NATURA 2000

Document d'objectifs 2015-2020

Natura 2000 «FR 7200662»

Vallée de la Dronne
de Brantôme à sa confluence avec l'Isle

Tome 1

Document de synthèse

Version de travail avril 2015

EPIDOR
Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne

l'Europe s'engage en Aquitaine avec le FEADER
l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEADER
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document de synthèse (Tome I)

Rédaction : Frédéric MOINOT [1], Mélanie OZENNE[1]

Cartographie : Aurélien LABOUDIGUE [1]

Expertise :

- habitats alluviaux, herbiers aquatiques, prairies : Ghislain HUYGHES[2], Nicolas DEBIAIS[2], Sylvain QUIBLIER[2]
- habitats poissons, loutres, vison, odonates, coléoptères : Nicolas LEGRAND [3], Clémence OLLIVIER [3], Damien TROQUEREAU[3], Vincent PRIE[3], Thomas MARTINEAU[3], Dorian BARBUT[3]

Assistance technique : Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, Conservatoire des espaces naturels Aquitaine (CEN Aquitaine.

[1] EPIDOR – Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne,

[2] Bureau d'études BIOTEC,

[3] Bureau d'études BIOTOPE.

Référence à utiliser :

EPIDOR (2015) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200662 «La vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle». EPIDOR, 224 p, tome I/V.

Sommaire

Sommaire 5

Préambule : le réseau Natura 2000 11

FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE NATURA 2000 VALLEE DE LA DRONNE 13

Introduction 15

CHAPITRE 1. Présentation du site 16

1.1. Généralités 16

1.1. Caractéristiques géo-climatique du site 23

1.3. Acteurs du territoire 36

CHAPITRE 2. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs 39

2.1. Des expertises scientifiques et naturalistes 39

2.2. Des groupes techniques 44

2.3. Un Comité de pilotage (COPIL) 45

CHAPITRE 3. Activités humaines et usages 47

3.1. Population, zones urbaines, emploi 47

3.2. Urbanisation 49

3.3. Agriculture 61

3.4. Sylviculture 67

3.5. Hydroélectricité 70

3.6. Activité minière 72

3.7. Usages de pleine nature 74

3.8. Patrimoine touristique 77

3.9. Outils de protection réglementaires ou de gestion du territoire. 81

CHAPITRE 4. Présentation et analyse des habitats 91

4.1. Habitats naturels de la Directive Habitat 91

4.2. Habitats d'espèces de la Directive Habitat 135

CHAPITRE 5. Synthèse et analyse écologique globale 187

5.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire. 187

5.2. Habitats des espèces d'intérêt communautaires 193

5.3. Synthèse autour des enjeux écologiques et humains 199

5.4. Orientations générales pour les habitats naturels et les habitats des espèces 202

CHAPITRE 6. Objectifs généraux et opérationnels de conservation 205
6.1. Objectifs généraux de conservation 205
6.2. Objectifs opérationnels de conservation et types d'action 207
Bibliographie 210
Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information 210
Liste des tableaux 214
Liste des figures 216
Table des matières 220

Liste des abréviations

AAPPMA	Association agrée de pêche et de protection des milieux aquatiques
ACCA	Association communale de chasse agréée
AEAG	Agence de l'eau Adour-Garonne
AEP	Alimentation en eau potable
ANC	Assainissement Non Collectif
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
AZI	Atlas de Zones Inondables
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CATER	Cellule d'Assistance Technique pour l'Entretien des Rivières
CEN	Conservatoire des Espaces Naturels
CLE	Commission Locale de l'Eau
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DBO	Demande Biologique en Oxygène
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DCR	Débit de Crise
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT	Direction départementale des territoires
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DIG	Déclaration d'Intérêt Général
DOCOB	Document d'objectifs
DOE	Débit objectif d'étiage
DPF	Domaine public fluvial
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
FFAM	Fédération Française des Amis des Moulins
EH	Equivalent Habitant
EBC	Espace boisé classé
EDF	Electricité de France
ENS	Espace naturel sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDOR	Etablissement public interdépartemental de la Dordogne
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
FDC	Fédération départementale des chasseurs
FDMF	Fédération Des Moulins de France
FDPPMA	Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
FSD	Formulaire standard des données
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations

IBG	Indice Biologique Global
IBMR	Indice Biologique Macrophyte Rivière
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGP	Indication géographique protégée
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IOTA	Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
LEMA	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MAEt	Mesure Agro-Environnementale territoriale
MAEc	Mesure Agro-Environnementale et climatique
MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
MEFM	Masse d'eau Fortement Modifiée
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
MIGADO	Migrateurs, Garonne, Dordogne
MISEN	Mission Interservice de l'Eau et de la Nature
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office national des forêts
ORE	Observatoire Régional de l'Environnement
PAC	Politique agricole commune
PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PAOT	Programme d'Actions Opérationnelles Territorialisées
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PAT	Plan d'Actions Territorial
PCS	Plans communal de sauvegarde
PDM	Programme De Mesures
PDPG	Plan Départemental pour la Préservation du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
PGA	Plan de Gestion de l'Anguille
PGE	Plan de Gestion des Etiages
PGRI	Plan de Gestion du Risque d'Inondation
PHEC	Plus Hautes Eaux Connues
PLAGEPOMI	PLAn de GEstion des POissons MIgrateurs
PLU	Plan local d'urbanisme
PNA	Plan National d'Actions
PNRPL	Parc Naturel Régional Périgord Limousin
POS	Plan d'occupation des sols
PPG	Plan Pluriannuel de Gestion
PPRI	Plan de prévention du risque inondation
PVE	Plan végétal Environnement
RBG	Réseau de la Biodiversité en Gironde
RCA	Réseau Complémentaire Agence
RCD	Réseau de Contrôle Départemental
RCO	Réseau de Contrôle Opérationnel

RCS	Réseau de Contrôle de Surveillance
RHP	Réseau hydrobiologique piscicole
RGA	Recensement général de l'agriculture
ROM	Réseau d'Observation des Milieux
RNB	Réseau national de bassin
RNR	Réserve naturelle régionale
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement rural
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SATESE	Service d'assistance technique pour l'exploitation des stations d'épuration
SAU	Surface agricole utile
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SEPANSO	Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest
SHEMA	Société Hydraulique d'Etudes et de Missions d'Assistance
SIAEP	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
SIAH	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique
SIE	Système d'information sur l'eau
SIC	Site d'importance communautaire
SM	Syndicat mixte
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STEP	STation d'Epuration
STH	Surface Toujours en Herbe
SYMAGE	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux
TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
TRI	Territoire à Risque Important d'Inondation
UGB	Unité Gros Bétail
UNICEM	Union nationale des industries des carrières et matériaux de construction
VNC 10	Débit minimum annuel calculé sur 10 jours consécutifs
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZRE	Zone de Répartition des Eaux
ZSC	Zone spéciale de conservation

Préambule : le réseau Natura 2000

A. LE RESEAU NATURA 2000

a. Natura 2000 en Europe

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives Européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **directive Oiseaux** » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **directive Habitats-Faune-Flore** ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives :

_ **Environ 22000** sites en **Zone Spéciale de Conservation - ZSC** au titre de la directive «Habitats-Faune-Flore », soit **710 000 km²**. Ils couvrent 12,8% de la surface terrestre de l'UE.
_ **Environ 5000** sites en **Zone de Protection Spéciale - ZPS** au titre de la directive « Oiseaux » soit **590 000 km²**. Ils couvrent 10% de la surface terrestre de l'UE.

b. Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1752 sites pour 13.3 % du territoire terrestre métropolitain** soit 6,9 Millions d'ha. Le domaine marin couvre 4 Millions d'ha.

1 368 sites en ZSC au titre de la directive « Habitats ». Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4,6 M d'ha.

384 sites en ZPS au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4,3 M d'ha**.**

B. LE Document d'objectifsS (DOCOB)

Le DOCOB est l'outil privilégié pour atteindre les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Chaque site Natura 2000 doit posséder son propre DOCOB, élaboré et validé par le Comité de Pilotage du site.

Le DOCOB comporte deux niveaux de lecture distincts, du fait de sa double fonction :

- ✓ Constituer **la référence sur « l'état zéro » du site** ;
- ✓ Être **opérationnel pour la gestion du site**.

Afin d'éviter de surcharger le document de synthèse et de permettre une lecture en parallèle des différentes pièces, le DOCOB a été scindé en **5 Tomes** et un **Résumé non technique**:

- **Tome I** (**présent document**), **document de synthèse** : il apporte les principales informations nécessaires à la connaissance du site et à la compréhension de ses enjeux : description sommaire du site, diagnostic, objectifs de conservation ;

- **Tome II, recueil de fiches habitats et espèces :** Il rassemble l'ensemble des fiches habitats et espèces du site.

- **Tome III, atlas cartographique** : il rassemble tous les éléments cartographiques ;

- **Tome IV, programme d'action**: il rassemble les fiches actions du document d'objectifs ;

- **Tome V, annexes administratives** : il rassemble les annexes administratives au document de synthèse (compte-rendu, textes réglementaires) ;

- **Résumé non technique**

C. LES DOCUMENTS ANNEXES

Ils correspondent à l'ensemble des études menées avant la réalisation du document d'objectifs : les expertises naturalistes notamment.

D. LA PROPOSITION DE LA VALLEE DE LA DRONNE AU RESEAU NATURA 2000

La vallée de la Dronne à l'aval de Brantôme est classée au titre du réseau Natura 2000 (site FR 7200662).

Ce site est situé sur deux régions Aquitaine et Poitou-Charentes. Il s'agit d'un site interdépartemental (Dordogne, Gironde, Charente, Charente Maritime). Le site concerne la rivière Dronne et sa vallée, pour une superficie de 5173 ha (selon FSD). Les principaux habitats visés dans le formulaire standard des données (FSD) fourni à la Commission Européenne sont les habitats alluviaux (prairies maigres de fauches, forêts alluviales, mégaphorbiaies) et la végétation aquatique. Les espèces d'intérêt communautaire visées sont les poissons notamment migrateurs, deux libellules (la Cordulie à corps fin et le Gomphe de graslin), un reptile (la cistude d'Europe), un mammifère (le vison d'Europe, espèce prioritaire), et un crustacé l'écrevisse à pattes blanches.

Tel que le prévoit l'article R. 214-23 du Code de l'Environnement, « Pour chaque site Natura 2000 est établi un document d'objectifs. ».
Le site de la Vallée de la Dronne contient donc une grande diversité d'habitats naturels dont plusieurs sont d'intérêt communautaire (5 habitats d'intérêt communautaire), parmi lesquels 1 est prioritaire. 6 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat avaient également déjà été identifiées lors de la proposition du site. Ce descriptif écologique a été complété lors de l'élaboration du Document d'objectifs. Ainsi, à l'issue des inventaires, ce sont aujourd'hui **8 habitats naturels d'intérêt communautaires** qui ont été inventoriés et **22 habitats d'espèces** inscrites à l'annexe II ou IV de la Directive Habitat. Parmi ces nouvelles espèces inventoriées, on peut citer la loutre d'Europe, le saumon atlantique, la Lamproie marine, la Grande Alose et la Grande mulette.

FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE NATURA 2000 VALLEE DE LA DRONNE

- Nom officiel du site Natura 2000 : vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle
- Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 7200662
- Désignation officielle comme Site d'Importance Communautaire (SIC) : 07 novembre 2013
- Désigné au titre de : Directive "Habitats, Faune, Flore" 92/43/CEE
- Localisation du site Natura 2000 : région Aquitaine et région Poitou-Charentes- départements de la Dordogne (62%), de la Gironde (12%), de la Charente (19%), de la Charente-Maritime (7%)
- Superficie officielle (selon Formulaire Standard des données) du site Natura 2000 : 5173 ha
- Superficie du site Natura 2000 validée en comité de Pilotage : 5931 ha
- Altitude minimale : 5 m
- Altitude maximale : 100 m
- Région biogéographique : Atlantique
- Préfet coordonnateur : Préfet de la Dordogne
- Président de COPIL du site Natura 2000 : Jeannik NADAL (Vice-Président du Conseil Général de la Dordogne – Maire de Saint Victor)
- Structure porteuse : EPIDOR, EPTB Dordogne
- Prestataires techniques : Bureaux d'études BIOTOPE et BIOTEC,
- Groupes de travail : Rivière; Agriculture-Forêt
- Date de l'arrêté de composition du COPIL : 21 juin 2012

Introduction

La vallée de la Dronne est « classée au titre du réseau Natura 2000, à travers 2 sites d'intérêt communautaire :

- Le site FR7200809, réseau hydrographique de la Haute Dronne
- Le site FR7200662, vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites où sont présents des habitats naturels et des habitats d'espèces menacés sur le territoire européen. Le site Natura 2000 « vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence de la vallée de l'Isle » a été désigné comme site d'intérêt communautaire le 07 novembre 2013.

La gestion de chaque site s'appuie sur un document d'objectifs (abréviation : DOCOB), élaboré en concertation avec les acteurs locaux et approuvé par arrêté préfectoral. Document de référence pour tous les partenaires publics et privés, le DOCOB décrit les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents et liste les actions à mettre en œuvre pour assurer leur préservation.

Le périmètre du site « La vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle » concerne les départements de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente et de la Charente Maritime et 42 communes. Il s'étend sur 122 km de cours de la rivière Dronne et couvre une surface 5931 hectares dans la vallée alluviale.

Un comité de pilotage désigné par arrêté inter-préfectoral du 21 juin 2012 se charge de l'élaboration du DOCOB, il s'appuie sur une structure porteuse.

Le collège des élus pour le site Natura 2000 de la vallée de la Dronne a désigné le Président du Comité de pilotage, Jeannik NADAL, lors d'une réunion organisée à l'initiative du Préfet de la Dordogne le 05 avril 2011 à Villetoureix (24). EPIDOR, Etablissement public territorial pour le bassin de la Dordogne, a été désigné à cette même occasion structure porteuse pour la mission d'élaboration du document d'objectifs. Cette action bénéficie du soutien financier de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et des départements à travers le financement de la structure interdépartementale, EPIDOR.

Le comité de pilotage a débuté son travail le 06 juin 2012, à l'occasion d'une réunion tenue à Riberac (24).

Le présent document présente l'état des lieux avec :

- l'inventaire et la description des activités humaines,
- l'inventaire et la description biologique du site.

Une analyse écologique permet de hiérarchiser les enjeux et de fixer des objectifs de conservation.

Les cartes et les fiches espèces et habitats sont présentées dans les tomes 2 et 3 du document d'objectifs.

Les inventaires et la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces ont été réalisés par plusieurs bureaux d'étude engagés comme prestataires.
- Habitats alluviaux, herbiers aquatiques, prairies : bureau d'étude BIOTEC
- Habitats des espèces de mammifères, poissons, mollusques, odonates, coléoptères et reptile : bureau d'étude BIOTOPE

L'inventaire et la cartographie des activités humaines ont été réalisés par l'établissement public EPIDOR.

La mise en forme du présent document a été réalisée par EPIDOR, à partir des rapports fournis par les prestataires et des données complémentaires disponibles à EPIDOR (Observatoire Dordogne).

CHAPITRE 1. Présentation du site

1.1. Généralités

1.1.1. Périmètre du site et communes concernées

Le périmètre du site Natura 2000 concerne la rivière Dronne et sa vallée à l'aval de Brantôme (24). Le bassin hydrographique de la rivière Dronne se situe dans le bassin Adour-Garonne, sur le bassin hydrographique de la Dordogne.

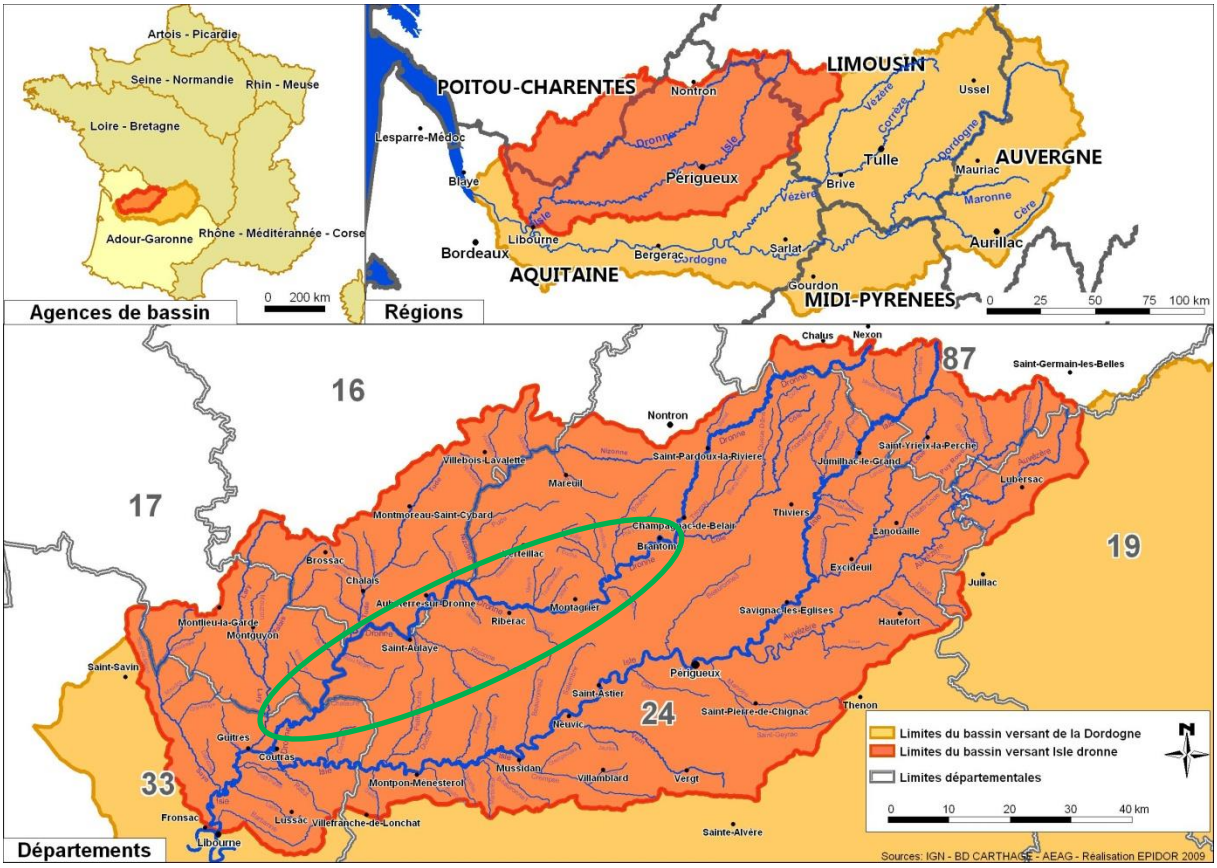

Figure 1 : Localisation du bassin Isle-Dronne et situation du site Natura 2000 à l'intérieur du périmètre vert (Sources : IGN, Agence de l'Eau – BD Carthage, EPIDOR 2015)

La Dronne, affluent de l'Isle et sous-affluent de la Dordogne, prend sa source à 480 m d'altitude à Bussière-Galant en Haute-Vienne et conflue avec l'Isle à Coutras, en Gironde. Elle traverse trois Régions : le Limousin, le Poitou-Charentes et l'Aquitaine. Ses affluents principaux sont d'amont en aval, la Côle, la Nizonne et la Tude. La Dronne appartient au domaine privé sur tout son cours jusqu'à Coutras. A partir de Coutras, la Dronne appartient au Domaine Public Fluvial.

D'une superficie de 5 931 hectares, le site Natura 2000 concerne la partie moyenne et aval de la rivière.

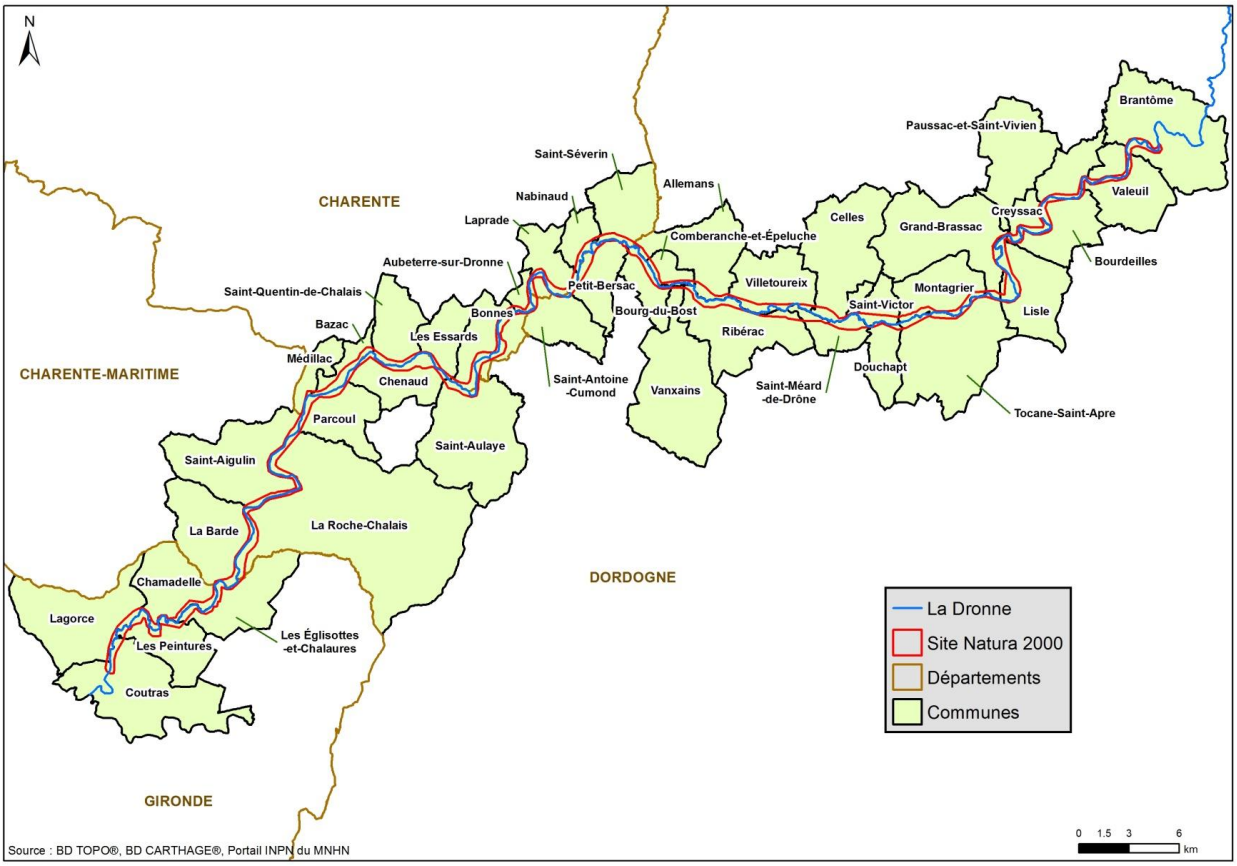

Figure 2 : Localisation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » (Sources : IGN, Agence de l'Eau – BD Carthage, EPIDOR 2015)

Le site Natura 2000 Vallée de la Dronne concerne donc :

- 42 communes :

- *26 communes de Dordogne : Allemans, Bourdeilles, Bourg-du-Bost, Brantôme, Celles, Chenaud, Comberanche-et-Épeluche, Creyssac, Douchapt, Grand-Brassac, Lisle, Montagrier, Parcoul, Petit-Bersac, Ribérac, Roche-Chalais, Saint-Antoine-Cumond, Saint-Aulaye, Saint-Méard-de-Drône, Saint-Michel-de-Rivière, Saint-Michel-l'Écluse-et-Léparon, Saint-Victor, Tocane-Saint-Apre, Valeuil, Vanxains, Villetoureix..*
- *5 communes de Gironde : Chamadelle, Coutras, Églisottes-et-Chalaures, Lagorce, Peintures*
- *9 communes de Charente : Aubeterre-sur-Dronne, Bazac, Bonnes, Essards, Laprade, Médillac, Nabinaud, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Séverin.*
- *2 communes de Charente-Maritime : Barde, Saint-Aigulin*

- 9 Communautés de communes :

  - 6 communautés de communes en Dordogne : Riberacois, Val de Dronne, Pays de Saint Aulay, Hauts de Dronne, Pays de Chalais, le Brantômois
  - 1 communauté de communes en Gironde : Nord Libournais
  - 1 communauté de commune de Charente : Pays d'Aubeterre
  - 1 communauté de communes de Charente-Maritime : Haute Saintonge

1.1.2. Occupation du sol

L'occupation du sol sur l''emprise du site est relativement peu artificialisée (2 % du territoire), les centres urbains restent en effet en périphérie de site. A contrario, le territoire est très agricole (92% du site), les prairies occupent 55 % du territoire et les cultures et systèmes parcellaires complexes sont aussi très présents (37%). Quant aux forêts et milieux semi-naturels, ils ne représentent qu'une faible proportion de l'espace (6 %).

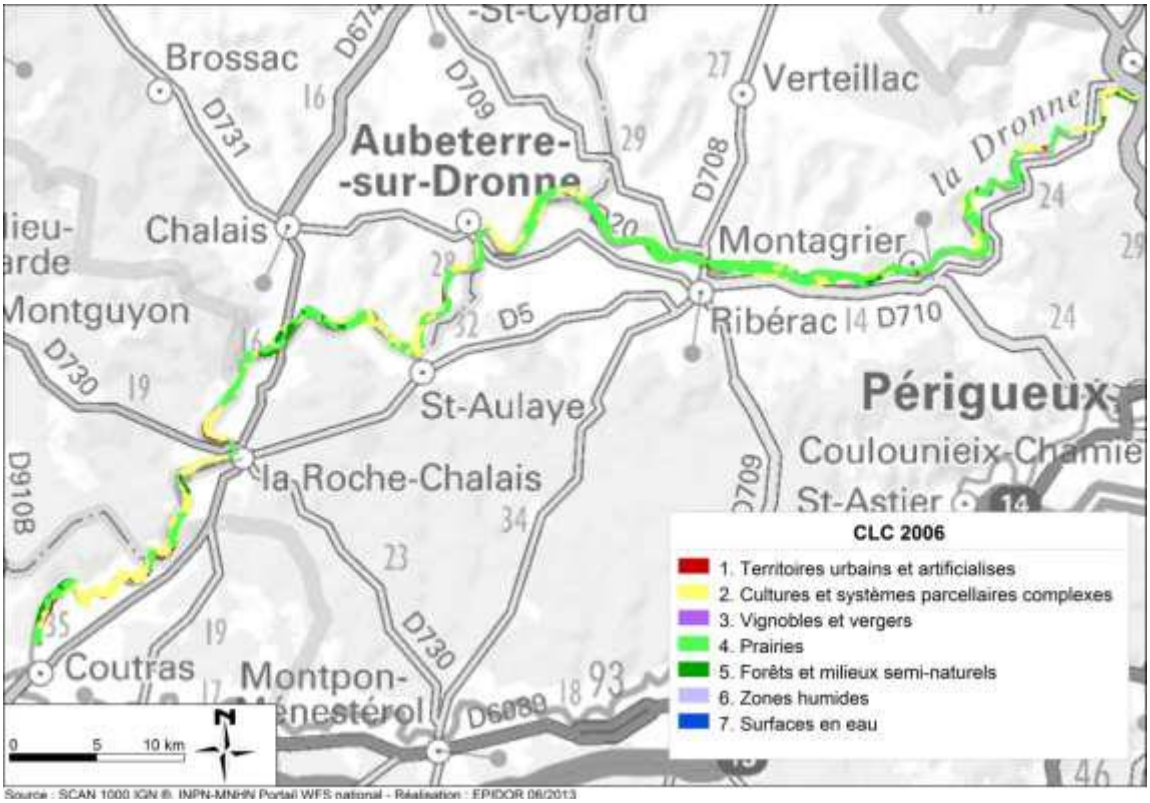

Figure 3 : Occupation du sol d'après le référentiel Corine Land Cover (CLC 2006, EPIDOR 2013)

Les zones à dominante humide occupent 5577 ha soit 94% de la superficie du site, majoritairement représentées par des prairies humides et des terres arables. Les boisements humides couvrent 14,6 % de la surface occupée par l'ensemble de ces milieux. Parmi eux on distingue, les boisements artificiels dominés par les peupleraies 5,08 %, avec 283 hectares et la végétation spontanée des bords de cours d'eau constituée essentiellement de frênes, d'aulnes et d'ormaies-chênaies. Toutefois, la ripisylve présente une hétérogénéité en termes : d'épaisseur, dynamique (renouvellement) et de continuité dans l'espace. 2,5 % des zones humides se situent en secteur urbanisé et ont donc pour la plupart fait l'objet de remblaiement.

Ainsi, la vallée de la Dronne est pourvue d'un ensemble de zones humides diversifiées, dont certaines peuvent constituer le support aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire.

0 - Eaux courantes & annexes hydrauliques (exclues)
1 - Terres arables
2 - Boisements artificiels - plantations
3 - Zones humides urbanisées
4 - Plans d'eau
5 - Boisements humides
6 - Prairies humides
7 - Marais, roselières, tourbières, landes et mégaphorbiaies
8 - Mosaïques d'entités de moins de 1 Ha
Total général

Figure 4 *: Occupation du sol des zones humides du site Natura 2000 (Source : Inventaire des zones à dominante humides d'EPIDOR, 2011)*

1.1.3. Statut juridique de la vallée de la Dronne

La rivière Dronne est une rivière non domaniale sur la grande majorité de son cours. Seulement 2 km à l'aval de Coutras appartiennent au Domaine Public Fluviale. La rivière est donc de statut privé entre Brantôme et Coutras, le fond du lit appartient aux propriétaires riverains. La partie aval de Coutras (2km) est sur le domaine public et est régi par le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). L'étendue du DPF est déterminée par le Plenissimum Flumen (niveau maximal de la rivière avant débordement). Au-dessus de cette ligne de débordement, les terrains de la vallée appartiennent aux propriétaires riverains.

Depuis 2006, l'Etat envisage de transférer le DPF aux collectivités territoriales à l'exception des tronçons auxquels sont associés un fort enjeu national (par exemple pour la navigation commerciale ou le refroidissement des centrales nucléaires) et ceux concédés par l'État au titre de la production hydroélectrique [Art. L3113-1 du CG3P]. Dans un objectif de cohérence hydraulique, EPIDOR a été sollicité en 2009 par ses Départements membres pour étudier la question du transfert de propriété et de la gestion à l'échelle des vallées. Depuis le 1er janvier 2015, EPIDOR assure un rôle de gestionnaire du Domaine Public fluvial dans le cadre d'une expérimentation sur 3 ans.

1.1.4. Présentation succincte des habitats naturels et des habitats d'espèces visés

Le site Natura 2000 comprend :

- le cours de la rivière où l'on trouve les herbiers aquatiques, la végétation des berges, des boisements alluviaux mais aussi les habitats de vie des espèces d'intérêt communautaire comme les poissons migrateurs, les libellules, la loutre d'Europe, le vison d'Europe, la cistude d'Europe, et la grande Mulette.

- la vallée avec des habitats agro-pastoraux comme les prairies humides et les espèces associées : les papillons, les libellules ;

Les inventaires réalisés ont permis d'identifier, en 2013, **8 habitats naturels et 22 habitats d'espèces** d'intérêt communautaire. Ces habitats naturels et d'espèces se répartissent sur un territoire de **5 931 hectares.**

1.1.4.1. Les habitats naturels :

8 habitats naturels ont été répertoriés sur le site : 1 habitat liés aux activités agricoles, 5 habitats aquatiques et humides et 2 habitats forestiers liés aux zones riveraines.

Habitats naturels d'intérêt communautaire
5 habitats aquatiques et humides **Herbiers des eaux courantes à faiblement courantes :** végétations aquatiques des eaux courantes à faiblement courantes du lit mineur (3260). **Herbiers des eaux stagnantes à faiblement courantes :** végétations aquatiques des eaux plus ou moins stagnantes, localisées au niveau des bras morts et des plans d'eaux du lit majeur (3150). **Gazons amphibies des berges** : végétations herbacées pionnières, héliophiles, qui se développent sur des sols exondés sableux à limoneux, voire vaseux. Milieux qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été, sur les pentes douces des franges des grèves, en bordure des bras morts mais aussi en bordure des plans d'eau du site (3130). **Végétations des grèves alluviales** : végétations pionnières du lit mineur qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été et du début de l'automne, sur des sols sableux à graveleux (banc de galets) riches en nutriments ou sur des sols limoneux et argileux riches en azote. Composés de plantes herbacées annuelles, ces milieux se trouvent en marges des berges exondées (3270). **Mégaphorbiaies :** milieux herbacés installés sur des sols frais à humides, souvent dominés par des grandes herbes. Milieux diversifiés sur le site, localisés en bordure de rivière et de fossés, ainsi qu'au niveau des lisières et au sein même des forêts alluviales (6430). ***1 habitat agro-pastoral*** **Prairies de fauche :** milieux ouverts sur sols plus ou moins profonds et frais, pas ou peu fertilisés, dominées par des grandes herbacées vivaces adaptées à la fauche (6510).
2 habitats forestiers riverains **Forêts alluviales de bordure de rivière dominées par l'Aulne, le Frêne ou le Saule blanc**: boisements des secteurs les plus dynamiques et inondés fréquemment (91E0) *. **Forêts alluviales des hauts de berge, dominées par le Chêne pédonculé, le Charme, le Frêne, les Tilleuls et les Ormes**: boisements des secteurs moins fréquemment inondés (crues décennales). (91F0).

3260 : Les chiffres 4 caractères correspondent au code Natura 2000 de l'habitat (ex : 3260 = code Natura 2000 de l'habitat Herbiers des eaux courantes à Renoncules et callitriches)

** : habitat prioritaire*

Figure 5 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000 «Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »

1.1.4.2. Les habitats d'espèces :

22 espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriées : 9 poissons, 1 reptile, 2 mammifères, 8 insectes, 1 mollusque, 1 crustacé.

Habitats des espèces d'intérêt communautaire
Habitats de 9 poissons
Saumon atlantique *(Salmo salar*) (1106). **Lamproie marine** (*Petromyzon marinus*) (1095) **Lamproie fluviatile** (*Lampetra fluviatils*) (1099)) **Lamproie de planer** *(Lampetra planeri) (*1096) **Grande Alose** (*Alosa alosa*) (1102). **Alose feinte** (*Alosa fallax*) (1103**)** **Toxostome** *(Chondrostoma toxostoma)* (1126). **Bouvière** (*Rhodeus sericeus amarus*) (1134). **Chabot** *(Cottus gobio)* (1163).
Habitats d'1 reptile
Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) (1220)
Habitats de 2 mammifères
Loutre d'Europe *(Lutra lutra*) (1355). **Vison d'Europe** *(Mustela lutreola***)** (1356)*
Habitats de 8 insectes
Cordulie splendide (*Macromia splendes*) (1036) **Cordulie à corps fin** *(Oxygastra curtisii)* (1041). **Agrion de mercure** *(Coenagrion mercuriale)* (1044). **Gomphe de Graslin** (*Gomphus Graslinii*) (1046) **Cuivré des marais** *(Thersamolycaena dispar)* (1060) **Damier de la Succise** *(Euphydryas aurinia)* (1065) **Lucane cerf-volant** *(Lucanus cervus)* (1083) **Grand Capricorne** (Cérambix cerdo) (1088)
Habitats d'1 mollusque
Grande Mulette *(Margaritifera auricularia)* (1030)
Habitats d'1 crustacé
Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius palipes*) (1092)

1106 : Les chiffres 4 caractères correspondent au code Natura 2000 de l'espèce
(ex : 1106 = code Natura 2000 de l'espèce Saumon atlantique)

* *: espèce prioritaire*

Figure 6 : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »

1.1. Caractéristiques géo-climatique du site

1.2.1. Relief et climat

L'altitude minimale est de 5 mètres et l'altitude maximale est de 100 mètres.

Le site Natura 2000 est rattaché à la zone biogéographique atlantique. L'influence océanique est principalement due aux vents dominants de l'ouest qui soufflent la majeure partie de l'année.

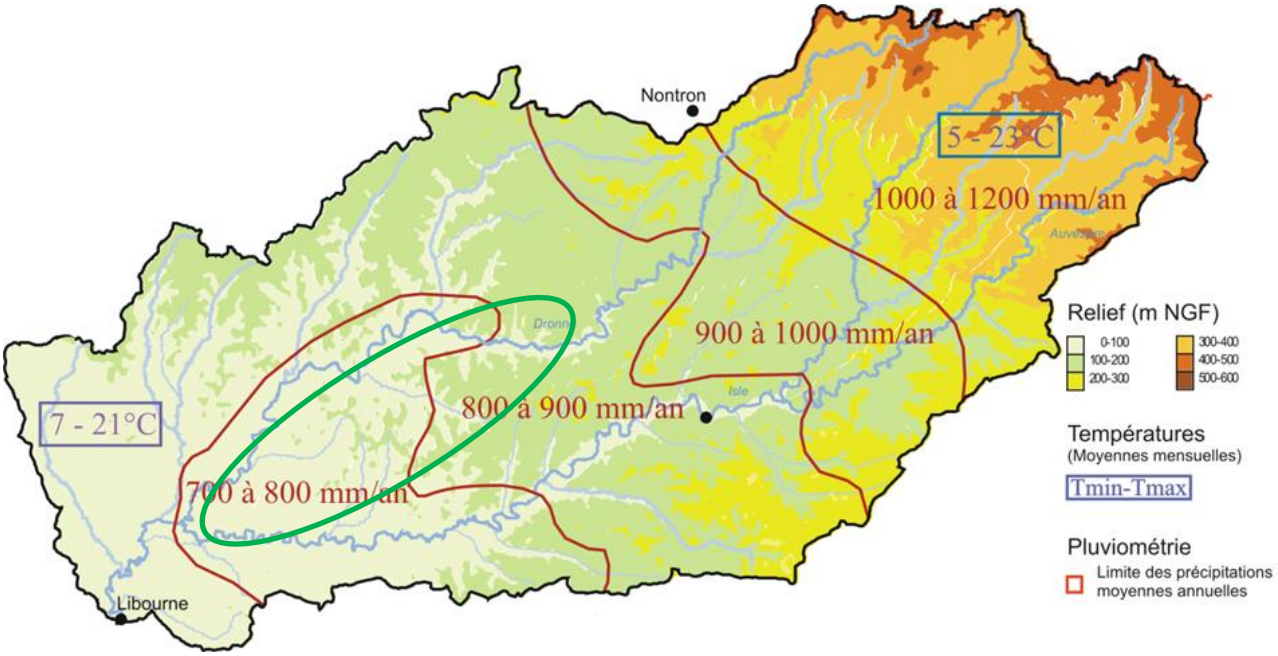

Figure 7 : Relief et climat du bassin Isle-Dronne (sources : Faculté des Sciences de Limoges, Météo France – BD Carthage (IGN, Agence de l'eau), EPIDOR 2013)

Dans la partie aval, son climat est océanique avec des précipitations moyennes allant de 700 à 800 mm/an, qui se concentrent au printemps et en automne et sont plus rares l'été. En remontant vers l'amont, le climat évolue vers un climat « océanique dégradé » avec des précipitations plus importantes, de 800 à 900 mm/an.

1.2.2. Géologie, hydrographie, hydrologie

Au niveau géologique, la partie aval du site est majoritairement composée de dépôts détritiques du tertiaire (argiles-sables-galets-graviers) tandis que la partie médiane est majoritairement composée de calcaires du Crétacé. Le cours principal est quant à lui composé de dépôts d'alluvions (terrasses alluviales). Le relief est peu accidenté avec un point culminant à 100 m en amont du site et de 5 m en aval.

Le site Natura 2000 présente donc deux formations géologiques qui influencent son réseau hydrographique.

- En amont, la vallée de la Dronne traverse une zone karstique, elle se caractérise alors par un réseau hydrographique faible (0,37 km/km^2), dû à l'infiltration des eaux dans le calcaire, roche perméable.
- En aval, le substrat est plutôt sablo-argileux, c'est un milieu imperméable, ce qui se traduit par une densification du réseau hydrographique (0,94 km/km^2). Ce changement s'effectue au niveau des communes de Tocane-Saint-Apre et de Montagrier.

La dynamique de la rivière est faiblement active du fait de pentes très faibles, d'une charge alluviale peu importante et d'un régime hydrologique peu contrasté.

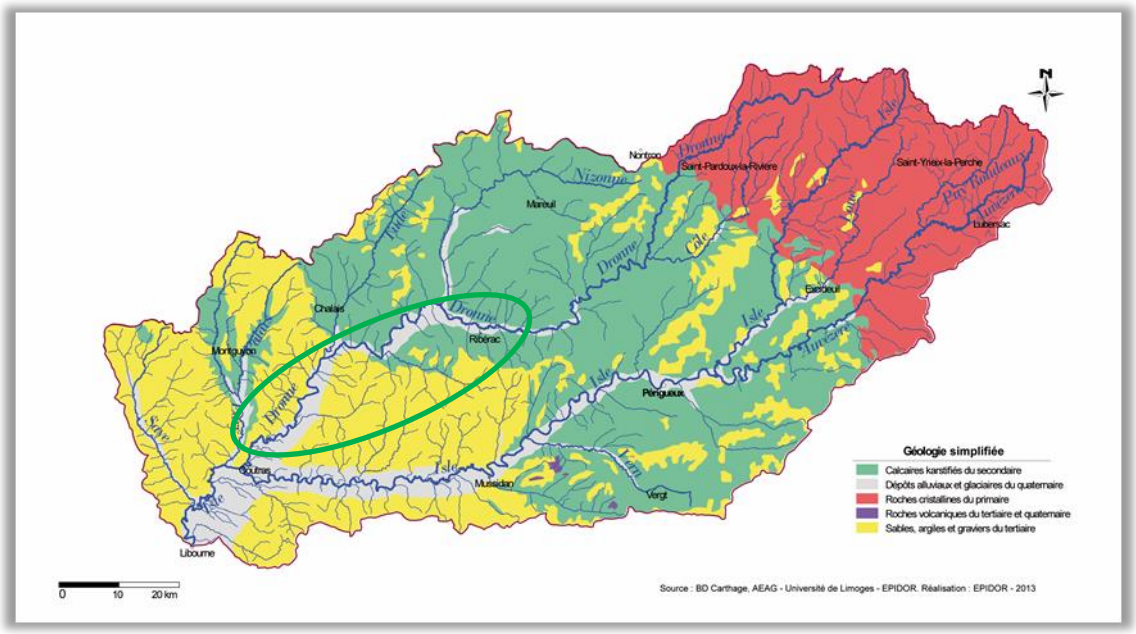

Figure 8 : Géologie et hydrologie du bassin versant Isle-Dronne (sources : IGN, Agence de l'Eau – BD-Carthage, EPIDOR 2013)

Le bassin de la Dronne est drainé par une soixantaine d'affluents régulièrement répartis sur son cours. Son régime hydrologique est de type pluvial, caractérisé par un débit soutenu en hiver et une période d'étiage marquée en été (de juillet à septembre). La Dronne présente un module à l'exutoire de 25 m^3/s.

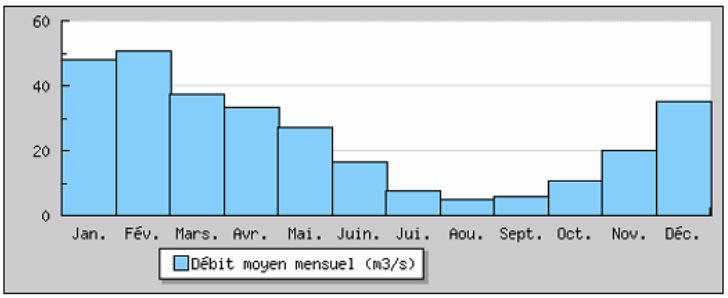

Figure 9 : Régime hydrologique de la Dronne à Coutras (Source: banque Hydro - DREAL)

5 principaux affluents (longueur supérieure à 20 km) de la Dronne confluent sur le territoire du site Natura 2000.

Tableau 1 : Liste et longueur des principaux affluents de la Dronne (Source : BdCartage)

Dronne	
Affluents	Longueur (km)
Lizonne	60
Côle	51
Tude	43
Rizonne	27
Boulou	24

Le tableau ci-après récapitule les valeurs caractéristiques de débits recensés sur les 3 principales stations hydrographiques de la Dronne.

Tableau 2 : Débits caractéristiques de la Dronne (Source: banque Hydro)

Localisation de la station	**Brantôme**	**Ribérac**	**Coutras**
Période de suivi	1989 - 2011	1988 - 2011	1967 - 2011
Bassin versant	608 km²	1107 km²	2816 km²
Débit moyen	7.6 m^3/s	12.8 m^3/s	25 m^3/s
Etiage	1.6 m^3/s	3.1 m^3/s	3.7 m^3/s
Crue biennale	53 m^3/s	71 m^3/s	170 m^3/s
Crue décennale	96 m^3/s	120 m^3/s	320 m^3/s

1.2.2.1. Les crues

Les crues sont caractérisées par une montée plus ou moins brutale du niveau d'un cours d'eau, liée à une augmentation du débit qui peut entrainer le débordement de la rivière sur les terres riveraines. Les débits évoluent en fonction des apports issus du ruissellement des versants, du transfert de l'onde de crue en provenance de l'amont et des apports des affluents.

Les crues participent activement à la dynamique des habitats aquatiques puisqu'elles contribuent en grande partie au transport sédimentaire. En agissant sur la dynamique longitudinale et latérale du cours d'eau (mobilisation de matériaux, dépôts…), les crues dites morphogènes participent à la diversification des milieux aquatiques, donc au bon état de la rivière, des boisements rivulaires et des milieux annexes. Elles créent également des conditions favorables pour la faune aquatique.

Les rivières du bassin ont un régime hydrologique pluvial dicté par le régime des précipitations. Les inondations à caractère fluvial surviennent donc généralement en hiver et au printemps, même si elles restent possibles tout au long de l'année. Les karsts présents sur le bassin ont également une influence sur les phénomènes de crue. Lorsque qu'ils ne sont pas saturés, ils jouent le rôle de modérateur en drainant les eaux de surface. Mais, une fois saturés, ils peuvent devenir générateurs d'apports dans le réseau superficiel au niveau des zones de résurgence.

Les principales zones d'expansion des crues se situent sur la partie aval du bassin, là où la vallée est la plus large : entre la Roche-Chalais et Coutras.

Les crues de la Dronne se caractérisent par une montée des eaux peu rapide avec des temps de transfert longs (réponse du bassin à un évènement pluvieux) et des vitesses de propagation de l'onde de crue faibles. Le débordement de la Dronne provoque le ralentissement de la montée des débits (phénomène de laminage). Les vitesses de propagation varient sur la Dronne de 3,9 à 2,5 km/h.

Le dernier évènement majeur sur le bassin remonte à décembre 1944 (Crue Centennale).

Les relevés de crues trentennales et centennales montrent que sur les 76,7% du site Natura 2000 où la donnée est accessible, 80,3% du site sont touchés par les crues trentennales et 83% par les crues centennales

Le site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » s'inscrit donc en grande majorité (83%) dans l'espace naturellement inondé par les crues de la Dronne.

1.2.2.2. Les étiages

Dépendant des conditions climatiques sur le bassin de la Dronne, l'étiage s'observe la plupart du temps en été et peut se prolonger jusqu'aux mois de septembre, octobre, voire novembre selon les années. Il correspond avant tout à une situation naturelle, due à une baisse des pluies et à des températures élevées, bien qu'il soit parfois accentué par des pressions anthropiques (destructions de zones humides, rectifications de cours d'eau, prélèvements excessifs pour divers usages).

L'axe Dronne bénéficie d'une réalimentation par le barrage de Miallet pour relever les débits à l'étiage.

Les valeurs minimales annuelles des débits mettent en évidences 3 années plus sèches en 2005, 2011 et 2012.

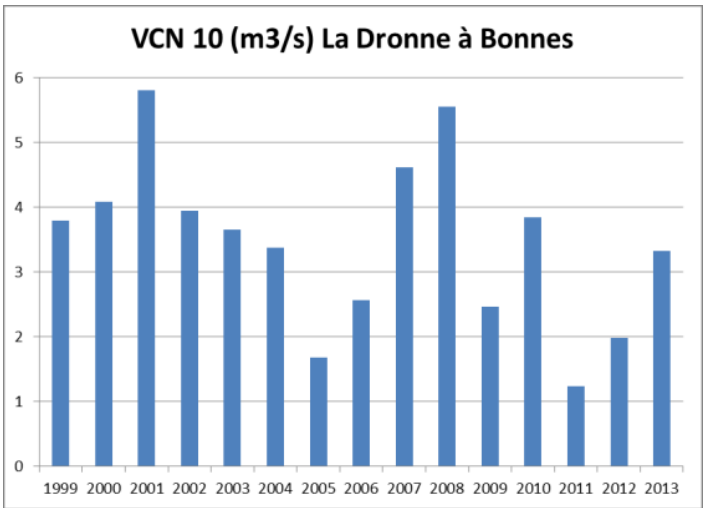

Figure 10 : VCN 10 annuels (m3/s) sur la Dronne à Bonnes (Source: banque Hydro – DREAL)

Le SDAGE Adour- Garonne 2010-2015 fixe des valeurs minimales à respecter. Sur les points de contrôle de Bonnes en Charente et de Coutras en Gironde, les Débits Objectif d'Etiage (DOE) et les Débits de Crise (DCR) sont de :

- La Dronne à Bonnes (DOE : 2,6 m3/s ; DCR : 1,8 m3/s)
- La Dronne à Coutras (DOE : 3,2 m3/s ; DCR : 2,3 m3/s)

Ces débits réglementaires, ne sont pas toujours respectés.

Le DOE de Bonnes sur la Dronne n'est pas respecté en 2006 et 2011, et n'est durablement pas respecté entre 1999 et 2013 puisque le VCN10 est supérieur à 80% de la valeur fixée par le SDAGE seulement 8,7 années sur 10.

En 1993, le barrage de Miallet, situé sur les communes de Miallet et de la Coquille, a été mis en service par le Conseil général de la Dordogne afin d'assurer la salubrité (soutien de l'étiage) et la compensation des prélèvements agricoles. Construit sur la Côle (affluent de la Dronne), il dispose d'une capacité de 5 Mm3 de stockage, pour un volume utile de 4,5 Mm3 disponible pour les lâchers de soutien.

La gestion de Miallet est encadrée par un arrêté préfectoral et un plan d'exploitation qui doit garantir un débit de 2 m3/s à Villetoureix.

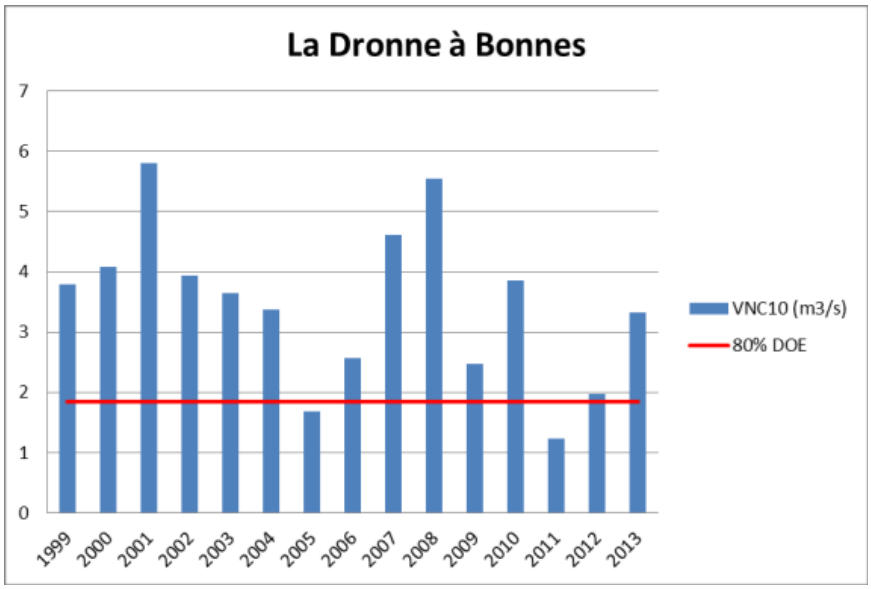

Figure 11 : VCN 10 annuels (m3/s) sur la Dronne à Bonnes (Source: banque Hydro)

Par contre, sur cette même période, le DOE n'est pas durablement respecté sur la Lizonne, un affluent de la Dronne qui conflue dans le site Natura 2000. Sur la Dronne à Coutras, le DOE n'a pas été respecté 4 années sur les 9 années disponibles.

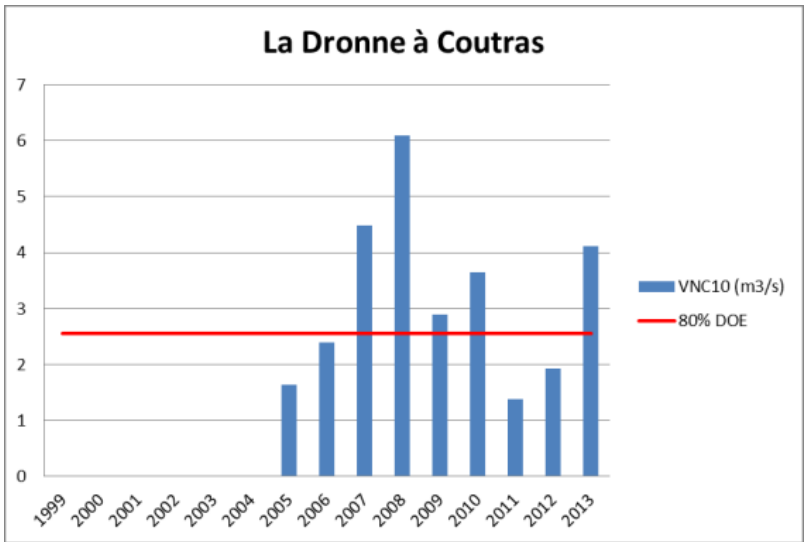

Figure 12 : VCN 10 annuels (m3/s) sur la Dronne à Bonnes (Source: banque Hydro)

Concernant les Débits de Crise (DCR), ils ne sont également pas toujours respectés comme en 2005, 2006, 2009, 2011 et 2012 sur la Dronne. La Dronne aval est le secteur sur lequel on note les baisses de débit les plus fréquentes.

Tableau 3 : Nombre de jours en dessous du DCR depuis 2005 aux points nodaux du SDAGE Adour –Garonne 2010 – 2015 (Source: banque Hydro)

Cours d'eau	Station	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Fréquence
Dronne	Bonnes	35	2	0	0	0	0	32	1	4/8
Dronne	Coutras	53	5	0	0	0	1	110	33	5/8

La Dronne à l'aval de Brantôme présente des sensibilités à l'étiage notamment en 2005, 2011 et 2012. La réalimentation par la retenue de Miallet permet de soutenir l'étiage aux périodes les plus critiques mais les débits d'objectif réglementaire ne sont pas toujours respectés. Les plus gros problèmes vis-à-vis des milieux et de la qualité des habitats aquatiques se situent au niveau des affluents qui peuvent subir des assecs.

1.2.3. Géomorphologie

La Dronne a conservé un tracé méandriforme (typique des cours d'eau de plaine de faible pente) et un fonctionnement hydrologique globalement « naturel » (comparé aux débits très artificialisés avec les éclusées sur la Dordogne, par exemple). Le tracé est néanmoins marqué par la présence d'un grand nombre d'ouvrages transversaux (environ 1 tous les deux km de cours d'eau) à vocation hydroélectrique, industriel ou piscicole, ou pour la plupart sans usage ou d'agrément affectant la dynamique alluviale (donc les habitats) et la continuité écologique.

- *Les faciès d'écoulement :*

Une cartographie des facies d'écoulement a été réalisée sur la Dronne sur tout son linéaire classé au titre de Natura 2000. Pour l'analyse des faciès d'écoulement, il a été décidé de s'appuyer sur la clé de détermination simplifiée, mise en place par Malavoi et Souchon en 2002. (Voir tableau 4 ci-dessous).

Tableau 4 : Classification des faciès d'écoulement

Vitesse	**Type de faciès**	**Abréviation cartographie**	**Profondeur**	**Remarques**
Zone lotique (>30 cm/s)	Radier	R	X	Rupture de pente – Affleurement du substrat.
	Plat courant	PC	< 60 cm	X
	Chenal lotique	CR	> 60 cm	X
Zone lentique (<30 cm/s)	Plat lentique	PL	< 60 cm	X
	Chenal lentique	CL	> 60 cm	x

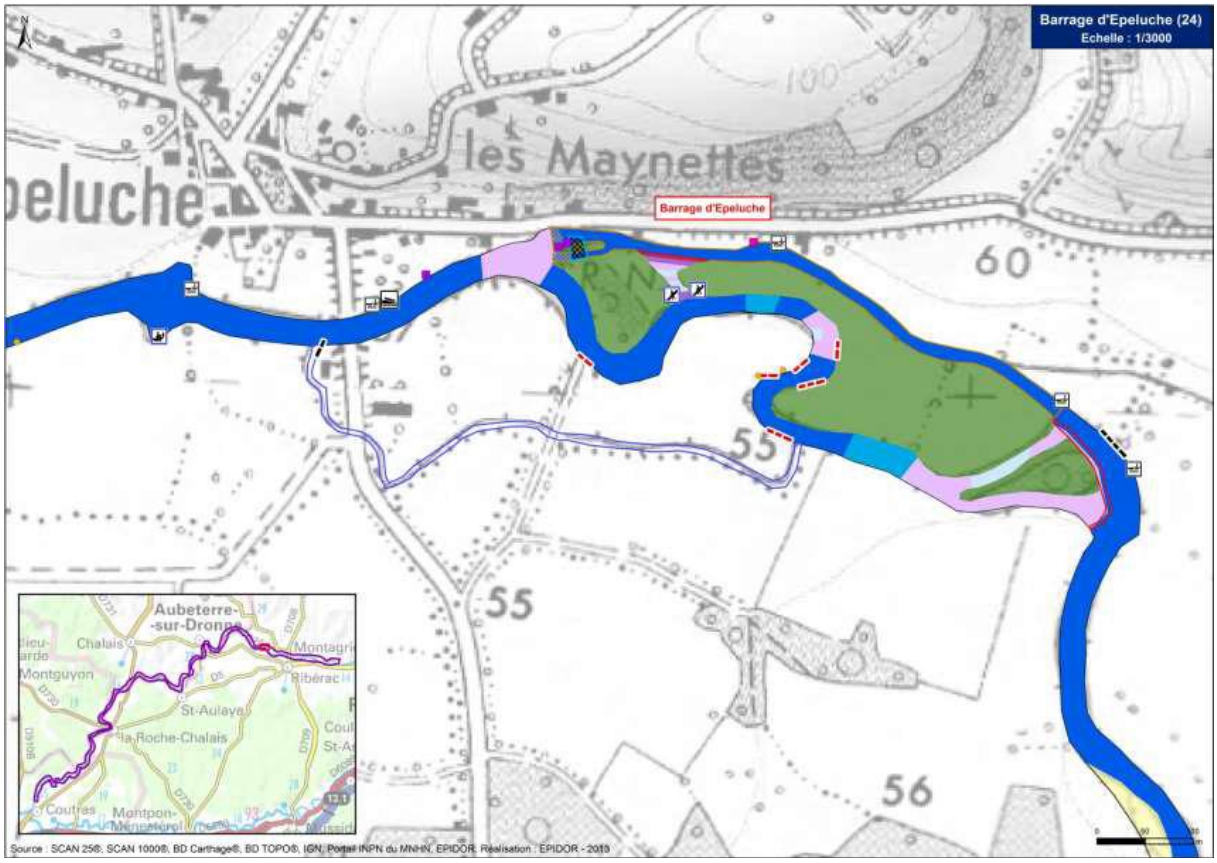

Figure 13 : Exemple de cartographie de facies établie sur la Dronne en 2013 – secteur du Barrage d'Epeluche (Sources : EPIDOR - BD Carthage, EPIDOR 2013)

Un atlas cartographique complet des facies de la rivière Dronne est disponible dans le Tome III du document d'objectifs.

Ainsi sur la Dronne, les facies d'écoulement correspondent en majorité à des radiers ou des zones calmes.

Tableau 5 : Les faciès d'écoulement principaux sur la Dronne

Type de faciès sur la Dronne	**Linéaire**	**%**
Radiers	17,36 km	14 %
Zones calmes	104,16 km	84 %

- *Granulométrie du lit :*

La granulométrie d'une rivière permet de définir des types d'habitats pour la faune aquatique. Des relevés granulométrique ont permis de réaliser une cartographie sur le site Natura 2000. Le choix des classes granulométriques a été basé sur la classification utilisée pour la méthode micro-habitat EVHA ainsi que celle de Gradistat qui n'est autre qu'une adaptation de la classification de Wentworth. Les classes retenues apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Classe granulométrique utilisée pour la cartographie des substrats du lit de la Dronne sur le linéaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle »

Type		**Diamètre (en mm)**	**Abréviation cartographie**
Roche mère / Dalle		**x**	**RM**
Blocs		**> 256**	**B**
Galets		**64 - 256**	**G+**
Graviers	grossiers	**16 - 64**	**Gg**
	fins	**2 - 16**	**Gf**
Sables		**< 2**	**S**
Limons		**< 0.063**	**L**

Le lit mineur de la Dronne entre Brantôme et la confluence avec l'Isle représente une surface mouillée de 401 hectares.

Tableau 7 : Type et surface de granulométrie du lit de la Dronne sur le linéaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle »

Type de granulométrie		**Surface sur la Dronne en hectares**	**Pourcentage (%)**
Roche mère / Dalle		4,07	1,01
Blocs		3,1	0,8
Galets		43,02	10,7
Graviers	grossiers	13,86	3,45
	fins	42,86	10,65
Graviers très fin		37,16	9,26
Sables		12,62	3,15
Limons		1,5	0,38
Inconnu		243,22	60,6
TOTAL		**401,4**	**100**

La granulométrie dominante de la rivière Dronne correspond aux galets (10 %) et aux graviers fins (10%).

1.2.4. Qualité de l'eau

La qualité des eaux de la Dronne est pour partie « héritée » du reste du bassin versant. Les eaux de la Dronne sur le secteur aval de Brantôme sont naturellement chargées en sels dissous.

1.2.4.1. Le réseau de suivi et la qualité de l'eau

Sur l'axe Dronne, les stations qui ont servi à qualifier la qualité des eaux superficielles au titre des masses d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 8 : le réseau de suivi de la qualité des eaux sur l'axe Dronne

N° Station de suivi qualité des eaux	Commune	Rivière	Masse d'eau
05033700	Valeuil (Pont de la D78)	Dronne	*La Dronne du confluent de la Côle au confluent de la Lizonne*
05031900	Bonnes	Dronne	La Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle
05030000	Coutras	Dronne	La Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle

Le site internet suivant permet d'accéder au détail du résultat du suivi qualité par station de mesures :

http://adour-garonne.eaufrance.fr/

Si l'on regarde quelques paramètres pour qualifier la qualité de l'habitat aquatique, on peut regarder par exemple l'évolution du taux de nitrates ou bien l'évolution de la température.

Vis-à-vis du taux de nitrates :

La teneur en nitrates est inférieure à 10 mg/l pour le secteur de Brantôme. Cette teneur en nitrates a cependant doublé depuis 1973 où elle n'était que de 5 mg/l.

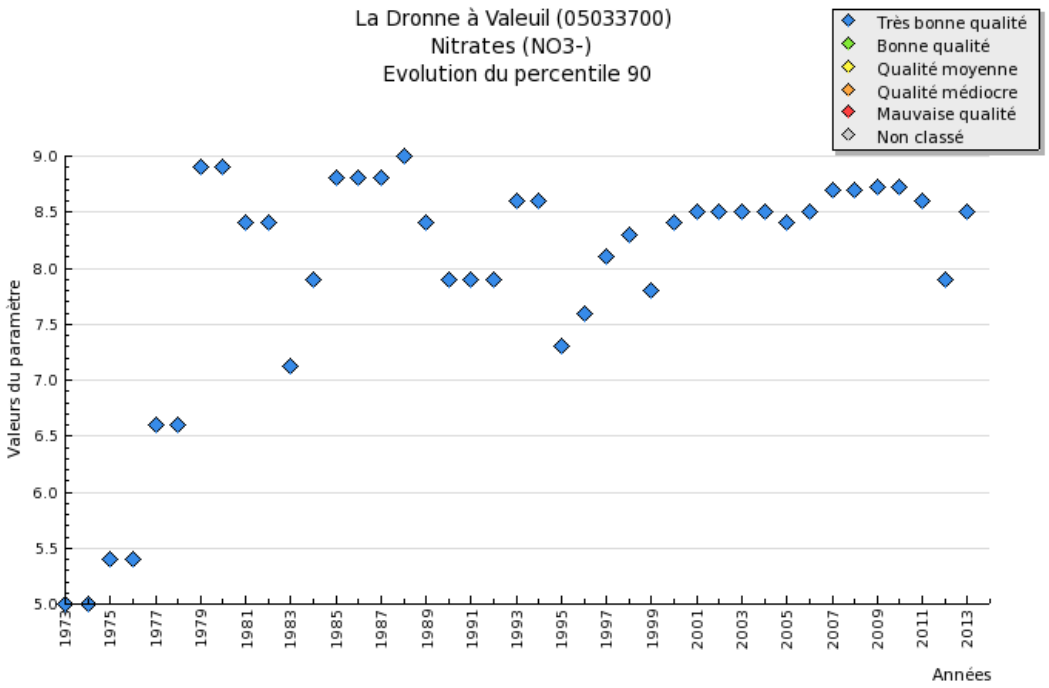

Figure 14 : Evolution du taux de nitrates dans la Dronne entre 1973 et 2013 – secteur de Valeuil (Sources : SIE Adour Garonne)

Pour le secteur aval, qualifié au niveau de Bonnes et Coutras, Les teneurs en nitrates sont encore bien supérieurs puisqu'elles tournent autour de 20 mg/l depuis 1990. Vis-à-vis de la situation mesurée avant 1976, la teneur de Nitrates a été multipliée par 4 en 40 ans.

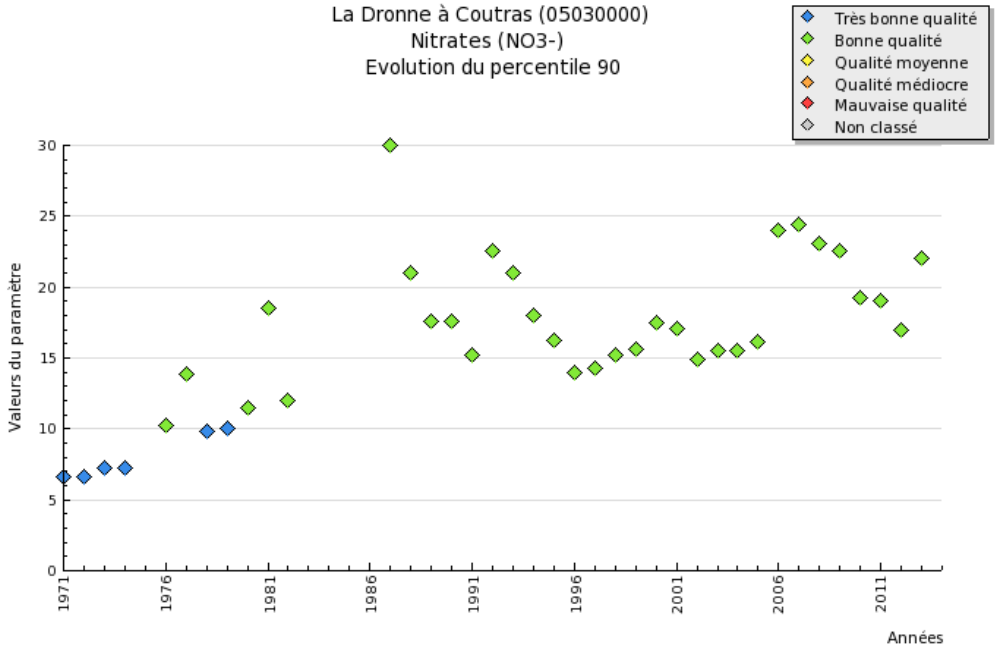

Figure 15 : Evolution du taux de nitrates dans la Dronne entre 1971 et 2013 – secteur de Coutras (Sources : SIE Adour Garonne)

Vis-à-vis de la température :

La température varie selon les cycles saisonniers. Elle dépasse fréquemment la valeur de 25°C en été même si en moyenne sur l'année elle reste inférieure à 23 °C.

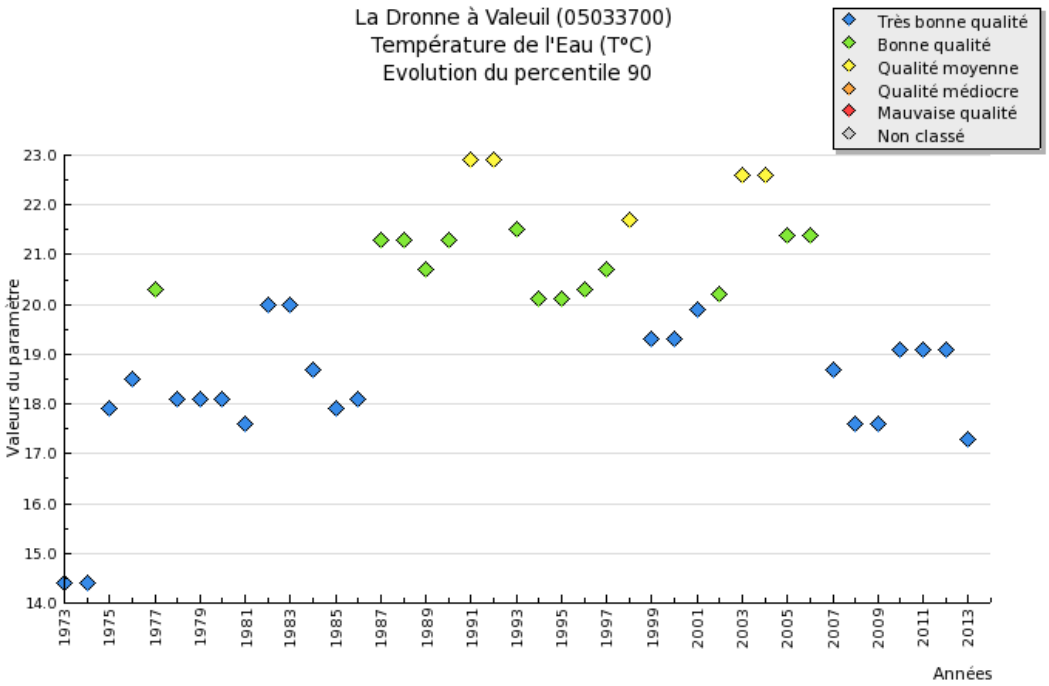

Figure 16 : Evolution de la température dans la Dronne entre 1973 et 2013 – secteur de Valeuil (Sources : SIE Adour Garonne)

La préservation de la qualité de la ressource en eaux est importante pour le maintien des milieux naturels et des espèces associées. Les pollutions qu'elles soient diffuses ou ponctuelles peuvent avoir un impact direct ou indirect sur les espèces, les habitats ou les réseaux trophiques qui régissent le fonctionnement de l'écosystème concerné.

1.2.4.2. La qualité des eaux superficielles de la Dronne au sens de la Directive cadre sur l'eau (DCE)

L'état des lieux réalisé en 2010 dans le cadre de la Directive Cadre Européenne a permis de découper le bassin versant Isle-Dronne en 177 masses d'eau (175 « cours d'eau », 1 « plan d'eau » et 1 « transition ») permettant ainsi de caractériser chacune d'elles d'un point de vue écologique et chimique. En fonction des résultats obtenus des objectifs d'atteinte du bon état ont été définis pour chacune d'entre elles. Cet état des lieux a été réactualisé en 2013.

Entre 2010 et 2013 l'état global des masses d'eau reste relativement dégradé à l'échelle du bassin versant puisque de 1500 km de cours d'eau soit 62% déclassé en 2010, ce sont 1800 km de cours d'eau (77%) qui sont dans cette situation en 2013.

Au titre de la Directive cadre sur l'eau le secteur de la vallée de la Dronne lié au zonage Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle concerne 2 masses d'eau superficielles :

Le tableau ci-après présente les objectifs et les échéances retenus pour chacune des masses d'eau du secteur dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Tableau 9 : Objectif de qualité des eaux sur les masses d'eau du site Natura 2000 « La vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »

Code UHR	*Nom UHR*	*Objectif global retenu*	*Echéance retenue*	*Etat en 2013*
FRFR2	*La Dronne du confluent de la Côle au confluent de la Lizonne*	*Bon état*	*2021*	*Bon état*
FRFR289B	*La Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle*	*Bon état*	*2021*	*Moyen*

En 2013 :

- la masse d'eau « La Dronne du confluent de la Côle au confluent de la Lizonne » présente **un bon état écologique** (qualifié par la station de mesure de Valeuil).
- La masse d'eau « La Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle » présente **un état écologique moyen** (qualifié par les stations de Bonne et Coutras)

1.3. Acteurs du territoire

L'ensemble des acteurs intervenant de manière directe ou indirecte dans la gestion de l'environnement, de l'aménagement du territoire ou qui exercent une activité économique sont représentés au sein du comité de pilotage visant la réalisation du Document d'objectifs pour le site Natura 2000 « vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ».

1.3.1. Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale concernés.

- Les communes
- Les communautés de communes
- Le Syndicat de rivière du bassin de la Dronne
- Le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) Sud Charente bassins Tude Dronne
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée de la Dronne
- **Le Conseil Général de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente et de la Charente Maritime**
- L'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR
- **Le Conseil Régional Aquitaine et Poitou--Charentes**

1.3.2. Les services de l'Etat

- Les Directions Départementales des territoires (DDT de la Dordogne, DDT de la Charente, DDTM de la Gironde, DDTM de la Charente-Maritime)
- Voie Navigable de France
- L'Office national de l'Eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- L'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- L'Office national des forêts
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL Aquitaine et Poitou-Charentes)
- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- L'IRSTEA

1.3.3. Les acteurs spécifiques à l'agriculture et à l'aménagement rural

- Les Chambres d'agriculture de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Maritime
- Les SAFER de la Dordogne, de la Gironde de la Charente et de la Charente-Maritime
- Les ASA (Association Syndicales autorisées)
- Association AgroBio Périgord

1.3.4. Les acteurs socioprofessionnels spécifiques à la forêt

- **Le Centre Régional de la Propriété Forestière en Aquitaine et Poitou-Charentes**
- Le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest
- Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Dordogne, de la Charente, de la Charente Maritime et de la Gironde

1.3.5. Les acteurs socioprofessionnels liés à la pêche

- L'AIPPBG (Association interdépartementale des pêcheurs professionnels du bassin de la Garonne)
- L'AAPPEDG (Association Agrée des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde)
- L'ADAPAEF (Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets)
- Le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine

1.3.6. Les acteurs liés à l'environnement ou aux loisirs pêche et chasse:

- **La Fédération Départementale des Associations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques** (FDAPPMA de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Maritime)
- **La Fédération Départementale des Chasseurs** (FDC de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Maritime)
- **Les Associations de protection de la nature (APN)** : La SEPANSO, Nature Environnement 17, Charente Nature Ecologie, Double Nature, Cistude Nature
- **l'Association Migrateurs GAronne DOrdogne** (MIGADO)
- **Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels** (CEN Aquitaine et Poitou-Charentes)
- Le Conservatoire botanique Sud Atlantique

1.3.7. Les acteurs des Loisirs et du Tourisme

- **Les offices de tourisme**,
- **Le comité départemental de Tourisme de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Maritime (CDT),**
- **Le comité départemental du canoë-kayak de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Maritime**
- **Le comité départemental de randonnées pédestres de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Maritime**
- **Le syndicat départemental de l'hôtellerie de plein-air de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Maritime**
- **Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) de la Dordogne, de la Charente, de la Charente Maritime et de la Gironde**
- **Le syndicat des loueurs de canoës de la Charente et de la Dordogne,**
- Les comités départementaux de voile,
- La Ligue d'Aquitaine d'Aviron,

1.3.8. Les acteurs de l'artisanat et du commerce et de l'industrie

- **La Chambre des Métiers de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Maritime**.
- **La Chambre de Commerce et d'industrie de la Dordogne, de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Maritime**.
- **L'UNICEM** (Union Nationale des Industrie de Carrières et Matériaux de Construction Aquitaine).
- **SHEMA**–- **RTE, Réseau de Transport d'Electricité**.
- **France Hydroé-lectricité**
- Fédération des moulins de France

1.3.9. Les Riverains

- **Les Syndicats de la propriété rurale de Gironde, de la Dordogne, de la Charente et de la Charente-Maritime**

CHAPITRE 2. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs

2.1. Des expertises scientifiques et naturalistes

Pour l'élaboration du DOCOB, EPIDOR a souhaité s'appuyer sur des expertises scientifiques. La diversité des habitats et des espèces potentiels a incité EPIDOR à faire appel à des experts compétents pour chacun des habitats et des espèces présents. De plus, dans la mesure où les exigences écologiques de ces espèces dépassaient souvent le territoire propre au site notamment pour les habitats fluviaux et les espèces de la rivière, EPIDOR a souhaité qu'une approche coordonnée, avec le site Natura 2000 « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne », soit proposée.

La prestation d'expertises a donc été divisée en lots pour faire appel à des spécialistes de chacun des types d'espèces ou d'habitats.

- Le lot 1 concernait l'expertise sur les habitats naturels et des espèces végétales du cours d'eau, des berges et des espaces alluviaux
- Le lot 2 concernait l'expertise sur les habitats du vison d'Europe et de la loutre d'Europe.
- Le lot 3 concernait l'expertise sur les habitats des poissons, de l'Ecrevisse à pattes blanches et des mollusques
- Le lot 4 concernait l'expertise sur les habitats des odonates, de la Cistude d'Europe, des lepidoptères et des coléoptères

Pour chacun de ces lots une approche inter-site Natura 2000 entre celui de la Dronne et de l'Isle a été demandée.

2 prestataires ont été choisis pour traiter les 4 lots :

- Pour les habitats naturels du cours d'eau, des berges et des espaces alluviaux (lot 1), le Bureau d'étude BIOTEC avec Ghislain HUYGHES, Nicolas DEBIAIS et Sylvain QUIBLIER.
- Pour les habitats de la loutre et du vison d'Europe (lot 2), le bureau d'étude BIOTOPE avec Nicolas LEGRAND, et Clémence OLLIVIER.
- Pour les poissons, l'écrevisse à pattes blanches et les mollusques (lot 3), le bureau d'étude BIOTOPE avec Nicolas LEGRAND, Thomas MARTINEAU, Vincent PRIE et Clémence OLLIVIER.
- Pour les odonates, la cistude d'Europe, les lépidoptères et les coléoptères (lot 4), le bureau d'étude BIOTOPE avec Nicolas LEGRAND, Dorian BARBUT, Damien TROQUEREAU et Clémence OLLIVIER

2.1.1. Expertises selon 4 étapes

Les expertises ont toutes été menées selon 4 étapes.

Etape 1, **bilan des données disponibles** : un bilan détaillé des données disponibles (actuelles et historiques) a été réalisé, à partir d'une analyse bibliographique et d'une recherche auprès des réseaux scientifiques et naturalistes locaux. Cette analyse bibliographique a donc permis de rassembler toutes les données de

connaissance dont pouvaient disposer l'administration, les collectivités, les réseaux de naturalistes ou les associations.

Etape 2, **inventaires complémentaires** : en fonction des données disponibles, des inventaires complémentaires ont été engagés notamment pour réaliser des relevés phyto-sociologiques ou prospecter pour disposer de nouvelles données d'habitats ou d'espèces.

Etape 3, **cartographie et base de données des habitats** : Une cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces a été réalisée incluant les données bibliographiques de l'étape 1 et les données d'inventaires complémentaires de l'étape 2. L'échelle de cartographie correspond au 1/10 000.
Les relevés de terrain ont été organisés en base de données. Compte-tenu des difficultés d'obtenir des inventaires exhaustifs pour toutes les espèces, des secteurs de présence potentielle ont été définis à partir des contacts avérés et des données bibliographiques.

Etape 4, **analyse écologique** : l'analyse écologique a consisté à expliquer, pour tous les éléments identifiés (habitats ou complexes d'habitats, espèces), leurs exigences, leur état de conservation actuel, leur dynamique par rapport à un état de conservation jugé favorable, et les facteurs naturels ou humains qui tendent à modifier ou maintenir cet état de conservation.

Des fiches de synthèse ont été réalisées pour les 8 habitats et les 22 espèces présentes dans le site. (Elles sont présentées dans le Tome II du document d'objectifs)

2.1.2. Précisions sur la cartographie des habitats

Comme indiqué plus haut, l'échelle de cartographie correspond au 1/10 000.

La méthodologie adoptée pour ce travail respecte la méthodologie nationale « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 » (CLAIR et al. 2005).

Les communautés végétales ont été étudiées à partir de relevés phyto-sociologiques réalisés par Ghislain HUYGHES et Sylvain QUIBLIER (BIOTEC). Une expertise sur les relevés a été réalisée par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique.

L'ensemble des inventaires se sont déroulés en 2012 et 2013.

La pré-cartographie :

L'ensemble du site a été cartographié ainsi que tous les types d'habitats. Une phase de pré-cartographie a été réalisée à l'aide des données disponibles avec pour but l'identification de la surface d'habitats actuellement connue et répertoriée et celle à prospecter. Les données ont été transmises par :

- la DREAL Aquitaine
- le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique
- le CEN Aquitaine
- les techniciens rivière du territoire
- l'opérateur du site Natura 2000 et le maître d'ouvrage EPIDOR pour le restant des données

La cartographie :

La cartographie a été réalisée sur la base de la pré-cartographie, complétée par des relevés de terrain et une photo-interprétation. Pour la rivière, l'analyse et la caractérisation des habitats se sont basées sur la cartographie écologique du lit de la Dronne réalisée et fournie par EPIDOR.

La cartographie concerne l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels (d'intérêt communautaire ou non), ainsi que les espèces végétales d'intérêt communautaire, présents dans l'espace alluvial de la zone d'étude. Elle s'appuie sur :

- La cartographie des zones à dominante humides (Epidor, 2008-2009) qui a permis d'identifier 8 types de zones humides (boisements humides, plans d'eau, prairies humides, roselières, marais…) et servira de base à la cartographie du DOCOB ;
- La digitalisation des habitats complémentaires ou manquants sur la de base photographies aériennes et vérification sur le terrain ;
- La bibliographie existante (Dronne amont et données ponctuelles sur la Dronne médiane) ;

L'échelle minimale retenue pour la cartographie de terrain des habitats et des espèces est le 1/10 000 (100 m sur le terrain seront représentés par 1 cm sur la carte réalisée). L'unité cartographiable minimale sera de 2500 m², conformément aux exigences du cahier des charges (DREAL Aquitaine, 2011).

La cartographie a été réalisée sur la base du logiciel QGis recommandé par la DREAL Aquitaine, en lien avec les techniciens cartographes d'EPIDOR et du CBNSA.

La cartographie de terrain a été priorisée mais complétée par photographies ou interprétation « à distance ».

L'usage de mosaïques d'habitats a été limité mais utilisé lorsque les habitats étaient imbriqués ou peu discernables, comme par exemple les mégaphorbiaies riveraines, globalement toujours présentes sous des formes plus ou moins typiques en bord de cours d'eau ou de boisement alluvial, ou les herbiers.

Les contours du site ont été redéfinis selon des limites parcellaires.

Des sorties cartographiques sont proposées à l'échelle 1/25 000. L'ensemble des planches cartographiques sont présentées dans le Tome III du document d'objectifs selon les représentations suivantes à titre indicatif :

- la première série de cartographies présente les habitats suivant la typologie Corine biotope ;
- la seconde série de cartographies présente les habitats suivant la typologie des habitats Code Natura 2000 ;
- la troisième série de cartographies présente les habitats selon l'état de conservation ;
- la quatrième série de cartographies présente les habitats suivant le statut Natura 2000 (Intérêt communautaire et statut prioritaire);
- la cinquième série de cartographies présente les habitats des espèces piscicoles ;
- la sixième série de cartographie présente les habitats de la Cistude d'Europe,
- la septième série de cartographie présente les habitats de La loutre d'Europe et du vison d'Europe ;

- la huitième série de cartographies présente les habitats des odonates (libellules) ;
- la neuvième série de cartographies présente les habitats des lepidoptères (papillons) ;
- la dixième série de cartographies présente les habitats des colléoptères.

Ces séries de représentation permettent de connaître une partie du type d'informations présentes dans les bases de données pour l'ensemble des habitats naturels et des habitats d'espèces du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle».

Méthodologie de saisie/base de données

La saisie des informations par les bureaux d'étude au sein de la base de données a été réalisée en collaboration avec l'opérateur du site, conformément aux exigences de la DREAL.

La saisie des informations dans la base a été rendue possible grâce aux informations contenues dans le kit Natura 2000 QGIS transmis par le CBNSA, selon les couches « habitats » renseignant les informations relatives au FSD et « habphyto » renseignant les informations relatives aux paramètres phytosociologiques des habitats.

Pour la couche « habitat » :	**Pour la couche « habphyto » :**
Nom	ID_OBJ
Pk_uid	ID_ENREG
Date_saisi	surf_%
Date_sai_1	id_statut
Descriptif	code_Corine
Id_referen	code_Natura
Id_uv	code_alliance
Id_nature_	code_cahab
Id_et_cons	association_veg
Id_restaur	code_eunis
Id_typi Id_dynam	commentaires

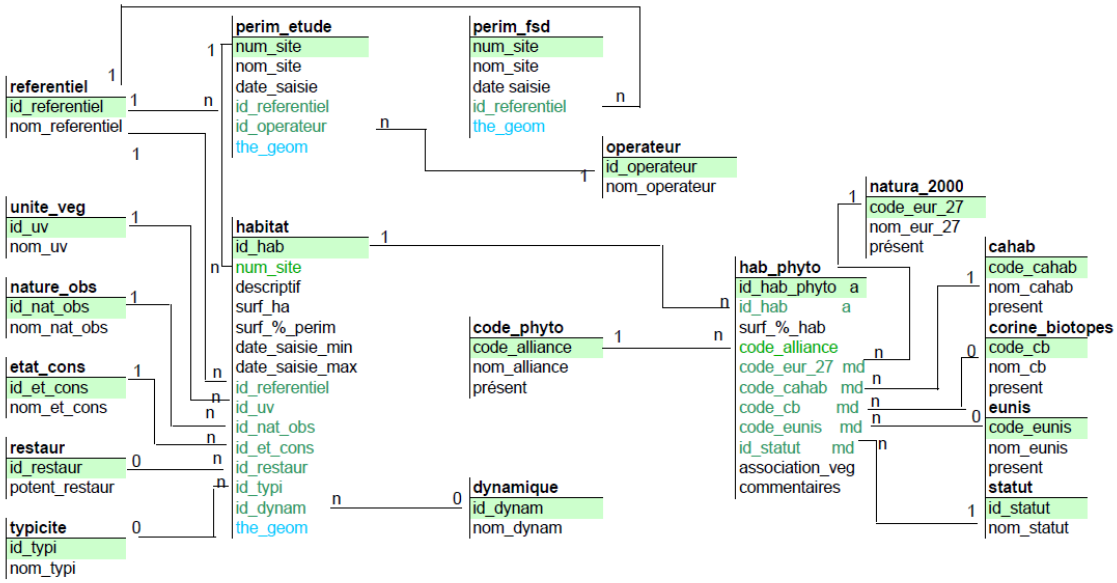

Figure 17 : Tableau de lien des différentes tables du Kit Natura 2000 sous QGis – source : CNBSA/Dreal Aquitaine.

La base de données complète est disponible auprès de la DREAL. L'ensemble des relevés phytosociologiques a été saisis sous un tableur de type Excel et sont présents dans les données numériques.

2.1.3. Définition des habitats, caractéristiques écologiques et état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces

L'évaluation des habitats se conforme aux préconisations du cahier des charges national pour la cartographie des habitats naturels (CLAIR M. et al., 2005) et sa déclinaison régionale.

La dynamique est notée par rapport à son état d'avancement : inconnue, non apparente, stable, avancée, très avancée. Il est également possible de fournir des informations sur la dynamique forestière (jeune, mâture, moyen).

Les facteurs de dégradation agissant sur les communautés végétales sont recensés lors de la phase de cartographie de terrain pour chaque polygone correspondant à un habitat d'intérêt communautaire. La nomenclature de ces facteurs s'appuie sur la liste utilisée dans le cadre du programme ZNIEFF.

L'état de conservation est appréhendé d'après l'état de dégradation par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature (notamment dans les fiches descriptives des cahiers d'habitats). Les types d'état proposés sont : excellent, bon, moyennement dégradé, fortement dégradé.

La gestion actuelle et les potentialités du site sont recueillies de manière globale pour chaque habitat comme suit :

- possibilités de restauration : pour les communautés végétales dégradées, l'appréciation des possibilités de restauration se fait en fonction des efforts à fournir pour qu'un habitat retrouve son état optimal : possible, possible avec efforts, difficile, impossible, inconnu ;
- gestion actuelle : pratiques de gestion constatées (fauche, pâturage…) ;
- gestion souhaitée : mode de gestion jugé opportun pour le maintien d'un état de conservation favorable.

Evaluer l'état de conservation, mais également **l'intérêt des habitats** n'est pas une affaire simple quand on sait que leur évolution est parfois due à des paramètres aléatoires comme les crues. De manière à adopter une méthodologie reconnue et reproductible, on évalue leur intérêt à partir de :

- la typicité : La typicité floristique de la communauté végétale par comparaison avec son état optimal (défini dans la littérature phytosociologique notamment au travers des tableaux ou de(s) relevé(s) phytosociologique(s) décrivant le syntaxon élémentaire) ;
- la représentativité : caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale et en terme de surface occupée.

L'évaluation de l'intérêt patrimonial des habitats se fait suivant une évaluation de la valeur patrimoniale intrinsèque de l'habitat (rareté, menaces, raréfaction…), ceci à différentes échelles (régionale, nationale et/ou européenne) en fonction des documents et listes de référence disponibles. La présence d'espèces végétales d'intérêt patrimonial peut conforter cette valeur intrinsèque de la communauté végétale mais elle ne doit pas servir à l'évaluer.

2.1.4. Limite des expertises scientifiques et naturalistes

Vu l'échelle d'étude et le fonctionnement « dynamique » des écosystèmes et de la rivière Dronne en particulier, la cartographie et le recensement des habitats naturels réalisés, n'est ni fin, ni exhaustif. Le travail a consisté à recenser et caractériser les habitats naturels, évaluer leur représentativité au regard du descriptif des habitats d'intérêt communautaire dans les cahiers d'habitats Natura 2000 (y compris variations intrinsèques, variantes locales et vicariances géographiques), puis analyser leur répartition à l'échelle du Site d'Intérêt Communautaire. La description des habitats naturels s'arrête à l'échelle de l'alliance phytosociologique et la cartographie aux habitats génériques (souvent Classe phytosociologique).

La cartographie et les fiches d'habitats doivent être considérées comme des guides destinés à aiguiller les démarches et conseiller le technicien ou l'élu, mais ne sauraient être exploitées sans discernement.

N.B. Une analyse plus fine du territoire s'avère être utile avant tout projet d'aménagement afin d'analyser dans quelle mesure celui-ci est susceptible d'être impacté et les précautions à prendre pour atténuer, compenser voire restaurer les habitats impactés. Cette analyse s'appuiera sur les documents guides que sont les fiches habitats.

2.2. Des groupes techniques

En accord avec le comité de pilotage du site, des groupes techniques pour l'élaboration du document d'objectifs se sont constitués. Ces groupes techniques étaient constitués des membres du comité de pilotage mais aussi ouverts à la participation d'autres acteurs du territoire.

2 groupes techniques différents se sont réunis : un groupe dit « espaces de la rivière et usages » et un autre groupe autour des « espaces terrestres et usages agricoles et forestiers ». Ces groupes techniques se sont réunis pour : suivre l'état des lieux, discuter des orientations et des mesures de gestion. Ils ont eu pour principale vocation d'être force de propositions pour le comité de pilotage du site. L'ensemble des comptes rendus des groupes techniques sont présents dans le Tome IV du document d'objectifs (annexes techniques et administratives).

2.3. Un Comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage présidé par Jeannik NADAL est constitué de 172 membres (voir arrêté de constitution du comité de pilotage du 21 juin 2012 en annexe dans le Tome IV du document d'objectifs). Le comité de pilotage valide les étapes d'élaboration du Document d'objectifs, à savoir :

- l'état des lieux
- le choix des objectifs de gestion
- les mesures et le document d'objectifs

Pour le site « La vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle », le comité de pilotage s'est réuni 5 fois. L'ensemble des comptes rendus des comités de pilotage est annexé dans le Tome IV du document d'objectifs.

CHAPITRE 3. Activités humaines et usages

3.1. Population, zones urbaines, emploi

3.1.1. Population

Les communes concernées par le site Natura 2000 comptent **40 411 habitants** en 2010.

Entre 1990 et 2010, la population des communes a augmenté de 10 %.

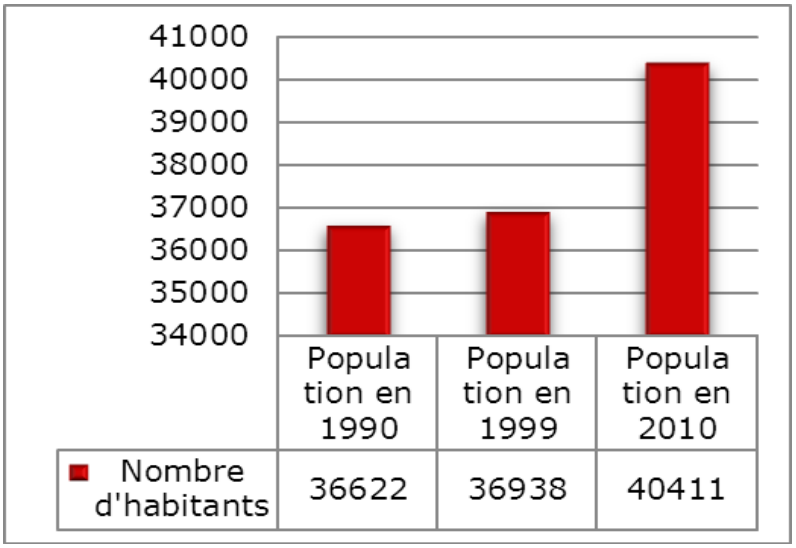

Figure 18 : Evolution de la population de 1990 à 2010 (Source: INSEE)

La densité de population sur les communes avec **50 habitants/km²** est très inférieure à la moyenne nationale qui est de 112 habitants/km² (INSEE 2010). Les principaux pôles urbains sont très modestes, les plus fortes concentrations de population se situent au niveau de Ribérac et de Coutras ainsi que des communes qui lui sont limitrophes (8 000 habitants pour Coutras).

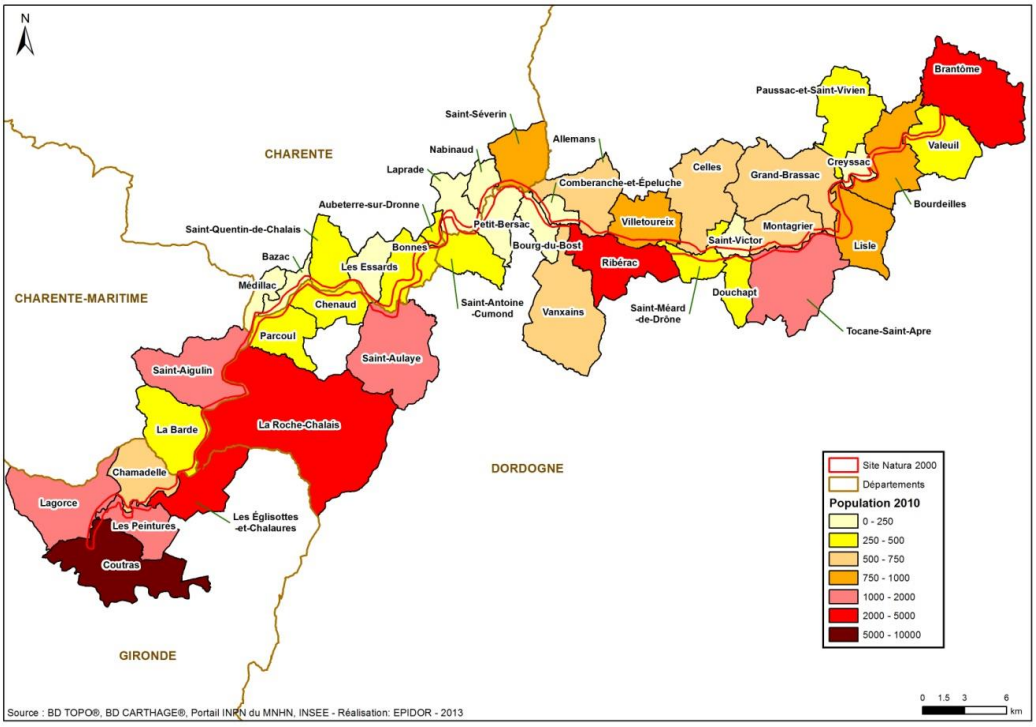

Figure 19 : Population sur les communes du site Natura 2000 (Sources: INSEE 2010 -BD Carthage)

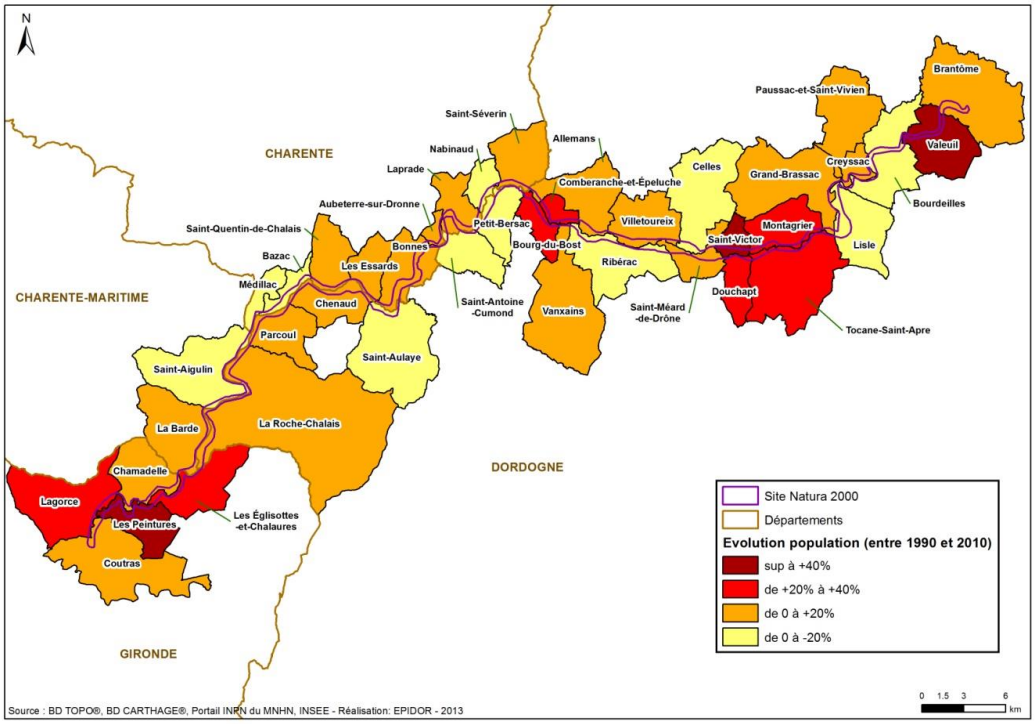

Figure 20 : Evolution de la population des communes du site Natura 2000 entre 1990 et 2010 (Sources: INSEE 2010 -BD Carthage)

3.1.2. Emploi

D'après le recensement de l'INSEE, à l'échelle des communes du site Natura 2000, 71% des emplois concernent le secteur tertiaire (service publique, commerce), 18% l'Industrie et 9% la construction. La filière agricole quant à elle, ne concerne que 2% de la population active soit 649 agriculteurs.

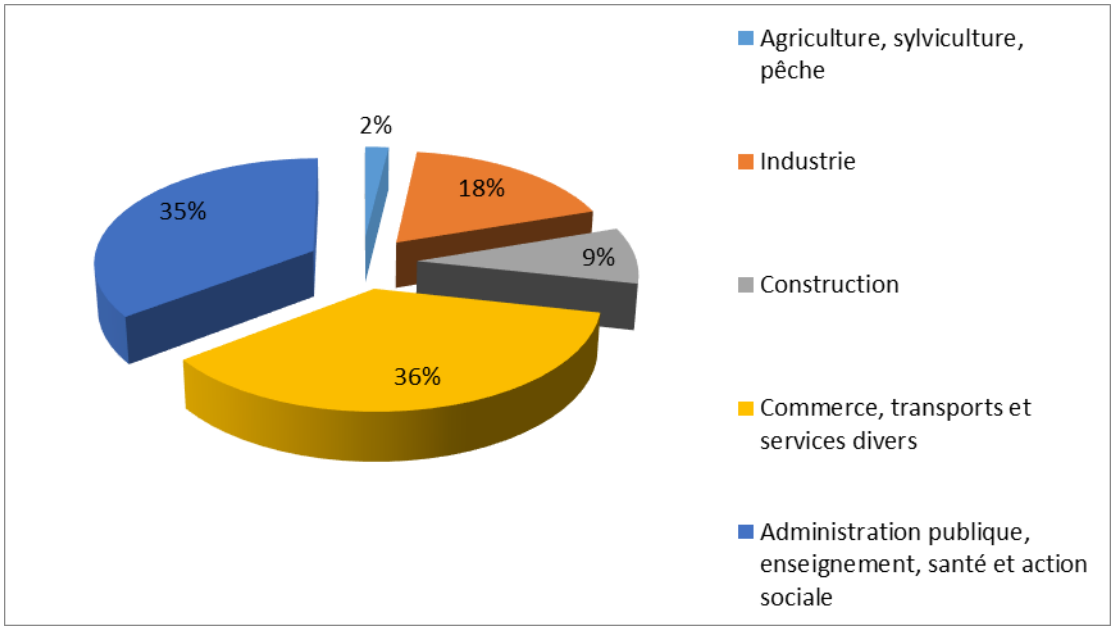

Figure 21 : Part des différents secteurs d'activité dans la population active des commerces du site (Source : INSEE 2010)

La population active a augmenté de 35 % entre 1999 et 2010. Seul le nombre d'exploitants agricoles a baissé drastiquement (moins 56% en 20 ans). Les effectifs des autres catégories socio-professionnelles ont augmenté. La répartition géographique entre actifs et retraités est homogène sur l'ensemble des communes du site. En 2010, la population se composait pour plus du tiers de retraités (37 %).

3.1.3. Le Logement

Plus des deux tiers des logements étaient des résidences principales en 2010. Les résidences secondaires en baisse depuis 1999 (moins 4%) ne représentaient que 13 % du bâti. La répartition de l'occupation des logements est homogène puisque toutes les communes riveraines du site Natura 2000 avaient au minimum 60 % de leur bâti en résidence principale en 2010, et seulement cinq communes dépassaient 30 % de résidences secondaires (Douchapt, Grand-Brassac et Nabinaud). Les résidences secondaires traduisent une fluctuation de la population due à la fréquentation touristique en période estivale.

3.2. Urbanisation

Les zones urbanisées ne représentent que 2% du site Natura 2000. La pression de l'urbanisation est donc relativement faible en termes d'occupation du sol. Elle se fait sentir au niveau des centres des communes

présentes sur le site, mais aussi au niveau des axes de communication, des ouvrages construits sur la Dronne ainsi que des équipements de captage et de rejet.

3.2.1. Les axes de communication

Les principaux axes de transports qui traversent le site Natura 2000 sont les suivants :

- la D674 qui permet de relier Saint-Denis de Pile à Angoulême (en passant notamment par Coutras et la Roche-Chalais),
- la D730 qui permet de relier Royan à Montpon-Ménestérol (en passant par Saint-Aigulin et la Roche-Chalais),
- la D708 qui permet de relier Montpon-Ménestérol à Verteillac en passant par Ribérac et la D939 qui permet de relier La Rochelle à Périgueux en passant par Brantôme,
- la voie ferrée avec les lignes du TGV Paris-Bordeaux, et le TER Aquitaine Bordeaux-Angoulême, qui dessert les villes de Coutras, les Eglisottes et Saint-Aigulin.

Sur le site Natura 2000, le réseau de transport est donc assez lâche, l'ensemble du site compte 173 km de linéaire de route, des départementales aux routes communales, et 73 km de linéaire sont présents sur une bande de 100 m autour des berges. Ce linéaire est réparti de manière relativement homogène sur le site Natura 2000. De plus, on recense 86 ponts, dont 46 franchissent la Dronne. Ce qui signifie qu'il y a en moyenne un pont permettant de franchir la Dronne tous les 2,7 km.

Parmi les projets d'urbanisation en réflexion sur les communes du site, une déviation routière est prévue à proximité de Ribérac, son objectif est de dévier la circulation des poids lourds, devenue très contraignante pour les riverains. C'est une portion de 800 m qui reliera la D708 à la D13 au niveau de Grolaud.

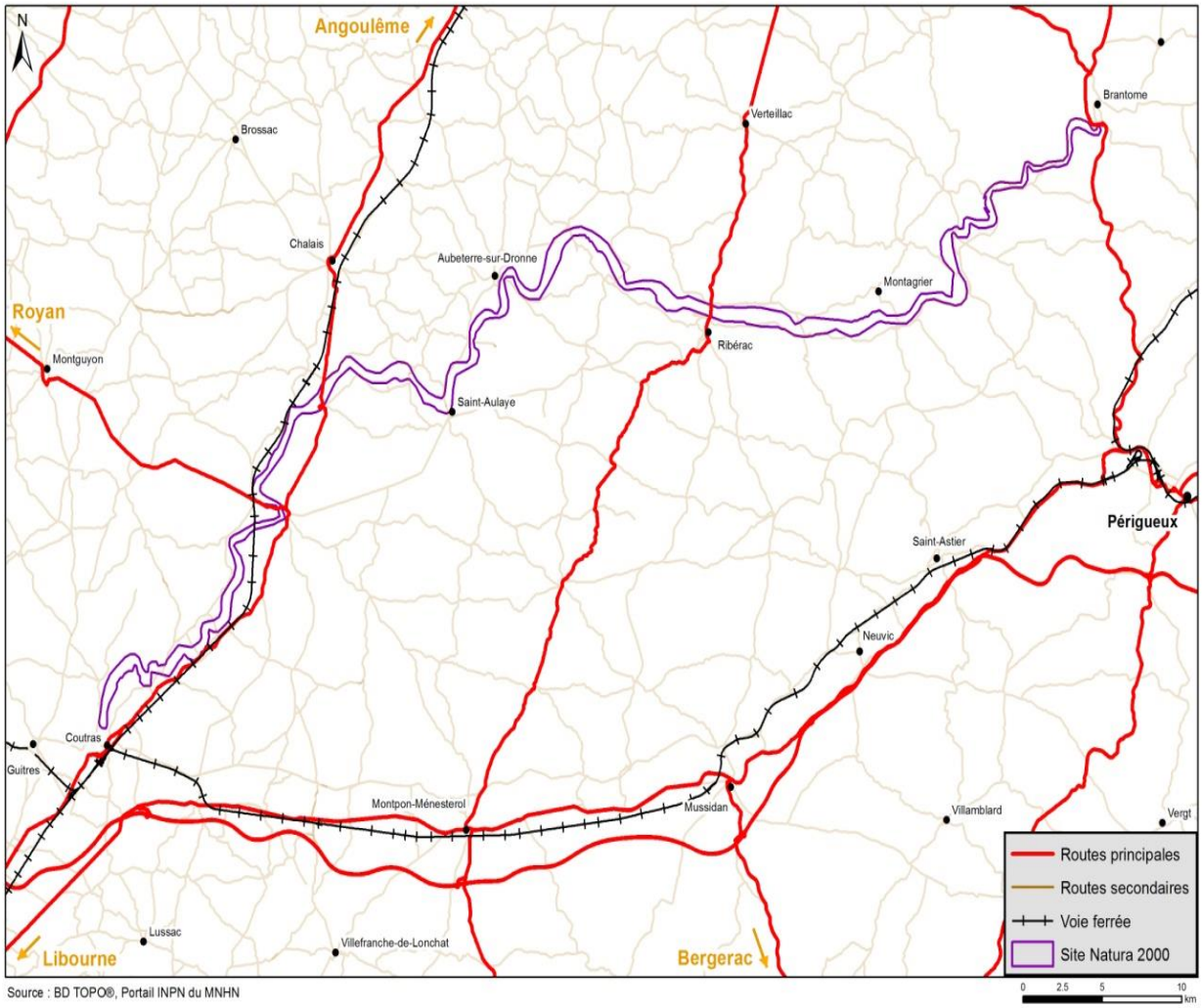

Figure 22 : Réseau de communications autour du site Natura 2000 (Sources: INPN, IGN - BD Carthage, EPIDOR 2013)

3.2.2. Les seuils transversaux construits sur le linéaire de la Dronne

Le site comporte 56 seuils sur le linéaire de la rivière. Ces ouvrages hydrauliques font partie du patrimoine de la vallée, la plupart d'entre eux datent du XVIIème siècle et sont associés à des moulins, seul le seuil d'Aubeterre n'est pas lié à un moulin.

73% des ouvrages sont en bon état, 9% sont en mauvais état et 18 % sont ruinés. Les ouvrages en ruine (au nombre de 10) sont considérés comme étant effacés et donc ne constituant plus d'obstacle à la continuité écologique. Ces ouvrages ne seront donc plus pris en compte dans la suite de cette analyse. Les 46 ouvrages restants modifient le faciès de la rivière, la libre circulation de l'eau, des poissons et des sédiments. Ils ont donc un impact sur la continuité écologique et les habitats naturels. On rencontre en moyenne un ouvrage tous les 2,7 km. Leur répartition est inégale et se concentre en amont. Les seuils à l'aval constituent les premiers points bloquant la continuité piscicole pour les espèces migratrices amphihaline.

Usages des ouvrages :

45% des ouvrages sont des anciens moulins qui ont été reconvertis en habitations.

La part des ouvrages dédiés à l'hydroélectricité est assez importante. En effet, 12 seuils sont équipés de turbines en activité (cf. tableau 13). Néanmoins, de par leur débit réservé et la hauteur des installations, ces ouvrages sont relativement modestes. En effet, seuls quatre ouvrages ont une puissance supérieure à 300 kW : les moulins de Laprade (moulin neuf aval), Parcoul, la Roche-Chalais et Monfourat.

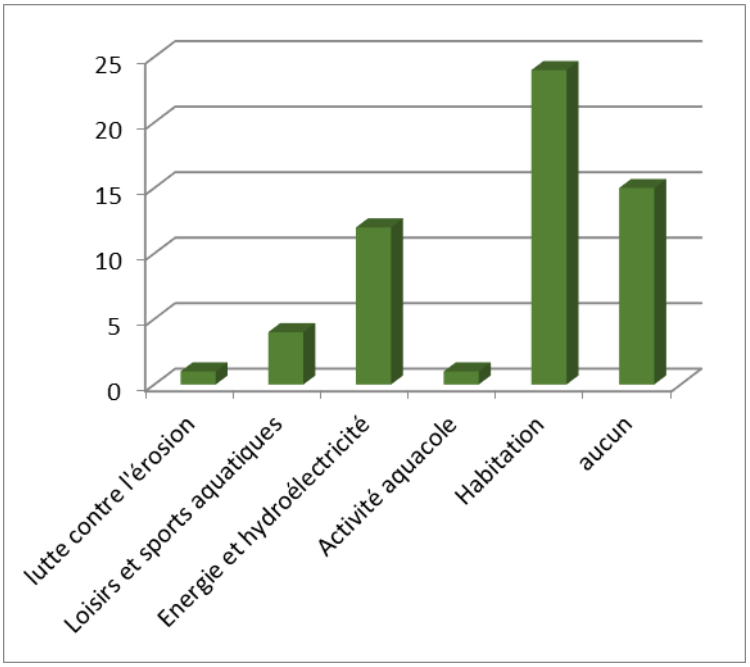

Figure 23 : Répartition des usages des ouvrages de la vallée de la Dronne (Source: EPIDOR 2012)

Tableau 10 : Puissance maximale des ouvrages à usage hydroélectrique (Source: EPIDOR 2012)

Puissance	**Nombre d'ouvrages**
0-50 kW	1
50-100 kW	2
100-150 kW	2
150-300 kW	3
>300-650 kW	4
Total	**12**

Il faut noter que 17% des ouvrages n'ont plus d'utilité à ce jour, alors que certains ouvrages peuvent avoir plusieurs usages directs et indirects (exemples : habitation/ lieu de baignade, hydroélectricité/ tourisme, habitation/ prélèvement en eau, etc.). Le moulin de la Pauze notamment est un moulin pédagogique qui possède un musée, une boulangerie et produit de l'hydro-électricité.

Caractéristiques des ouvrages :

De manière générale, les seuils dont les chutes d'eau sont les plus importantes sont majoritairement dédiés à la production d'hydroélectricité et sont plutôt situés sur la partie aval de la Dronne.

30% des ouvrages sont supérieurs à 1,5 m de hauteur et un ouvrage excède les 3 m (site de Monfourat). Il s'agit donc d'ouvrages de taille modeste:

Tableau 11 : Importance des ouvrages du site Natura 2000 de la vallée de la Dronne (Source: EPIDOR 2012)

Hauteur (m)	**Nombre d'ouvrages**
0 à 1	25
1 à 1,5	12
1,5 à 2	16
> 2	3
Total	**56**

Parmi ces ouvrages, certains constituent des obstacles à la montaison et à la dévalaison des poissons migrateurs. Quelques ouvrages sont équipés de passes à poissons. Mais seule la passe de Monfourat est jugée efficace. D'après l'étude menée en 2011 par l'ONEMA sur les ouvrages de la Dronne, seulement 5 ouvrages sont considérés comme franchissables pour tous les poissons migrateurs présents sur la Dronne.

Il est intéressant de remarquer qu'un tiers des ouvrages sans usage à ce jour est difficilement franchissable. Le barrage de Coutras, a un rôle important, puisque c'est l'ouvrage le plus en aval de la Dronne, et donc le premier ouvrage rencontré par les poissons migrateurs en montaison. Or ce seuil est difficilement franchissable, bien qu'étant équipé de systèmes de franchissements piscicoles (passe à bassins).

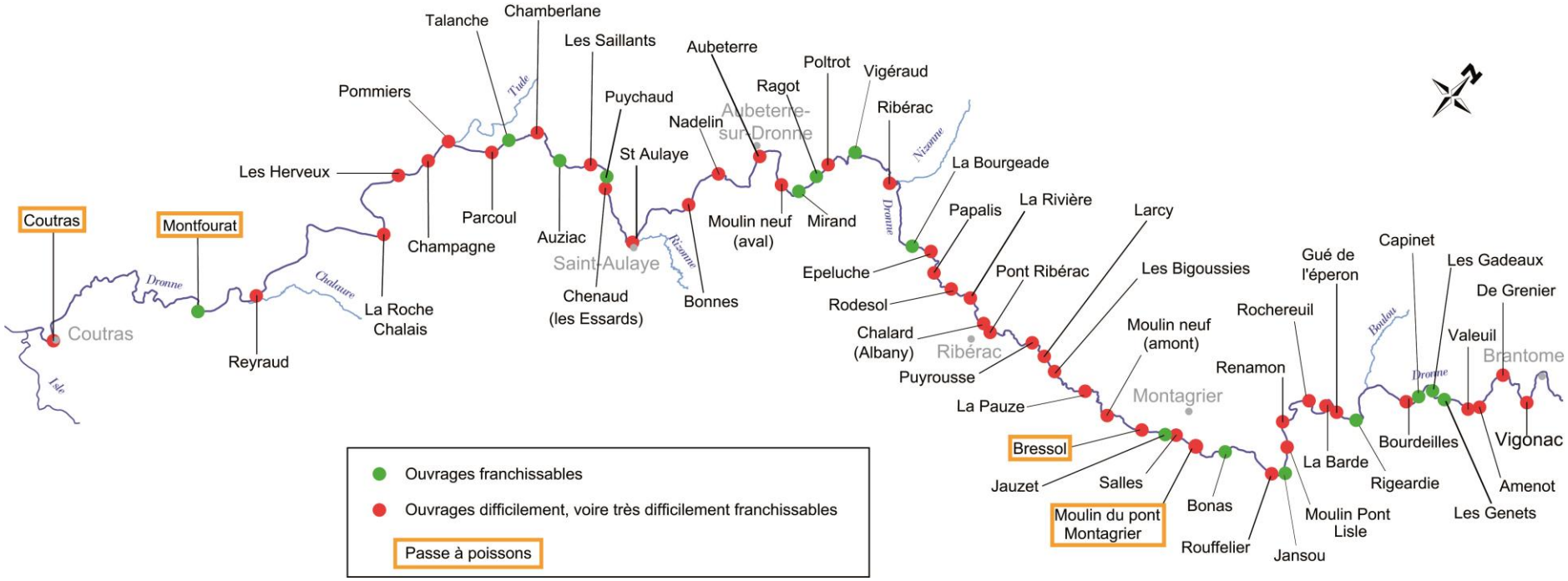

Figure 24 : Localisation et franchissabilité des ouvrages sur le site Natura 2000 (incluant les ouvrages ruinés) de la Dronne (Source : EPIDOR – ONEMA 2012, EPIDOR 2013)

3.2.3 Les équipements relatifs au prélèvement d'eau

Les prélèvements en eau se répartissent entre les prélèvements à usage domestique ou Alimentation en Eau Potable (AEP), qui représentaient 26 points de captage sur les communes du site Natura 2000 en 2012, les prélèvements industriels qui représentaient 3 points de captage et les prélèvements agricoles qui représentaient 114 points de captage.

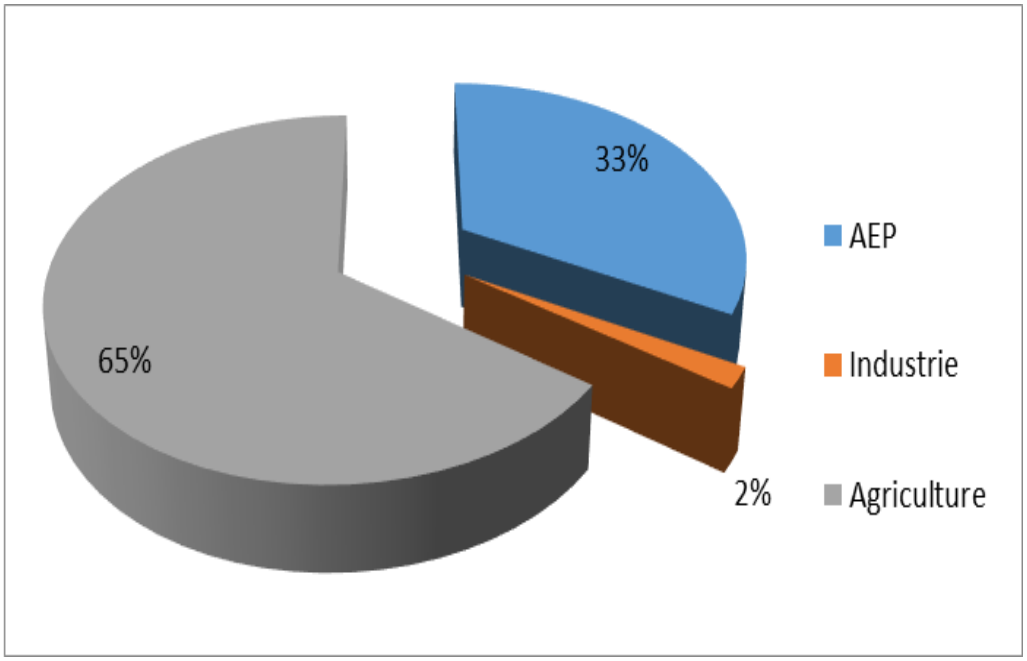

Figure 25 : Répartition en point de captage des prélèvements en eau sur les communes du site Natura 2000 (Source: SIE AEAG 2012)

L'agriculture est l'activité qui prélève le plus d'eau. En 2011 plus de 6 000 000 m^3 ont été prélevés, soit 65 % des volumes prélevés au total. C'est aussi l'activité dont les prélèvements fluctuent le plus d'une année sur l'autre.

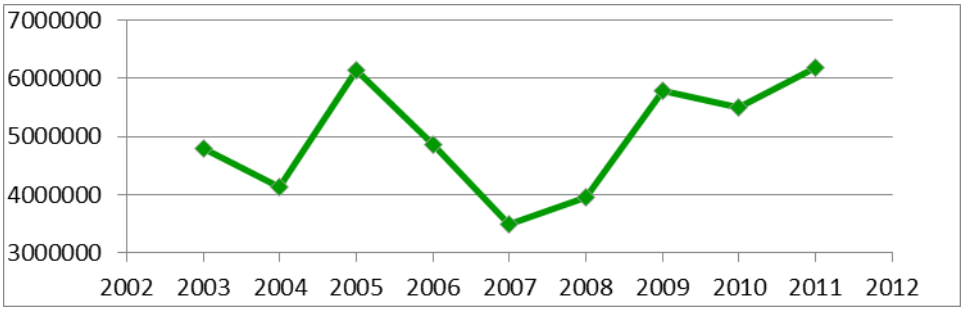

Figure 26 : Prélèvements agricoles (en m^3) sur les communes du site Natura 2000 entre 2003 et 2011 (Source : SIE AEAG 2012)

Les prélèvements industriels et à usage eau potable (AEP) ont quant à eux considérablement diminué au cours des dernières années. En huit ans, entre 2003 et 2011, les prélèvements ont diminué de 61%, tandis que les prélèvements pour l'AEP ont diminué de 13%.

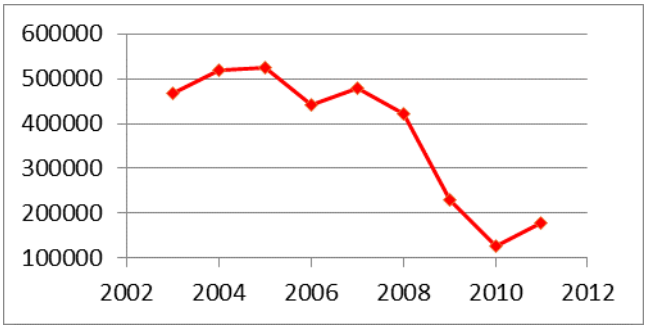

Figure 27 : Prélèvements industriels (en m^3) sur les communes du site Natura 2000 entre 2002 et 2011 (Source : SIE AEAG 2012)

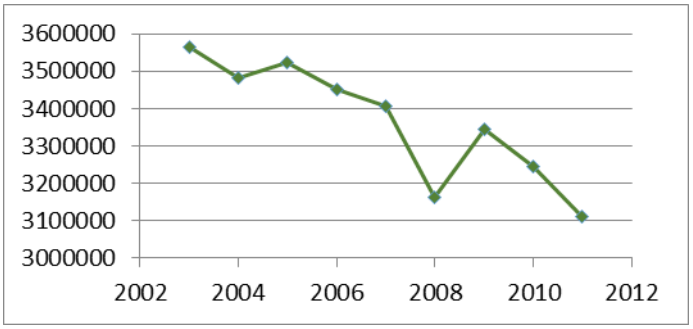

Figure 28 : Prélèvements AEP (en m^3) sur les communes du site Natura 2000 entre 2002 et 2011 (Source : SIE AEAG 2012)

Les différents captages prélèvent soit des eaux souterraines (nappes captives, nappes phréatiques), soit des eaux de surface (retenues, lit mineur). L'agriculture prélève beaucoup plus d'eau de surface, elle représentait 91% des volumes prélevés en 2011, au contraire de l'AEP qui prélève beaucoup plus d'eau souterraine : 92% des volumes prélevés en 2011. L'industrie prélève à part presque égale les eaux issues de ces deux types de source : 55% d'eau souterraine et 45% d'eau de surface en 2011.

Prélèvements et gestion des étiages

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne, établi en 1996 et révisé en 2010, a défini des valeurs seuil à respecter sur une station de la Dronne appelée point nodal, située à Bonnes. Le Plan de Gestion des Etiages (PGE) mis en place en 2004 propose un protocole de gestion centré autour de ces valeurs afin de maintenir un débit minimum compatible avec le fonctionnement biologique du cours d'eau pendant l'étiage.

En revanche, une grande partie des affluents de la Dronne sont fragiles du point de vue de la ressource en eau et présentent des étiages plus ou moins prononcés. Cette vulnérabilité est liée pour certains cours d'eau à la nature karstique du sous-sol où les infiltrations sont nombreuses. Mais cette fragilité peut être accentuée par les prélèvements effectués dans leurs lits. Lors du suivi étiage 2012 effectué par EPIDOR, de nombreux affluents de la Dronne présentaient de très basses eaux voire des assecs. A titre d'exemple, des disparitions d'habitats avaient été constatées sur l'Auzonne, la Tude, l'Euche et la Sauvanie, ces cours d'eau ayant été asséchés pendant plus d'un mois. Ces épisodes peuvent nuire aux populations piscicoles, en effet, la diminution des débits entraîne une hausse importante de la température de l'eau et par conséquent une baisse du taux d'oxygène dissous pouvant entraîner la mort des espèces les plus fragiles. Le risque de mortalité devient encore plus grand en cas d'assec pour des poissons qui se retrouveraient pris au piège dans des flaques. De plus, les espèces piscicoles mettent du temps à « recoloniser » un cours d'eau qui a été asséché ou dont le débit était très faible pendant une longue période. Certaines espèces piscicoles d'intérêt patrimonial sur la Dronne, comme la lamproie de planer ou le toxostome ont besoin d'affluents fonctionnels dans leur cycle de vie, ces épisodes ont donc un impact fort sur leurs populations.

Afin de limiter les conséquences de l'étiage sur la vie aquatique, des mesures départementales de restrictions sont prises pour diminuer les prélèvements lorsque la mesure du débit à Bonnes atteint le DOE. Ces mesures touchent l'irrigation et sont plus ou moins fortes en fonction des débits mesurés. Lorsque la mesure atteint le DCR, des interdictions totales sont promulguées pour l'irrigation, mais aussi pour les usages domestiques.

3.2.4. Les équipements relatifs à l'assainissement

Rejets domestiques et assainissement collectif

Sur l'ensemble du site Natura 2000, 31 Stations d'Epuration (STEP) ont été identifiées. Il s'agit de stations relativement modestes, 87% des STEP du site ont une capacité inférieure à 2000 EH, ce qui traduit bien le caractère rural de ce territoire. Les STEP les plus importantes sont à Brantôme, Ribérac, Saint-Aigulin et Coutras.

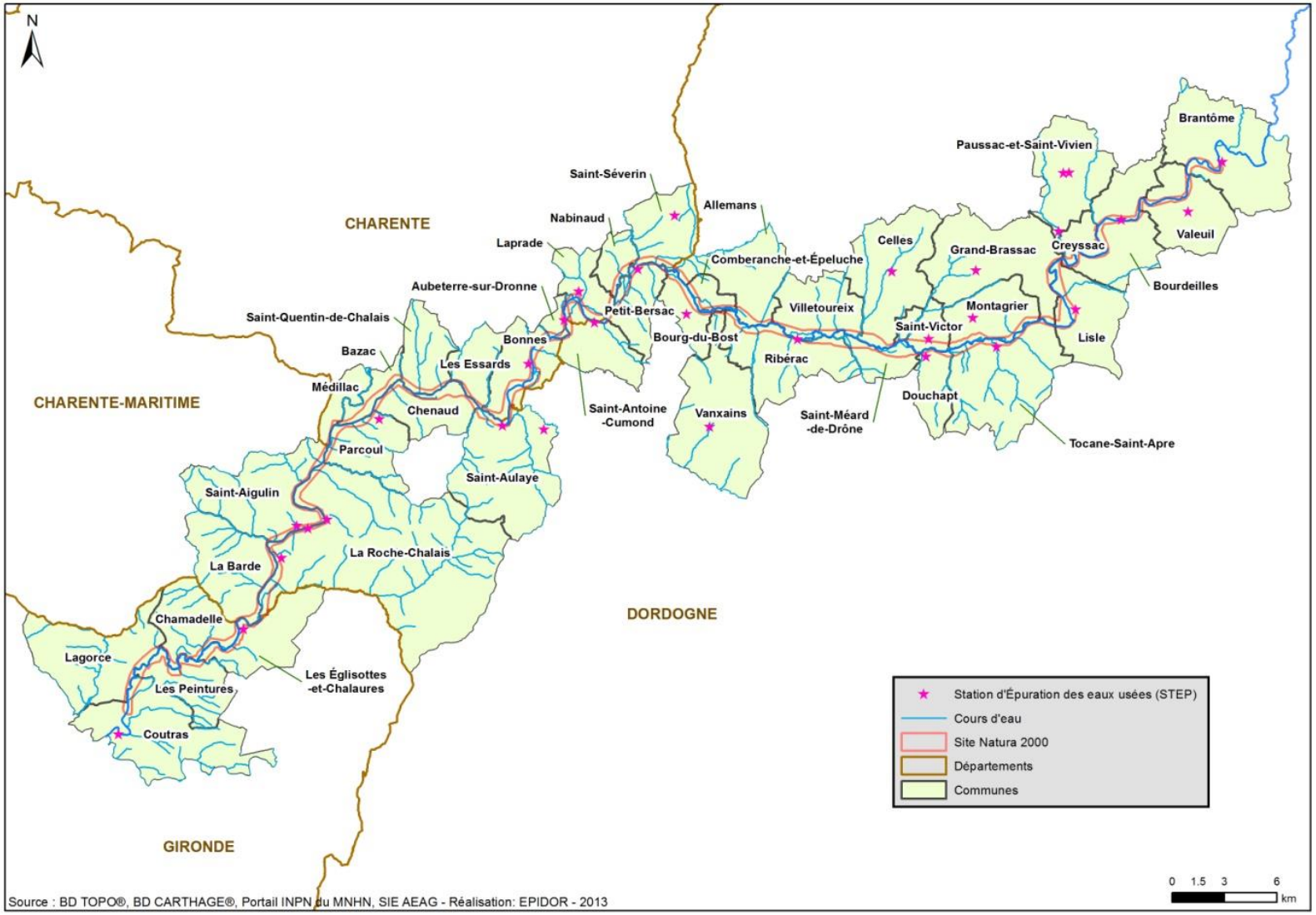

Figure 29 : STEP présentes sur les communes du site Natura 2000 (Source MEDDE, EPIDOR 2013)

Au 31/12/2011, seule la station de la Roche-Chalais datant de 1975 et dont le rejet s'effectue dans la Dronne, n'était pas conforme à la Directive européenne relative aux Eaux Résiduaires Urbaines (DERU). Par temps sec, ses performances sont bonnes mais par temps pluvieux, il arrive que des boues se déversent directement dans la Dronne, et cela bien que la capacité hydraulique nominale ne soit pas dépassée.

Aucune STEP défectueuse n'est recensée sur une vingtaine de kilomètres en amont de Brantôme sur la Dronne. La qualité de l'eau dans le site Natura 2000 n'est pas affectée par des STEP extérieures au site. De plus, les stations de mesure de la qualité de l'eau sur le linéaire Natura 2000 de la Dronne montrent que les teneurs en ammonium et nitrites ont beaucoup diminuées depuis les années 1970, elles sont actuellement presque toujours situées en classe de très bonne qualité (inférieur à 0,1 mg/l), sauf pour la station de Coutras qui est en qualité moyenne. Cette amélioration peut être mise en parallèle de l'installation progressive des STEP depuis les années 1980.

Rejets domestiques et assainissement non collectif

Dans les communes rurales, l'habitat est souvent trop dispersé pour permettre à l'ensemble de la population d'être raccordé au système collectif d'assainissement. Dans ce cas, les particuliers possèdent un système d'assainissement individuel.

Dans les communes rurales faiblement urbanisées, la proportion de foyers ayant un système individuel d'assainissement peut s'élever à 65%.

Le contrôle de ces installations relève d'une compétence communale (loi sur l'eau de 1992). Les communes peuvent mettre en place elles-mêmes un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour prendre en charge les dépenses liées aux contrôles des installations, qui sont obligatoires (loi sur l'eau de 2006), ou déléguer cette compétence à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Sur le territoire du site, toutes les communes possèdent un SPANC.

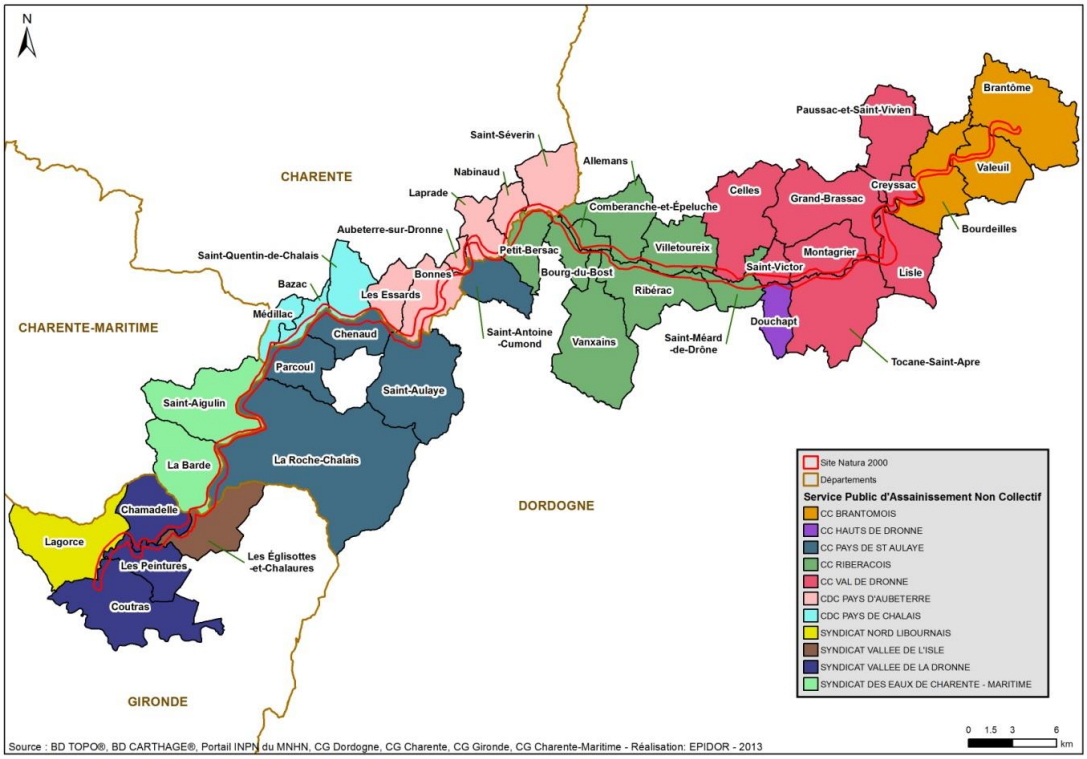

Figure 30 : SPANC sur le site Natura 2000 (Sources : EPIDOR 2013)

A noter qu'un camping est aussi en assainissement non collectif, le camping municipal de Lisle (45 emplacements). Les autres campings du site, au nombre de 4, sont tous raccordés au système collectif.

Rejets industriels

D'après les données de l'agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG), cinq établissements seulement avaient des points de rejet dans la rivière en 2012 :

Tableau 12 : Industries rejetant dans la Dronne (Source: SIE AEAG 2012)

Nom de l'établissement	**activité**	**Ville d'implantation**
BLANC NETTIS	Blanchisserie industrielle	BRANTÔME
ABATTOIR DE RIBERAC	Abattoir	RIBERAC
K.S.B SA	Production de pompes et robinetterie	LA ROCHE-CHALAIS
SOC INDUSTRIELLE DES VITRAGES AQUITAINE	Transformation de vitrage feuilleté et de verre plat	COUTRAS
UNION DES COOPERATIVES VINICOLES D'AQUITAINE	Production de boissons alcoolisées distillées	COUTRAS

D'après les modélisations réalisées par l'agence de l'eau dans le cadre de l'Etat des lieux DCE des masses d'eau (2006-2007), les rejets de l'entreprise « les tanneries de Chamont » à Saint-Pardoux pouvaient avoir un impact sur la qualité des eaux de la Dronne. De par la localisation de la station de mesure (aval de Saint-Pardoux) et la nature du paramètre qui a déclassé (Indice Biologique Diatomée médiocre), il se pourrait que les rejets de cette usine aient eu un rôle à jouer dans le déclassement de la masse d'eau Dronne FRFR32 en 2007. Cette masse d'eau s'étend du Manet à la confluence avec la Côle, juste en amont du Site Natura 2000. Ce déclassement ne s'est néanmoins pas répercuté en aval sur la masse d'eau FRFR2 qui est classée en « bon état ». De plus, il faut noter que depuis 2009, cet établissement a mis aux normes sa station d'épuration (mise en place d'une filière biologique).

3.3. Agriculture

L'agriculture est une activité économique importante pour ce territoire. 1 % des actifs du site sont agriculteurs.

3.3.1. Les orientations agricoles du territoire

Les communes riveraines du site Natura 2000 sont toutes très agricoles. D'après les données Corine Land Cover 2006, l'agriculture représente l'occupation des sols la plus importante. On observe ces dernières années un développement important de la spécialisation des exploitations vers la maïsiculture et l'élevage bovin viande. Néanmoins, malgré la diminution du nombre d'exploitations diversifiées que cela induit, l'orientation technico-économique de polyculture et poly-élevage reste dominante.

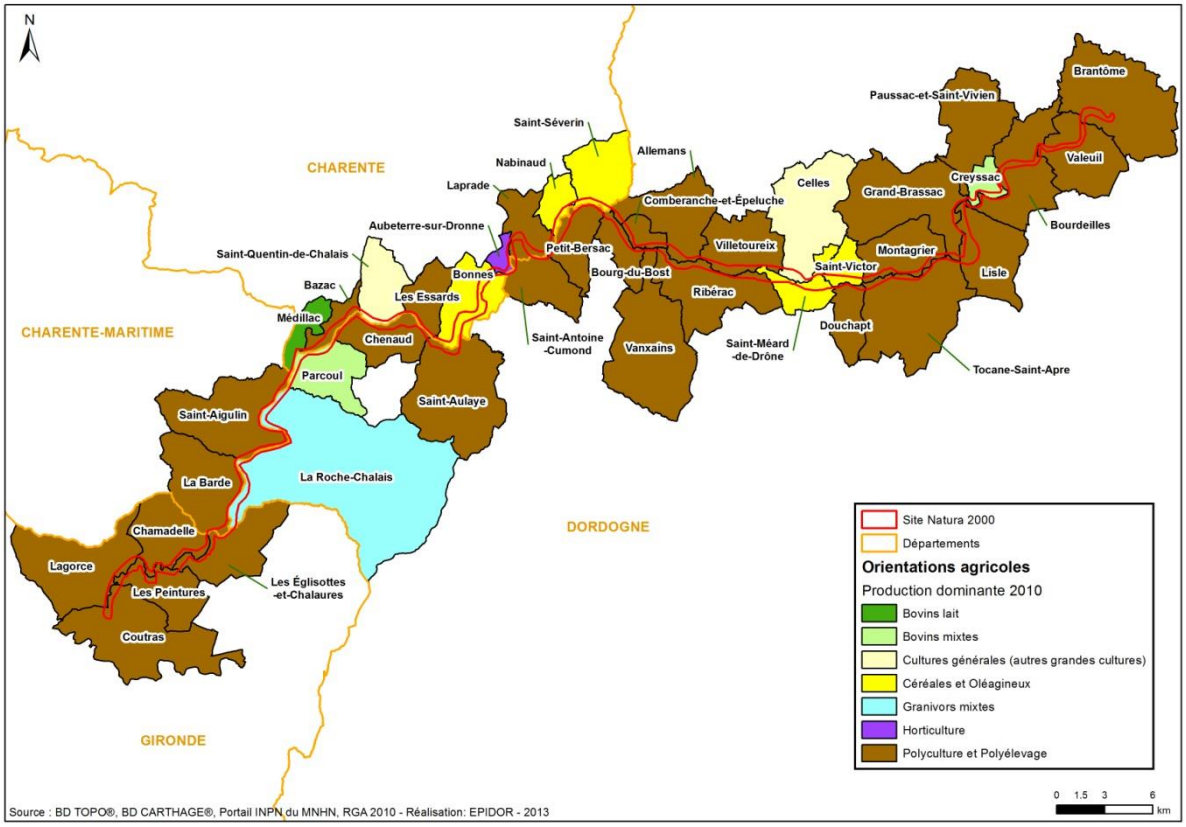

Figure 31 : Orientations technico-économiques des communes du site Natura 2000 vallée de la Dronne (Source : BD Carthage - RGA 2010, EPIDOR 2013)

3.3.2. L'évolution des exploitations agricoles

Les surfaces agricoles se sont stabilisées depuis les années 2000. La Surface Agricole Utile (SAU), représentait 41 % de la surface totale des communes en 2010 (données RGA 2010), soit 31 431 ha. Cette part a diminué de 14 % entre 1988 et 2000, mais elle s'est stabilisée depuis. L'emprise agricole est donc très forte sur ces communes, et est encore plus significative dans le périmètre du site Natura 2000.

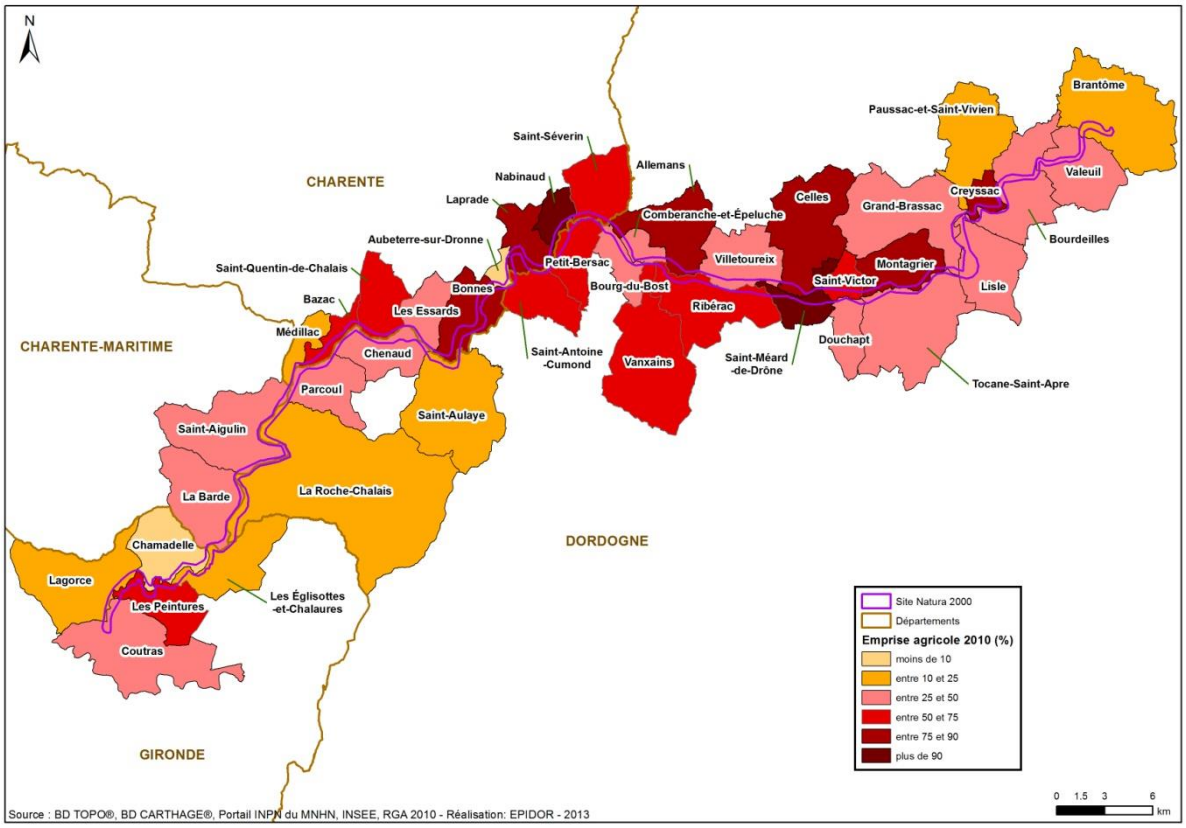

Figure 32 : Emprise agricole sur les communes du site Natura 2000 vallée de la Dronne (Source : BD Carthage - RGA 2010, EPIDOR 2013)

En 2010, les communes du site Natura 2000 comptabilisaient 649 exploitations et 708 Unités de Travail Annuel (UTA). Ces chiffres sont respectivement en recul de 57 % et 59 % depuis 1988. En parallèle, la taille des exploitations a presque doublé en 20 ans, la SAU moyenne par exploitation est passée de 26 ha en 1988 à 51 ha en 2010. Les exploitations tendent donc à être moins nombreuses mais leurs surfaces sont plus importantes.

3.3.3. Les productions

En 2010, 71% des communes du site Natura 2000 étaient toujours majoritairement orientées vers la polyculture et le poly-élevage. A noter que ce chiffre a diminué depuis 2000 où il était de 83%.

Céréales et Oléagineux

La culture qui domine est la maïsiculture irriguée, et les oléagineux.

Plus de la moitié des exploitations produisaient des céréales (entre 58 et 59 %) en 2010, la culture dominante étant la maïsiculture irriguée. Viennent ensuite les céréales à paille (grandement représentées par le blé tendre).

Un tiers des exploitations produisaient des oléagineux (entre 33 et 35 %) en 2010, la culture principale étant le tournesol, tandis que le colza est de moins en moins cultivé, en raison des difficultés rencontrées par cette culture dans la région (récolte très dépendante des températures d'arrière-saison).

Les zones où l'on peut observer le plus de spécialisation vers les grandes cultures, sont le Ribéracois avec les communes de Celles, Saint-Méard de Drône, Saint-Victor, et la zone Charentaise avec Saint-Séverin, Nabinaud, Bonnes, Saint-Quentin de Chalais.

A noter que les surfaces en jachère sont en recul depuis que la PAC n'oblige plus le gel de certaines parcelles (2009). Néanmoins, en 2010, plus du tiers des exploitations conservaient encore une partie de leur SAU en jachère (entre 36 et 38 %).

Elevage

L'élevage est majoritairement orienté vers la production de bovins viande (entre 41 et 42 % des exploitations du site produisent des bovins), même si un peu d'élevage de bovins laitiers ou caprins laitiers subsiste, et ce, malgré les difficultés économiques rencontrées par les filières laitières.

L'élevage bovin lait est en forte régression depuis une vingtaine d'années.

L'élevage bovin viande est conduit en grande majorité de façon extensive mais à tendance à s'intensifier. En ne comptabilisant que les Surfaces Toujours en Herbe (STH), la charge moyenne était de 1,7 UGB/ha en 1988. Ce chiffre a augmenté depuis pour atteindre 3,2 UGB/ha en 2010.

D'autres activités d'élevage sont présentes sur le site, comme les ateliers d'engraissement de canards, notamment à la Roche-Chalais où c'est l'orientation technico-économique dominante, mais cela reste tout de même en marge (en 2010, on recensait entre 25 et 39 élevages hors sol sur l'ensemble des communes, dont 3 à Montagrier, 3 à Vanxains et 5 à la Roche-Chalais).

3.3.5. Les pratiques agricoles et mesures environnementales engagées

L'évolution des surfaces toujours en herbe

La Surface toujours en herbe (STH) a diminué de 44% entre 1988 et 2010. Mais cette diminution a été moins conséquente entre 2000 et 2010 puisqu'elle n'était plus que de 9%. Elle peut s'expliquer d'une part par l'arrêt de certains ateliers d'élevages qui étaient trop petits pour être rentables ou n'ont pas été repris à la suite d'une cessation d'activité, et d'autre part par l'augmentation de la charge dans les parcelles qui a libéré des surfaces pour d'autres productions

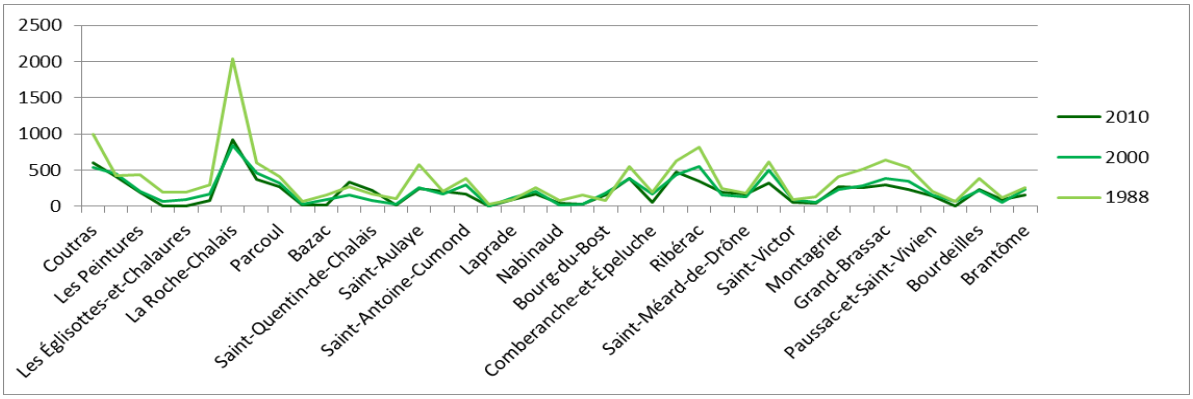

Figure 33 : Evolution communale de la surface toujours en herbe sur les communes riveraines du site Natura 2000 entre 1988 et 2010 (Source RGA 1988 et 2010, EPIDOR 2013).

Il faut toutefois noter que la STH représentait toujours 26% de la SAU des communes du site en 2010, et que 67% des exploitations possèdent des prairies permanentes, ce qui n'est pas négligeable. Si la STH ne chute plus de façon vertigineuse depuis 2010, c'est en partie du fait de la mise en place de la conditionnalité des aides PAC en 2005 qui impose le maintien des pâturages permanents.

Irrigation

L'irrigation s'est mise en place dans les années 1970 et a atteint son maximum dans les années 2000.

Néanmoins, les exploitations qui irriguent ne sont pas majoritaires dans la région. Cette pratique se limite aux exploitations ayant une part importante de leur assolement dédiée à la maïsiculture. En 2000, entre 17 et 19% des exploitations possédaient des surfaces irriguées, ce qui représente entre 12 et 13% de la SAU des communes.

Traitements phytosanitaires, engrais et qualité de l'eau

Les agriculteurs revendiquent une évolution de leurs pratiques depuis les années 1970 où les épandages d'engrais et de produits phytosanitaires étaient systématiques. Aujourd'hui l'utilisation d'intrants est mieux maîtrisée en quantité.

Les agriculteurs interrogés disent appliquer les produits phytosanitaires autant que possible en curatif et de moins en moins en préventif. L'utilisation d'outils de plus en plus perfectionnés permet de minimiser les pertes et de réaliser des épandages plus précis.

Il existe 4 points de mesure de la qualité de l'eau sur le linéaire du site Natura 2000 de la Dronne (Valeuil, Epeluche, Bonnes et Coutras), qui permettent de surveiller la qualité de l'eau. Les relevés ont montré que, ces dernières années, les teneurs en nitrates sont stables voire diminuent. Mais depuis les années 1970 ces concentrations dans la rivière Dronne ont été multipliée par 2 sur Valeuil et multiplié par 4 sur Bonnes.

Certains phytosanitaires (herbicides) sont détectés, mais leur concentration reste au-dessous des normes définies par le guide technique de l'évaluation de l'état des eaux douces de surface de métropole. Néanmoins, deux des herbicides détectés sont interdits d'utilisation (l'atrazine depuis 2001 et le diuron depuis 2008).

Deux Captages Grenelle à Ribérac :

Ces captages ont été classés car ils sont particulièrement sensibles à des pollutions d'origines agricoles. La délimitation des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) a été faites, mais les plans d'action ne sont pas encore en vigueur, par contre, des Mesures Agro-Environnementales (MAE) y ont déjà été mises en place, pour permettre le maintien de prairies permanentes.

Ces captages sont les suivants :

- Le captage du puits du Latier : AAC de 65,3 ha dont une dizaine d'hectares se situe sur le site Natura 2000,
- Le captage du puits des Coutures : AAC de 194,7 ha, dont une trentaine hectares se situe sur le site Natura 2000.

Classement en zone vulnérable :

Ce classement est la déclinaison au niveau national de la Directive Nitrate. 14 communes riveraines du site Natura 2000 sont classées en Aquitaine et 2 en Poitou-Charentes. La partie Aquitaine concerne 13 points de captage et 360 agriculteurs.

Dans ce cadre, 8 mesures sont adoptées pour diminuer l'impact des nitrates d'origine agricole. Ces mesures intègrent des restrictions d'épandage, des prescriptions de stockage des effluents, des couvertures obligatoires des sols.

Les communes concernées sont :

Allemans, Bourg du Bost, Celles, Comberanche et Epeluche, Douchapt, Grand-Brassac, Lisle, Montagrier, Nabinaud, Petit-Bersac, Ribérac, Saint-Méard de Dronne, Saint-Séverin, Saint-Victor, Tocane Saint-Apre, Villetoureix.

Ces mesures sont applicables depuis septembre 2013.

PAT Dronne :

Créé en 2008 pour mener des actions sur quatre ans, il a pris fin début 2013. Il concernait 64 communes dont 25 sont riveraines du site Natura 2000. Suite à un diagnostic du territoire, 31 mesures ont été proposées pour favoriser les pratiques diminuant l'impact des nitrates et des produits phytosanitaires sur la qualité de la ressource en eau.

Les communes concernées étaient :

Allemans, Bourdeilles, Bourg du Bost, Brantôme, Celles, Chenaud, Comberanche, Epeluche, Creyssac, Douchapt, Grand-Brassac, la Roche-Chalais, Lisle, Montagrier, Parcoul, Paussac Saint-Vivien, Petit-Bersac, Ribérac, Saint-Antoine Cumond, Saint-Aulaye, Saint-Méard de Dronne, Saint-Victor, Tocane Saint-Apre, Valeuil, Vanxains, Villetoureix.

Un nouveau PAT a été mis en place pour la période 2014-2018.

L'activité agricole sur le site Natura 2000

L'agriculture occupe une place très importante au sein du site Natura 2000. En effet, sur les communes concernées par le site « Vallée de la Dronne », 649 exploitations ont pu être recensées. La Surface Agricole Utile représentait 31 431 ha en 2010, soit 41% de la surface des communes, et couvre 92% du site Natura 2000. L'orientation technico-économique dominante est la polyculture-poly-élevage, mais la maïsiculture irriguée se développe fortement ces dernières années.

De nombreux captages sont présents dans la vallée et la rivière. Les prélèvements effectués contribuent à la diminution des débits. Les activités agricoles peuvent être sources de pollutions et d'eutrophisation en fonction des produits phytosanitaires et engrais utilisés. Néanmoins, elles présentent aussi de nombreuses prairies de fauche (26% de la SAU étant des surfaces toujours en herbe), dont certaines sont classées habitat patrimonial Natura 2000 sous le code 6510. Les nouvelles orientations de la PAC permettent de limiter la perte de surface toujours en herbe en imposant le maintien des pâturages permanents comme conditions d'éligibilité aux aides.

3.4. Sylviculture

3.4.1 La dynamique sylvicole dans la vallée de la Dronne

Caractéristiques des forêts de la vallée de la Dronne

En 2009, la forêt représentait 33% de la surface des communes riveraines du site, soit 25 679 ha. 1% seulement de ces forêts sont publiques.

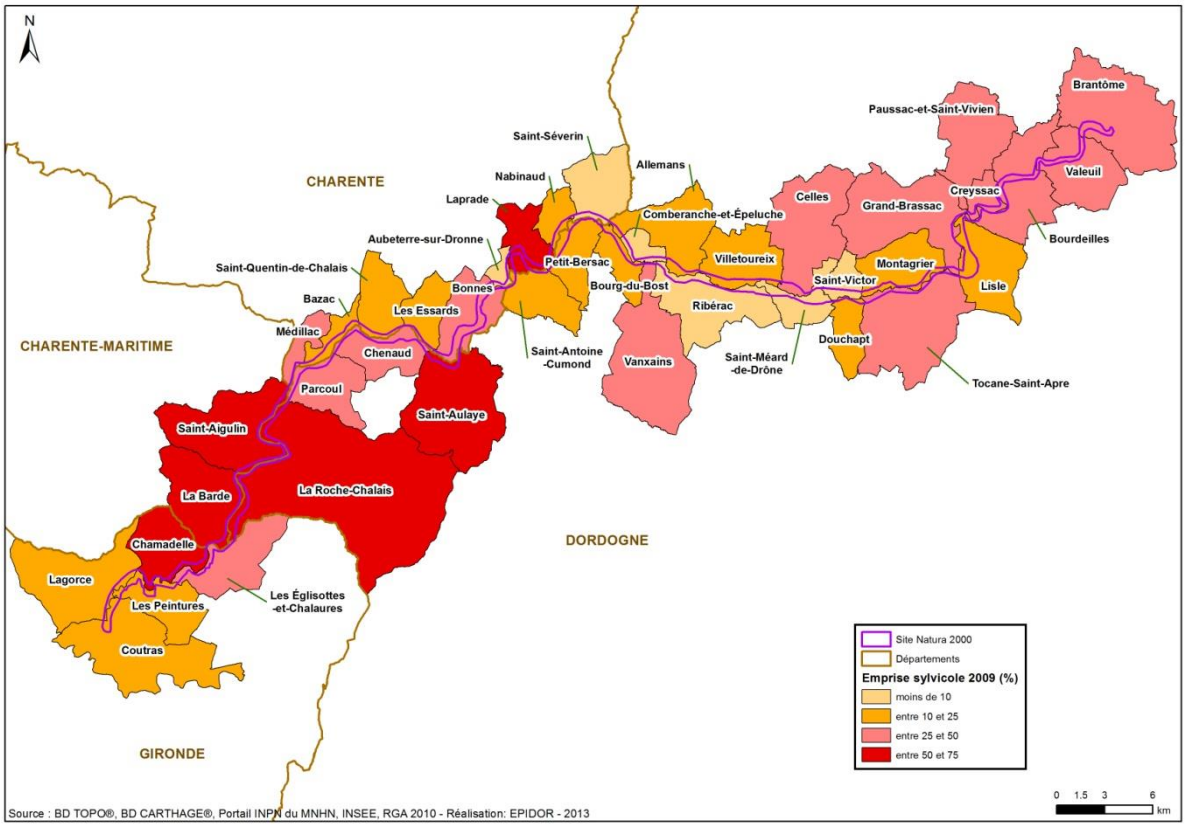

Figure 34 : Emprise sylvicole sur les communes du site (Sources : Cadastre 2009 – BD Carthage, EPIDOR 2013).

Le site Natura 2000 traverse quatre « sylvoécorégions » d'après le classement de l'Inventaire Forestier National (IFN) : la Champagne Charentaise, les coteaux de la Garonne, le Landais et le Périgord Blanc. Néanmoins les coteaux de la Garonne sont très ressemblants au Landais sur les communes du site, c'est pourquoi ces deux sylvo-écorégions sont regroupées dans l'analyse qui suit.

- La Champagne Charentaise se caractérise par une grande emprise des futaies à pins maritimes et la présence de peupleraies exploitées en vallée alluviale. Son emprise s'étend sur la partie médiane de la vallée de la Dronne, de Lisle à Bonnes sur les deux rives, et jusqu'à Bazac en rive droite seulement. C'est une zone très agricole avec beaucoup de prairies, relativement ouvertes, avec une ripisylve souvent limitée à un linéaire étroit d'arbres.

- Le Landais et les coteaux de la Garonne sont en continuité avec le massif de la Double, c'est une zone très boisée qui se caractérise par une dominance de futaies à pins maritimes avec quelques chênaies. La vallée alluviale présente elle aussi des parcelles cultivées de peupliers et des aulnaies et aulnaies-Frênaies bien développées.
  En rive gauche de la Dronne le Landais et les coteaux de la Garonne débutent à Saint-Aulaye, ils s'étendent leur influence en rive droite à partir de Médillac et jusqu'à Coutras. Les parcelles de peupliers sont surtout développées sur les communes de Dordogne et bien moins en Gironde et Charente Maritime.
- Le Périgord Blanc se caractérise par un mélange de chênaies sur les coteaux et de pins maritimes. Il s'étend de Brantôme jusqu'à Lisle. C'est la partie la plus encaissée et boisée du site. La présence des peupleraies y est assez faible.

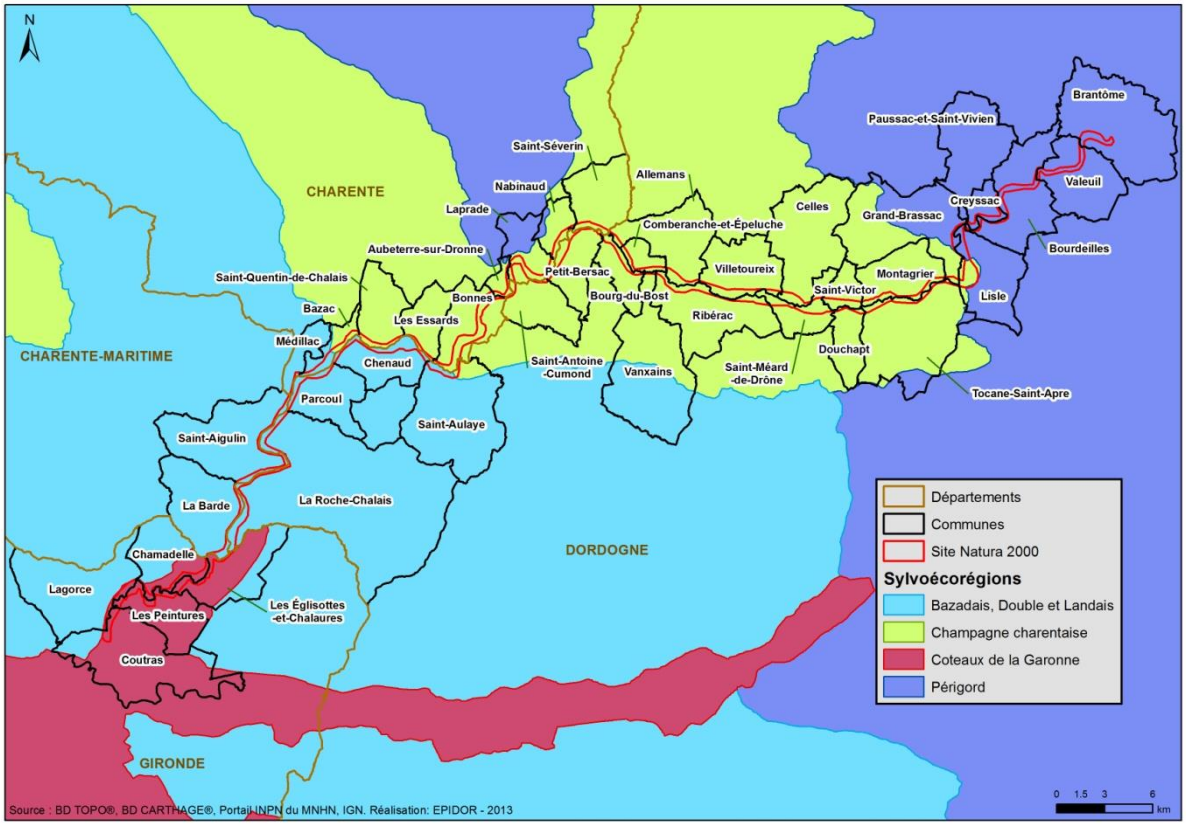

Figure 35 : Sylvo-écorégion traversant les communes du site Natura 2000
(Sources: IGN – BD Carthage, EPIDOR 2013)

La vallée alluviale de la Dronne est principalement valorisée par des populicultures, en particulier dans le Landais et la Champagne Charentaise. Le peuplier représente 3% des surfaces forestières des communes du site, mais ces peuplements étant concentrés à proximité des cours d'eau, cette part doit être beaucoup plus importante sur le site Natura 2000. Par photo-interprétation, la surface en peupleraie sur le site a été estimée à près de 300 hectares, soit 5% du site. Le peuplier est un feuillu à croissance rapide qui permet de produire un bois de qualité en 15 à 20 ans. C'est donc une culture très intéressante à moyen terme mais qui est relativement controversée pour l'impact qu'on lui prête sur l'environnement. On retrouve aussi des espèces

pionnières[1] de bords de cours d'eau, telles que le frêne, ou des essences adaptées aux milieux humides telles que le chêne pédonculé.

Si le peuplier est l'essence la plus exploitée sur les rives de la Dronne c'est que c'est une espèce typique de la déprise agricole qui a eu lieu dans les années 1980-2000. En effet, sa culture se rapproche des cultures de verger et ne nécessite pas d'investissements supplémentaires en matériel de la part des agriculteurs.

Caractéristiques des parcelles sylvicoles et des propriétaires

Les surfaces forestières sont très morcelées sur le secteur et de tailles réduites. En 2009 dans les communes riveraines du site, 50% des surfaces boisées étaient divisées en parcelles de 10 ha ou moins, tandis que les surfaces de plus de 100 ha ne représentaient que 6% des surfaces.

Les propriétaires ont majoritairement hérité de leurs parcelles forestières. Il y a 30 ans, les propriétaires étaient pour les 2/3 des agriculteurs, à présent, seulement 1/3 des propriétaires forestiers sont encore agriculteurs. Le reste des parcelles forestières, qui sont bien souvent les plus importantes, appartiennent à des domaines familiaux anciens.

Politiques de développement

Afin d'équilibrer la balance économique de l'industrie du bois, deuxième poste déficitaire de la balance commerciale après le pétrole, le gouvernement veut dynamiser la production locale (seule 60% de l'expansion forestière nationale est exploitée). Cette volonté se traduit dans les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF) sous forme d'objectifs. Ainsi, l'objectif à l'horizon 2016 du massif Dordogne-Garonne est de doubler la production, tandis que celle des bassins populicoles d'Aquitaine doit être multipliée par 2,3. Cette augmentation de production doit se faire en renouvelant les peuplements de taillis souvent de mauvaise qualité et en reboisant les parcelles touchées par les tempêtes. Néanmoins, en raison du fort morcellement des peuplements de la vallée de la Dronne, aucune action prioritaire n'y a été planifiée par le PPRDF Aquitaine pour les années 2012-2016. Une seule zone (le Sud-Charente qui comprend les communes charentaises du site Natura 2000) a été répertoriée comme zone prioritaire par le PPRDF du Poitou-Charentes et bénéficiera d'actions prioritaires pour les années 2013-2017.

Le potentiel d'amélioration de la production est élevé dans cette zone. Et même si seul le Sud-Charente est classé en zone d'action prioritaire, de nombreux financements (dont des financements européens du FEADER) sont mis en place pour dynamiser la production sylvicole et aider les propriétaires privés.

Ces initiatives pourraient permettre le développement de la filière sylvicole sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Dronne dans les années à venir.

3.4.2. La sylviculture et l'environnement

Démarches de certification

Le marché européen est de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux. En conséquence, il est de plus en plus dur pour un forestier de vendre des produits non certifiés sur le marché européen. La certification est l'assurance du respect de bonnes pratiques sylvicoles détaillées dans les cahiers des charges des labels ainsi que les codes régionaux des bonnes pratiques sylvicoles.

[1] Une espèce pionnière est une espèce capable de coloniser un milieu instable, très pauvre en matière organique et aux conditions pédoclimatiques difficiles.

Plusieurs marques existent (PEFC, FSC, etc.). Les forêts du Poitou-Charentes se sont massivement impliquées dans le programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC). En échange du respect d'un cahier des charges de gestion forestière durable, certains marchés leur sont ouverts alors qu'ils sont fermés aux produits non certifiés.

Codes régionaux des bonnes pratiques sylvicoles

Sans nécessairement adhérer aux labels, tous les sylviculteurs ont accès aux codes des bonnes pratiques sylvicoles via le Centre Régional de la Propriété Forestière dont ils dépendent. Ces guides proposent des pratiques respectueuses de l'environnement, compatibles avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Les boisements sont très présents sur les communes du site, ils représentent 25 679 ha soit 33% de la surface des communes. Ces forêts sont à 99% privées et sous-exploitées par rapport à leur potentiel. Sur le site, la sylviculture est principalement tournée vers la populiculture, avec 6% du site. L'emprise sylvicole sur le site Natura 2000 est donc mesurée. Les parcelles sont morcelées et de petites tailles.

Les enjeux environnementaux portent principalement sur les plantations d'espèces à croissance rapide (peupliers) au détriment d'espèces autochtones.

Les efforts allant dans le sens d'une réduction des impacts environnementaux sont manifestes. En effet, l'aspect environnemental de la gestion forestière est affirmé par l'adhésion d'un nombre croissant de propriétaires, publics et privés, à un système de certification de gestion durable des forêts, le plus important étant la certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) et par la mise en œuvre de documents de gestion durable.

3.5. Hydroélectricité

Les centrales hydroélectriques du site Natura 2000

Actuellement 12 usines hydroélectriques sont présentes sur le site Natura 2000, ce qui représente une puissance produite totale de 2 440 kW.

L'ensemble de ces usines sont des micro-stations privées de basses chutes fonctionnant au fil de l'eau ; c'est-à-dire que l'eau qui entre dans les centrales est turbinée sans être stockée. De ce fait, ces usines ne fonctionnent théoriquement pas par des éclusées, procédé qui consiste en lâchers subits d'eaux retenues pour adapter la production hydroélectrique.

Le relevé des débits à l'étiage à la station de Bonnes révèle une certaine irrégularité imputable à des éclusées qui sont pourtant interdites.

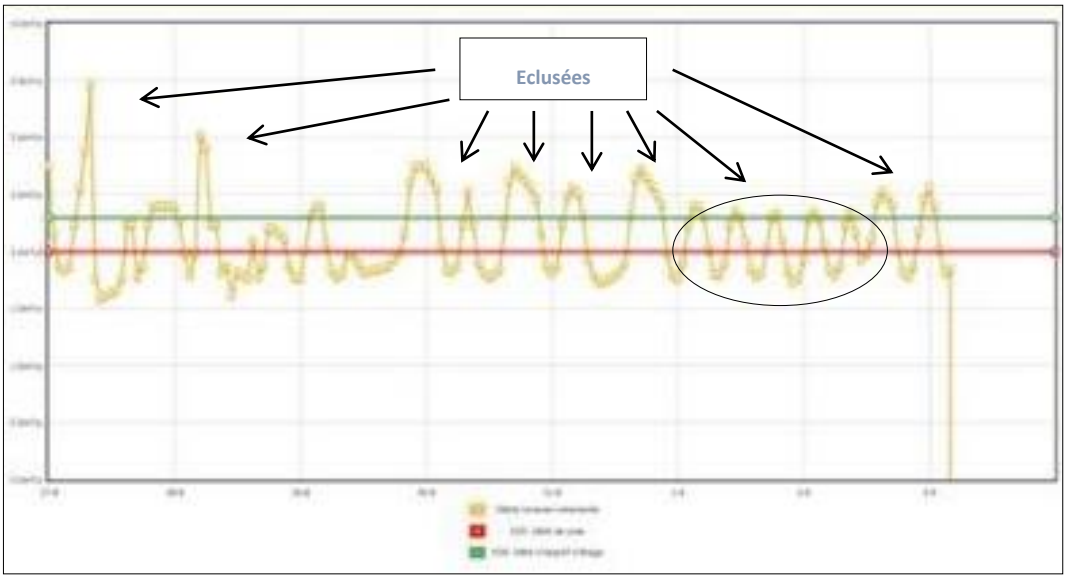

Figure 36 : Variations observées sur la Dronne à Bonnes en août 2012 (CRUDOR, 2012)

Les turbines les plus rencontrées dans ces centrales sont les turbines kaplan, adaptées aux faibles chutes à forts débits et des turbines Francis, adaptées à des hauteurs de chutes moyennes et des débits moyens. Le taux de mortalité piscicole a été évalué notamment pour les anguilles[2] . Ce taux de mortalité est en moyenne de 20 % pour des anguilles de 50 cm, 29 % pour des anguilles de 70 cm et 36 % pour des anguilles de 90 cm. Les résultats de cette étude sont toutefois bien meilleurs pour les turbines Francis (15 % de mortalité en moyenne pour les anguilles de 50 cm) que pour les turbines Kaplan (32 % de mortalité en moyenne pour les anguilles de 50 cm).

Ces ouvrages hydrauliques constituent également des obstacles potentiels à la montaison des poissons migrateurs mais posent également des problèmes lors de leur dévalaison. En dévalant, les poissons subissent, lors de leur passage dans les turbines, des lésions parfois très graves qui peuvent provoquer des mortalités importantes. Le transport sédimentaire de la rivière est également perturbé. A l'amont, les sédiments sont bloqués par les seuils et fixent un grand nombre de composés qui peuvent, lorsqu'ils sont concentrés, être à l'origine de l'eutrophisation d'un bief ou d'un cours d'eau. Seuls les sédiments les plus fins, qui restent en suspension, atteignent la rivière à l'aval.

Evolution du classement des rivières et impact sur les ouvrages hydroélectriques

L'article L214-17 du Code de l'Environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, propose une nouvelle classification des cours d'eau pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette nouvelle classification vient remplacer le classement en cours d'eau réservés au titre de la loi de 1919 et cours d'eau classés au titre de l'article L.432-6 du Code de l'Environnement, en proposant deux autres listes.

La première liste concerne les cours d'eau dont la continuité écologique devra être préservée par l'interdiction de construire de nouveaux ouvrages faisant obstacle à la libre circulation des poissons et sédiments. La seconde liste concerne les cours d'eau dont la continuité devra être restaurée en supprimant ou en équipant les ouvrages existants. La rivière Dronne est concernée par ces deux listes.

[2] Cette étude réalisée par l'ONEMA sur les anguilles, car c'est le poisson le plus susceptible de subir des dommages lors de la dévalaison, du fait de sa taille importante.

Il existe 12 usines hydroélectriques sur les 122 km de rivière du site Natura 200. Bien que de tailles moyennes, l'impact de ces installations est relativement important sur le site.
D'après l'inventaire réalisé par l'ONEMA, onze de ces usines constituent des obstacles à la continuité écologique à la montaison comme à la dévalaison. Outre ces impacts sur la circulation des poissons et des sédiments, la présence de ces seuils induit à l'amont une simplification et une banalisation des habitats, contribuant ainsi à appauvrir le potentiel écologique de la rivière. Le fonctionnement par éclusées non autorisé et selon la période peut impacter la faune aquatique.

3.6. Activité minière

3.6.1. Les carrières du site Natura 2000

Les terrains des communes du site Natura 2000 présentent des ressources valorisables pour l'extraction de granulats et de pierre de taille. De ce fait on recense 14 carrières en activité sur les communes traversées par le site Natura 2000.
Deux de ces carrières sont en partie sur le site : les carrières du Chargnon et du Mouillis à La Barde. Six autres carrières (à Creyssac, Les Peintures, Parcoul et Paussac Saint Vivien) sont situées à moins de 2 km du site.

De nombreuses anciennes carrières réaménagées se trouvent également sur les communes du site. Elles ont été remblayées ou converties en plans d'eau. Dix d'entre elles sont situées sur le site Natura 2000.

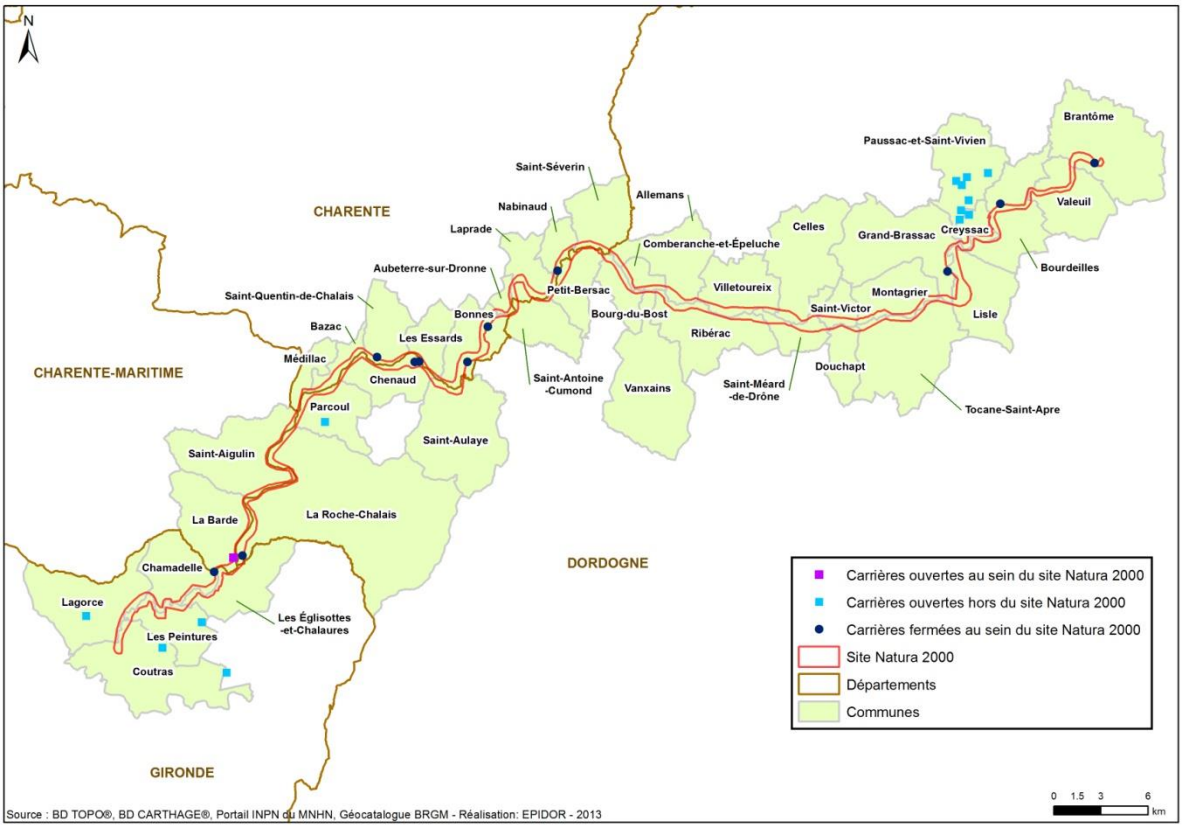

Figure 37 : Carrières sur les communes du site Natura 2000 « vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » (Source : AEAG-UNICEM, EPIDOR 2013)

L'activité d'extraction régresse dans la zone du fait de l'épuisement des ressources de carrières en cours d'exploitation. D'autre part, l'accès à la ressource est de plus en plus difficile (zones urbanisées en expansion, durcissement des réglementations, etc.), et ralentit l'ouverture de nouvelles carrières.

Trois autorisations d'exploitation sont arrivées à terme récemment (dont celle des Eglisottes qui était l'une des plus importantes de Gironde), sans être renouvelées, et deux autres arrivent bientôt à terme, en 2014 et 2017. Or la demande prévisionnelle est stable voire en légère augmentation par rapport à la demande actuelle. Il est donc possible que de nouvelles demandes d'ouverture de sites adviennent dans les années à venir. Actuellement, une seule demande d'ouverture est en cours.

3.6.2. Les carrières et l'environnement

Statut d'installations classées pour la protection de l'environnement

Les carrières sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Sauf cas particulier, comme l'ouverture de carrières dédiées à la restauration de monuments historiques classés ou inscrits, ces installations sont soumises à autorisation. A ce titre, toute ouverture de carrière fait l'objet d'une demande en préfecture contenant, entre autres, une étude d'impact. Chaque projet d'ouverture qui présente des impacts sur l'environnement doit être corrigé par des mesures établies dans l'étude d'incidence. Si des impacts irréductibles de l'activité minière subsistent, ils doivent être compensés par des mesures compensatoires.

De plus, chaque demande d'autorisation de carrière doit proposer un projet de réaménagement pour anticiper sa fermeture. Ce projet doit permettre de réhabiliter la carrière et de l'intégrer de façon fonctionnelle à son environnement naturel et socio-économique.

Sites Natura 2000 et carrières

Les carrières qui s'implantent sur un site Natura 2000 ou à proximité doivent réaliser une étude d'incidence particulière qui prend en compte les objectifs de conservation du site.

Charte environnement des industries de carrières, une démarche volontaire

Depuis 1992, l'UNICEM devance l'évolution de la réglementation environnementale avec la mise en place d'une charte environnement des industries de carrières. Cette charte a obtenu en 2012 la certification ISO 9001.

En France en 2012, 1058 sites étaient engagés dans la démarche de progrès proposée par la charte. Parmi eux, le site de l'Essert à Coutras, géré par LAFARGE GRANULATS SUD (situé à 2,6 km du périmètre Natura 2000), et les sites gérés par les CARRIERES DE THIVIERS à Creyssac (situés à 1 km du périmètre du site Natura 2000), ont atteint le niveau 4/4.

3.7. Usages de pleine nature

3.7.1. La Chasse

Au niveau communal, la chasse est organisée soit en Association Communale de chasse Agréée (ACCA) ou soit en Société de chasse (SC). Elles sont obligatoirement adhérentes à la fédération Départementale des Chasseurs, permettant une gestion plus homogène de la faune et de la chasse.

La chasse est essentiellement axée sur le grand gibier : sangliers, chevreuils et cerfs. Le secteur est relativement colonisé par les cervidés, en particulier dans la zone Charentaise, et nécessite donc un accroissement des prélèvements pour maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Ainsi, les attributions de tirs n'ont cessées d'augmenter ces dernières années, et plus particulièrement pour les chevreuils. La chasse des oiseaux migrateurs est assi une pratique courante sur le secteur : palombes, bécasse et canards. Enfin, la chasse emblématique du lièvre demeure même si elle est moins marquée qu'il y a quelques décennies.

Gestion des populations

La chasse a évolué vers une prise en compte des enjeux environnementaux plus marquée. Les chasseurs mènent des actions au quotidien pour le maintien de la biodiversité et des espèces chassées : maintien des corridors écologiques, actions de limitation des espèces invasives ou à problèmes (telles que le lapin de garenne, le renard roux, la belette ou encore le ragondin), recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, gestion durable des espèces. Des plans de chasse sont mis en place à l'échelle des départements et déterminent le nombre minimum et maximum d'individus à prélever par espèces et par chasseur.

Les fédérations départementales de chasse participent au Plan National d'Action pour le vison d'Europe, qui consiste en un ensemble de mesures prises pour favoriser le développement de cette espèce. Entre autres, les fédérations participent à la chasse au vison d'Amérique, à la réintroduction et au renforcement des populations de vison d'Europe, participent aux inventaires, sensibilisent les piégeurs agréés à l'utilisation de pièges sélectifs, etc.

Au sein de la vallée de la Dronne, la chasse a un caractère socioculturel fort, notamment la pratique de chasses traditionnelles. La chasse participe au maintien de certains milieux humides d'intérêt patrimonial et à la régulation de certaines espèces classées nuisibles comme le ragondin ou le vison d'Amérique pouvant concurrencer les espèces autochtones. Les pratiques de piégeage peuvent être néfastes aux populations de visons d'Europe et de loutres lorsqu'elles ne sont pas sélectives.

3.7.2. La Pêche

L'activité de pêche est uniquement récréative sur le site Natura 2000 de la Dronne. La pêche de loisirs constitue l'un des usages principaux du cours d'eau. La présence des pêcheurs est visible sur le site Natura 2000 de par les nombreux accès à la rivière aménagés, les cales et les pontons de pêches pour personnes à mobilité réduite.

Sur le site Natura 2000, le linéaire de la Dronne est classé en seconde catégorie piscicole (Cyprinidés dominants : carpes, gardon, etc.), le lit peut être divisé en deux secteurs, un secteur aval où l'on peut rencontrer une gamme importante d'espèces et un secteur amont où l'on retrouve en plus quelques espèces de poissons typiques des cours d'eau de première catégorie piscicole.

Les pêcheurs sont fédérés autour des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) de Charente, Charente Maritime, Dordogne et Gironde. Localement, ils sont représentés par 12 AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), 3 en Charente, 1 en Charente Maritime, et 8 en Dordogne. Sur la Dronne, il n'existe actuellement aucune AAPPMA en Gironde.

Tableau 13 : nombre total de cartes vendues par AAPPMA (Source: FDAAPMA 24, 16, 17)

Commune du site	**Nom de l'AAPPMA**	**Nombre total de cartes vendues par an**
La Roche Chalais	La Gaule Rochelaisienne	135
Saint Aulaye	Le Scion de Saint Aulaye	118
Saint Antoine de cumond	Le Goujon de Saint Antoine	77
Bourg du Bost	La Ligne Bersacoise	82
Ribérac	La Gaule Riberacoise	648
Tocane Saint Apre	Les Amis de la Dronne	145
Lisle	Le Roseau Lislois	190
Bourdeilles	Le Roseau Bourdeillais	103
Saint Aigulin	Amicale des pêcheurs de Saint Aigulin	319
Aubeterre	La carpe Aubeterrienne	121
Bonnes	Le gardon Bonnois	199
Saint-Séverin	Le gardon de saint-Séverin	90
Total de cartes vendues sur la zone		**2 227**

Gestion piscicole

La loi du 29 juin 1984, dite « loi pêche » introduit la notion de gestion des ressources piscicoles. Pour répondre à cette volonté, les fédérations départementales de Gironde, de Dordogne de Charente et Charente Maritime, ont mis en place un Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicole (PDPG), pour 5 ans. Cet outil de planification, permet d'établir des orientations de gestion piscicole et de restauration de la fonctionnalité des milieux à plus grande échelle.

Localement, des AAPPMA effectuent des lâchers de poissons d'eau vive (truite fario) et d'eau calme (gardons, brochets, tanches) sur le linéaire Natura 2000 de la Dronne pour maintenir les populations.

3.7.3. La navigation

Quelques pêcheurs et riverains de la Dronne possèdent des barques qui leur permettent de naviguer sur le cours d'eau. Toutefois la pratique dominante en termes de navigation est le canoë kayak. Il existe plus d'une

dizaine de bases réparties entre Brantôme et Coutras. Les secteurs les plus fréquentés sont les parcours proposés entre Brantôme et Ribérac, ainsi que les parcours proposés entre Saint-Séverin et La Roche-Chalais, mais l'ensemble du linéaire est praticable pour une pratique sportive. La fréquentation de loisirs s'élève à 30 000 personnes par an environ. Elle peut atteindre 500 personnes par jour en période estivale.

Le franchissement des ouvrages n'est pas toujours facile. Peu de passes à canoës ont été aménagées et les zones de débarquement sont souvent mal ou non indiquées. Ceci induit des conflits entre les pratiquants de canoës et les propriétaires d'ouvrages.

Tableau 14 : Bases canoë sur le site Natura 2000 de la Dronne (Source : EPIDOR 2013)

Commune du site	**Nom de la base canoë**	**Secteur navigué**
Brantôme	Brantôme canoë	Brantôme - Bourdeilles
Brantôme	Allo canoës	Brantôme - Bourdeilles
Bourdeilles	Canoës Bourdeilles loisirs	Brantôme - Tocane
Grand-Brassac	La guinguette de Rénamont	Brantôme - Saint-Méard de Drone
Tocane Saint-Apre	Camping municipal le pré sec	Bourdeilles - Ribérac
Ribérac	Canoës Ribérac	Tocane - Epeluche
Aubeterre	Base des Sports Nautiques de Plein Air	Saint-Séverin – Saint-Aulaye
Saint-Aulaye	Camping municipal	location libre
Parcoul	Le moulin de Parcoul	Aubeterre - La Roche-Chalais
La Roche-Chalais	Camping les Gerbes	Saint-Aulaye - La Roche-Chalais
Coutras	Site du frais rivage	Les peintures - Coutras

Il existe une forte synergie entre les itinérances aquatiques et terrestres, associées à l'intérêt patrimonial naturel et culturel.

En période estivale, la fréquentation des canoës sur la Dronne peut atteindre 500 personnes par jour, pour un total annuel de 30 000 personnes.

3.7.4. La Baignade

Sur le site Natura 2000 de la vallée de la Dronne, 7 sites de baignade sont recensés :

- La plage du camping municipal de Lisle
- Le moulin de Salles à Montagrier
- Le centre de vacance de Douchapt
- La base de loisirs de Nabinaud
- La baignade municipale d'Aubeterre
- La plage municipale de Saint-Aulaye
- La plage de Tocane-Saint Apre

La nouvelle directive européenne 2006/7/CE prévoit que deux paramètres micro-biologiques sont à contrôler : les entérocoques intestinaux et les *Escherichia coli*. Les eaux de baignade sont classées selon leur qualité :

insuffisante, suffisante, bonne ou excellente. L'objectif fixé par la directive est d'atteindre une qualité d'eau au moins suffisante pour l'ensemble des eaux de baignade à la fin de la saison 2015.

Afin d'améliorer l'efficacité du contrôle de la qualité des eaux, la directive introduit également la notion de « profil » d'eau de baignade. Il s'agit d'un diagnostic environnemental destiné à évaluer les risques de pollutions et à renforcer ainsi les outils de prévention à la disposition des gestionnaires. Sur la vallée de la Dronne, tous les profils de baignade ont été réalisés. Ils identifient l'assainissement, le pâturage et le ruissellement comme principales sources de pollution. Ces baignades en rivière sont en effet sensibles aux pollutions bactériologiques.

D'autres sites sont utilisées par les touristes et riverains, comme par exemple le site du gué de Sénac aux Eglisottes Ces baignades ne sont pas surveillées et ne font pas l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau.

En période estivale, la fréquentation des lieux de baignade peut dépasser 500 personnes par jour. Ces lieux sont peu nombreux mais assez fréquentés. Il faut être vigilent quant aux modalités d'entretien de ces zones de baignade qui parfois par l'apport ou le remaniement de matériaux (sable) peuvent constituer des risques de départ de fines et faire peser un risque de colmatage des habitats aquatiques à l'aval.

3.7.5. La randonnée

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), de nombreux itinéraires de randonnée reliant chaque commune du Val de Dronne ont été mis en place. Ces parcours, majoritairement de petite randonnée, vont de Brantôme jusqu'à Parcoul et longent partiellement la Dronne en divers endroits. Le GR 36-654 passe à proximité de la rivière à Valeuil.

Sur le canton d'Aubeterre, en Charente, il existe aussi des parcours de petites randonnées qui viennent parcourir la vallée de la Dronne.

Le Pays du Libournais travaille actuellement à l'obtention d'accords de passage pour la partie girondine de la Dronne. La mise en place de sentiers reste au stade de projets pour le moment.

3.8. Patrimoine touristique

3.8.1. La dynamique touristique

Le tourisme est orienté autour de deux grands axes dans la vallée de la Dronne : le patrimoine bâti historique ainsi que le tourisme de pleine nature lié à la Dronne elle-même.

Les villes de Brantôme, Valeuil, Bourdeilles et Aubeterre-sur-Dronne possèdent un patrimoine architectural hérité du moyen âge et de la préhistoire, dont plusieurs monuments sont classés monuments historiques :

- L'abbatiale Saint Pierre à Brantôme,
- Le Château de la Hierce à Brantôme,
- Le château de Ramefort à Valeuil,
- Le Dolmen de Laprougès à Valeuil,
- Le mégalithe de Coutoux à Valeuil,
- Le château de Bourdeilles,
- L'église monolithe d'Aubeterre.

Le patrimoine naturel et bâti de la Dronne avec ses moulins, baignades aménagées, sentiers de randonnées et parcours de canoës propose des activités de détente et de loisirs dans un cadre propre à attirer une population familiale.

Aubeterre point de départ d'un développement touristique sur la Dronne Charentaise

Aubeterre est classé parmi les plus beaux villages de France, ce qui induit une forte fréquentation touristique : son église monolithique a été visitée par 21 964 personnes en 2012, ce qui lui donne le statut de site le plus visité de Charente.

Cette commune est le pôle touristique le plus développé du site Natura 2000. Son attractivité permet le développement d'une offre touristique plus diversifiée dans les communes limitrophes notamment porté par la communauté de communes d'Aubeterre.

Le site de Poltro à Laprade a été choisi pour devenir un « pôle nature » proposant un parcours canoë, de l'accrobranche, des aires de pique-nique et un sentier de découverte. La mise en place de sentiers de petite randonnée longeant la Dronne à partir de ce point et en direction des communes de Nabinaud et Bonnes est en cours de négociations avec les riverains de la Dronne.

Le Périgord vert et son tourisme de pleine nature

Les communes de Brantôme, Valeuil et Bourdeilles quant à elles font partie du Périgord Vert, où le tourisme vert est très présent. La fréquentation est familiale, majoritairement française et orientée vers le tourisme de pleine nature. L'activité de canoë-kayak y est très développée et les sentiers de petite randonnée sont relativement nombreux.

La Dronne en Charente-Maritime et Girondine

Les communes riveraines du site Natura 2000 en Charente Maritime et Gironde sont très peu orientées vers le tourisme, elles sont en effet en marge de l'attrait du tourisme viticole du Libournais et du Cognac. Elles s'orientent donc vers d'autres types de développements économiques.

3.8.2. L'Offre d'hébergement

L'hébergement proposé sur les communes du site Natura 2000 reflète bien le caractère familial de la fréquentation touristique. En effet, on ne recense aucun hôtel sur le site en lui-même et très peu à proximité, seulement six communes présentent un hôtel proche de la Dronne : Brantôme, Montagrier, Ribérac, La Roche-Chalais, Les Essards et Coutras.

Un village de vacances est installé en bord de Dronne à Douchapt et neuf campings proposent des emplacements proches de la rivière (cf. tableau 20). La capacité d'accueil touristique du site Natura 2000 avoisine donc les 2 000 personnes.

Tableau 15 : Campings en bord de Dronne sur les communes du site Natura 2000 (Source : EPIDOR 2013)

Nom camping	**Nom commune**	**Nombre d'étoiles**	**Nombre d'emplacements**
Camping Puynadal	Brantôme	1	30
Camping municipal Le Pont	Lisle	2	45
Camping municipal Le Pré Sec	Tocane-Saint-Apre	3	88
Camping municipal de la Dronne	Ribérac	2	100
Camping municipal d'Aubeterre-sur-Dronne	Aubeterre-sur-Dronne	3	90
Camping à la ferme	Bonnes	0	17
Camping municipal La Plage	Saint-Aulaye	3	70
Camping municipal Les Gerbes	La Roche-Chalais	3	100
Camping l'Eau Vive	Les Eglisottes et Chalaures	3	100
Total des nombres d'emplacements proposés sur le site :			**640**

3.9. Outils de protection réglementaires ou de gestion du territoire.

3.9.1. Sites classes et sites inscrits

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ". Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Il existe deux niveaux de protection :

Le **classement** est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutive du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral ou soit de niveau ministériel. En site classé, le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits.

L**'inscription** à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.
Les sites inscrits en fonction de leurs enjeux diagnostiqués dans l'étude paysagère peuvent éventuellement accepter des aménagements et une évolution de l'urbanisation, sous réserve de vérifications des impacts, et de la mise en place de dispositions d'encadrement appropriées. *S'il s'agit de sites naturels, un zonage restrictif doit être établi pour conserver les qualités paysagères du site. S'il s'agit d'un site bâti, un règlement détaillé doit être élaboré en fonction des enjeux paysagers et architecturaux*.
Les zonages et réglementation des abords des sites classés et inscrits doivent être cohérents avec l'importance et les caractéristiques des sites concernés.

La vallée de la Dronne, sur les communes de Brantôme, Bourdeilles et Valeuil, est classée site pittoresque depuis 1997 sur 383,33 ha, soit à peu près la surface concernée par le Natura 2000 dans ces communes.

3.9.2. Les sites Natura 2000 à proximité

Le site « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » est entouré par cinq sites inscrits au titre de la Directive « Habitats » ; le site des « coteaux de la Dronne » sur les communes longeant la Dronne de Bourdeilles à Saint-Victor, les sites de la « vallée de la Nizonne », de la « vallée de la Tude », des « vallées de la Double » et du « réseau hydrographique de la haute Dronne ».

20 km séparent les sites Natura 2000 de la vallée de la Dronne et de la haute Dronne, ce qui amène un certain nombre d'acteurs à souhaiter un classement au réseau Natura 2000 de ce tronçon de vallée.

Tableau 16 : Liste des Site Natura 2000 (SIC) proches du site au site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »

NOM DU SITE NATURA 2000
LES COTEAUX DE LA DRONNE
VALLEE DE LA NIZONNE
VALLEE DE LA TUDE
VALLEES DE LA DOUBLE
RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA HAUTE DRONNE

3.9.3. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF°)

Les zones naturelles d'intérêt écologiques, floristique et faunistique (ZNIEFF) sont des milieux reconnus comme remarquables d'un point de vue écologique, floristique ou faunistique. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I sont des sites de superficie générale limitée et à forte valeur patrimoniale.

- les ZNIEFF de type II désignent des ensembles plus étendus tels que les vallées

Ces inventaires permettent un recensement des espèces patrimoniales et/ou protégées présentes sur le territoire mais ne leur confère aucun statut de protection.

Le site vallée de la Dronne est entièrement classé en ZNIEFF de type II.

Tableau 17 : Liste des ZNIEFF de type II sur ou proche du site Natura 2000

NOM DU SITE
ZNIEFF de type 2 Vallée de la Dronne

3.9.4. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

L'ENS : c'est une notion définie par la loi du 18 juillet 1985, modifiée par celles du 2 février 1995 et du 7 février 2002. Le texte officiel dispose « qu'afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, des champs naturels d'expansion des crues, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non». Menée depuis 1989, la politique active de préservation des espaces naturels sensibles se définit autour de trois critères :

- la richesse naturelle (au plan floristique, faunistique, écologique et géologique),
- la qualité du cadre de vie (paysages naturels, culturels, intérêt pédagogique ou de détente),
- la fragilité (pression de l'urbanisation, urbanisation non contrôlée, espaces abandonnés, présence de nuisances ou de pollutions diverses).

Autour du site Natura 2000 deux ENS sont gérés par le CEN Aquitaine : les coteaux calcaires des Chaupres à Valeuil et le coteau calcaire du Breuil à Saint-Victor. De plus, il existe un site à gestion communale : la forêt communale de la Roche-Chalais, et un territoire départemental ENS : la vallée du Boulou.

Le département de la Gironde s'est lancé dans une politique de préservation des Zone humide en créant un Plan Départementale d'Action de Zones humides (PDAZH)

Le PDAZH s'articule autour de quatre grands axes :

- Préserver la biodiversité et les fonctions écologiques des zones humides
- Renfoncer la prise en compte des zones humides dans la gestion de la ressource en eau
- Développer des pratiques agricoles et sylvicoles durables en zones humides
- Améliorer la prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire

3.9.5. Plans de Prévention des Risques (PPR)

Les services de l'Etat ont pour devoir de rechercher systématiquement à assurer l'urbanisation et le développement des collectivités territoriales hors des zones à risque. Si la première motivation est de préserver les vies humaines, ils cherchent également à réduire le coût des dommages liés à ces risques, qui est reporté in fine sur la solidarité nationale au travers de la loi sur l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles.

Le plan de prévention des risques naturels (PPR) créé par la loi du 2 février 1995 (dite loi Barnier) constitue aujourd'hui **l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels**.

Le plan de prévention des risques naturels est un **document réalisé par l'Etat** qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

L'objectif du PPR est de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et le développement. Le PPR permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, qui représentent le risque naturel le plus courant en France, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches... Le PPR relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants.
Le PPR peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.
Le risque technologique est pris également en compte par les PPR, depuis la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Le PPR Inondation de la Dronne et du Riberaguet entre Saint Pardoux la Rivière et Riberac a été approuvé en 2014.

Le site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à Coutras est en grande majorité inclu dans l'espace inondable par la rivière notamment lors de crue trentennale.

3.19.6. Les actions de prévention des Inondations

3.9.6.1. Les programmes nationaux

Face au bilan catastrophique des inondations au cours des dernières décennies, la Directive Européenne Inondation (DI) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a été adoptée en 2007. Elle est transcrite dans le droit français à travers l'article 221 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et le Décret n° 2011-277 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.
Au niveau national, sa mise en œuvre est réalisée à travers la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI). Les principaux acteurs sont l'Etat et les collectivités territoriales. Cette stratégie vise :

- A mieux connaitre la vulnérabilité des territoires exposés aux risques ;
- Définir des objectifs de réduction des conséquences négatives et les moyens à mettre en œuvre sur chaque Territoire à Risque Important (TRI) au regard des inondations ;
- Décliner un programme d'actions de réduction des conséquences négatives pour chaque TRI par la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

Cette stratégie est déclinée au niveau du bassin Adour Garonne à travers un Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI), qui est en cours de consultation. Ce PGRI sera adopté fin 2015 et définira, pour une durée de 6 ans, les objectifs généraux à l'échelle du bassin Adour Garonne et les objectifs particuliers à l'échelle des périmètres de gestion des TRI. Sous l'autorité des préfets de département concernés, les 6 objectifs du PGRI devront être déclinés au sein des SLGRI.

Objectifs :

1 – Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurée, pérenne et apte à porter des stratégies et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6 ;
2 – Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés;
3 – Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
4 – Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité ;
5 – Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
6 – Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

Sur le bassin de la Dronne il existe des territoires à risque mais aucun Territoire à Risque Important n'a été qualifié. Ce territoire bénéficie cependant d'un outil contractuel le PAPI. Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) rassemblent l'Etat et les collectivités territoriales autour d'initiatives communes intégrées dans des programmes d'ensemble cohérents, destinés à réduire les conséquences des inondations.

3.9.6.2. Le programme Dordogne (PAPI Dordogne)

Sur le plan démographique, 64% de la population, soit 700 000 habitants résidant dans l'une des 500 communes soumises au risque d'inondation, sont potentiellement touchés par les impacts directs ou indirects d'une crue majeure. 8% de la population, soit 85 000 habitants, sont situés directement en zone inondable.
Sur le plan physique, le PAPI du bassin de la Dordogne couvre un territoire très vaste, structuré autour de quelques axes hydrographiques majeurs : Dordogne, Vézère, Corrèze, Isle, Dronne. Ce bassin est aussi partagé entre 5 régions (Limousin, Auvergne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Aquitaine) et 11 départements.

Conscient de l'importance des problématiques d'inondations sur le bassin de la Dordogne, et de la nécessité de travailler à l'échelle du bassin versant, EPIDOR a porté un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) entre 2008 et 2012. Outil de partenariat entre l'Etat et les élus, le PAPI permet notamment de mobiliser des financements à travers le fonds Barnier pour mener des actions de réduction de la vulnérabilité. Ce premier PAPI était orienté vers le développement et l'entretien d'une « culture de la rivière » au quotidien, pour « apprendre à mieux vivre avec les crues ». Il privilégiait l'optimisation des fonctionnalités naturelles des bassins avec pour objectifs associés de retrouver une rivière vivante, de se réconcilier avec les cours d'eau et de leur redonner leur espace de liberté. Il s'agit de développer des synergies entre lutte contre les inondations, aménagement du territoire, préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, développement, protection et valorisation de la ressource en eau. Les enjeux de préservation des sites Natura 2000 pourront ainsi trouver un écho dans les politiques de préservation des espaces de mobilité des cours d'eau.

Les inondations sont en effet bien souvent le résultat d'une politique d'aménagement du territoire qui s'est faite au détriment des rivières et de leur espace de liberté : urbanisation importante des plaines alluviales, disparition des zones humides et défrichement des versants. Si elles ne peuvent être supprimées, leurs conséquences peuvent être atténuées. C'est l'objectif du premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) signé entre EPIDOR et l'Etat en avril 2007 pour une période de 4 ans (2008-2012)

Le bilan des quatre années d'animation et de mise en œuvre de ce PAPI permet aujourd'hui de définir une stratégie tournée vers :

- des principes de subsidiarité pour que les acteurs compétents agissent à la bonne échelle,
- le développement d'une synergie entre les politiques publiques : la gestion du risque et les politiques de gestion de l'eau étant encore largement dissociées,
- une plus grande implication des collectivités locales dans la gestion du risque.

Cette stratégie est concrétisée à travers un second PAPI engagé pour la période 2015-2019.

Les actions retenues ont à la fois une efficacité locale et une portée à l'échelle du bassin. Elles prennent notamment en compte la nécessaire solidarité entre les territoires, et notamment entre l'amont et l'aval. C'est pourquoi, le PAPI est conduit à l'échelle du bassin versant de la Dordogne et vise à mobiliser les maîtrises d'ouvrage des collectivités locales en faveur de la prévention du risque d'inondation.

Le PAPI de la Dordogne cible particulièrement le bassin de la Dronne pour :

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque sur les communes couvertes par un PPRI;

Axe 2 : Améliorer la surveillance, la prévision des crues et des inondations ;

Axe 2 : Améliorer l'alerte et la gestion de crise pour les communes dotées d'un PPRI ;

Axe 4 : Prendre en compte les inondations dans les documents d'urbanisme,

Axe 5 : Réduire la vulnérabilité en réalisant des diagnostics de vulnérabilité des entreprises dans les communes soumises à PPRI ;

Axe 6 : Ralentir les écoulements en étudiant les phénomènes d'inondation.

3.9.7. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne portant sur les années 2010-2015 a été adopté le 16 novembre 2009 par le comité de bassin Adour Garonne.

Six orientations fondamentales ont été définies :

- Créer des conditions favorables à une bonne gouvernance
- Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques
- Gérer durablement des eaux souterraines, préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- Privilégier une approche territoriale et placement de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire
- Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques (alimentation en eau potable, baignade, loisirs nautiques,…)

3.9.8. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Le territoire du site Natura 2000 « vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » est couvert par le SAGE Isle-Dronne.

La nécessité de mettre en place un outil de gestion coordonnée à l'échelle du bassin Isle Dronne s'est manifestée dès 1999 au sein de l'EPTB (Etablissement Public Territorial) EPIDOR dans le cadre des actions menées sur la gestion des étiages, impliquant collectivités, usagers, irrigants, Etat et agence de l'eau. Elle s'est ensuite renforcée avec la mise en œuvre de la DCE et de l'état des lieux réalisé dans le cadre du SDAGE Adour Garonne 2010-2015, mettant en évidence la dégradation d'un grand nombre de cours d'eau sur le bassin.

Le SAGE a vocation à établir un projet de gestion concertée et collective de l'eau en fixant les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Sa portée est juridique, c'est-à-dire que les objectifs, communément acceptés par l'ensemble des acteurs du territoire, sont opposables aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et aux documents d'urbanisme.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche SAGE est divisée en 3 temps :

- Une phase préliminaire d'émergence permettant d'estimer la pertinence de la démarche dans le bassin versant délimité et de constituer un dossier préliminaire de communication et de consultation. Cette phase comprend la mise en place de la CLE (Commission Locale de l'Eau) ;
- Une phase d'élaboration des documents du SAGE durant laquelle des objectifs et des dispositions sont définis par la CLE. Cette phase se conclut par une consultation publique avant adoption du SAGE par la CLE puis approbation par arrêté préfectoral ;
- Une phase de mise en œuvre sur 10 à 15 ans.

Le SAGE est en phase d'élaboration. Le périmètre a été défini par un arrêté inter-préfectoral en mai 2011. La Commission Locale de l'Eau (CLE), l'organe qui élabore et met en œuvre le SAGE, a été arrêtée en juillet 2011. Elle est composée d'élus, d'usagers et des services de l'Etat. La commission locale de l'eau composée de 64 membres travaille actuellement à l'élaboration de l'état initial.

3.9.9. Les plans nationaux d'actions et plans de conservation des espèces

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont la formulation de la politique de l'Etat en matière de conservation d'espèces protégées, mis en œuvre par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEEDM). Chaque plan est propre à une espèce ou à un ordre dont le statut de conservation est défavorable.

Ils définissent une stratégie de conservation, établie pour cinq ans, et listent les actions à mettre en œuvre pour enrayer les menaces touchant l'espèce.

Tableau 18 : Espèces patrimoniales de la directive habitat et du site Natura 2000 vallée de la Dronne à l'aval de Brantôme faisant l'objet d'un Plan National d'Action

Groupe d'espèces	**Espèce**	
	Nom scientifique	**Nom commun**
Mammifères	*Lutra Lutra*	Loutre d'Europe
	Mustela Lutreola	Vison d'Europe
Insectes	*Oxygastra curtisii*	Cordulie à corps fin
	Gomphus graslinii	Gomphe de Graslin
	Macromia splendens	Cordulie splendide
	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure
Mollusques	*Margaritifera auricularia*	Grande Mulette
Reptiles	*Emys orbicularis*	Cistude d'Europe

3.9.10. Plan français de gestion de l'anguille

L'anguille est une espèce migratrice stricte qui subit de nombreuses pressions (pêche, obstacles à la migration, contamination, diminution des habitats, mortalité lors de la dévalaison, etc.), en conséquence, sa population a

fortement diminué. Elle est aujourd'hui considérée comme en danger critique d'extinction par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature.

Un règlement européen (CE n°1100/2007) a incité la France à élaborer un plan d'action national : le Plan de Gestion de l'Anguille (PGA), afin de protéger cette espèce. Ce plan prévoit des mesures de gestion comme la réduction des mortalités par pêche, l'amélioration des conditions de franchissement des obstacles ou l'amélioration de la qualité des habitats. Il prévoit également la constitution d'un réseau de sites index, dont l'objectif est de suivre la population d'anguilles dévalantes afin d'apprécier les conséquences des mesures de gestion engagées. Ces sites index se répartissent au sein de Grandes Unités de Gestion de l'Anguille (UGA). Pour l'UGA Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre, le site index choisit est la Dronne.

Le site index Dronne repose sur trois pêcheries scientifiques d'avalaison implantées sur une centaine de kilomètres à l'aval de la Dronne. La mise en place et le suivi de ce site index sont assurés par EPIDOR. Il est soutenu au niveau scientifique et méthodologique par l'ONEMA qui coordonne les différents sites index français. Cette action a démarré en 2011 et doit être menée sur plusieurs années.

3.9.11. Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)

Les schémas régionaux de cohérence écologique définissent les trames vertes et bleues. Il s'agit d'un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques qui doit permettre aux espèces de pouvoir se nourrir, se reproduire, se reposer et se déplacer. Elle comprend des réservoirs de biodiversité, intégrant les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, et des corridors écologiques assurant des connexions entre les réservoirs de biodiversité. Les trames vertes et bleues peuvent être constituées de cours d'eau, d'espaces naturels ou semi-naturels ainsi que de réseaux de haies. Les SRCE doivent être pris en compte dans les documents de planification et les projets, notamment ceux d'infrastructures linéaires portés par l'État et les collectivités. Le travail de définition de ces zones se fait à partir de données homogènes à l'échelle régionale. Sur le secteur du site Natura 2000 Vallée de la Dronne à l'aval de Brantôme, deux SRCE sont en cours d'élaboration en Aquitaine et Poitou-Charentes.

Les habitats naturels des réseaux de site Natura 2000 constituent en principe des réservoirs de biodiversité qu'il convient de garantir.

Le schéma départemental des carrières des départements de la Charente et la Charente-Maritime ne visent pas le secteur de la vallée de la Dronne dans les ressources alluvionnaires mobilisables.

3.9.12. Zone vulnérable

Dans le cadre de la lutte contre la pollution par les nitrates, l'Union européenne a élaboré en 1991 la directive « Nitrates ». Celle-ci prescrit un inventaire des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole. Sont désignées comme " vulnérables " les zones dans lesquelles les eaux souterraines ou superficielles ont une teneur en nitrates dépassant ou risquant de dépasser le seuil de 40 mg/l ou les zones dans lesquelles des problèmes d'eutrophisation (excès de phosphore) et de qualité microbiologique des eaux sont liées à l'activité agricole. Ces zones vulnérables sont révisables tous les 4 ans.

Les zones vulnérables font l'objet de programmes d'actions destinés à améliorer les pratiques agricoles.
Au sein de ces zones, les agriculteurs se doivent d'appliquer certains programmes d'action dans un objectif de protection des eaux souterraines et superficielles. Les bases de ces programmes ont été définies en France par l'intermédiaire du Code de bonnes pratiques agricoles arrêté par le gouvernement français en novembre 1993.
Afin de respecter les spécificités locales, la France a fait le choix d'adapter localement un programme d'actions national

, Les zones concernées sur le bassin hydrographique de la Dronne se situent sur le bassin de la Tude, de la Lizonne et de la Dronne moyenne.

Le 5ème programme d'actions Nitrates a été élaboré en 2013. Il est applicable depuis mi 2014. Il est composé du Programme d'Actions National (PAN), qui définit 8 mesures à mettre en œuvre (arrêté ministériel du 23/10/2013) :

- Mesure 1 : périodes minimales d'interdiction -d'épandage des fertilisants azotés ;
- Mesure 2 : prescriptions relatives au stockage des effluents d'élevage ;
- Mesure 3 : limitation de l'épandage des fertilisants afin de garantir l'équilibre de la fertilisation azotée ;
- Mesure 4 : plan de fumure et cahier d'enregistrement des pratiques ;
- Mesure 5 : limitation de la quantité d'azote dans les effluents d'élevage (170 kg/ha) ;
- Mesure 6 : conditions d'épandage par rapport au cours d'eau sur les sols en forte pente, détrempés, inondés, gelés ou enneigés ;
- Mesure 7 : couverture végétale des sols pour limiter les fuites d'azote pendant les périodes pluvieuses ;
- Mesure 8 : couverture végétale le long des cours d'eau ;

Des Programmes d'Actions Régionaux (PAR) renforcent donc le dispositif national en déclinant les mesures 1, 3, 7 et 8 du PAN et peuvent aussi définir des mesures complémentaires (parcours des animaux, surveillance des flux d'azote, …).

Dans le cadre d'un contentieux Européen, la France a été condamnée le 13 juin 2013 par la Cours de Justice de l'Union Européenne (CJUE) pour insuffisance de désignation des zones vulnérables, notamment dans le bassin Adour Garonne. La révision du classement en 2012 répond en partie aux insuffisances constatées par l'Europe. Toutefois, certaines règles utilisées pour cette délimitation restent contestées par la Commission européenne et pourraient mener très rapidement à une condamnation avec sanctions financières. Afin d'éviter une nouvelle mise en demeure, les autorités françaises ont fait part à la Commission européenne des principes d'une nouvelle révision du zonage basés sur le durcissement des critères de classement sur les points dont la teneur en nitrates dépasse 40 mg/L et l'introduction d'un seuil harmonisé pour la prise en compte du risque d'eutrophisation des eaux superficielles, y compris continentales.
Sur le bassin de la Dronne, L'extension proposée se localise principalement sur la Lizonne, la partie aval de la Dronne et la Rizonne.

Le site Natura 2000 Vallée de la Dronne à l'aval de Brantôme serait totalement concerné par la zone vulnérable

Le classement en zone vulnérable n'induit pas que des contraintes pour les agriculteurs. En effet, parallèlement aux programmes d'actions réglementaires, des plans d'actions territoriaux (PAT) se sont mis en place sur la plupart des secteurs classés en zone vulnérable, notamment le PAT Dronne Moyenne. La conjonction des obligations réglementaires et des moyens d'animation mis en œuvre au niveau des PAT ont conduit à des expérimentations de nouvelles pratiques visant à transformer certaines contraintes en avantages pour les exploitants agricoles, aussi bien d'un point de vue écologique, agronomique, qu'économique.

3.9.13. Documents d'aménagement de l'espace : SCOT, PLU et cartes communales

La prise en compte du développement durable dans les politiques publiques est une obligation. Elle se concrétise notamment dans les stratégies et les projets d'aménagement du territoire qui se développent au sein des collectivités du bassin. L'exercice de planification que constitue un document d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale –SCOT), plan local d'urbanisme –PLU), carte communale) permet de prendre en compte la préservation de l'environnement ainsi que la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le code de l'urbanisme impose aussi que les normes de planification et de réglementation de l'utilisation des sols soient compatibles, ou rendues compatibles, avec les outils de planification de l'eau que sont le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

3.9.13.1. Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT)

Les outils de planification que sont les Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT) permettent par exemple de renforcer le lien entre eau et aménagement du territoire à l'échelle des bassins de vie. Le secteur de la Dronne est concerné par 1 SCOT : le SCOT du Libournais. Il est en cours d'élaboration. Les SCOT doivent prendre en compte les SRCE de leur territoire.

3.9.13.2. Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), outils opérationnels de la gestion de l'urbanisation du territoire, permettent de préserver de l'urbanisation certains secteurs de la commune qui présenteraient des enjeux environnementaux. Les initiatives suivantes peuvent par exemple être citées :

- préservation des continuités écologiques et des zones humides de l'urbanisation, en les classant en zone naturelle interdite à toute forme de construction.
- intégration des Plans de Prévention des Risques (PPR) Naturels et prise en compte des prescriptions d'urbanisation en fonction de l'aléa pour des communes riveraines de la Dronne.

3.9.13.3. Autres outils de protection

Certaines mesures de protection spécifiques permettent de préserver des paysages et des milieux naturels sensibles tels que des zones humides. C'est le cas des Aires de mise en valeur de l'architecture et du paysage (AMVAP) qui contribuent à préserver les paysages de vallée, en préconisant par exemple le maintien des prairies dans les secteurs où la pression urbaine et/ou agricole menace ces milieux et en limitant la plantation de peupliers et de résineux à croissance rapide.. C'est également le cas des Espaces Boisés Classés (EBC) qui peuvent interdire de défricher.

Enfin, des zonages adéquats peuvent être développés au sein des documents d'urbanisme communaux (PLU, carte communale). Ainsi des milieux naturels peuvent être inscrits en tant que Zone N, c'est-à-dire Zone Naturelle.

CHAPITRE 4. Présentation et analyse des habitats

4.1. Habitats naturels de la Directive Habitat

La description a porté sur les habitats naturels du lit, des berges et de la vallée de l'ensemble du site.

Pour le secteur de la vallée de la Dronne entre Brantôme et sa confluence avec l'Isle, l'état des lieux a permis de recenser 8 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 est classé prioritaire.

Pour rappel, le texte de la Directive « Habitats faune-flore » n°92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 qualifie « d'intérêt communautaire », les habitats qui sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ou ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression (ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte) ou constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des sept régions biogéographiques (alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne et pannonique). Parmi ces habitats, la directive en distingue certains dits « prioritaires » du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

Rappelons que cette directive définit un habitat naturel comme « un espace homogène par ses conditions écologiques (compartiment stationnel avec ses conditions climatiques, son sol et matériau parental et leurs propriétés physico-chimiques), par sa végétation (herbacée, arbustive et arborescente), hébergeant une certaine faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace ».

Or, ce concept est fortement dépendant des caractéristiques du biotope et sa structure est évidemment variable et évolutive en fonction de perturbations naturelles diverses telles que tempêtes, crues, feux, etc. Dans le cas d'un habitat naturel en contexte alluvial comme le sont, par exemple les habitats du sitede la DRonne, la notion d'homogénéité écologique et structurelle est un concept relatif. En effet, les habitats alluviaux se répartissent et évoluent temporellement selon la logique suivante :

- **sur une saison**, en fonction principalement des fluctuations des niveaux d'eau ;
- **à long terme**, au gré des « crues » et de la géomorphologie du cours d'eau.

Sur la Dronne, la dynamique alluviale est fortement contrainte par la présence de nombreux seuils transversaux, affectant ainsi plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire, à savoir principalement les habitats d'herbiers, de boisements alluviaux et de grèves.

Les herbiers sont tout particulièrement sensibles au régime hydrologique des cours d'eau. Plutôt caractéristiques des eaux stagnantes et lentiques en amont des seuils transversaux et généralement d'intérêt non communautaire, les herbiers deviennent plus caractéristiques des eaux courantes en aval des seuils et généralement d'intérêt communautaire. Le cours de la Dronne en aval de Brantôme possède une pente moyenne similaire jusqu'à la confluence avec l'Isle, de l'ordre de 0.1%, qui régresse progressivement d'amont en aval. La partie « lotique » (amont), favorable aux herbiers d'eau courante, relevant de l'habitat au code Natura 2000 3260, est particulièrement affectée par la présence de seuils à usage divers (pompage, hydroélectricité, sans usage…). Ces seuils fractionnent ainsi considérablement la distribution des habitats au sein du lit mineur. Or, suite à une étude récente relative à la continuité écologique menée sur la Dronne (Epidor/Ecogea, 2011), de nombreux seuils seraient à réaménager, rendant alors possible la modification des conditions d'écoulement et ainsi la distribution des herbiers

Concernant les habitats de grèves, leur répartition est conditionnée par la rareté d'une dynamique sédimentaire due principalement aux seuils de la Dronne. La distribution de cet habitat le long des cours d'eau est ainsi très discontinue témoignant d'une existence probablement historique (présence d'atterrissements sur les cartes anciennes type Cassini, Etat-major et photo aériennes). Leur caractérisation, rendue médiocre en raison d'un régime hydrologique figé ainsi que de la présence d'espèces invasives (jussie), pourrait être facilitée et la distribution de l'habitat amplifié en cas d'une restauration d'une dynamique alluviale même localisée.

Enfin, les habitats de boisements alluviaux apparaissent globalement vieillissants (habitat 91E0 très rare et habitat 91F0 apparaissent souvent d'état de conservation moyen ou dégradé) ou tributaires de niveaux d'eau figés en amont de certains seuils (aulnaie marécageuse donc non d'intérêt communautaire). L'effacement de certains ouvrages transversaux permettrait la restauration des régimes hydrologiques fluctuants et peut-être la réapparition d'habitats alluviaux plus pionniers (saulaies et aulnaie-frênaies de l'habitat 91E0).

La notion de préservation et de conservation d'un habitat au sens de la directive habitat est rendue ici à une photographie de chaque habitat à l'instant « t », alors susceptible d'évoluer rapidement et vraisemblablement positivement en cas de modification du cadre « biotique » dans lequel il s'inscrit (effacement d'ouvrage par exemple).

Enfin et pour être complet, d'un point de vue plus « technique », la caractérisation des habitats est elle-même complexe car fréquemment soumis aux « dires d'experts » plus qu'à l'existence d'une véritable clé d'interprétation. En effet, les cahiers d'habitats s'appuient sur 5 critères pour caractériser un habitat (biologique, altitudinal, biogéographique, topographique et édaphique) mais ceux-ci restent empiriques et les relevés de références sont encore peu abondants dans la bibliographie et absents sur l'emprise du périmètre de la Dronne. Il est donc parfois difficile à faire correspondre (ou non) un habitat observé sur le terrain à un habitat d'intérêt communautaire (HIC) au sens des cahiers d'habitats, surtout en l'absence de relevés de références.

Vu l'échelle d'étude, le fonctionnement « alluvial » de la Dronne, et le peu de littérature disponible du bassin et de ses affluents qui semble avoir été quelque peu « ignoré » par les botanistes et phytosociologues, la topographie parfois « pentue » du versant, offrant l'existence d'un gradient écologie sur une même parcelle, la cartographie et le recensement des habitats naturels réalisés, ne sont volontairement pas précis à la parcelle près mais, tiennent plutôt compte des tendances et modalités de gestion par zone (par exemple plusieurs prairies globalement de même nature écologique soumises à un même mode de gestion). **In fine, la méthodologie utilisée permet d'obtenir une « clé d'interprétation » des habitats et de leur état de conservation à usage des gestionnaires, plus qu'une véritable photographie instantanée des habitats et de leur état de conservation.**

4.1.1. Présentation des habitats naturels

La phase d'inventaire a permis de décrire et cartographier 8 habitats de la Directive Habitats (habitats d'intérêt communautaire, notés « IC »), parmi lesquels 1 est considéré comme prioritaire (noté « PR »).

La dynamique sera notée par rapport à son état d'avancement : inconnue, non apparente, stable, avancée, très avancée. Il est également possible de fournir des informations sur la dynamique forestière (jeune, mâture, moyen).

Les facteurs de dégradation agissant sur les communautés végétales sont recensés lors de la phase de cartographie de terrain pour chaque polygone correspondant à un habitat d'intérêt communautaire. La nomenclature de ces facteurs s'appuie sur la liste utilisée dans le cadre du programme ZNIEFF.

L'état de conservation sera appréhendé d'après l'état de dégradation par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature (notamment dans les fiches descriptives des cahiers d'habitats). Les types d'état proposés sont : excellent, bon, moyennement dégradé, fortement dégradé.

La gestion actuelle et les potentialités du site seront recueillies de manière globale pour chaque habitat comme suite :

- possibilités de restauration : pour les communautés végétales dégradées, l'appréciation des possibilités de restauration se fera en fonction des efforts à fournir pour qu'un habitat retrouve son état optimal : possible, possible avec efforts, difficile, impossible, inconnu ;
- gestion actuelle : pratiques de gestion constatées (fauche, pâturage…) ;
- gestion souhaitée : mode de gestion jugé opportun pour le maintien d'un état de conservation favorable.

Evaluer l'état de conservation, mais également **l'intérêt des habitats** n'est pas une affaire simple quand on sait que leur évolution est avant tout due à des paramètres aléatoires que sont les crues. De manière à adopter une méthodologie reconnue et reproductible, on évaluera leur intérêt à partir de :

- **la typicité :** La typicité floristique de la communauté végétale par comparaison avec son état optimal (défini dans la littérature phytosociologique notamment au travers des tableaux ou de(s) relevé(s) phytosociologique(s) décrivant le syntaxon élémentaire) ;
- **la représentativité :** caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale et en terme de surface occupée.

L'évaluation de l'intérêt patrimonial des habitats se fait suivant une évaluation de la valeur patrimoniale intrinsèque de l'habitat (rareté, menaces, raréfaction…), ceci à différentes échelles (régionale, nationale et/ou européenne) en fonction des documents et listes de référence disponibles. La présence d'espèces végétales d'intérêt patrimonial peut conforter cette valeur intrinsèque de la communauté végétale mais elle ne doit pas servir à l'évaluer.

Chaque habitat est identifié par un code Natura, auquel correspond un code Corine, issue de la base de données Corine Land Cover. Cette base de données sur l'occupation du sol est réalisée à l'échelle européenne dans le cadre du programme de COordination de l'INformation sur l'Environnement.

Note : les habitats sont le plus souvent constitués par l'association de certaines plantes et d'un substrat particulier, souvent caractérisé par des critères physiques (roches calcaires, sols acides, eaux oligotrophes,…). Ils sont généralement désignés en phytosociologie par l'association de deux noms latins.

Tableau 19 : Statut des habitats d'intérêt communautaire du site, code Corine biotope et code Natura 2000

	Habitats naturels	Statut	Code Corine	Code Natura
Habitats conditionnés par la dynamique fluviale	**Habitats des secteurs d'eaux calmes**		21.1	
	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoeto Nanojuncetea*	IC(1)	22.12x22.31 et/ou 22.32)	3130
	Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'*Hydrocharition*	IC(1)	22.13x22.411	3150
	Habitats des secteurs des eaux courantes		24.1	
	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	IC(1)	24.4	3260
	Habitats des milieux alluviaux			
	Végétations annuelles des berges vaseuses *Chenopodion rubri* et du *Bidention* des rivières montagnardes	IC(1)	24.52	3270
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	IC(1)	37.7	6430
	Forêts galeries de saules blancs et forêt alluviales	**PR**(2)	44.13 et 44.3	91E0
	Forêts mixtes des grands fleuves	IC	44.4	91F0
Habitats liés à l'activité agricole	**Habitats agro-pastoraux**			
	Prairies fauchées	IC	38.21	6510

(1) IC : Habitat d'intérêt communautaire

(2) **PR** : Habitat d'intérêt communautaire de statut prioritaire

Les emplacements des relevés phytosociologiques ou floristiques figurent dans les rapports d'expertises et dans la base de données associée au système d'information géographique. Les listes de plantes des relevés sont fournies dans les annexes de ces mêmes rapports d'expertises.

Des fiches habitats ont été constituées et sont présentées dans le tome II du document d'objectifs suivant la déclinaison suivante :

- Habitats 3270 & 3130 / Végétation des grèves alluviales (*Bidentetea tripartitae* et Gazons amphibies (*Isoeto-Juncetea*)) ;
- Habitats 3260 & 3150 / Herbiers (*Potametea pectinati & Lemnetea minoris*) ;
- Habitat 6430 / Mégaphorbiaies (*Filipendulo ulmariae-Convolvuletea sepium* & *Galio aparines - Urticetea dioicae*) ;
- Habitat 91E0 / Forêts alluviales de type « aulnaie-frênaie » (*Alnenion glutinoso – incanae*) ;

- Habitat 91F0 / Forêts alluviales de type « chênaie – ormaie » (*Ulmenion minoris*) ;
- Habitat 6510 / Prairies alluviales permanentes (concept des *Agrostio stoloniferae-Arrhenatheretea elatioris nom. ined.*)

4.1.2. Habitats naturels liés à la dynamique fluviale

Les habitats se répartissent suivant une logique propre au gabarit relativement « stable » du profil en long et profil en travers des cours d'eau. Le profil transversal est homogène, présentant un fond de lit plat, une berge abrupte, un merlon de curage (ancien), une terrasse plane sur laquelle se développe une prairie ou une culture ou des boisements alluviaux.

Actuellement, on admet que les habitats naturels alluviaux se répartissent de manière schématique comme indiqué ci-dessous. Voir aussi les fiches habitats.

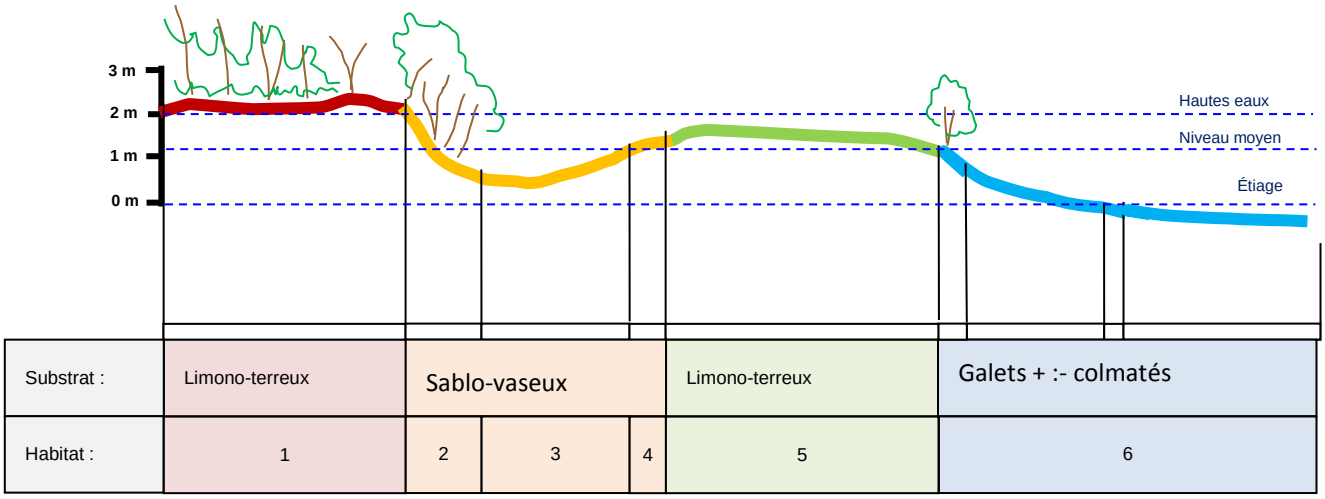

Figure 38 : Répartition des habitats suivant un profil théorique type de de la Dronne dans leur partie médiane.

1 – Forêt alluviale mature à bois dur (91F0) ;

2 – Boisement à saules dominant (91F0 ou plus rarement 91E0) ;

3 – Herbiers d'eaux faiblement courantes à stagnantes (3150) ;

4 – habitats de grèves alluviales (3130 x 3270) et – mégaphorbiaies ou ourlets forestiers (6430) ;

5 – prairies inondables ou moyennement inondables (non Natura 2000 ou 6510) ;

6 – habitats d'herbiers d'eaux courantes ou stagnantes (3260 ou non Natura 2000).

Le profil en long est lui assez caractéristique et reproductible avec la présence d'herbier d'eau stagnante en amont et d'eau courante en aval des seuils.

4.1.2.1. Habitats des eaux calmes :

Habitat 3130 - Gazons amphibies oligotrophes à mésotrophes (*Juncetea – Littorelletea*)

Voir fiche complète habitat 3130 dans le Tome II et la cartographie spatiale de répartition dans le Tome III.

Cet habitat couvre 0,21 hectares sur le site.

Figure 39 : Exemple d'habitat 3130, *Nanocyperion* (BIOTEC, 04.09.2013).

Description :

Habitat regroupant des gazons amphibies constitués de petits joncs ou souchets. Ce sont des plantes vivaces et annuelle. Ces communautés se développent sur des atterrissements, queues d'ilots ou bordures de bras morts, en pente douce et rives calmes, sur substrats relativement fins. Leur position basale sur les atterrissements (au plus proche de l'eau) leur confère une phénologie tardive (floraison fin d'été) voire une reproduction végétative amphibie pour les communautés vivaces.
Cet habitat comprend deux groupements principaux qui se différencient principalement par leur physiologie annuelle ou pérenne :

- Des communautés pionnières riches en annuelles, hygrophiles à mésohygrophiles, des sols exondés ou humides, oligotrophes à méso-eutrophes (classe des *Juncetea bufonii*) ;
- Des communautés vivaces rases et amphibies, des bordures de plans d'eau (*ou bras morts - ndl*), plutôt oligotrophes (classe des *Isoëto lacustris - Littorelletea uniflorae*) ;

Cet habitat est instable, composé de plantes « à éclipse » (*Nanocyperion flavescentis*), pouvant disparaitre (parfois plusieurs années) et réapparaitre en fonction des conditions climatiques lors de l'émersion. Le développement de ces formations est fugace car rapidement envahit par les espèces des *Bidentetea* (3270) qui les recouvrent ou supplantées par les groupements palustres vivaces.

Valeur patrimoniale :

Leur caractère « écliptique » en fait des groupements fortement dépendant de conditions particulières pour s'exprimer pleinement et particulièrement sensibles à l'eutrophisation. Peu fréquents sur le site en raison de l'absence de conditions d'implantation satisfaisantes, ces groupements sont de grand intérêt patrimonial en raison de leur typicité.

Peu typiques et très rares sur la Dronne, l'habitat n°3130 se rencontre presque toujours en mosaïque imbriquée, au sein des bras morts. Généralement de faibles surfaces, les habitats de ces groupements sont peu représentatifs à l'échelle du site mais dont la fiche habitat a été conservée de par l'objectif de restauration de la continuité écologique du cours d'eau (arasement d'ouvrages).

En Poitou Charente, l'habitat 3130 est noté très rares à rares. En Aquitaine, ces habitats sont plus communs, notamment sur la Dordogne et la Garonne et en meilleur état de conservation. Sur la Dronne, cet habitat est très rare.

Etat :

La régression de l'activité géodynamique due à la présence de nombreux ouvrages transversaux, a fortement conditionné la disparition des habitats de grèves de la Dronne. Leur état de conservation est donc considéré comme extrêmement dégradé à l'échelle du site.

Recensé respectivement dans 71 sites en France, dont 2 en région Aquitaine (Garonne et Dordogne) et 1 en Région Poitou-Charentes, l'habitat 3130 est considéré dans un état « défavorable mauvais » en France dans le domaine Atlantique, selon le rapport du MNHN (BENSETTITI F., TROUVILLIEZ J., 2009).

La Dronne s'écoule sur un Lit sinueux s'écoulant successivement sur des formations sédimentaires du crétacé puis du tertiaire plus ou moins recouverts par les alluvions fluviatiles. Globalement d'axe Nord-Est / Sud-Ouest, la Dronne a connu de profondes modification de son profil en long (création de seuils à vocation hydroélectriques ou de moulins), de son profil en travers (rectification du gabarit en travers à des fins d'urbanisation) et de son hydrologie (drainage, création d'attiers, etc.).

Les perturbations découlant de ces interventions d'origine anthropique sont de 3 ordres :

- **l'altération des flux.** Le transport sédimentaire se trouvant partiellement bloqué par les seuils provoque un déséquilibre dans la répartition des substrats du fond du lit notamment en partie médiane de la Dronne au profit de substrats vaseux plus typiques des faciès lentiques. Les flux liquides sont plus régularisés et répartissent de manière moins homogène les débordements. Modifiés, ils ne permettent plus un renouvellement efficace des habitats alluviaux présents, conduisant inexorablement vers une maturation généralisée.
- **l'altération de la géométrie du cours d'eau**. Le fractionnement de la pente du cours d'eau a provoqué une simplification des faciès d'écoulement au profit des faciès lentiques et une tendance à la formation d'un chenal unique et au comblement des annexes sans renouvellement possible. La limitation de l'exagération des courbes et possibilités d'érosion ainsi résultant, provoque une simplification de l'équilibre érosion/dépôt) et limite considérablement les possibilités de créations de nouvelles formes ;

- **l'altération de l'accès aux habitats.** Le fractionnement du lit provoque une rupture de la continuité écologique amont/aval mais également latérale et une discontinuité des habitats entre l'amont et l'aval des seuils (A l'amont : boisements plus engorgés, faciès plus lentiques, etc.).

Les habitats de grèves sont principalement mis en danger par :

- le dysfonctionnement du transport sédimentaire et notamment l'existence régulière de seuils en travers du lit de la Dronne **;**
- les opérations de protection de berges ou endiguement (réduction de la surface « colonisable » et du transport solide)
- toute perturbation du milieu aquatique (phénomène d'eutrophisation lié aux pollutions agricoles, domestiques et industrielles), opérations de pompage **;**
- Les cultures de plantations inadaptées en bordure de rivière (peupleraies) qui contribuent par une mauvaise dégradation de leurs feuilles à un mauvais fonctionnement du milieu aquatique **;**
- La mauvaise gestion des berges et le relargage de déchets verts directement dans le cours d'eau **;**
- Les opérations de dragage ou de curage de fossés ou mares **;**
- La multiplication des espèces invasives (herbiers de jussie, de myriophylle du Brésil ou de paspale distique, qui nuisent à la diversité des habitats et à leur état de conservation) **;**
- Le piétinement par le bétail en bordure de bras morts ou du lit **;**

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Favoriser l'arasement ou dérasement d'ouvrages hydrauliques transversaux inopérant ou de fonctionnement défectueux pour favoriser le rétablissement d'une dynamique alluviale et sédimentaire plus favorables à l'émergence d'habitats de grèves ;
- Pour les ouvrages à conserver (usages pérennisés) et à équiper pour restaurer la continuité écologique (soumis à la loi sur l'eau), privilégier la création de seuils de rampes plutôt que la mise en œuvre de passes à poissons. Les seuils de type « rampe », par ailleurs moins sélectifs que les passes pour les poissons, mais également la petite faune aquatique et semi-aquatique, sont également plus favorables au transport sédimentaire ;
- Limiter les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou protections inopportunes;
- Limiter les facteurs externes de perturbation des milieux aquatiques (pollutions, intrants), susceptibles de modifier la diversité mais également l'état de conservation des habitats ;
- Lutter contre les espèces invasives lors de leur introduction nouvelle dans un milieu jusqu'alors préservé en supprimant tout nouveau foyer, rejets… ;
- En cas d'intervention de défrichement, veiller à exporter les résidus de coupe de manière à ne pas recouvrir de matière non biogène (mulch) les zones susceptibles d'être colonisées par une végétation pionnière ;
- Favoriser une gestion raisonnée des berges et limiter leur dégradation par le bétail et la saturation du cours d'eau en MES (éléments perturbateurs pour les grèves), le versement de déchets, l'installation de cultures inadaptées, etc. ;
- Sensibiliser les gestionnaires, les loueurs de canoës et usagers des rivières à la nécessité des habitats de grèves et de leur rôle dans l'épuration des eaux.

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

Habitat 3130	**3130**	**FR 7200662 (Dronne)**
Surface	-	**0,21 hectares**
Etat de conservation	-	Très mauvais
Dynamique	-	Progressive rapide
Intérêt des habitats	Typicité	Mauvaise
	Représentativité	Très faible
Principaux facteurs de dégradation	-	dysfonctionnement transport sédimentaire ; pollutions diffuses ; seuils et ouvrages transversaux ; pompages agricoles ; travaux forestiers et réduction ripisylve ; boisements cultivés (populiculture) ; déchets et remblais en berge ; dragage et curage ; espèces invasives ; piétinement troupeaux
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 40 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3130, gazons amphibies.

Habitat 3150 - Végétation des eaux douces stagnantes (végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition)

Voir fiche complète habitat 3150 dans le Tome II et la cartographie spatiale de répartition dans le Tome III.

Cet habitat couvre 0,16 hectares sur le site.

Figure 41 : Habitat 3150, herbier à Potamots du *Nymphaeion albae* (BIOTEC, aout 2012).

Description :

Cet habitat se développe dans des eaux stagnantes ou faiblement courantes assez profondes. Sur le site de la Dronne, il a été observé dans des bras morts, des attiers, ainsi que dans des zones lentiques en bordure du lit mineur dans les secteurs aval de la rivière. La végétation vivace qui s'y développe est essentiellement constituée d'hydrophytes enracinés (potamots et myriophylles) qui affectionnent les eaux à tendance eutrophe. Elle forme souvent des herbiers très recouvrants, submergés ou flottants et la plupart du temps paucispécifiques (pauvres en espèces). La variabilité de cet habitat est conditionnée par l'éclairement, la topographie, la nature des sédiments ou encore le degré de trophie des eaux. La végétation est représenté par des voiles annuels de lentilles d'eau, constitué d'espèces à éclipse qui apparaissent ou disparaissent d'une année à l'autre et dont la répartition spatiale est intimement liée aux variations de courants.

D'autres herbiers localisés au sein de fossé ou bras morts ou largement répartis dans les longs secteurs stagnants des cours d'eau mais non d'intérêt communautaires sont également évoqués.

L'habitat du Potamion pectinati est constitué d'une majorité d'hydrophytes vivaces enracinés mais submergées ou « subflottantes », plus sensibles à la dessiccation. Il s'accommode de conditions médianes entre les herbiers d'eau courantes et d'eau stagnantes. Sur la Dronne, on le retrouve en bordure des zones plus courantes du lit mineur, souvent en eau peu profonde (mais pas toujours) ou à l'entrée des bras morts. La densité d'implantation des hydrophytes est alors un support intéressant pour le frai de différentes espèces piscicoles (perche, cyprinidés). Peu fréquent sur ces cours d'eau il est par définition peu typique et peu diversifié. On y retrouve néanmoins des espèces peu représentées dans les autres groupements d'herbiers, comme la grande naïade, la Vallisnérie en spirale, l'Elodée de Nuttal (capable de produire des herbiers souvent monospécifiques), etc. Cet habitat est généralement d'intérêt communautaire.

Valeur patrimoniale :

Les communautés perdent en typicité pour les herbiers sous-représentés du Lemnion (habitat n°3150) et du Ranunculion (3150). L'habitat 3150 est plus dispersé. L'habitat 3150 est plus rare et en moins bon état sur les petits cours d'eau de Poitou-Charentes et d'Aquitaine.

L'intérêt patrimonial de cet habitat est cependant est fort. Outre le fait que cet habitat revêt une grande importance pour la reproduction et le gîte des amphibiens, des poissons et des insectes aquatiques (notamment dans ses formes à végétaux immergés), il faut souligner que la diversité des formes d'herbiers rencontrée augmente d'autant son intérêt patrimonial. La présence de plantes d'intérêt patrimonial, ou rares, au sein des peuplements vient encore renforcer cet intérêt.

Les communautés végétales du *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931 présente une diversité d'espèces végétales communes à rares. Quelques espèces remarquables ont en effet été observées localement :

- ⇨ **Espèces de la directive habitat ou protégées :**

Nom scientifique	INTITULE	Code Natura 2000 de l'habitat
Callitriche brutia Petagna	Espèces végétales en région Aquitaine	3150
Hottonia palustris L.	''	3150
Najas marina L.	''	3150
Teucrium scordium L.	''	3150
Utricularia australis R.Br.	''	3150
Vallisneria spiralis L.	''	3150

Etat :

La fragmentation de la continuité écologique de la Dronne constitue le principal facteur de répartition des habitats aquatiques. La rupture de pente en amont des barrages permet l'implantation d'herbiers plutôt lentiques du Nymphaeion albae ou du Lemnion alors que la reprise d'une certaine pente en aval du seuil est plus favorable aux herbiers du Batrachion ou du Potamion.

L'habitat 3150 des « Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition » est recensé dans 267 sites dont 16 en Aquitaine et 18 en Poitou-Charentes et considéré dans un état « défavorable mauvais » dans le domaine Atlantique.

L'état de conservation de cet habitat est bon hormis dans les formes les plus lentiques de cet habitat où se développent des espèces exogènes comme la Jussie aquatique (Ludwigie faux peplis), le Myriophyle en épi du brésil ou l'Elodée du Canada et de Nutall.

Cet habitat et l'ensemble de ses variantes observées sur le site sont soumis à de nombreux facteurs qui peuvent induire leur réduction, voire leur disparition.
L'Elodée du Canada, espèce exogène, peut parvenir à dominer, voire faire disparaître, les autres espèces. Elle forme alors un herbier monospécifique.

L'eutrophisation de l'eau, notamment par le lessivage des sols agricoles environnants, va également favoriser les formes les plus eutrophes de l'habitat.

En cas d'hypertrophisation, on peut aussi assister à une disparition de l'habitat.

L'envasement et l'atterrissement sont également des processus naturels qui peuvent causer la réduction (concurrence des hélophytes), voire la disparition de l'habitat.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- La remise en connexion des bras morts à la rivière peut entraîner une évolution intéressante de l'habitat vers des formes mésotrophes, avec une plus grande diversité spécifique.
- Limiter les facteurs externes de perturbation des milieux aquatiques (pollutions, intrants), susceptibles de modifier la diversité mais également l'état de conservation des habitats ;
- Favoriser une gestion raisonnée des berges et limiter leur dégradation par le bétail et la saturation du cours d'eau en MES (éléments perturbateurs pour les herbiers), le versement de déchets, l'installation de cultures inadaptées, etc. ;
- Sensibiliser les gestionnaires, les loueurs de canoës et usagers des rivières à la nécessité d'une bonne conservation des herbiers ;
- Des chantiers de lutte contre la prolifération des espèces invasives pourraient être menés sur les secteurs les plus touchés.

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	3150	FR 7200662 (Dronne)
Surface		0,16 hectares
Etat de conservation	-	Bon
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Très faible
Principaux facteurs de dégradation	-	dysfonctionnement transport sédimentaire ; pollutions diffuses ; pompages agricoles ; travaux forestiers et réduction ripisylve ; déchets et remblais en berge ; dragage et curage ; introduction piscicole ; piétinement troupeaux ; comblement ; espèces exogènes invasives
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 42 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3150, herbiers à potamots.

4.1.2.2. Habitats des secteurs des eaux courantes :

Habitat 3260 - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho Batrachion*

Voir fiche complète habitat 3260 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

Cet habitat couvre 17,98 hectares, soit 0,3% de la superficie du site.

Figure 43 : Habitat 3260, Herbiers à renoncules du *Batrachion fluitantis* (BIOTEC, juillet 2012).

Description :

Cet habitat englobe toutes les communautés fluviatiles des eaux plus ou moins courantes, avec ou sans renoncules ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques.

Initialement un cours d'eau de faciès hydromorphologiques majoritairement « courant », la Dronne a vu son fonctionnement modifié par la construction de seuils en travers du lit mineur, régulièrement répartis de l'amont à la confluence avec l'Isle. Ces modifications ont eu pour conséquence de diminuer la pente des cours d'eau, réduisant ainsi la proportion d'herbiers d'eau courantes (concernés par Natura 2000).

Les communautés végétales observées sur la Dronne appartiennent à l'alliance du Batrachion fluitantis (Neuhaüs 1959). Elles sont typiques des eaux méso-eutrophes à eutrophes et se répartissent selon des strates différenciées au sein de la masse d'eau.

Occasionnellement au sein des fossés, bras morts ou petites mares de la vallée de la Dronne, on peut aussi trouver l'alliance du Ranunculion aquatilis : Communautés des eaux peu profondes, neutres, mésotrophes à eutrophes à substrat souvent riche en matière organiques, dominées par de petits hydrophytes enracinés à feuilles submergées et parfois flottantes (divers callitriches, Renoncule aquatique, Hottonie des marais, Utriculaire australe. Ces groupements sont souvent sujets à des fluctuations de niveaux importants pouvant aboutir à des assèchements estivaux. Cet habitat est généralement d'intérêt communautaire mais se trouve trop restreint au sein du site pour être rattaché à un habitat.

D'une manière générale les herbiers se structurent selon 4 strates de la manière suivante :

- la strate basse, parfois représentée par quelques bryophytes est souvent rare ou absente,
- la strate submergée est souvent bien représentée (myriophylle, cératophylle, etc.), surtout lorsque l'ensoleillement est suffisant,
- la strate flottante est généralement présente et représentée par les feuilles de renoncules en zone courantes et nénuphars en zone stagnante,
- une strate émergée est parfois présente et représentée par les formes fluviatiles du scirpe lacustre, du rubanier…

Deux variantes se distinguent :

- une variante méso-eutrophe typique des zones amont de cours d'eau importants. Il s'agit d'une formation de typicité moyenne, limitée dans ses formes appauvries à la présence de la Fausse Renoncule flottante (*Ranunculus penicillatus subsp.pencillatus*). Elle est parfois accompagnée du Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*), du Myriophylle en épis (*Myriophyllum spicatum*) et/ou du Cératophylle immergé (*Ceratophyllum demersum*) dans les secteurs les moins courants en marge du lit mineur,
- une variante eutrophe typique des grands cours d'eau d'aval. Elle est notamment caractérisée par le Potamot noueux (*Potamogeton nodosus*) ainsi que la Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*) qui est parfois la seule espèce à se développer.

Caractéristique du cours moyen et inférieur de la Dronne, la végétation d'herbier d'intérêt communautaire (3260) est représentée par des phanérogames hémicryptophytes (parfois quelques bryophytes du groupe des Fontinales) principalement vivaces et enracinées dans le substrat, non graminoïdes, à feuilles de petite taille et/ou finement découpées, au pétiole et tige parfois très longs et ondulant au gré du courant. La végétation recouvre souvent de larges espaces jusqu'à parfois envahir toute la largeur du cours d'eau lors de conditions climatiques particulières (eutrophisation des eaux, réchauffement ou année « sèche »).

Ces communautés aquatiques sont relativement stables et peuvent être rajeunies par les remaniements du substrat lors des crues. Les habitats d'herbiers mésotrophes à eutrophes sont ici relativement stables et semblent peu évoluer en raison d'un régime hydrologique relativement figé. Il est néanmoins noté une progressive disparition de certaines espèces caractéristiques des substrats moyennement grossiers et de la surface des habitats correspondants en raison de la raréfaction du travail géomorphologique conséquent. Le travail de la rivière permet un rajeunissement des herbiers par arrachage et dispersion des espèces, qui en son absence, voient leur support s'exhausser et se végétaliser progressivement au profit d'une végétation de moins en moins sujette au renouvellement.

Ces herbiers colonisent les radiers. Ce sont des refuges très appréciés par les poissons car les jeunes stades y bénéficient d'une relative protection contre leurs prédateurs.

Remarque sur les Charetea :

Noté sur d'ancienne gravière, ce type de groupement est peut-être plus commun qu'il n'y parait sur les gravières de la plaine alluviale de la Dronne.
Néanmoins, la transformation fréquentes des gravières en bases de loisir ou leur abandon sans plan de restauration conduisant inévitablement à la disparition d'herbiers pionniers de characées au profit d'herbiers d'élodée, de jussies ou de myriophylle du Brésil n'ont pas permis d'autres découvertes rendant impossible le traitement des données et la réalisation de fiche habitat.

Valeur patrimoniale :

Ces communautés végétales sont globalement composées d'espèces relativement communes et ont de ce fait une valeur patrimoniale plutôt faible. Le niveau de patrimonialité des herbiers aquatiques des eaux courantes est ainsi susceptible d'évoluer au fur et à mesure de la progression des connaissances.

Etat :

Ces herbiers aquatiques sont globalement **en bon état de conservation** hormis dans les formes les plus lentiques où se développent notamment la Jussie faux-peplis ou l'Egérie dense.
Les herbiers du Batrachion (habitat n°3260) sont néanmoins plus typiques et plus diversifiés vers l'amont de la Dronne en contexte de cours d'eau mieux préservé.

En Poitou Charente, l'habitat 3260 est noté Assez-Rare à Assez-Commun et en relatif mauvais état de conservation. En Aquitaine, le statut est non quantifié mais l'habitat est bien représenté au sein des cours d'eau.

⇨ **Espèces de la directive habitat ou protégées :**

Nom scientifique	INTITULE	Code Natura 2000 de l'habitat
Najas marina L.	''	3260
Vallisneria spiralis L.	''	3260

Recensé dans les rivières de 307 sites en France, dont 15 en région Aquitaine et 20 en Région Poitou-Charentes, l'habitat 3260 « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion » est considéré dans un état « défavorable inadéquat » en France dans le domaine Atlantique, selon le rapport du MNHN (BENSETTITI F., TROUVILLIEZ J., 2009).

Les perturbations découlant des interventions d'origine anthropique sont de 3 ordres :

- **l'altération des flux**. Le transport sédimentaire se trouvant partiellement bloqué par les seuils provoque un déséquilibre dans la répartition des substrats du fond du lit notamment en partie médiane de la Dronne au profit de substrats vaseux plus typiques des faciès lentiques. Les flux liquides sont plus régularisés et répartissent de manière moins homogène les débordements. Modifiés, ils ne

permettent plus un renouvellement efficace des habitats alluviaux présents, conduisant inexorablement vers une maturation généralisée.

- **l'altération de la géométrie du cours d'eau**. Le fractionnement de la pente du cours d'eau a provoqué une simplification des faciès d'écoulement au profit des faciès lentiques et une tendance à la formation d'un chenal unique et au comblement des annexes sans renouvellement possible. La limitation de l'exagération des courbes et possibilités d'érosion ainsi résultant, provoque une simplification de l'équilibre érosion/dépôt) et limite considérablement les possibilités de créations de nouvelles formes ;
- **l'altération de l'accès aux habitats**. Le fractionnement du lit provoque une rupture de la continuité écologique amont/aval mais également latérale et une discontinuité des habitats entre l'amont et l'aval des seuils (A l'amont : boisements plus engorgés, faciès plus lentiques, etc.).

Les groupements d'herbiers sont foncièrement mis en danger par :

- le dysfonctionnement du transport sédimentaire et notamment l'existence régulière de seuils en travers du lit de la Dronne ;
- toute perturbation du milieu aquatique (pollutions agricoles et industrielles), opérations de pompage;
- les opérations d'abattage de la ripisylve réduisant l'ombrage sur les cours d'eau;
- Les cultures de plantations inadaptées en bordure de rivière (peupleraies) qui contribuent par une mauvaise dégradation de leurs feuilles à un mauvais fonctionnement du milieu aquatique ;
- La mauvaise gestion des berges et le relargage de déchets verts directement dans le cours d'eau ;
- La multiplication des espèces invasives (herbiers de jussie, de myriophylle du Brésil ou d'élodée qui nuisent à la diversité des habitats et à leur état de conservation);
- La mauvaise gestion post-exploitation des gravières (abandon ou transformation en bases de loisirs ou étangs de pêche) peu compatible avec le développement d'herbiers de qualité;
- Les étangs piscicoles qui par l'introduction de poisson fouisseurs (carpes) ou en très grande quantité, nuise au développement des herbiers;
- Le piétinement par le bétail en bordure de bras morts ou du lit;

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Favoriser l'arasement ou le dérasement d'ouvrages hydrauliques transversaux inopérants ou de fonctionnement défectueux pour favoriser le rétablissement d'une dynamique alluviale et sédimentaire ainsi que l'augmentation de faciès de type « radier » plus favorables à l'émergence d'herbiers d'eaux courantes généralement d'intérêt communautaire (herbier du Batrachion fluitantis – 3260) ;
- Pour les ouvrages à conserver (usages pérennisés) et à équiper pour restaurer la continuité écologique (ouvrages Grenelle et/ou soumis à la loi sur l'eau), privilégier la création de seuils de rampes plutôt que la mise en œuvre de passes à poissons. Les seuils de type « rampe », par ailleurs moins sélectifs que les passes pour les poissons, mais également la petite faune aquatique et semi-aquatique, sont également plus favorables à l'émergence de faciès de type « radier » (voir ci-dessus) ;
- Limiter les facteurs externes de perturbation des milieux aquatiques (pollutions, intrants), susceptibles de modifier la diversité mais également l'état de conservation des habitats ;
- Favoriser une gestion raisonnée des berges et limiter leur dégradation par le bétail et la saturation du cours d'eau en MES (éléments perturbateurs pour les herbiers), le versement de déchets, l'installation de cultures inadaptées, etc. ;
- Sensibiliser les gestionnaires, les loueurs de canoës et usagers des rivières à la nécessité d'une bonne conservation des herbiers ;

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	**3260**	**FR 7200662 (Dronne)**
Surface		17,98 hectares
Etat de conservation	-	Bon
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Faible
Principaux facteurs de dégradation	-	dysfonctionnement transport sédimentaire ; seuils et ouvrages transversaux ; pollutions diffuses ; pompages agricoles ; travaux forestiers et réduction ripisylve ; boisements cultivés ; déchets et remblais en berge ; dragage et curage ; espèces invasives ; mauvaise gestion gravière post-exploitation ; introduction piscicole ; piétinement troupeaux
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 44 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3260, herbiers à Renoncules.

4.1.2.3. Habitats alluviaux terrestres

4 types d'habitats sont dans cette catégorie : la végétation des grèves, les grandes herbes des milieux humides (mégaphorbiaies), les boisements alluviaux à bois tendre et à bois dur.

Habitat 3270 - Végétations pionnières hygrophiles nitrophiles des grèves (*Bidention* des rivières et *Chenopodion rubri*)

Voir fiche complète habitat 3270 dans le Tome II et la cartographie de répartition dans le Tome III.

Cet habitat couvre 0,35 hectares, soit 0,01 % du site.

Figure 45 : Habitat 3270, exemple de *Bidention* (BIOTEC, 04.09.2013).

Description :

Cet habitat aimant la lumière s'observe pendant l'étiage de la Dronne sur les grèves de galets et de sable. Il s'installe préférentiellement sur les marges des dépôts alluviaux de la Dronne, il est observé par exemple sur les marges des îles et des atterrissements. Il est constitué d'espèces annuelles.

Cet habitat comprend deux groupements principaux qui se différencient principalement selon la nature du substrat :

- des communautés propres à l'alliance du *Bidention tripatitae* sur sols limono-argileux ou vaseux,
- des communautés propres à l'alliance du *Chenopodion rubri*, sur sols inondables sablo-graveleux.

Le Bidention est dominé selon les secteurs par de grandes annuelles représentées par les bidents à frondes, tripartite et penché (Bidens frondosa, B. tripartita et B. frondosa) et renouées poivre d'eau et persicaire (Persicaria hydropiper et P. maculosa). La leersie faux-riz (Leersia oryzoides) et la lampourde (Xanthium cf. strumarium) n'y sont pas rares. On retrouve cet habitat sur t la Dronne en bordure des atterrissements situés à l'aval de seuils transversaux et au sein des bras morts, etc.

Le Chenopodion en contexte plus « xérophile » sur sables ou galets, souvent en sommet de grève au contact des groupements de friche des Artemisietea vulgaris (habitat non Natura 2000), ces groupements sont très clairsemés et dominés par divers Chénopodes (Chenopodium polyspermum, etc.), millets (Panicum capillare, P. dichotomiflorum), amarantes (Amaranthus blitum, etc.) et le Panic pied-de-coq (Echinochloa crus galii). Formations d'espèces à port étalé ou prostré, souvent très riche en xénophytes naturalisées ou commensales des cultures, on les retrouve sur la Dronne essentiellement en bordure des atterrissements situés à l'aval de seuils transversaux où elles rentrent parfois en concurrence avec les groupements d'herbiers aquatiques (notamment grands potamot), parfois exondés lors d'années sèches.

Valeur patrimoniale :

Peu typiques et très rares sur la Dronne, l'habitat 3270 se rencontre presque toujours en mosaïque imbriquée, au sein des bras morts (comme à Petit-Bersac) ou de petites dépressions d'arrière berges ou bordure de plans d'eau. Généralement de faibles surfaces, les habitats de ces groupements sont peu représentatifs à l'échelle du site mais dont la fiche habitat a été conservée de par l'objectif de restauration de la continuité écologique du cours d'eau.

En Poitou Charente, l'habitat 3270 est notés très rares à rares. En Aquitaine, cet habitat est plus commun, notamment sur la Dordogne et la Garonne et en meilleur état de conservation. Sur la Dronne, cet habitat est très rare.

- ⇨ **Espèces de la directive habitat ou protégées :** Néant.

Etat :

La régression de l'activité géodynamique due à la présence de nombreux ouvrages transversaux, a fortement conditionné la disparition des habitats de grèves de la Dronne. L'état de conservation est donc considéré comme extrêmement dégradé à l'échelle du site.

Recensé respectivement dans 73 sites en France, dont 2 en région Aquitaine (Garonne et Dordogne) et 1 en Région Poitou-Charentes, puis dans 200 sites dont 5 en région Aquitaine et 10 en Région Poitou-Charentes, l'habitat 3270 est considéré dans un état « défavorable mauvais » en France dans le domaine Atlantique, selon le rapport du MNHN (BENSETTITI F., TROUVILLIEZ J., 2009).

Cet habitat est largement colonisés par des espèces exotiques, annuelles ou vivaces et parfois invasives (Paspalum distichum, Ludwigia spp., etc.). Les plus représentatives sont les deux espèces de jussie (Ludwigia grandiflora et L. peploides), désormais soumises à interdiction de commercialisation et d'introduction (Arrêté du 2 mai 2007) qui s'immiscent dans de nombreux bras morts et colonisent abondamment les habitats de grèves ou d'herbiers au point d'en condamner certains à un état dégradé quasi irréversible et désormais non d'intérêt communautaire. La progression de ces deux espèces est un des facteurs de la dégradation des habitats de grève sur la Dronne.

La Dronne s'écoule sur un lit sinueux s'écoulant successivement sur des formations sédimentaires du crétacé puis du tertiaire plus ou moins recouverts par les alluvions fluviatiles. Globalement d'axe Nord-Est / Sud-Ouest, la Dronne a connu de profondes modification de son profil en long (création de seuils à vocation hydroélectriques ou de moulins), de son profil en travers (rectification du gabarit en travers à des fins d'urbanisation) et de son hydrologie (drainage, création d'attiers, etc.).

Les perturbations découlant de ces interventions d'origine anthropique sont de 3 ordres :

- **l'altération des flux.** Le transport sédimentaire se trouvant partiellement bloqué par les seuils provoque un déséquilibre dans la répartition des substrats du fond du lit notamment en partie médiane de la Dronne au profit de substrats vaseux plus typiques des faciès lentiques. Les flux liquides sont plus régularisés et répartissent de manière moins homogène les débordements. Modifiés, ils ne permettent plus un renouvellement efficace des habitats alluviaux présents, conduisant inexorablement vers une maturation généralisée.
- **l'altération de la géométrie du cours d'eau**. Le fractionnement de la pente du cours d'eau a provoqué une simplification des faciès d'écoulement au profit des faciès lentiques et une tendance à la formation d'un chenal unique et au comblement des annexes sans renouvellement possible. La limitation de l'exagération des courbes et possibilités d'érosion ainsi résultant, provoque une simplification de l'équilibre érosion/dépôt) et limite considérablement les possibilités de créations de nouvelles formes ;
- **l'altération de l'accès aux habitats.** Le fractionnement du lit provoque une rupture de la continuité écologique amont/aval mais également latérale et une discontinuité des habitats entre l'amont et l'aval des seuils (A l'amont : boisements plus engorgés, faciès plus lentiques, etc.).

Les habitats de grèves sont principalement mis en danger par :

- le dysfonctionnement du transport sédimentaire et notamment l'existence régulière de seuils en travers du lit de la Dronne **;**
- les opérations de protection de berges ou endiguement (réduction de la surface « colonisable » et du transport solide)
- toute perturbation du milieu aquatique (pollutions agricoles et industrielles), opérations de pompage **;**
- Les cultures de plantations inadaptées en bordure de rivière (peupleraies, résineux) qui contribuent par une mauvaise dégradation de leurs feuilles à un mauvais fonctionnement du milieu aquatique **;**
- La mauvaise gestion des berges et le relargage de déchets verts directement dans le cours d'eau **;**
- Les opérations de dragage ou de curage de fossés ou mares **;**
- La multiplication des espèces invasives (herbiers de jussie, de myriophylle du Brésil ou de paspale distique, qui nuisent à la diversité des habitats et à leur état de conservation) **;**
- Le piétinement par le bétail en bordure de bras morts ou du lit **;**

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Favoriser l'arasement ou dérasement d'ouvrages hydrauliques transversaux inopérant ou de fonctionnement défectueux pour favoriser le rétablissement d'une dynamique alluviale et sédimentaire plus favorables à l'émergence d'habitats de grèves ;
- Pour les ouvrages à conserver (usages pérennisés) et à équiper pour restaurer la continuité écologique (soumis à la loi sur l'eau), privilégier la création de seuils de rampes plutôt que la mise en œuvre de passes à poissons. Les seuils de type « rampe », par ailleurs moins sélectifs que les passes pour les poissons, mais également la petite faune aquatique et semi-aquatique, sont également plus favorables au transport sédimentaire ;
- Limiter les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou protections inopportunes;
- Limiter les facteurs externes de perturbation des milieux aquatiques (pollutions, intrants), susceptibles de modifier la diversité mais également l'état de conservation des habitats ;

- Lutter contre les espèces invasives lors de leur introduction nouvelle dans un milieu jusqu'alors préservé en supprimant tout nouveau foyer, rejets… ;
- En cas d'intervention de défrichement, veiller à exporter les résidus de coupe de manière à ne pas recouvrir de matière non biogène (mulch) les zones susceptibles d'être colonisées par une végétation pionnière ;
- Favoriser une gestion raisonnée des berges et limiter leur dégradation par le bétail et la saturation du cours d'eau en MES (éléments perturbateurs pour les grèves), le versement de déchets, l'installation de cultures inadaptées, etc. ;
- Sensibiliser les gestionnaires, les loueurs de canoës et usagers des rivières à la nécessité des habitats de grèves et de leur rôle dans l'épuration des eaux.

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	**3270**	**FR 7200662 (Dronne)**
Surface		**0,35 hectares**
Etat de conservation	-	Très mauvais
Dynamique	-	Progressive rapide
Intérêt des habitats	Typicité	Mauvaise
	Représentativité	Très faible
Principaux facteurs de dégradation	-	dysfonctionnement transport sédimentaire ; seuils et ouvrages transversaux ; pollutions diffuses ; déchets et remblais en berge ; dragage et curage ; espèces invasives ; piétinement troupeaux
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Figure 46 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3270, grèves à bident et chénopode rouge.

Habitat 6430 - Mégaphorbiaies planitiaires (*Calystegietea/Convolvuletea – Urticetea*)

Voir fiche complète habitat 6430 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

Les mégaphorbiaies couvrent 94 hectares, soit 1,59 % du site

Figure 47 : Mégaphorbiaie proche du Thalictro – Filipendulion (image de gauche – août 2012) et ourlet forestier de l'Aegopodion (image de droite – mai 2013) - BIOTEC).

Description :

Cet habitat se compose d'un ensemble de communautés d'herbacées vivaces (hemicryptophytes), majoritairement des dicotylédones, poussant en lisière de formations plus évoluées (bois, saulaies), en bord de cours d'eau ou couasnes, souvent en zones protégées des courants principaux, clairières forestières, etc. Les conditions stationnelles de ces groupements sont particulièrement favorables à la croissance végétale. En effet, les atterrissements ou les sous-bois forestiers sont des milieux riches en nutriments où les conditions hydriques ne sont pas limitantes. Dans ce type de contexte, une compétition spatiale est à l'œuvre pour capter un maximum d'énergie lumineuse, seul facteur susceptible de limiter la croissance des plantes.

De nombreuses variables déterminent la nature des différents sous-habitats :

- l'étage auquel ces végétations se développent (du planitiaire à l'alpin),
- le degré d'azote disponible dans le sol (végétations mésotrophes à eutrophes),
- le degré d'hygrométrie du sol et le caractère plus ou moins inondable des stations (des lisières forestières fraîches mais jamais inondées, aux bords des rivières inondés chaque année).

Sur le site, plusieurs sous-habitats ont été identifiés 6430 (1), 6430 -4, 6430-5, 6430-6.

Les végétations de lisières forestières appartenant à la classe des *Galio aparines-Urticetea dioicae* et aux alliances de *l'Aegopodion podagrariae* - sous-habitat 6430 (6) - et du *Galio aparines-Alliarion petiolatae* - sous-habitat 6430 (7) -, qui sont aussi présentes sur le site.

Les mégaphorbiaies mésotrophes du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* sont des milieux plus ou moins ouverts (fossés, anciennes prairies, anciennes peupleraies, mais aussi lisières forestières humides).
Des formes transitionnelles entre l'habitat au sens large et des végétations franchement hygrophiles (cariçaies notamment) existent également sur le site.

D'autres formations peuvent occuper de grandes surfaces : c'est notamment le cas des mégaphorbiaies qui se développent suite à l'abandon du fauchage ou du pâturage des prairies de fond de vallée. C'est aussi le cas de celles qui occupent les peupleraies du site et qui se retrouvent brusquement en situation héliophile, lorsque les arbres sont coupés.

La présence de deux autres groupements est fortement soupçonnée aux abords de la Dronne, car signalée en Aquitaine notamment (tableau de prétypologie des habitats, CBNSA).

- ***Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* - « Communautés à Reine des prés et communautés associées » :**
- Sur des terrasses plus élevées, pouvant former de véritables populations de grandes espèces de type eutrophe (Pigamon jaune, Guimauve officinale, Epiaire des marais, Carex hirsute, etc.) et localement envahies d'espèces sociales dynamiques lianescentes (liseron des haies, houblon).
- Exemples d'associations possibles :

  - *Thalictro flavi - Althaeetum officinalis (René Molinier & Tallon 1950) de Foucault 1984*
  - *Euphorbio villosae - Filipenduletum ulmariae de Foucault 1984*
  - *Junco acutiflori - Filipenduletum ulmariae de Foucault 1981*
  - *Epilobio hirsuti - Equisetetum telmateiae de Foucault 1984*

- ***Impatienti noli-tangeris - Stachyion sylvaticae* – « Ourlets hygrophiles plus sciaphiles, en transition vers le sous-bois des forêts humides »**
- Non décrit.

Les mégaphorbiaies couvrent 94 hectares soit 1,59% de la surface du site. La plupart ne couvre que de faibles étendues, car elles sont liées à des conditions particulières : la marge des milieux forestiers…

Valeur patrimoniale :

Si au sein des relevés effectuées, les espèces du cortège des mégaphorbiaies ou des ourlets apparaissent globalement bien représentées avec une moyenne de plus de 20 espèces par relevé dont plus d'un quart sont caractéristiques du groupement et moins d'une dizaine d'espèces exotiques ou invasives, la typicité de ce groupement est très variable sur le site, sans cohérence géographique ni paramètres du milieu. Pour toutes les mégaphorbiaies, la typicité décline très fortement à proximité des secteurs perturbés (sites rudéralisés, fossés curés, bords de champs entretenus, lisière broutées, etc.).

L'habitat 6430, d'intérêt communautaire, est néanmoins représenté sur tout le linéaire de la Dronne et est susceptible d'apparaitre potentiellement en bordure de chaque cours d'eau ou fossé, chaque lisière ou chemin forestier.

En Poitou Charente, l'habitat 6430 est noté Commun pour les ourlets et Assez Rare à Assez Commun pour les mégaphorbiaies et globalement en mauvais état de conservation. En Aquitaine, le statut est non quantifié mais

probablement présent dans des proportions équivalentes. L'état global de cet habitat est surtout préoccupant par l'évolution des pratiques d'usages au profit de peupleraies, travaux forestiers et surpâturage.

⇨ **Espèces de la directive habitat ou protégées :**

Nom scientifique	INTITULE	Code Natura 2000 de l'habitat
Ruscus aculeatus L.	Directive Habitats-Faune-Flore	6430-7
Oenanthe foucaudii Tess.	Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	6430-5
Butomus umbellatus L.	Espèces végétales en région Aquitaine	6430-1
Dipsacus pilosus L.	Espèces végétales en région Aquitaine	6430-7
	Espèces végétales en région Poitou-Charentes	6430-7
Thalictrum flavum L.	Espèces végétales en région Aquitaine	6430-1
Jacobaea erratica (Bertol.) Fourr.	Espèces végétales dans le département de la Gironde	6430-5

L'intérêt de ces formations (souvent linéaires) réside aussi dans la constitution de zones refuges et/ou corridors écologiques propices notamment à l'entomofaune. Certaines espèces comme le cuivré des marais, le damier de la succise ou encore l'écaille chinée (concernées par la directive habitat au titre des annexes II et IV) fréquentent ces habitats jusqu'à tardivement dans la saison.

Etat :

La nature des habitats de mégaphorbiaies le long de la Dronne est fonction de l'intensité d'entretien conduite aux abords (drainage, travaux forestiers, pression de pâturage), mais aussi de la dynamique d'évolution naturelle du groupement. Si certaines mégaphorbiaies (notamment les ourlets de la Dronne) présentent un bon état de conservation, la plupart sont restreintes à un petit linéaire, discontinues et/ou moyennement à fortement dégradées.

Recensé dans 561 sites en France, dont 49 en région Aquitaine et 22 en Région Poitou-Charentes, l'habitat 6430 « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin » est considéré dans un état « défavorable mauvais » en France dans le domaine Atlantique, selon le rapport du MNHN (BENSETTITI F., TROUVILLIEZ J., 2009).

Globalement d'axe Nord-Est / Sud-Ouest, la Dronne a connu de profondes modifications de son profil en long (création de seuils à vocation hydroélectriques ou de moulins), de son profil en travers (rectification du gabarit en travers à des fins d'urbanisation) et de leur hydrologie (drainage, création d'attiers, etc.).

Les perturbations découlant de ces interventions d'origine anthropique sont de 3 ordres :

- **l'altération des flux**. Le transport sédimentaire se trouvant partiellement bloqué par les seuils provoque un déséquilibre dans la répartition des substrats du fond du lit notamment en partie médiane de la Dronne au profit de substrats vaseux plus typiques des faciès lentiques. Les flux liquides sont plus régularisés et répartissent de manière moins homogène les débordements. Modifiés, ils ne permettent plus un renouvellement efficace des habitats alluviaux présents, conduisant inexorablement vers une maturation généralisée.

- **l'altération de la géométrie du cours d'eau.** Le fractionnement de la pente du cours d'eau a provoqué une simplification des faciès d'écoulement au profit des faciès lentiques et une tendance à la formation d'un chenal unique et au comblement des annexes sans renouvellement possible. La limitation de l'exagération des courbes et possibilités d'érosion ainsi résultant, provoque une simplification de l'équilibre érosion/dépôt) et limite considérablement les possibilités de créations de nouvelles formes ;
- **l'altération de l'accès aux habitats.** Le fractionnement du lit provoque une rupture de la continuité écologique amont/aval mais également latérale et une discontinuité des habitats entre l'amont et l'aval des seuils (A l'amont : boisements plus engorgés, faciès plus lentiques, etc.).

Ainsi, en raison de leur situation « transitoire » dans la série de végétation, n'ayant à la fois pas la réactivité de la flore herbacée pionnière et la solidité des formations ligneuses, les groupements de vivaces sont foncièrement mis en danger par :

- Les modifications d'usages des sols liées notamment aux pratiques culturales ;
- Les modifications des pratiques de gestion au profit d'entretiens plus intensifs (pâturage, fauches pluriannuelles) ou d'un abandon des parcelles ;
- une mauvaise gestion de berges privées (fauche des abords de chemins, de bâtiments privés, zones de promenades, relargage de macro déchets verts ou inertes, remblais, brûlage/écobuage, plantations inadaptées de haies ornementales) ;
- les pollutions agricoles et chimiques ;
- la multiplication des plantations de peupliers, sur les terrasses qui impactent sur la dynamique des mégaphorbiaies et favorisent les mégaphorbiaies secondaires, souvent moins patrimoniales et plus abondamment colonisées par les invasives ;
- les accès et descentes canoës dans les secteurs où la mégaphorbiaie est susceptible de se développer ;
- les espèces invasives qui tendent à coloniser les berges (asters, renouée, solidages, etc.) ;
- la cueillette de certaines espèces ;
- les plantations inappropriées (bambous, exotiques…) en lieu et place d'ourlets forestiers ou mégaphorbiaies riveraines ;

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Compte tenu de ces paramètres d'altération de la sensibilité particulièrement importante de ces habitats, les mesures suivantes doivent être préconisées pour une meilleure gestion des habitats d'intérêt communautaires :

Pour les mégaphorbiaies en bon état :

- la pratique d'une fauche tardive occasionnelle de manière à limiter la colonisation par les ligneux est une pratique à encourager mais pas systématiser, la plupart des espèces de mégaphorbiaies étant généralement sensibles à la fauche ;
- la préservation d'habitats actuellement favorables et notamment d'une bande non fauchée (zone tampon) aux abords des milieux prairiaux ou forestiers exempte de travaux d'aménagement ou de gestion (largeur minimale de 10 mètres) ;
-

Pour les mégaphorbiaies en mauvais état :

- veiller à limiter les pratiques détériorant le système (surpâturage, drainage, entretien intensif…) ;
- Veiller à préserver et maintenir des secteurs propices au développement de ces habitats en bord de prairies humides ou lisières forestières en évitant les plantations hors jardins privés ;

L'état de conservation, les tendances d'évolution et les mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	**6430**	**FR 7200662 (Dronne)**
Surface		94,13 hectares
Etat de conservation	-	Bon à mauvais
Dynamique	-	Stable à progressive lente
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne à mauvaise
	Représentativité	Faible
Principaux facteurs de dégradation	-	intensification de l'entretien et mauvaise gestion des berges privatives ; curage et fauche drastique des fossés ; aménagements de berges et lutte contre l'érosion inappropriés ; pollutions diffuses ; populiculture ; érosions de berges et glissement de terrain ; cueillette; plantations horticoles inappropriées
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Fauche, pâture
	Gestion souhaitée	Fauche ou pâture extensive pour limiter le boisement

Figure 48 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 6430, mégaphorbiaie.

Habitat 91E0 prioritaire Forêts alluviales de type « aulnaie-frênaie » (Alnenion glutinoso – incanae)

Voir fiche complète habitat 91E0 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

Les forêts alluviales de type « aulnaie-frênaie » (*Alnenion glutinoso – incanae*) couvre 74,82 hectares, soit 1,26 % du site.

Figure 49 : Faciès hygrophile d'aulnaie-frênaie relevant de l'habitat 91E0, (août 2013, BIOTEC).

Description :

Ces forêts appartiennent aux milieux humides. Elles sont marquées par la présence d'espèces hygrophiles (aulnes, saules, peuplier, frêne). L'humidité (stations inondées régulièrement par les crues ou les remontées de nappe) et la fertilité du sol sont propices aux essences à croissance rapide (bois tendre, lianes) et favorisent un sous-bois luxuriant d'architecture complexe et multi stratifiée. Sur la Dronne, ces formations se situent essentiellement autour de quelques bras morts et chenaux de crue, partie basse de la zone inondable, au niveau des confluences et le long de petits affluents. Habituellement représenté par deux types d'habitats déclinés, à savoir des boisements à bois tendre dominant, type « saulaies », « saulaies-peupleraies » ou « peupleraies noires » (Salicion albae) puis des boisements d'essences à bois dur dominantes type « aulnaie-frênaies » (Alnenion glutinoso – incanae), les Forêts alluviales à aulne et frêne relevant de la Directive habitat (91E0) ne sont représentés sur la Dronne que par un seul type :

- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae).

Les forêts alluviales de type « aulnaie-frênaie » (*Alnenion glutinoso – incanae*) représentent 1,26 % du site, avec 74,82 hectares de couverture.

Valeur patrimoniale :

Habitat délicat à caractériser sur la Dronne en raison de sa position intermédiaire d'un point de vue topographique et hydrologique entre les versions « sèches » des aulnaies marécageuses et humides des ormaies-frênaies. La typicité de cet habitat est donc variable et discutable sur le terrain. Cet habitat est sous-représenté en raison de multiples facteurs de dégradation. En raison de son caractère prioritaire au titre de Natura 2000 et en raison de sa rareté sur la Dronne, il mériterait d'être protégé quel que soit son état.

Les boisements alluvions relevant de l'Alnenion glutinoso-incanae sont de loin les plus rares des habitats de boisements alluviaux d'intérêt communautaire sur la Dronne. Ils s'observent de manière disséminée le long de la Dronne soit aux zones de confluences ou le long d'affluents, sur le pourtour de bras morts encore préservés de l'érable negundo ou dans des dépressions (cuvettes de la plaine inondable). Bien que rarissimes, ils ont également été bien typifiés sur la haute Dronne (Syndicat mixte Périgord-Limousin, 2011) dans le cadre du DOCOB « Haute-Dronne ».

Ils sont considérés comme communs en Poitou Charente, où ils ont probablement été surestimés. En Aquitaine, le long de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne, ils sont très rares.

⇨ **Espèces de la directive habitat ou protégées : Néant**

Etat :

Boisement de structure variable se rencontrant sous divers aspects en fonction du régime hydrologique, des altérations géomorphologiques du cours d'eau. Leur état de conservation est moyen sur la Dronne.

Recensé dans 555 sites en France, dont 128 en région Aquitaine et 60 en Région Poitou-Charentes, l'habitat 91E0 « Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) » est considéré dans un état « défavorable mauvais » partout en France y compris dans le domaine Atlantique, selon le rapport du MNHN (BENSETTITI F., TROUVILLIEZ J., 2009).

Globalement d'axe Nord-Est / Sud-Ouest, la Dronne a connu de profondes modifications de son profil en long (création de seuils à vocation hydroélectriques ou de moulins), de son profil en travers (rectification du gabarit en travers à des fins d'urbanisation) et de leur hydrologie (drainage, création d'attiers, etc.).

Les perturbations découlant de ces interventions d'origine anthropique sont de 3 ordres :

- **l'altération des flux.** Le transport sédimentaire se trouvant partiellement bloqué par les seuils provoque un déséquilibre dans la répartition des substrats du fond du lit notamment en partie médiane de la Dronne au profit de substrats vaseux plus typiques des faciès lentiques. Les flux liquides sont plus régularisés et répartissent de manière moins homogène les débordements. Modifiés, ils ne permettent plus un renouvellement efficace des habitats alluviaux présents, conduisant inexorablement vers une maturation généralisée.
- **l'altération de la géométrie du cours d'eau.** Le fractionnement de la pente du cours d'eau a provoqué une simplification des faciès d'écoulement au profit des faciès lentiques et une tendance à la formation d'un chenal unique et au comblement des annexes sans renouvellement possible. La limitation de l'exagération des courbes et possibilités d'érosion ainsi résultant, provoque une simplification de l'équilibre érosion/dépôt) et limite considérablement les possibilités de créations de nouvelles formes ;
- **l'altération de l'accès aux habitats**. Le fractionnement du lit provoque une rupture de la continuité écologique amont/aval mais également latérale et une discontinuité des habitats entre l'amont et l'aval des seuils (A l'amont : boisements plus engorgés, faciès plus lentiques, etc.).

Les groupements de boisements sont foncièrement mis en danger par :

- la multiplication des seuils qui tendent à favoriser les aulnaies marécageuses (non d'intérêt communautaire) en amont et la maturation des boisements (absence de de renouvellement) **;**

- les opérations de protection de berges inadaptées ou endiguement (réduction de la surface « colonisable » et du transport solide) **;**

- les opérations de défrichement (coupes rases et nette des boisements sur berge) et de remplacement par des parcelles cultivées (incl. peupleraies)**;**

- les opérations de suppression des effets de lisière (taille droite), favorisant ainsi certaines espèces opportunistes, moins sensibles à la coupe, souvent exotiques qui viennent alors perturber la dynamique d'évolution des groupements et créer des boisements d'aspect plus rudéralisé **;**

- Un surpâturage des berges, une multiplication des zones d'abreuvoir « sauvages » ou de passage, entrainant un piétinement et limitant les possibilités de recrues forestières**.**

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- favoriser la suppression des seuils inopérants et favoriser le retour à une dynamique active régulière du cours d'eau sur tout son linéaire ;

- veiller à préserver et maintenir des mosaïques d'habitats (intégrant habitats boisés y compris lisières et herbacés) dans les secteurs où se développent les formes les plus typiques des habitats existants ;

- En cas d'intervention de défrichement, veiller à préserver au maximum les effets de lisière (zone d'implantation des mégaphorbiaies ou végétation eutrophe des ourlets forestiers) ;

- éviter le remplacement des boisements par des boisements cultivés (incl. peupleraies), alors non d'intérêt communautaire et provoquant un remplacement des cortèges floristiques au profit de mégaphorbiaies, alors secondaires et souvent non d'intérêt communautaire ;

- limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge aux secteurs en moins bon état de conservation ;

- limiter la fréquentation et le piétinement du bétail par la création de zones d'accès privilégiées, la matérialisation d'abreuvoirs… de manière à éviter la pression sur le sol, les lisières etc. ;

- préserver une zone tampon aux abords des milieux remarquables exempte de travaux notamment de nature sylvicoles (populiculture) ou agricoles (grandes cultures), d'une largeur minimale de 10 mètres ;

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	**91E0**	**FR 7200662 (Dronne)**
Surface		**74,82 hectares**
Etat de conservation	-	Moyen
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne à moyenne
	Représentativité	Faible
Principaux facteurs de dégradation	-	multiplication des ouvrages transversaux ; drainage et modification régime hydraulique ; protections de berges inadaptées ; travaux forestiers, défrichement ; débroussaillage intensif et suppression des effets de lisière ; surpâturage des berges
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec effort
	Gestion actuelle	Gestion modérée (gestion sylvicole, pâture du sous-bois, entretien des lisières)
	Gestion souhaitée	Gestion limitée (limiter la fréquentation ovine, conserver les effets de lisière et les mosaïques d'habitats)

Figure 50 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 91EO, forêt alluviale à bois tendre (saules et aulnes).

Habitat 91F0 - Forêts alluviales de type « chênaie-ormaie »

Voir fiche complète habitat 91F0 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

Cet habitat couvre 402 hectares, soit 6,78 % de la surface du site.

Figure 51 : Habitat 91F0, Faciès mésophile de l'habitat de l'Ulmenion minoris (BIOTEC, juillet 2012)

Description :

Il s'agit de formations boisées alluviales, principalement situées sur les basses terrasses alluviales plus ou moins inondables ou en cordons plus ou moins étroits des berges de la Dronne. Installés sur des sols profonds et évolués, ils constituent le stade de maturation sylvogénétique le plus aboutit des formations alluviales, découlant directement des aulnaies-frênaies (91E0). Le caractère fondamental de ces milieux est lié à la dynamique de la rivière qui modèle la morphologie du terrain, dépose des matériaux, alimente en eau et nutriments (surtout azote) et influe ainsi sur l'activité du sol et la productivité. On trouvera un seul sous-type de boisement alluvial mature relevant de l'habitat d'intérêt communautaire 91F0-03, mais différentes variantes ou cas de figure détaillés ci-après (voir « Physionomie et structure » et « Déclinaison phytosociologique ») :

- des « Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle » (G1.22 / 44.4 / CE. 91F0-3) ;

Sont généralement regroupés dans cet habitat élémentaire, un ensemble de faciès caractérisés par leur stade évolutif dans le processus de maturation sylvogénétique et donc par la proportion d'espèces pionnières et hygrophiles qui se répartissent à différents niveaux d'inondabilité (Biotec, 2012). On peut ainsi distinguer :

- des forêts alluviales post-pionnières constituant des stades intermédiaires entre les forêts pionnières à bois tendre (saulaies, peupleraies) et les boisements matures à bois dur (frênaie-charmaie ou chênaie-frênaie), avec parmi eux et selon le niveau d'inondabilité et les types de formations à bois tendre dont elles dérivent :

    - Des boisements post-pionniers fortement inondables de bas niveau topographique à aulne, saule
    - Des boisements post-pionniers moyennement inondables à peuplier et frêne

- Des forêts alluviales matures à bois durs, dérivant des boisements post-pionniers précédents et déclinés, selon leur richesse dendrologique et leur niveau d'inondabilité en :
-
    - Des boisements matures régulièrement inondés à forte richesse dendrologique, à frêne, chêne et peuplier et caractérisé par l'absence de l'érable negundo ;
    - Des boisements matures, rarement inondés à chêne pédonculé dominant.

Ces différents faciès s'observent sur la Dronne.

Valeur patrimoniale :

La typicité des habitats est parfois discutable en raison de la présence importante de l'érable negundo qui tend à supplanter les espèces ligneuses caractéristiques et empêcher par des effets d'ombrage et d'allélopathie négative (interaction biochimique inhibant la croissance d'autres espèces) le développement opportun d'une strate herbacée bien typique ou de facteurs de dégradation d'origine humaine (drainage, peupleraie laissée à l'abandon…).

Les boisements alluvions relevant de l'Ulmenion minoris sont de loin les plus abondants des habitats de boisements alluviaux. Ils s'observent tout le long du linéaire de la Dronne. Ils sont également régulièrement présents mais de manière discontinue le long de la Dronne au sein de bras secondaires, bras morts ou anciennes terrasses.

En Poitou Charente, l'habitat 91F0 est noté TR à R3. En Aquitaine, le long de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne, le statut est non quantifié mais sans doute assez abondant à l'exception de la Dordogne maritime et de la partie amont de l'Isle et de la Dronne.

⇨ **Espèces de la directive habitat ou protégées :**

Nom scientifique	INTITULE	Code N2000
Ruscus aculeatus L.	Directive Habitats-Faune-Flore	non N2000
Dipsacus pilosus L.	Espèces végétales en région Aquitaine	91F0
	Espèces végétales en région Poitou-Charentes	91F0
Fritillaria meleagris L.	Espèces végétales en région Aquitaine	91F0
Thalictrum flavum L.	‘’	91F0 ?

[3] Catalogue des habitats Naturels du Poitou-Charentes.

Etat :

Boisement de structure variable se rencontrant sous divers aspects en fonction du régime hydrologique, des altérations géomorphologiques du cours d'eau et des régions biogéographiques sur tout le territoire de la France dans les étages planitiaires, collinéens et montagnards. Leur état de conservation est globalement bon à moyennement dégradé. Les faciès les plus humides sont mieux représentés sur la basse Isle.

Recensé dans 78 sites en France, dont 14 en région Aquitaine et 2 en Région Poitou-Charentes, l'habitat 91F0 « Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris) » est considéré dans un état « défavorable mauvais » en France dans le domaine Atlantique, selon le rapport du MNHN (BENSETTITI F., TROUVILLIEZ J., 2009).

Lits sinueux s'écoulant successivement sur des formations sédimentaires du crétacé puis du tertiaire plus ou moins recouverts par les alluvions fluviatiles, l'Isle et la Dronne ont connu une histoire géomorphologique similaire. Globalement d'axe Nord-Est / Sud-Ouest, ces deux cours d'eau ont connu de profondes modification de leur profil en long (création de seuils à vocation hydroélectriques ou de moulins), de leur profil en travers (rectification du gabarit en travers à des fins d'urbanisation) et de leur hydrologie (drainage, création d'attiers, etc.).

Les perturbations découlant de ces interventions d'origine anthropique sont de 3 ordres :

- l'altération des flux. Le transport sédimentaire se trouvant partiellement bloqué par les seuils provoque un déséquilibre dans la répartition des substrats du fond du lit notamment en partie médiane de la Dronne au profit de substrats vaseux plus typiques des faciès lentiques. Les flux liquides sont plus régularisés et répartissent de manière moins homogène les débordements. Modifiés, ils ne permettent plus un renouvellement efficace des habitats alluviaux présents, conduisant inexorablement vers une maturation généralisée.
- l'altération de la géométrie du cours d'eau. Le fractionnement de la pente du cours d'eau a provoqué une simplification des faciès d'écoulement au profit des faciès lentiques et une tendance à la formation d'un chenal unique et au comblement des annexes sans renouvellement possible. La limitation de l'exagération des courbes et possibilités d'érosion ainsi résultant, provoque une simplification de l'équilibre érosion/dépôt) et limite considérablement les possibilités de créations de nouvelles formes ;
- l'altération de l'accès aux habitats. Le fractionnement du lit provoque une rupture de la continuité écologique amont/aval mais également latérale et une discontinuité des habitats entre l'amont et l'aval des seuils (A l'amont : boisements plus engorgés, faciès plus lentiques, etc.).

Les groupements de boisements sont foncièrement mis en danger par :

- les opérations de protection de berges inadaptées ou endiguement (réduction de la surface « colonisable » et du transport solide) ;
- les opérations de défrichement (coupes rases et nette des boisements sur berge) et de remplacement par des parcelles cultivées ;
- les opérations de suppression des effets de lisière (taille droite), favorisant ainsi certaines espèces opportunistes, moins sensibles à la coupe, souvent exotiques qui viennent alors perturber la dynamique d'évolution des groupements et créer des boisements d'aspect plus rudéralisé ;
- Un surpâturage des berges, une multiplication des zones d'abreuvoir « sauvages » ou de passage, entrainant un piétinement et limitant les possibilités de recrues forestières.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- veiller à préserver et maintenir des mosaïques d'habitats (intégrant habitats boisés y compris lisières et herbacés) dans les secteurs où se développent les formes les plus typiques des habitats existants (Cf. actions engagées par le SYMAGE, etc.) ;
- En cas d'intervention de défrichement, veiller à préserver au maximum les effets de lisière (zone d'implantation des mégaphorbiaies ou végétation eutrophe des ourlets forestiers) ;

- éviter le remplacement des boisements par des boisements cultivés, alors non d'intérêt communautaire et provoquant un remplacement des cortèges floristiques au profit de mégaphorbiaies, alors secondaires et souvent non d'intérêt communautaire ;
- Limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge aux secteurs en moins bon état de conservation ;
- Limiter la fréquentation et le piétinement du bétail par la création de zones d'accès privilégiées, la matérialisation d'abreuvoirs… de manière à éviter la pression sur le sol, les lisières etc. ;
- Préservation d'une zone tampon aux abords des milieux remarquables exempte de travaux notamment de nature sylvicoles (populiculture) ou agricoles (grandes cultures), d'une largeur minimale de 10 mètres ;

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	**91F0**	**FR 7200662 (Dronne)**
Surface		402,43 hectares
Etat de conservation	-	Bon à moyen
Dynamique	-	Stable à progressive lente
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne à mauvaise
	Représentativité	Moyenne
Principaux facteurs de dégradation	-	multiplication des ouvrages transversaux ; drainage et modification régime hydraulique ; protections de berges inadaptées ; travaux forestiers, défrichage; débroussaillage intensif et suppression des effets de lisière ; surpâturage des berges
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Gestion modérée (gestion sylvicole, pâture du sous-bois, entretien des lisières)
	Gestion souhaitée	Gestion extensive (limiter la fréquentation ovine, conserver les effets de lisière et les mosaïques d'habitats)

Figure 52 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 91F0, forêt alluviale à bois dure, chêne-frênes.

4.1.3. Habitats agro-pastoraux

Habitat 6510– Prairie de fauche

Voir fiche complète habitat 6510 dans le Tome II et la cartographie de la répartition spatiale dans le Tome III.

L'habitat 6510 couvre 2307,86 hectares, soit 38,91 % de la surface du site.

Figure 53 : Exemples de prairies relevant de l'habitat 6510 : faciès typique d'une prairie mésophile du *Brachypodio-Centaureion* sur substrat acide (BIOTEC, 16 mai 2013).

Description :

En France, la végétation prairiale découle d'une déforestation débutée dès la fin de la préhistoire et amplifiée au Moyen-âge [de Foucault, 1984]. Les prairies permanentes tempérées sont des formations artificielles maintenues par exploitation humaine (fauche, pâturage ou régime mixte), d'où leur couverture généralement uniforme.

Elles occupent les sols fertiles de forte productivité de la plaine alluviale de la Dronne (ou de leurs affluents) et sont généralement séparés de ces rivières par un cordon rivulaire plus ou moins dense et sont très souvent associées à un réseau bocager.

Ces prairies alluviales sont exploitées en régime unitaire ou mixte et parfois reconverties en cultures et possèdent des compositions floristiques très variables (dues à des conditions stationnelles fluctuant) qui rendent complexes les rattachements à différents habitats naturels d'intérêt communautaire ou non. On

trouvera sur ce territoire différentes prairies inondables qu'on pourra regrouper schématiquement dans les 4 habitats naturels suivants :

- des « prairies atlantiques et subatlantiques humides » (CB 37.21/ E3.41/6510-3 pp) ;
- des « prairies de fauche atlantiques » (CB38.21/ E2.21/6510-3) ;
- des « pâtures mésophiles » (CB38. 1/ E2.1)
- et habitats relictuels de « Prairies à Agropyre et Rumex » (CB 37.24 / E3.44)

Les prairies sont des formations herbacées s'installant sur sols profonds, généralement de forte biomasse, constituées d'un tapis dense et continu, atteignant 70-100 cm (rarement 120 cm) à la floraison et dominées principalement par les hémicryptophytes (plantes dont les organes de renouvellement, les bourgeons, sont situés au ras du sol). La composition floristique, qui varie profondément en fonction de la nature du substrat, des conditions hydriques mais également du mode d'exploitation et la floraison des dicotylédones (très abondantes par ailleurs), s'échelonne tout au long des mois de printemps-été par vagues successives de fleurs jaunes et blanches.
Ces formations denses laissant peu de place aux espèces annuelles (thérophytes)4 à stratification nette entre une strate haute constituée de grandes graminées, astéracées ou ombellifères et espèces plus basses, rampantes ou à rosettes. Les grandes graminées, souvent stolonifères, possèdent un fort pouvoir de régénération et de colonisation de l'espace, notamment pour les espèces dites « sociales » (brome érigé, brachypode penné, avoine élevée, etc.), entrainant généralement une forte baisse de diversité en cas de surexploitation.

D'une manière générale, les prairies alluviales bordant la Dronne possèdent un large spectre de conditions stationnelles qui permettent de les caractériser. Elles s'écartent des mégaphorbiaies par leur structure « graminoïde » (omniprésence de Poacées), par l'abondance des taxons prairiaux (et notamment de prairie de fauche, comme l'avoine élevée, le brome mou, la renoncule acre, le Dactyle, l'Œnanthe faux-boucage…), absents des Filipendulo-Convolvuletea et leur structure plutôt homogène. Elles se différencient des systèmes de pelouses des Mesobrometea ou Nardetea par un niveau trophique plus élevé (donc une biomasse plus importante), un sol plus profond, une topographie généralement plane ou faiblement pentue et des taxons xérophiles dominés en nombre par les taxons prairiaux. Elles se distinguent entre-elles tout particulièrement suivant leur niveau hydrique (systèmes fréquemment à jamais inondés en limite de lit majeur en passant par des stades intermédiaires frais à humides en fonction de la topographie et des capacités de débordement des cours d'eau), puis par le niveau trophique du sol (situations méso-oligotrophes rappelant les pelouses) et ses caractéristiques chimiques (pH variable en fonction notamment de la géologie). Le climat de type thermo-atlantique à déficit hydrique marqué (100 à 200 mm de déficit par an en moyenne), soit de type « AHEP » (à automne très pluvieux et printemps sec), permet d'expliquer de grandes variations floristiques en comparaison avec les prairies humides nord-atlantiques ou de l'Est, par exemple avec une abondance de taxons thermophiles, habituellement plus caractéristiques de pelouses. On notera que les compositions prairiales semblent également varier en fonction des conditions climatiques annuelles5.

Sur le site Natura 2000 concerné, les prairies se situent principalement au sein de la plaine inondable et se distribuent suivant un gradient hydrique du plus humide (généralement près du cours d'eau) au plus sec (souvent en léger coteau).

De ce fait, les prairies alluviales présentent une grande variabilité à l'échelle de la Dronne et se déclinent en plusieurs groupes, à savoir des :

- prairies hygrophiles à mésohygrophiles, lorsqu'elles sont de moyen niveau topographique et inondées plusieurs jours, eutrophes (prairies grasses),
    - moyennement inondées et alors gérées extensivement (en fauche ou en pâture), pâturées intensivement ou surpâturées (surpiétinées) et réparties régulièrement le long la Dronne.

[4] La proportion d'espèces annuelles semble corrélée à la densité de végétation, moins importante lorsque la prairie est plus longuement inondée. Les prairies humides laissent en effet apparaitre plus fréquemment des thérophytes (*Ranunculus ophioglossifolius, Lathyrus nissolia*, etc.)
[5] Les relevés réalisés en année humide peuvent également avoir influé sur les compositions prairiales

- prairies méso-hygrophiles à mésophiles, de niveau topographique supérieur, (inondées plus rarement et non plusieurs jours consécutifs), eutrophes (prairies grasses) à mésotrophe (prairies maigres), gérées extensivement (en fauche ou en pâture), pâturées intensivement ou surpâturées (surpiétinées) et réparties régulièrement (mais majoritairement en amont des SIC) le long de la Dronne.

Valeur patrimoniale :

L'habitat prairial, bien représenté à l'échelle du site, n'est en revanche pas aussi fréquemment à rattacher à l'habitat d'intérêt communautaire n°6510 que ne le laissait présager le formulaire standard de données (FSD,) qui le signalait sur près 2/3 de la surface du site de la Dronne.

La proximité (topographique et hydrologique) des parcelles au cours d'eau, puis la qualité du substrat (secteurs argileux ou marneux) permet au contraire le maintien de prairies humides certes très intéressantes d'un point de vue écologique (zone humide, présence de nombreuses espèces patrimoniales), mais non d'intérêt communautaire. Par ailleurs, l'intensité de l'entretien conduit sur les parcelles, peut rapidement faire évoluer un type de prairie en un autre, rendant alors difficile l'interprétation et le rattachement à un habitat.

Les prairies humides (inondées plusieurs jours par an – parfois rattachées à l'habitat n°6510) sont très fréquentes au-delà et présentes le long de la Dronne. Elles se raréfient vers l'amont du site et sont très régulièrement pâturées. Les prairies mésophiles sont très abondantes le long de la Dronne, mais plus typiques vers l'amont du site. Elles sont régulièrement pâturées.

En Poitou Charente, l'habitat 6510 est noté AR à AC6 et globalement en mauvais état de conservation. En Aquitaine, le statut est non quantifié mais probablement encore plus rare en raison des usages pratiqués en bord de cours d'eau. L'état global de cet habitat est surtout préoccupant par l'évolution des usages au profit de parcelles cultivées.

⇨ **Espèces de la directive habitat ou protégées :**

Nom scientifique	INTITULE	Recensé dans des habitats :
Angelica heterocarpa J.Lloyd,	Directive Habitats-Faune-Flore	Non N2000
	Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	Non N2000
Bellevalia romana (L.) Rchb.	Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	Non N2000, 6510
Carex umbrosa Host	Espèces végétales en région Poitou-Charentes	6510
Anacamptis laxiflora (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase	Espèces végétales en région Poitou-Charentes	Non N2000
Fritillaria meleagris L.	Espèces végétales en région Aquitaine	6510 ou non N2000
Oenanthe silaifolia M.Bieb.	Espèces végétales en région Aquitaine	6510 ou non N2000
Thalictrum flavum L.	Espèces végétales en région Aquitaine	6510

Etat :

La nature de l'habitat prairial le long de la Dronne est fonction de la physionomie du cours d'eau (berges naturelles, protégées, endiguées) mais son évolution est en grande partie dépendante de ses usages actuels. Les prairies en bon état de conservation sont réparties irrégulièrement le long de la Dronne (notamment rive droite) et semblent particulièrement en bon état sur la partie amont du site Natura 2000.

D'une manière générale, l'état de conservation de l'habitat dépend également de sa sensibilité. Pour les prairies, celle-ci évolue en fonction de différents paramètres dont l'intensité de l'inondation, les prairies les plus humides étant plus sensibles aux actions de gestion (intensité du pâturage, entretien mécanique, etc.).

Recensé dans 375 sites en France, dont 15 en région Aquitaine et 11 en Région Poitou-Charentes, l'habitat 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) » est

[6] Catalogue des habitats Naturels du Poitou-Charentes.

considéré dans un état « défavorable mauvais » en France dans le domaine Atlantique, selon le rapport du MNHN (BENSETTITI F., TROUVILLIEZ J., 2009).

Globalement d'axe Nord-Est / Sud-Ouest, la Dronne a connu de profondes modification de son profil en long (création de seuils à vocation hydroélectriques ou de moulins), de son profil en travers (rectification du gabarit en travers à des fins d'urbanisation) et de son hydrologie (drainage, création d'attiers, etc.).

Les perturbations découlant de ces interventions d'origine anthropique sont de 3 ordres :

- **l'altération des flux**. Le transport sédimentaire se trouvant partiellement bloqué par les seuils provoque un déséquilibre dans la répartition des substrats du fond du lit notamment en partie médiane de la Dronne au profit de substrats vaseux plus typiques des faciès lentiques. Les flux liquides sont plus régularisés et répartissent de manière moins homogène les débordements. Modifiés, ils ne permettent plus un renouvellement efficace des habitats alluviaux présents, conduisant inexorablement vers une maturation généralisée.
- **l'altération de la géométrie du cours d'eau**. Le fractionnement de la pente du cours d'eau a provoqué une simplification des faciès d'écoulement au profit des faciès lentiques et une tendance à la formation d'un chenal unique et au comblement des annexes sans renouvellement possible. La limitation de l'exagération des courbes et possibilités d'érosion ainsi résultant, provoque une simplification de l'équilibre érosion/dépôt) et limite considérablement les possibilités de créations de nouvelles formes ;
- **l'altération de l'accès aux habitats.** Le fractionnement du lit provoque une rupture de la continuité écologique amont/aval mais également latérale et une discontinuité des habitats entre l'amont et l'aval des seuils (A l'amont : boisements plus engorgés, faciès plus lentiques, etc.).

Ainsi, en raison de leur situation « transitoire » dans la série de végétation, n'ayant à la fois pas la réactivité de la flore herbacée pionnière et la solidité des formations ligneuses, les groupements prairiaux sont foncièrement mis en danger par :

- Les modifications d'usages des sols liées notamment aux pratiques culturales (reconversion agricole) ;
- Les modifications des pratiques de gestion au profit d'entretiens plus intensifs (augmentation du chargement ou de l'intensité des fauches, changement de matériel agricole ou de périodes de fauche, etc.) ou d'un abandon des parcelles ;
- L'absence de respect des périodes favorables d'entretien, de fauche/broyage ou de pâture (mise en pâture ou fauche trop précoce, par exemple) ;
- Les pratiques d'enrichissement ou de modification de la chimie des sols (fumure, chaulage) ;
- Le mauvais état du mobilier agricole (lieux d'abreuvements, clôtures, etc.) qui peut impacter les milieux adjacents ;
- Dans une moindre mesure les intrants alimentaires (foin d'origine externe - risque de pollution génétique), campagne de soin préventif (prophylaxie – risque d'altération de la faune coprophage) ;

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Compte tenu de ces paramètres d'altération de la sensibilité particulièrement importante de ces habitats, les mesures suivantes doivent préconisées pour une meilleure gestion des habitats d'intérêt communautaires ou habitats patrimoniaux :

Pour les prairies en bon état de conservation :

- pérenniser les pratiques de gestion douces ;
- encourager la préservation d'une zone tampon aux abords des milieux remarquables, comme la plantation de boisements ou de haies en transition avec les cultures d'une largeur minimale de 5-10 mètres, ou la conservation d'une bande fauchée tardivement, favorisant ainsi la conservation de ces habitats et permettant à certaines espèces de se maintenir (cuivré des marais, damier de la succise,…) ;
- limiter le mitage des habitats en bon état de conservation en encourageant localement les initiatives d'élargissement des surfaces prairiales, de conservation de zones tampon permet de manière de pérenniser l'habitat dans un souci de corridor écologique (importance des prairies dans la conservation

des populations de Cuivré des marais ou Damier de la Succise, deux papillons d'intérêt communautaire, mais aussi du Vison d'Europe).

Pour les prairies en mauvais état de conservation :

- négocier une diminution de l'intensité de l'entretien en étudiant pour chaque parcelle concernée le chargement (détermination des UGB et des espèces voire races adaptées à la sensibilité des prairies) ;
- respecter les périodes favorables (au regard de la sensibilité écologique du milieu) de fauche ou d'introduction du troupeau (intervention à retarder d'autant plus que les prairies sont longuement inondées) ;
- en cas d'intensité d'entretien trop importante, favoriser à minima l'émergence de bandes tampon (gérées extensivement) permettant la pérennité de l'habitat et la continuité écologique entre les différents habitats,
- limiter les intrants chimiques et biologiques (chaulage…) ;
- en cas d'enfrichement constaté, intervenir activement par broyage ou fauche sur la végétation (le pâturage favorise les refus qui accélérèrent l'enfrichement et le boisement), gérer (par fauche annuelle en fin de printemps ou fin d'été ou pâturage extensif avec fauche périodique des refus) ;
- assurer un entretien régulier du mobilier agricole (état des clôtures, des zones d'abreuvements, etc.).

Pour les prairies à l'abandon :

- reprendre les activités de fauche extensive et entamer des pratiques de gestion de ligneux ;

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans la figure ci-dessous :

HABITAT	**6510**	**FR 7200662 (Dronne)**
Surface	-	**2307 hectares**
Etat de conservation	-	Excellent à moyen
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne à moyenne
	Représentativité	Très bonne
Principaux facteurs de dégradation	-	modifications usages des sols (cultures) ; intensification des pratiques de gestion ; non respect des cycles biologiques pour la fauche ; pratiques d'enrichissement des sols ; modification gestion hydraulique, drainage ; mauvais état mobilier agricole (parcs bovins et abreuvoirs non fermés) ; intrants alimentaires (foin exogène...)
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Possible avec efforts
	Gestion actuelle	Fauche pâture
	Gestion souhaitée	Oui (extensif)

Figure 54 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 6510, prairies de fauche.

4.2. Habitats d'espèces de la Directive Habitat

Le bassin de la Dronne abrite une biodiversité riche d'espèces animales et végétales remarquables, aux échelles nationale et européenne. De nombreuses espèces rares et menacées sur d'autres territoires subsistent sur le territoire du bassin de la Dronne, et notamment autour des milieux aquatiques et péri-aquatiques. Sur le secteur de la vallée de la Dronne, ce sont 22 espèces d'intérêt communautaire (notées « IC ») qui ont été recensées à l'issue du diagnostic écologique.

4.2.1. Espèces concernées

Espèces de l'annexe II	Statut	Code Natura
9 Poissons		
Saumon atlantique	IC(2)	1106
Lamproie marine	IC(2)	1095
Lamproie fluviatile	IC(2)	1099
Grande alose	IC(2)	1102
Alose feinte	IC(2)	1103
Toxostome	IC(2)	1126
Lamproie de planer	IC(2)	1096
Bouvière	IC(2)	1134
Chabot	IC(2)	1163
1 Reptile		
Cistude d'Europe	IC(2)	1220
2 Mammifères		
Loutre d'Europe	IC(2)	1355
Vison d'Europe	PR(1)	1356
8 insectes		
Cordulie splendide	IC(2)	1036
Cordulie à corps fin	IC(2)	1041
Agrion de mercure	IC(2)	1044
Gomphe de Graslin	IC(2)	1046
Cuivré des marais	IC(2)	1060
Damier de la Succise	IC(2)	1065
Lucane cerf-volant	IC(2)	1083
Grand Capricorne	IC(2)	1088
1 mollusque		
Grande Mulette	IC(2)	1030
1 crustacé		
Ecrevisse à pattes blanches	IC(2)	1092

(1) PR : Intérêt communautaire prioritaire

(2) IC : Intérêt communautaire

Tableau 20 : Espèces concernées par le site Natura 2000 « La vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle», statut et code Natura 2000

Des fiches espèces ont été élaborées est présentées dans le tome II, suivant la déclinaison suivante :

Pour les poissons :

- Saumon atlantique (*Salmo salar*), code Natura 200 : 1106;
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), code Natura 2000 : 1095 ;
- Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*), code Natura 2000 : 1099 ;
- Grande Alose (*Alosa alosa*), code Natura 2000 : 1102 ;
- Alose feinte (*Alosa fallax*), code Natura 2000 : 1103 ;
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*), code Natura 2000 : 1126 ;
- Lamproie de planer (*Lampetra planeri*), code Natura 2000 : 1096 ;
- Bouvière (*Rhodeus amarus*), code Natura 2000 : 1134 ;
- Chabot (*Cottus gobio*), code Natura 2000 : 1163.

Pour les reptiles :

- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), code Natura 2000 : 1220.

Pour les mammifères :

- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), code Natura 2000 : 1355 ;
- Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), code Natura 2000 : 1356.

Pour les insectes :

- Cordulie splendide (*Macromia splendes*), code Natura 2000 : 1036 ;
- Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), code Natura 2000 : 1041 ;
- Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), code Natura 2000 : 1044 ;
- Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*), code Natura 2000 : 1046 ;
- Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*), code Natura 2000 : 1060 ;
- Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), code Natura 2000 : 1065 ;
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), code Natura 2000 : 1083 ;
- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), code Natura 2000 : 1088.

Pour les mollusques :

- Grande Mulette (*Margaritifera auricularia*), code Natura 2000 : 1030.

Pour les crustacés :

- Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), code Natura 2000 : 1092.

4.2.2. Les poissons

Les poissons de la Dronne reflètent la diversité des habitats sur le cours d'eau dont les caractéristiques en termes de température, d'oxygénation et de climat conditionnent leur répartition.

9 espèces de l'annexe II de la Directive Habitat sont présentes sur le site de la vallée de la Dronne entre Brantôme et la confluence avec l'Isle.

4.2.2.1. Les poissons migrateurs

La cartographie des espèces migratrices a été réalisée à partir de la base de données des successions de faciès d'écoulement caractérisant le lit mineur de la Dordogne élaborée par EPIDOR en 2013. Plusieurs types de faciès sont distingués : rapide, radier, bief rapide, bief lent et bras mort. Sur les 5 espèces de poissons migrateurs présentes sur le site, à savoir : le saumon atlantique, la lamproie marine, la lamproie fluviatile, la grande alose et l'alose feinte, la cartographie s'est attachée à représenter les habitats favorables à la reproduction et/ou à la croissance de ces espèces, en fonction des connaissances passées et actuelles.

Espèce 1106 - Le Saumon atlantique (*Salmo salar*)

Voir fiche complète espèce 1106 dans le Tome II.
Les habitats n'ont pas été cartographiés pour cette espèce puisqu'il n'existe pas de secteurs de frayères propices sur la Dronne à l'aval de Brantôme. Au mieux, la Dronne avale représente un site de transit pour le saumon.

La présence de cette espèce peut être considérée comme anecdotique à l'échelle du site de la vallée de la Dronne.

Figure 55 : Saumon atlantique (Salmo salar), code natura 2000 : 1106, deux stades du cycle biologique d'un saumon atlantique : Tacon d'automne (illustration du haut) et Smolt (illustration du bas) (MIGADO ©)

Description des habitats de l'espèce :

Sur le site Natura 2000 'Vallée de la Dronne', l'espèce peut être de passage mais aucun habitat favorable à la reproduction n'est présent sur le site Natura 2000. Le lit de la rivière présente une succession trop importante de seuils. Un individu a été comptabilisé sur la station de contrôle de Montfourat sur la Dronne, ce qui signifie que cette espèce transite dans l'espace de la Dronne avale et de l'Isle maritime.

Les habitats propices à la fraie de cette espèces se situent très à l'amont du site autour de Brantôme. Le taux d'étagement de la Dronne (nombreux seuils) rend, à ce jour, les habitats potentiel de fraie inaccessible pour cette espèce.

Valeur patrimonial :

L'intérêt patrimonial est modéré du fait de l'absence d'habitats accessible à ce jour pour la fraie de cette espèce. Le site Natura 2000 FR 7200662 ne présente donc pas une forte responsabilité pour la conservation de cette espèce.

Etat :

Le saumon est une espèce classée vulnérable dont les populations européennes ont fortement régressé en Europe au cours des dernières décennies. Contrairement aux autres poissons migrateurs, qui historiquement se sont maintenus dans la Dordogne, le saumon a disparu du bassin au début du XXe siècle. En effet, la construction des barrages dans la région de Bergerac, durant la deuxième moitié du XIXe siècle, n'a plus permis au saumon d'atteindre les zones situées en amont de ces ouvrages, devenus infranchissables. Son retour s'est amorcé à partir des années 1980, grâce à des repeuplements réalisés à partir de saumons de la Loire. En parallèle, des passes à poissons ont été construites sur les barrages de Mauzac, Tuilières et Bergerac, pour restaurer l'accès vers les frayères. Ces dispositifs ont largement profité aux autres espèces.

Aujourd'hui, la population de saumons de la Dordogne n'est pas encore autosuffisante. Des études ont permis de montrer que des améliorations étaient encore nécessaires sur les passes à poissons. Des changements ont également été expérimentés dans l'exploitation hydroélectrique des barrages de la Haute Dordogne pour protéger les frayères et les zones de croissance des jeunes saumons. Ces nouvelles dispositions doivent permettre à la population de saumons de la Dordogne d'atteindre l'autosuffisance.

En Aquitaine, l'espèce utilise le lit mineur de la rivière Dordogne mais aussi de l'Isle aval et de la Dronne pour accomplir ses migrations de montaison et de dévalaison.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Ne pas implanter de nouveaux ouvrages
- Amélioration du franchissement des obstacles : nécessité d'optimiser le fonctionnement des dispositifs de franchissement.
- Amélioration de la qualité physico-chimique des estuaires et maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments (lutte contre le colmatage)
- Amélioration du traitement des eaux usées

Espèce 1095 - La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

Voir fiche complète espèce 1095 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

Des secteurs de frayères à lamproies ont été caractérisés jusqu'à La Roche-Chalais sur la Dronne
A l'aval du barrage de Coutras, 293 nids ainsi que 81 individus de lamproies ont été comptés en 2011.
A l'aval du barrage de Monfourat, 33, 16 et 17 nids ont pu être observés en 2011

Bouche de lamproie marine (Veyssière ©)

Lamproies marines (Nicolas LEGRAND, BIOTOPE)

Figure 56 : Lamproie marine (Petromyzon marinus), code Natura 2000 : 1095, (BIOTOPE)

Description :

La lamproie marine vit en mer sur le plateau continental, en parasite fixée par sa ventouse sur des poissons, dont elle râpe la chair qu'elle consomme, pour ensuite en absorber le sang (aloses, éperlans, harengs, lieus jaunes, saumons, mulets, morues…). Elle remonte, la nuit, les rivières pour se reproduire. Les larves « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire (5 à 7 ans). La nourriture des larves est constituée de diatomées, d'algues bleues, de débris organiques filtrés face au courant.

Les données de présence de la lamproie marine sur le site Natura 2000 « Vallée de la Dronne » sont connues via le suivi de la reproduction naturelle, réalisé en aval des ouvrages de Laubardemont, Coutras et Monfourat. Ces données combinées au nombre d'individus ayant transité par la station de contrôle de Monfourat) permettent de déterminer le stock reproducteur de la lamproie marine sur le bassin de la Dronne. Les suivis réalisés en 2007 et 2012 ont permis de réaliser une cartographie des zones de frayères sur les secteurs aval de la Dronne. Des frayères à Lamproies marine ont été caractérisées à l'aval du barrage de la Roche Chalais (ONEMA SD Charente) sur la Dronne.

Les adultes viennent frayer sur des zones typiques : faciès de plat courant (>40 cm/s) et profond (> 50 cm), avec un substrat constitué de galets et de graviers. Les œufs se collent sous les pierres du nid. Les zones cartographiées correspondent généralement à des alternances de bief lent et de bief rapide.

La localisation précise des habitats de croissance des larves (ammocètes) est très mal connue. La littérature indique que les larves gagnent rapidement après l'éclosion des zones abritées sablo-limoneuses pour rester dans un terrier pendant plusieurs années (5 à 7 ans).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

La Lamproie marine est une espèce classée vulnérable du fait de la régression de ses populations en Europe au cours des dernières décennies. Sur le bassin de la Dordogne, La Lamproie marine fréquente le cours de la Dordogne et des plus grands axes (Dronne, Vézère, Cère). Confinée à l'aval du barrage de Bergerac jusqu'en 1985, elle bénéficie aujourd'hui des passes à poissons qui lui ont permis de recoloniser une partie du bassin.

L'état des populations résulte de l'impact des activités anthropiques (barrages, recalibrages, dragages, pollutions, etc.).

Les conditions de remontée et d'accès aux zones de frayères sont évidemment déterminantes pour la lamproie marine. Sa capacité à franchir certains obstacles inclinés en s'aidant de sa ventouse buccale ne lui permet pourtant pas de surmonter les ouvrages majeurs.

Les lamproies ont besoin d'une eau fraîche et bien oxygénée. Enfouies pendant plusieurs années dans les dépôts sableux, elles sont donc particulièrement sensibles à toute altération du sédiment ou de l'eau interstitielle (toxiques, métaux lourds, pollution diffuse...). De plus, les éclusées hydroélectriques peuvent avoir un impact négatif sur les ammocètes ; les écarts de hauteur d'eau pourraient avoir un impact important sur le taux de survie des ammocètes de l'année.

Douze sites de frai ont pu être identifiés entre 2007 et 2012. Ces derniers varient d'une année sur l'autre en fonction des niveaux d'eau. Les secteurs présentant les concentrations les plus élevée en nids de Lamproie marine sont situés respectivement en aval des ouvrages de Coutras et Monfourat sur la Dronne.

Le secteur situé en aval de Monfourat présente une concentration de nids moins élevée.

- A l'aval du barrage de Coutras, 293 nids ainsi que 81 individus de lamproies ont été comptés en 2011.
- A l'aval du barrage de Monfourat, 33, 16 et 17 nids ont pu être observés en 2011 avec respectivement 0, 2 et 0 individus de lamproies observés sur ces secteurs.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Préservation et amélioration des milieux aquatiques du point de vue physique (zones de frayères, de grossissement des juvéniles) et de la qualité de l'eau et des sédiments ; favoriser la libre circulation de l'espèce

Les lamproies ont des exigences très strictes pour la reproduction, en matière de granulométrie, de vitesse du courant et de hauteur d'eau. Des fonds stables et non colmatés de graviers, de galets ou de pierres, selon les espèces de lamproies, sont indispensables au succès de la reproduction.

Il est nécessaire de :

- Préserver le biotope naturel en portant une attention particulière aux travaux en berge et en rivière;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seules zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Veiller à maintenir une bonne qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments (amélioration du traitement des eaux usées, limitation de la pollution diffuse) pour les ammocètes qui vivent enfouies plusieurs années ;
- Amélioration du franchissement des obstacles : nécessité d'optimiser le fonctionnement des dispositifs de franchissement existant et nécessité de développer des dispositifs complémentaires ;
- Maintien de conditions stables dans les zones de grossissement des larves (suppression des marnages dus aux éclusées hydroélectriques) ;

Espèce 1099 - La Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*)

Voir fiche complète espèce 1099 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

Quatre individus ont été observés sur la Dronne et l'attractivité de ce cours d'eau (entre la confluence avec l'Isle et le barrage de Monfourat), est réelle pour cette espèce.

Le nombre d'ouvrages qui entravent le lit mineur de la Dronne rend l'accès difficile pour des zones potentielles de frayères situées plus à l'amont.

Figure 57 : Lamproie fluviatile (Lampetra fluviatilis), code Natura 2000 : 1099, (MIGADO)

Description :

Les habitats de reproduction de la lamproie fluviatile se localisent sur les mêmes tronçons fréquentés par la lamproie marine mais sur des zones présentant des vitesses d'écoulement plus faibles et une granulométrie moins grossière que sur les nids de lamproie marine, présentant du gravier et du sable. Toutefois, aucune frayère n'a jamais été observée.

La première année, les larves restent concentrées dans des substrats instables près des sites de ponte puis se dispersent avec les crues vers des substrats plus stables en bordure de lit.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

Des données bibliographiques indiquent un grand nombre de captures (par la pêcherie) de lamproies fluviatiles durant le XIXème siècle qui s'est poursuivi jusqu'aux environs des années soixante (1965) en Dordogne. Une chute des captures de l'ordre de 60 à 80 % serait survenue depuis cette époque.

Il existe très peu de données concernant la Lamproie de rivière sur l'axe Dronne. Contrairement à la Lamproie marine, cette espèce ne fait l'objet d'aucun suivi spécifique. Il existe une mention de l'espèce (pêche électrique de l'ONEMA) sur la partie amont de la Dronne (commune de Bourdeilles) datant de 2000 mais vu le nombre d'ouvrages qui entravent le lit mineur de ce cours d'eau cette dernière apparait comme douteuse. Cependant, quatre individus ont été observés sur la Dronne et l'attractivité de ce cours d'eau (entre la confluence avec l'Isle et le barrage de Monfourat), est réelle pour cette espèce (TAVERNY, 2009).

Par ailleurs l'hypothèse de l'existence d'une seule espèce ayant deux formes écologiques sympatriques, l'une migratrice (*Lampetra fluviatilis*) l'autre non-migratrice (*Lampetra planeri*) apparait comme plausible (TAVERNY, 2010).

Les menaces sont d'origine anthropique :

- Pollutions des cours d'eau ;

- Extractions de granulats en lit mineur ;

- Dégradation générale des habitats (frayères, abri des larves ou « lits à ammocètes ») ;

- Les migrations peuvent être perturbées par le bouchon vaseux (turbidité, diminution du taux d'oxygène dissous…).

Les conditions de remontée et d'accès aux zones de frayères sont évidemment déterminantes pour la lamproie fluviatile. Sa capacité à franchir certains obstacles inclinés en s'aidant de sa ventouse buccale ne lui permet pourtant pas de surmonter les ouvrages majeurs.

Les lamproies ont besoin d'une eau fraîche et bien oxygénée. Les larves, enfouies pendant plusieurs années dans les dépôts sableux, sont donc particulièrement sensibles à toute altération du sédiment ou de l'eau interstitielle (toxiques, métaux lourds, pollution diffuse...). Une certaine concentration de matières organiques dans les sédiments peut être favorable et servir de nourriture aux jeunes lamproies microphages qui se nourrissent essentiellement d'algues. Cependant, un excès de matière organique entraîne une désoxygénation (milieu réducteur) peu favorable à ces espèces. De plus, les migrations peuvent être perturbées par le bouchon vaseux (turbidité, diminution du taux d'oxygène dissous…).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Préservation et amélioration des milieux aquatiques du point de vue physique (zones de frayères, de grossissement des juvéniles) et de la qualité de l'eau et des sédiments : Les lamproies ont des exigences très strictes pour la reproduction, en matière de granulométrie, de vitesse du courant et de hauteur d'eau. Des fonds stables et non colmatés de graviers, de galets ou de pierres, selon les espèces de lamproies, sont indispensables au succès de la reproduction.
- Garantir la libre circulation de l'espèce

Il est nécessaire de :

- Préserver le biotope naturel en portant une attention particulière aux travaux en berge et en rivière ;
- Veiller à maintenir une bonne qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments (amélioration du traitement des eaux usées, limitation de la pollution diffuse) pour les ammocètes qui vivent enfouies plusieurs années ;
- Assurer la libre circulation dans les deux sens afin de permettre la remontée des géniteurs venant de la mer et la descente des sub-adultes vers cette dernière.
- Amélioration du franchissement des obstacles : nécessité d'optimiser le fonctionnement des dispositifs de franchissement existant et nécessité de développer des dispositifs complémentaires ;
- Restaurer ou garantir le transit sédimentaire qui permet de garantir la présence de sédiments grossiers favorables à la reproduction de l'espèce.
- Maintien de conditions stables dans les zones de grossissement des larves.
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seules zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Améliorer la connectivité des tributaires au cours principal de la Dronne en aménageant les obstacles sur les affluents qui présentent des secteurs de fraie potentiels et/ou avérés.

Espèce 1102 - La Grande alose (*Alosa alosa*)

Voir fiche complète espèce 1102 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

Des frayères actives sont localisées en aval de Reyraud sur la Dronne.

Des frayères potentielles sont situées plus en amont mais le nombre d'ouvrages présent sur la Dronne rend l'accès très difficile.

Figure 58 : Grande Alose (Alos alosa), code Natura 2000 : 1102, (http://blaw.free.fr ©)

Description des habitats utilisés :

L'alose est un poisson amphibiotique vivant en alternance en eau douce où elle se reproduit et en mer (sur le plateau continental) où elle assure la plus grande partie de sa croissance. Une libre circulation entre ces deux pôles est indispensable à l'accomplissement de son cycle biologique. Le temps d'incubation des œufs est très court (4 à 8 jours) et les alosons se déplacent activement dès qu'ils ont entre 15 et 20 jours. La dévalaison est également rapide, puisqu'elle se situe en été et en automne de l'année de naissance et dure de 3 à 6 mois.

Les adultes viennent frayer sur des zones typiques caractérisées par une plage de substrat grossier délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide avec une qualité d'eau convenable. Les sites de reproduction des aloses s'organisent au niveau d'une mouille (zone de fraie) suivie immédiatement à l'aval par une zone de radier (zone d'incubation des œufs).

Après éclosion, les larves restent localisées sur le fond à proximité de la frayère puis les alosons se déplacent rapidement dans le lit mineur de la Dronne à la recherche de nourriture.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

La Grande alose est une espèce classée vulnérable en Europe, dont les populations ont fortement régressé au cours des dernières décennies. Sur le bassin de la Dordogne, même si avant 1985 la grande alose restait confinée en aval du barrage de Bergerac, elle a toujours été présente.

La population de grande alose présentait des niveaux d'abondance sur le bassin Gironde-Garonne-Dordogne parmi les plus importants d'Europe avec une estimation à 500 000 du nombre moyen de géniteurs par an.

Depuis la fin des années 1990, on observe une baisse puis un effondrement des stocks reproducteurs estimés grâce aux passages des aloses au niveau de la station de contrôle de Tuilières (sur l'axe Dordogne) et plus récemment sur l'ouvrage de Monfourat sur la Dronne (mise en service en 2010) combinés au suivi de la reproduction de l'espèce en aval de cette station de contrôle. Les frayères sont localisées en aval des barrages de Coutras et de Monfourat sur la Dronne.

La population de grande alose présentait des niveaux d'abondance sur le bassin Gironde-Garonne-Dordogne parmi les plus importants d'Europe avec une estimation à 500 000 du nombre moyen de géniteurs par an.

Dès le début du XIXème siècle et au cours du XXème, l'aire de répartition de la grande alose, plus anadrome et moins plastique que l'alose feinte, s'est fortement rétrécie. Les causes en sont d'origine anthropique :

- Surexploitation de l'espèce à des fins commerciales ;

- Construction de barrages (non ou mal aménagés) qui a limité l'accès des adultes à certains bassins et en a stérilisé d'autres

- Recalibrage et reprofilage des cours d'eau,

- Extractions de granulats dans le lit mineur qui ont éradiqué les zones de reproduction et les zones de grossissement des alevins,

- Pollution au niveau des estuaires, zones de grossissement des alosons,

- Des interrogations sont de plus en plus prégnantes concernant l'impact du bouchon vaseux lors de la migration de dévalaison. Le bouchon vaseux se déplace de l'amont vers l'aval de l'estuaire au gré des apports hydrologiques amont et des marées. La dévalaison des alosons se déroule entre l'été et l'automne, en période d'étiage, dans ce cas, le bouchon vaseux a tendance à remonter en amont de l'estuaire.

De plus, l'absence de comportement de saut, obligeant l'espèce à se reproduire dans des sites dits forcés et utilisés par l'alose feinte, et la faible distance génétique existant entre les deux espèces, sont à l'origine du phénomène d'hybridation observé dans certaines populations (Loire). Actuellement, la grande alose est considérée comme une espèce vulnérable au niveau européen et français.

Un plan de restauration est actuellement en cours, comprenant un moratoire sur la pêche, une évaluation et si nécessaire une amélioration de l'efficacité des dispositifs de franchissement des barrages, ainsi qu'une analyse des conditions environnementales des principales frayères de Garonne et Dordogne. Ces deux dernières actions sont menées dans le cadre d'un programme européen Life+, en partenariat avec le Rhin allemand.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Préservation et amélioration des milieux aquatiques du point de vue physique (zones de frayères, de grossissement des juvéniles) et de la qualité de l'eau.

- Préserver le biotope naturel en portant une attention particulière aux travaux en berge et en rivière ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seules zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Assurer une bonne qualité des eaux (amélioration du traitement des eaux usées, limitation de la pollution diffuse) et surveillance de la qualité au niveau de l'estuaire de la Gironde (bouchon vaseux) ;
- Amélioration du franchissement des obstacles : nécessité d'optimiser le fonctionnement des dispositifs de franchissement existant
- Améliorer les conditions de reproduction sur les tronçons situés à l'aval immédiat des barrages, en particulier Coutras et Montfourat, en travaillant par exemple à la restauration de zones de frayères par apports de granulométrie favorable.

Espèce 1103 – L'Alose feinte (*Alosa fallax*)

Voir fiche complète espèce 1103 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

Les frayères actives sont suivies sur la Dronne. La majorité de l'activité se concentre en aval de Coutras.

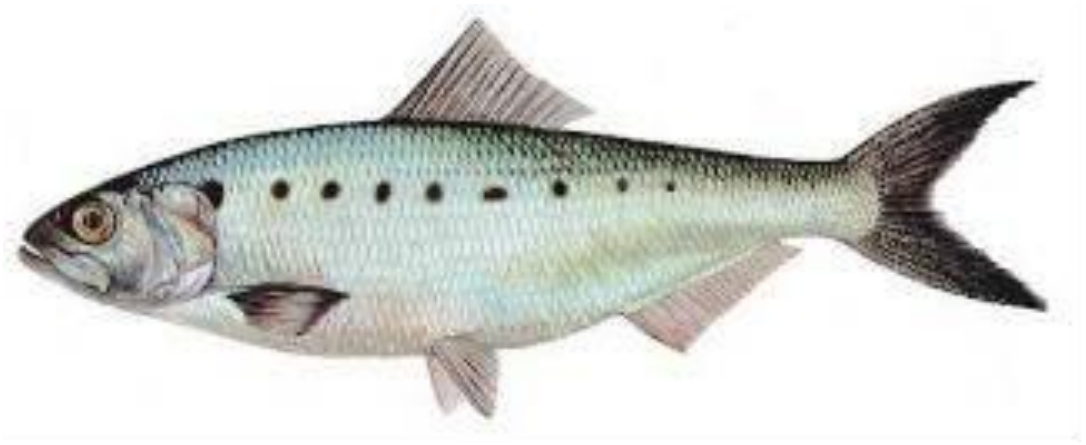

Figure 59 : Alose feinte ((Alosa alosa) Espèce 1103, (http://blaw.free.fr ©)

Description des habitats utilisés :

L'alose est un poisson amphibiotique vivant en alternance en eau douce où elle se reproduit et en mer où elle assure la plus grande partie de sa croissance. Une libre circulation entre ces deux pôles est indispensable à l'accomplissement de son cycle biologique. Les activités de migration et de reproduction dépendent fortement de la température de l'eau : seuil respectif d'arrêt à 10 et 15 °C. Les sites de reproduction se situent en aval de la zone de reproduction de la grande alose mais le comportement de reproduction est semblable.

Les adultes viennent frayer sur des zones typiques caractérisées par une plage de substrat grossier délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide avec une qualité d'eau convenable.

Les frayères actives sont suivies sur la Dronne. La majorité de l'activité se concentre en aval de Coutras.

Après éclosion, les larves restent localisées sur le fond à proximité de la frayère puis les alosons se déplacent rapidement dans le lit mineur à la recherche de nourriture. Dès le début de l'été, les alosons gagnent l'estuaire de la Gironde.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

Au cours du XXème siècle, l'aire de répartition de l'alose feinte s'est fortement rétrécie en raison de la surexploitation des stocks, de la dégradation de la qualité des milieux (recalibrage et reprofilage des cours d'eau, extraction des granulats dans le lit mineur, pollution au niveau des estuaires, impact potentiel du bouchon vaseux lors de la migration de dévalaison). La multiplication des barrages dans certaines régions a pu impacter la répartition de cette espèce, ce qui n'est pas le cas sur ce site Natura 2000 puisque l'espèce colonise uniquement l'aval du bassin.

L'alose feinte fait l'objet d'une pêcherie commerciale mais beaucoup moins importante que celle de la grande alose en raison du rapport taille/nombre d'arêtes.

L'espèce est connue depuis bien longtemps sur le site mais les données scientifiques de présence de l'espèce sont issues du suivi de la reproduction naturelle, mis en place depuis 2006 sur le bassin Garonne-Dordogne.

Les sites de fraie se situent dans les zones soumises à marée.

Dix sites de frayères actives ont été comptabilisés entre 2007 et 2012 entre la partie aval de l'Isle (barrage de l'usine de Laubardemont limite amont sur l'Isle) et la commune de Saint-Denis-de-Pile (limite aval sur l'Isle) ainsi qu'en aval du barrage de Coutras (limite amont sur la Dronne).

Les frayères actives sont suivies entre Libourne et Coutras, sur une quinzaine de kilomètres.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Préserver le biotope naturel en portant une attention particulière aux travaux en berge et en rivière ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seules zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Assurer une bonne qualité des eaux (amélioration du traitement des eaux usées, limitation de la pollution diffuse) et surveillance de la pollution, en particulier au niveau de l'estuaire de la Gironde (Bouchon vaseux).

4.2.2.2. Les poissons sédentaires

Espèce 1126 – Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)

Voir fiche complète espèce 1126 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

L'espèce est actuellement connue uniquement sur le bassin de la Dronne, sur l'intégralité du site. Les effectifs recensés sont toutefois très faibles (moins d'une dizaine d'individus à chaque fois) et semblent en déclin depuis de nombreuses années.

Figure 60 : Toxostome (Parachondrostoma toxostoma), Code Natura 2000 : 1126, (F.Melki - BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

Le Toxostome vit en bancs sur les fonds de galets des eaux vives de la zone à ombre et à barbeau, où il broute des algues microscopiques (diatomées) et filamenteuses. Le Toxostome se nourrit également de petits invertébrés.

Ce poisson benthique va préférentiellement occuper les fonds pierreux (galets, petits blocs) des faciès d'écoulement relativement rapides (radiers, plats courants) où il va trouver sa nourriture. Lors de la période de reproduction, il fréquente en groupes de quelques individus les zones lotiques bien oxygénées des petits affluents.

Les géniteurs effectuent une migration vers des zones de frai situées généralement sur de petits affluents. Les frayères sont situées en tête de mouille sur les tributaires ou bien sur des bordures de galets dans le cours principal. La ponte a lieu de mai à juin pour une température de l'eau de 15 à 16°C (population du Sud-ouest). Cette espèce dépose ses œufs directement sur les galets et petits blocs sans les enfouir. Les œufs adhèrent au substrat.

Le Toxostome présente une première maturité à un âge avancé (3-4 ans) et une grande longévité (≥ 10ans).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

Les populations de Toxostome sont très largement méconnues. Cette espèce ne fait l'objet d'aucun suivi particulier. L'espèce est actuellement connue uniquement sur le bassin de la Dronne, sur l'intégralité du site. Les effectifs recensés sont toutefois très faibles (moins d'une dizaine d'individus à chaque fois) et semblent en déclin depuis de nombreuses années. Cette espèce est également largement méconnue sur son aire de répartition nationale.

Les obstacles, qui bloquent la migration de l'espèce vers ses zones de frayères, réduisent son habitat de reproduction et cloisonnent les populations. Les assecs de cours d'eau lors du frai et lors de la période d'émergence des alevins, sont les principaux facteurs anthropiques qui peuvent contrarier le bon état de conservation de l'espèce sur le site.

Une réactualisation de l'état de la population et de sa tendance d'évolution serait à envisager.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Rétablir un fonctionnement dynamique du cours d'eau plus « naturel » (diversité des écoulements et du substrat) ;
- Améliorer la connectivité des tributaires au cours principal de la Dronne en aménageant les obstacles sur les affluents qui présentent des secteurs de fraie potentiels et/ou avérés ;
- Maintenir une bonne qualité de l'eau en adéquation avec les exigences de l'espèce ;
- Veiller à ce que l'habitat de reproduction de l'espèce ne se détériore pas (colmatage, désoxygénation).

Espèce 1096 - Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Voir fiche complète espèce 1096 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

L'espèce est plutôt méconnue sur les bassins de la Dronne. Seulement 3 points ont été identifiés lors des pêches du Réseau Hydrobiologique Piscicole de l'ONEMA et les pêches électriques des Fédérations de Pêche : sur les communes de Valeuil et Lisle (partie amont du site), la Roche-Chalais (partie médiane du site) et Les Peintures (partie aval du site).

Figure 61 : Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), code Natura 2000 : 1096, Lamproie de Planer en reproduction, (N.Legrand, BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

La lamproie de Planer, contrairement à la lamproie de rivière et à la lamproie marine, est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de la vie larvaire, soit environ 6 ans.

La larve ammocète enfouie dans la vase filtre les micro-organismes (diatomées, algues bleues). Après la métamorphose (septembre-novembre), qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.

Au printemps suivant, les géniteurs effectuent une courte migration vers l'amont pour se reproduire en mars avril sur un substrat de gravier et de sable, dans des eaux de 8 à 11°C. La frayère est un nid en forme de cuvette de 10 à 30 cm de diamètre et 10 cm de profondeur, élaborée avec du gravier et du sable.

La période de frai s'étale d'avril à juin. On peut observer jusqu'à une trentaine de géniteurs sur une même frayère. Une fois l'activité de reproduction achevée, les lamproies meurent.

La lamproie de Planer affectionne les cours d'eau diversifiés avec des sédiments et des berges naturelles favorables à son stade larvaire. L'ammocète apprécie un sédiment constitué de sable fin à granulométrie

moyenne (0,2 à 0,3 mm), dans des courants de vitesse < 10 cm/s. L'adulte quant à lui, recherche les fonds graveleux (graviers) pour se reproduire, dans des vitesses préférentiellement comprises entre 10 et 25 cm/s.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est modéré.

La vallée de la Dronne ne correspond pas à l'habitat préférentiel de l'espèce, plutôt inféodée aux ruisseaux des têtes de bassin. Le site FR 7200662 ne présente donc pas une forte responsabilité pour la conservation de cette espèce.

Etat :

L'espèce est plutôt méconnue sur les bassins de la Dronne. Seulement 3 points ont été identifié lors des pêches du Réseau Hydrobiologique Piscicole de l'ONEMA et les pêches électriques des Fédérations de Pêche :

- Sur la Dronne, trois points sont connus sur les communes de Valeuil et Lisle (partie amont du site) la Roche-Chalais (partie médiane du site) et Les Peintures (partie aval du site).

Le peu d'observations de l'espèce peut s'expliquer à la fois par un phénomène de sous-prospections couplé à une difficulté de contact lors de pêche électrique. Elle peut également s'expliquer par une potentialité d'habitats moyenne à faible sur ces cours d'eau (avec certains secteurs favorables à la reproduction). De plus, le réseau hydrographique secondaire peut présenter localement des potentialités intéressantes. Ainsi, le cours de la Dronne peut présenter des milieux favorisant la dispersion de l'espèce et le grossissement des juvéniles.

L'importance de la durée de la phase larvaire rend cette espèce très sensible aux polluants stockés dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves. Les obstacles qui bloquent la migration de l'espèce vers ces zones de frayères, réduisent son habitat de reproduction et cloisonnent les populations.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Améliorer la connectivité cours principal / affluents pour rendre accessible à l'espèce les zones de frai et assurer le retour des géniteurs dans le cours principal.
- Le maintien d'une dynamique fluviale qui assure la bonne fonctionnalité des systèmes latéraux (annexes hydraulique et bras morts) de la Dronne est garant de la conservation de l'espèce et de son stade « larve ammocète ».
- Veiller à ce que la qualité physico-chimique des sédiments (habitat de vie de la larve) sur le site ne se détériore pas.
- Maintien de débits minimums biologiques sur les affluents soumis à des prélèvements importants
- Proscrire les travaux de curage et de rectification du lit mineur notamment sur le réseau hydrographique secondaire.

Espèce 1134 – Bouvière (*Rhodeus amarus*)

Voir fiche complète espèce 1134 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

Sa présence n'a pas été mise en évidence sur la Dronne même si les parties aval et médiane sont potentiellement favorables à l'espèce.

Figure 62 : Bouvière (*Rhodeus amarus*), code Natura 2000 : 1134, (F.Melki - BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

La bouvière est une espèce des milieux calmes, peu profonds, riches en herbiers (hydrophytes) et à substrats sablo-limoneux. L'espèce est phytophage (algues vertes filamenteuses, diatomées) et/ou détritivore.

Sa présence est étroitement liée à celle des mollusques bivalves (*Unionidae*), hôtes intermédiaires indispensables dans lesquels elle pond. Ce type de reproduction dit ostracophile (liée à la présence de coquillages bivalves) peut avoir lieu d'avril à août, à 15-21°C. Au bout de 15 à 21 jours, les œufs vont éclore et les alevins (stade de 8mm) vont au bout d'un mois, sortir de la cavité branchiale de la moule.

Elle occupe de préférence des annexes hydrauliques ou bien des faciès lentiques du chenal avec le plus souvent des herbiers à proximité.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est modéré.

Etat :

L'espèce est globalement méconnue au sein du site Natura 2000 de la Dronne. Sa présence n'a pas été mise en évidence sur la Dronne même si les parties aval et médiane sont potentiellement favorables à l'espèce.

La bouvière est très sensible à la dégradation de ses habitats de reproduction (annexes hydrauliques, couasnes) qui sont également ceux permettant le développement des Mollusques Bivalves *Unionidae*.

L'endiguement des berges, le curage des systèmes latéraux, les déconnexions fréquentes du cours principal et de ses annexes, le comblement des couasne, les pollutions toxiques des sédiments, sont autant de facteurs défavorables qui contrarient le bon état de conservation des populations de bouvière et des Mollusques Bivalves Unionidés, hôtes intermédiaires à la reproduction de l'espèce.

Bivalve du genre Unio

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Restaurer et maintenir les connectivités entre le lit mineur et les annexes hydrauliques favorables au développement de l'espèce.
- Garantir une qualité de l'eau suffisante pour assurer le maintien des populations de mollusques hôtes indispensables à l'accomplissement du cycle biologique complet de l'espèce.

Le mode de gestion préconisée pour la conservation de cette espèce favorise indirectement le maintien et/ou la progression de la biodiversité globale, et tout particulièrement celle des poissons phytophiles (brochet, rotengle et la tanche) qui caractérisent les écosystèmes annexes de la Dronne. Le Brochet constitue une espèce protégée.

Espèce 1163 – Chabot commun (*Cottus gobio*)

Voir fiche complète espèce 1163 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

L'espèce est actuellement connue sur la Dronne, de la partie la plus à l'amont du site (commune de Brantôme), jusqu' à la partie aval du bassin (commune de Les Peintures).

Figure 63 : Chabot commun (*Cottus gobio*), code Natura 2000 : 1163, (B.Adam - BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

Le chabot est une espèce d'accompagnement des salmonidés. Il affectionne les eaux fraîches et bien oxygénées. Espèce pétricole, il vit au ras du fond à l'abri des blocs ou gros galets qui le protègent des courants violents. Sa morphologie est parfaitement adaptée à son environnement : grosse tête, corps aplati, nageoire caudale peu développée, traduisant de piètres capacités de nage.

Il se reproduit durant les mois de mars et avril. Le mâle invite une à plusieurs femelles à coller leurs œufs au plafond d'une cavité servant d'abri. Le mâle ventile et protège ses œufs durant toute l'incubation (120 °/jours). L'alevin mesure 7,2mm à l'éclosion.

Prédateur de tout ce qui vit sur le fond, il se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques mais également d'alevins de truite et peut même s'en prendre à ses propres œufs en cas de disette.

Valeur patrimoniale :

Intérêt du site de la Dronne pour cette espèce est fort

Etat :

L'espèce est actuellement connue uniquement sur le bassin de la Dronne, de la partie la plus à l'amont du site (commune de Brantôme), jusqu' à la partie aval du bassin (commune de Les Peintures).

Cependant, la partie du site située en aval de la commune de Saint-Séverin est moyennement à peu favorable pour l'espèce (sauf localement), ce qui peut expliquer l'absence de données sur ce secteur.

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont :

- L'uniformisation des faciès d'écoulements vers des eaux lentiques ou faiblement courantes ;
- Le colmatage et l'eutrophisation des milieux ;
- La pollution et le réchauffement des eaux notamment en période estivale.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir une bonne qualité de l'eau en adéquation avec les exigences de l'espèce,
- Veiller à ce que l'habitat physique de l'espèce ne se détériore pas. (maintenir dans un bon état les zones d'écoulements rapides)

4.2.3. Un reptile : la cistude d'Europe

Espèce 1220 – La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

Voir fiche complète espèce 1220 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

La Cistude d'Europe est présente dans des plans d'eau, sur des bras morts ou encore sur des tronçons sans courant le long de la Dronne.

Sur la Dronne, elle a été caractérisée localement. Elle est notamment connue en amont de Ribérac, au niveau de Saint-Aulaye et plus particulièrement en aval de la Roche-Chalais.

Figure 64 : Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), code Natura 2000 : 1220, (T. Luzzato, BIOTOPE).

Description des habitats utilisés :

La Cistude d'Europe affectionne les zones humides. Elle préfère les étangs, les marais d'eau douce ou saumâtre, les mares, les cours d'eau lents ou encore les canaux. Elle affectionne les fonds vaseux où elle trouve refuge en cas de danger ou pendant l'hivernation et l'estivation. Elle privilégie également les surfaces bien végétalisées, soit présentant une végétation riveraine assez dense (roseaux ou joncs) soit des herbiers aquatiques flottants.

Elle hiverne d'octobre à mars sous la vase. Elle sort de l'hivernage à partir de fin février dès les premiers jours d'insolation continue. C'est une espèce essentiellement diurne. Farouche et discrète, elle plonge au moindre dérangement. La Cistude passe la majeure partie de son cycle de vie dans l'eau. Elle peut migrer à terre naturellement ou en cas d'assec estival vers un autre point d'eau situé à plusieurs centaines de mètres ; les mâles sont globalement plus mobiles que les femelles (déplacements parfois supérieurs à 1 km).

Sur la Dronne, la Cistude est localisée dans certains bras morts et couasnes du lit mineur ainsi que dans certains secteurs lentiques (zone de confluence notamment). L'espèce est également présente dans les différents plans d'eau situés dans le lit majeur de la Dronne notamment les anciennes gravières et sablières ainsi que les étangs des vallées de la Double.

Sur la Dronne, elle est assez localisée. Elle est notamment connue en amont de Ribérac, au niveau de Saint-Aulaye et plus particulièrement en aval de la Roche-Chalais.

Les principaux habitats Natura 2000 utilisés : Code Natura EUR 15/2 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

Ses habitats sont constitués par de nombreux types de zones humides : mares permanentes ou temporaires, étangs, lacs, cours d'eau variés, marais, roselières. Elle affectionne les fonds vaseux, les bordures de roseaux ou de joncs ainsi que la végétation aquatique flottante. Au sein du site les bars morts et les tronçons lentiques sont privilégiés pour l'insolation et l'alimentation. L'ensemble des prairies et milieux attenant au cours d'eau situées hors zones inondables pourvues de zones sableuses sont susceptibles d'être utilisés pour la reproduction (zone de ponte). Les milieux boisés attenants servent quant à eux à l'hivernage.

Valeur patrimoniale :

Intérêt du site de la Dronne pour cette espèce est modéré.

Etat :

La Cistude est la tortue qui possède l'aire de répartition la plus nordique. On trouve des traces de sa présence en Europe du nord d'où elle a aujourd'hui disparu suite aux changements climatiques.

Bien qu'encore très présente, la Cistude d'Europe est l'espèce de reptile qui a le plus régressé en Europe ces dernières années, notamment en Europe centrale du fait des modifications climatiques mais aussi de l'influence de l'anthropisation sur ses habitats de vie. Elle est considérée comme « vulnérable » en Europe.

Les menaces pesant sur la Cistude sur le site de la Dronne résultent souvent d'une gestion non adaptée à l'échelle du lit majeur de la Dronne et de ses affluents. Mentionnons notamment le curage mécanique des fossés et des canaux, l'enlèvement des embâcles naturels qu'utilise la Cistude comme postes d'insolation, l'arrachage des herbiers aquatiques.

Outre, les facteurs anthropiques, mentionnons également la concurrence avec des espèces introduites occupant les mêmes milieux de vie comme la Tortue de Floride, observée en plusieurs points sur la Dronne.

D'autres facteurs peuvent également lui être néfastes :

- mise en culture des sites de ponte ;
- destruction des femelles lors de la fauche des prairies pendant la période de ponte ;
- asphyxie par piégeage accidentel par des engins de pêche

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

La conservation de la Cistude d'Europe passe par :

- La préservation de la quiétude et la pérennité de ses habitats terrestres (zone de ponte) et aquatiques,
- La limitation du curage des canaux, fossés, bras mort et autres habitats aquatiques favorables à l'espèce,
- La conservation des prairies alluviales, landes et secteurs chauds et secs favorables à la ponte,
- L'absence d'enrochement sur les berges,
- La conservation de zones d'insolation (pierres, branches et troncs émergeants).

4.2.4. Les mammifères

Espèce 1355 – La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Voir fiche complète espèce 1355 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

Habitats favorables tout le long de la vallée de la Dronne

Figure 65 : Loutre d'Europe (Lutra lutra), code Natura 2000 1355*,* (M.Briola, BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

L'espèce est présente sur l'intégralité du réseau hydrographique de la vallée de la Dronne.

Pour qu'une population de loutres puisse se maintenir durablement au sein d'un secteur donné, trois conditions doivent être nécessairement réunies :

- les gîtes (couches, abris et catiches) maintenus à l'écart du dérangement.

- les eaux et l'habitat aquatique et rivulaire doivent être de bonne qualité, afin d'assurer le maintien des proies principales de la loutre en diversité et en quantité suffisante, et de limiter les phénomènes d'accumulation d'éléments toxiques,

- enfin, la liberté de circulation doit être totale, tant pour les individus territorialisés que pour les erratiques à la recherche d'un territoire, pour qui la continuité des corridors écologiques est vitale.

Ces exigences concernent donc les milieux aquatiques au sens le plus large, depuis l'eau jusqu'à leur végétation, en passant par les berges et les abords immédiats des rivières.

La Loutre d'Europe est inféodée aux milieux aquatiques. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation mais privilégie les abris le long des rivières et des plans d'eau, avec des sections très calmes pour la catiche de reproduction.

Les milieux réservés aux gîtes diurnes sont toutefois choisis en fonction des critères de tranquillité et de couvert végétal.

Au sein du site, l'espèce va utiliser préférentiellement les cours d'eau pour ces déplacements et son alimentation, mais elle est également susceptible d'utiliser les plans d'eau situés en lit majeur ainsi que les secteurs marécageux.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort

Etat :

Dans le bassin de la Dronne, au peuplement piscicole abondant et diversifié, la ressource alimentaire n'est pas limitante pour un super-prédateur comme la loutre. La quantité de proies disponibles, en toutes saisons, est suffisante pour les besoins de l'espèce, sauf catastrophe environnementale majeure entrainant une mortalité massive de poissons. Les paramètres principaux influençant la pérennité de la loutre sur le bassin de la Dronne seront donc ceux directement liés à l'habitat, c'est-à-dire la disponibilité de gîtes et la liberté de circulation.

Les facteurs de déclin sont principalement liés à des causes anthropiques (piégeage, chasse). Aujourd'hui, les raisons du déclin les plus souvent incriminées sont :

- la destruction des habitats aquatiques et palustres,
- la pollution et l'eutrophisation de l'eau (avec comme corollaire la raréfaction du peuplement piscicole),
- la contamination par les biocides (pesticides, PCB et métaux lourds),
- les facteurs de mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) ou volontaire et enfin le dérangement (tourisme nautique et sports associés).

En ce qui concerne la mortalité directe, en Bretagne, dans le Centre-Ouest atlantique et le Sud-Ouest, la cause principale est le trafic routier (77,4% des cas de mortalité connus dans le Centre-Ouest), viennent ensuite les captures accidentelles dans les pièges à mâchoires et les engins de pêche.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir et préserver la forêt alluviale et la végétation des berges
- Restaurer la végétation naturelle des berges dans les zones de culture et proscrire le défrichement des berges
- Maintenir des zones de tranquillité dans les portions de rivière les plus sauvages
- Favoriser les lieux de refuge le long des cours d'eau notamment en maintenant des secteurs de ripisylves peu entretenus ;
- Promouvoir des modes d'exploitation agricoles, à la périphérie des zones humides, maintenant les lisières, les haies et les bordures de végétation naturelle ;
- Favoriser des chemins sinueux aux accès ponctuels au bord de l'eau. L'aménagement de chemins linéaires passant en continu au plus près du bord de l'eau (« voies vertes ») n'est pas favorable à la conservation de l'habitat d'espèces comme la loutre (mais aussi de nombreux oiseaux). Les chemins doivent présenter un faciès sinueux, ne s'approchant que ponctuellement du bord de l'eau avec des aménagements les plus légers possibles.
- Conservation des annexes hydrauliques (Bras mort, chenaux et ilots)
- Préserver et restaurer les zones humides du lit majeur
- Maintenir ou restaurer la qualité des eaux
- Maintien ou rétablissement de la liberté de circulation (Barrages, routes, ouvrages)

Espèce 1356 – Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Voir fiche complète espèce 1355 dans le Tome II et la cartographie des habitats dans le Tome III.

Présence avérée sur certains affluents de la Dronne (Boulou, Lizonne, Peychay et Lary-Palais).
L'espèce a été contactée sur les communes de Chandos, Paussac-et-Saint-Vivien, Saint-Méard-De-Dronne et Saint-Séverin sur la Dronne.

Habitats potentiels favorables tout le long de la vallée de la Dronne

Figure 66 : Vison d'Europe, Code Natura 2000 : 1356, (CATICHE PRODUCTION)

Description des habitats utilisés :

Le vison d'Europe est une espèce plutôt ubiquiste, sa seule exigence vis-à-vis de l'habitat est la présence d'eau et de sites de refuges ou de repos. Son habitat de prédilection est constitué d'une rivière de 5 à 30 m de large, située en plaine, et servant d'artère au domaine vital, qui va englober tous les milieux aquatiques productifs alentour : affluents, chenaux, bras-morts, prairies humides et boisements de saules et d'aulnes inondables associés, marais littoraux, canaux de polders, vallées inondables et tourbeuses, étangs et réservoirs, rivages lacustres et estuaires, même s'il semble préférer l'eau douce et éviter l'habitat côtier. Dans son exploitation du milieu, le vison, très bon nageur, ne s'éloigne pas du milieu liquide, sauf pour passer d'un bassin hydrographique à un autre. Le lit majeur de chaque milieu, à l'intérieur duquel le vison trouve une partie de sa nourriture, est intégré au domaine vital : saulaies-aulnaies à joncs, bordures d'étangs riches en hélophytes, ripisylves humides. Il peut fréquenter les zones de têtes de bassin, les berges des petits torrents, exempts de végétation et parfois à sec en été. Le vison affectionne surtout les zones de plaine et de piémont, mais ne dépasse pas l'étage collinéen.

Le vison se montre par contre plus sélectif dans le choix des sites de repos, et davantage encore pour les sites de mise-bas, qui doivent se trouver bien à l'abri du dérangement humain et des prédateurs. Ces différents

types de gîtes se rencontrent souvent dans des buissons denses, comme des ronciers du bord de l'eau, dans l'entrelacs de racines des arbres de la ripisylve ou entre des touradons de joncs ou de molinies

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort

Etat :

Le vison d'Europe, espèce strictement protégée en France et inscrite dans les annexes II et IV de la Directive Habitats, est actuellement considérée par l'UICN comme une espèce extrêmement menacée (catégorie EN A1 : espèce confrontée à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage, avec réduction des effectifs supérieur à 70 % constaté depuis 10 ans ou trois générations (UICN 2004. 2004 IUCN Red List of Threatened Species). Les effectifs restant seraient inférieurs au concept de « population minimum viable »).

Le caractère relativement discret et principalement nocturne de l'espèce est un facteur limitant à l'acquisition de données. Par conséquent, la représentativité de l'espèce au sein du site est difficile à évaluer.

L'espèce reste méconnue à l'échelle des sites Natura 2000 « vallée de la Dronne » (FR7200662) même si il y a des données de présences sur certains affluents (Boulou, Lizonne, Peychay et Lary-Palais).

De plus, au sein du site, l'espèce a été contactée sur les communes de Chandos, Paussac-et-Saint-Vivien, Saint-Méard-De-Dronne et Saint-Séverin sur la Dronne.

Des habitats propices à l'alimentation du Vison d'Europe voire l'accomplissement de l'intégralité de son cycle biologique (reproduction, croissance), existent dans les lits majeurs de la Dronne. Ces milieux favorables sont essentiellement représentés par des prairies humides parcourues de petits cours d'eau (fossés, ruisseaux, etc.).

- Sur la Dronne le principal secteur où sont localisés les « habitats favorables en lit majeur » se situent de part et d'autre de Ribérac (15 km en aval et 30 km en amont).

Les berges de la Dronne peuvent généralement être utilisées pour le transit d'une zone favorable à une autre. Souvent pourvues d'une ripisylve ou de végétation hygrophile à méso-hygrophile[7] de faible largeur, elles peuvent opportunément servir de zone de chasse.

L'urbanisation des rives au niveau de nombreuses villes et villages forme des barrières infranchissables pour les espèces terrestres comme le Vison. Les risques de collision sur les ponts sont faibles dans ces secteurs car même si l'habitat à l'extérieur de la zone urbaine est favorable, le vison ne peut pas accéder directement à la route qui passe sur le pont. Aussi, sur ces secteurs, les risques de collisions seront diffusés sur le réseau routier entre l'habitat favorable et la zone urbaine.

Les boisements humides favorables à la présence du Vison sont moins étendus que les prairies humides, ils sont disséminés sur l'ensemble des lits majeurs.

Les risques de collision ne sont pas circonscrits aux ponts de la Dronne. Leurs affluents sont également susceptibles de posséder des milieux attractifs pour le Vison d'Europe surtout lorsqu'ils ils sont traversés par des ouvrages qui supportent une circulation localement dense.

Des risques de mortalité par collision routière en dehors des ouvrages d'art sont importants sur certains secteurs richement pourvus en habitats favorables.

Sur la Dronne, le trafic est généralement faible. Seulement deux routes ont un trafic estimé supérieur à 3000v/j. Ces dernières sont localisées en amont de la Roche Chalais. La grande majorité des routes et ouvrages associés présentent un trafic estimé inférieur à 1500v/j.

[7] Composée d'espèces végétales inféodées aux milieux humides (hygrophiles) ou ayant une préférence pour les milieux humides ou temporairement humide (méso-hygrophile).

D'une manière générale, les menaces pesant sur le Vison d'Europe sont :

- la destruction de ses habitats liée à la régression des zones humides, au recalibrage des cours d'eau, ou encore à la pollution des eaux ;
- la destruction directe des individus par confusion avec le Vison d'Amérique et le Putois mais aussi par collisions routières, campagnes d'empoisonnement des rongeurs déprédateurs, compétition avec le Vison d'Amérique, action d'agents pathogènes (maladie aléoutienne etc.).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir et préserver la forêt alluviale et la ripisylve ;
- Maintenir des zones de tranquillité dans les portions de rivière les plus sauvages ;
- Préserver des sites de refuge le long des cours d'eau, en maintenant des ripisylves peu entretenues, des boisements inondables, des zones de broussailles rivulaires (ronces et épineux) mais également des zones ouvertes favorisant l'ensoleillement ;
- Favoriser dans la mesure du possible les actions d'entretien ne nécessitant pas l'usage d'engins mécaniques (tracteurs, pelle mécanique etc.). Des interventions à l'aide d'outils légers (débroussailleuse etc.) sont à privilégier ;
- Favoriser des chemins sinueux aux accès ponctuels au bord de l'eau. L'aménagement de chemins linéaires passant en continu au plus près du bord de l'eau (« voies vertes ») n'est pas favorable à la conservation de l'habitat d'espèces comme la loutre (mais aussi de nombreux oiseaux). Les chemins doivent présenter un faciès sinueux, ne s'approchant que ponctuellement du bord de l'eau avec des aménagements les plus légers possibles ;
- Promouvoir des modes d'exploitation agricoles favorisant le maintiens de haies, lisières, de zones enherbées à la périphérie des zones humides ;
- Conservation des annexes hydrauliques (Bras mort, chenaux et ilôts, zones humides) ;
- Maintenir ou restaurer la qualité des eaux ;
- Eliminer les pressions ayant pour origine les rejets industriels, notamment sur les petits affluents à faibles capacités de dilution en mettant en place des systèmes de traitements performants sur les points noirs connus ;
- Limiter les intrants (produits phytosanitaires et engrais) à l'échelle du bassin versant mais également au niveau des points noirs que sont les secteurs du Ribéracois et la Tude sur le bassin de la Dronne.
- Maintien de débits minimum biologiques sur les affluents ;
- Les travaux de restauration des berges privilégieront dans la mesure du possible les aménagements en génie végétal (fascines, caissons végétalisés enherbement etc.) ;
- Maintien ou rétablissement de la liberté de circulation (routes, ouvrages) ;
- Installation d'ouvrages de transparence « libre circulation » sous les chaussées, dans toutes les zones présentant des risques de collisions avec les véhicules ;
- Prise en compte de la présence du Vison d'Europe dans les pratiques cynégétiques et les campagnes de destruction des animaux classés nuisibles, notamment en pratiquant le piégeage sélectif des rongeurs ;
- L'évitement de la rectification des cours d'eau, du défrichement des berges ou encore du drainage.

4.2.5. Les insectes : libellules (odonates), papillons (lepidoptères) et insectes du bois (coléoptères)

Espèce 1036 – Cordulie splendide (*Macromia splendes*)

Voir fiche complète espèce 1036 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

La Cordulie splendide est localisée dans la vallée de la Dronne. Elle a été observée en plusieurs points légèrement en amont de Coutras (33) dans le lit majeur de la Dronne ainsi que sur quelques affluents.

Figure 67 : Cordulie splendide (Macromia splendes), Code Natura 2000 : 1036, BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

La Cordulie splendide est une espèce territoriale dont le territoire peut s'étendre sur un kilomètre. Les mâles le parcourent en aller-retour, tout en chassant les insectes plus petits qu'eux. Les femelles sont beaucoup plus discrètes que les mâles et se réfugient souvent dans la végétation riveraine. L'émergence des adultes se fait dans la première quinzaine de juin. Ils sont ainsi facilement visibles au niveau des berges jusqu'à la fin juin.

Les grandes rivières au cours lent constituent l'habitat typique de cette espèce. Les larves occupent les secteurs assez profonds, vaseux et donc calmes, que l'on peut trouver au niveau de barrages naturels (embâcles), de micro-falaises, de seuils maçonnés voire même au niveau de retenues de seuils. Les adultes ont besoin, quant à eux, de végétation riveraine assez fournie, de rideaux d'arbres entre la rivière et les secteurs de chasse qui peuvent aussi se situer à l'extérieur du lit mineur. Cette végétation riveraine est fondamentale car elle est

utilisée comme refuge la nuit et pendant le mauvais temps ainsi que comme cache en cas de prédation par des oiseaux. Elle sert de repère aux mâles pour délimiter leur territoire.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Les informations issues de prospections récentes sont assez éparses et il est difficile d'obtenir des grandes tendances évolutives. Etant donnée la dégradation quasi généralisée des habitats « rivières » et « fleuves » depuis plus d'un siècle, les populations de Cordulie splendide tendent à s'affaiblir. Toutefois, cela est contredit par les découvertes récentes de nouvelles stations et des premières estimations quantitatives de populations (parfois assez importantes) qui sont surtout le reflet d'un effort de prospection accentué ces dix dernières années.

La Cordulie splendide est localisée dans la vallée de la Dronne. Elle a été observée en plusieurs points légèrement en amont de Coutras (33) dans le lit majeur de la Dronne ainsi que sur quelques affluents.

Malgré la connaissance limitée de la biologie et de l'écologie de cette espèce, certaines menaces sont bien identifiées. C'est le cas des travaux de rectification des berges qui nuisent au développement des larves cachées dans le système racinaire. C'est aussi le cas des opérations de défrichement de la ripisylve qui constitue le lieu de chasse des adultes.

La dégradation de la qualité des eaux liées à des pollutions diffuses ou ponctuelles des eaux (par des produits phytosanitaires, des substances d'origine industrielle ou encore des rejets de stations d'épuration) est limitante pour le développement de l'espèce.

Les phénomènes de marnage (variation du niveau de l'eau due à l'exploitation des barrages) sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur le développement des larves en induisant leur dispersion vers l'aval.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'espèce sur le site. Ces actions sont principalement orientées sur :

- La préservation de la qualité et de la ressource en eau ;
- L'absence de défrichement et la restauration des ripisylves ou boisements rivulaires le long de la Dordogne;
- La préservation des habitats rivulaires existants dans le but de préserver les habitats des larves et des individus en métamorphose ;
- Le maintien et l'encouragement à des pratiques agricoles permettant de conserver des prairies dans le lit majeur de la Dronne.
- La poursuite de recherches visant à améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie de l'espèce.

Espèce 1041 – Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)

Voir fiche complète espèce 1041 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

En vallée de la Dronne, elle est présente en aval de la commune de l'Isle où elle est bien représentée jusqu'à Ribérac (24). Elle est également bien représentée à partir de Saint-Aulaye (24) et ce jusqu'à la confluence avec l'Isle.

Figure 68 : Cordulie à corps fin, code Natura 2000 : 1041, (BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

Oxygastra curtisii est une espèce inféodée aux milieux lotique et lentique. La présence d'une végétation aquatique et riveraine abondante est indispensable.

Son habitat typique est constitué par les rivières et les fleuves, dans les parties calmes et ombragées des eaux courantes.

On peut également la trouver dans des canaux à courant lent et des bras morts, ainsi que dans des zones plus stagnantes.

La larve d'*Oxygastra curtisii* se développe dans les parties calmes, vaseuses ou limoneuses, à proximité des berges (souvent retrouvée sur les racines d'aulnes).

Dans les rivières aux eaux plus vives, les secteurs préférentiels qu'elle fréquente sont constitués par des eaux calmes favorisées par des retenues naturelles ou artificielles (seuils) et pourvues d'une végétation aquatique composée d'hélophytes (potamots, renoncules…).

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial modéré.

Etat :

Sur l'ensemble du périmètre de ce site Natura 2000, les populations d'*Oxygastra curtisii* n'apparaissent que ponctuellement et avec de faibles effectifs.

En vallée de la Dronne, elle est présente en aval de la commune de Lisle où elle est bien représentée jusqu'à Ribérac (24). Elle est également bien représentée à partir de Saint-Aulaye (24) et ce jusqu'à la confluence avec l'Isle.

Malgré la connaissance limitée de la biologie et de l'écologie de cette espèce, certaines menaces sont bien identifiées.

C'est le cas des modifications anthropiques dans le lit mineur de la Dronne comme par exemple les travaux d'aménagements et/ou d'artificialisation des berges qui nuisent au développement des larves s'abritant dans le système racinaire, les travaux de défrichement de la ripisylve qui réduisent la surface en habitat de chasse des adultes ou encore toute autre action sur le lit mineur entraînant une modification du fond mais aussi une modification des conditions d'écoulement.

La dégradation de la qualité des eaux induite par les pollutions diffuses ou ponctuelles des eaux (produits phytosanitaires substances d'origine industrielle, rejets de station d'épuration) est également limitante pour le développement de l'espèce.

Les phénomènes de marnage (variation du niveau de l'eau due à l'exploitation des barrages) sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur le développement des larves en induisant leur dispersion vers l'aval.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'espèce sur le site. Ces actions sont principalement orientées sur :

- La préservation de la qualité et de la ressource en eau ;
- L'absence de défrichement et la restauration des boisements rivulaires le long de la Dronne dans des secteurs favorables à la Cordulie à corps fin ;
- La préservation de la végétation rivulaire, habitats des larves et des individus en métamorphose ;
- Le maintien et l'encouragement des pratiques agricoles conservant des prairies dans le lit majeur de la Dronne ;
- Eviter les éclusées sur la Dronne : il est important de signaler que les phénomènes de marnage, induits par les éclusées sont susceptibles d'entraîner la destruction des odonates en phase d'émergence.

Espèce 1044 – Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Voir fiche complète espèce 1044 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

L'Agrion de Mercure est assez fréquent sur les affluents de la Dronne. Les plus gros effectifs connus dans le secteur géographique se situent le long de la vallée de la Tude qui est un affluent de la Dronne.

Les prospections réalisées en 2013 ont permis de mettre en évidence la présence de l'espèce sur La Dronne entre Brantome et Lisle et en aval de Coutras

L'espèce semble très ponctuellement présente dans le lit mineur de la Dronne. Ceci s'explique par la nature des habitats qui ne sont pas aussi favorables à l'espèce que les petits affluents courants et bien oxygénés.

Figure 69 : Agrion de mercure, code Natura 2000 : 1044, reproduction, (BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

L'Agrion de Mercure est une espèce rhéophile à nette tendance héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable (sources, suintements, fontaines, résurgences, ruisselets et ruisseaux, petites rivières, etc.), situés dans les zones bien ensoleillées et assez souvent en terrains calcaires. Les petits cours d'eau que fréquente l'espèce doivent avoir une végétation aquatique bien développée. Cette végétation peut être constituée par des grands ou des petits hélophytes (roseaux, massettes, laîches,..) ou des herbiers aquatiques caractéristiques des zones fontinales (berles, callitriches, cressons, ...)

Les larves se tiennent dans les secteurs calmes parmi les hydrophytes, les tiges ou les racines des hélophytes et autres plantes riveraines.

Les bras morts et attiers de la Dronne fréquentés par l'Agrion de Mercure se caractérisent par un ensoleillement plus ou moins marqué et un courant d'eau permanent. Cependant, l'essentiel des populations se concentrent sur les petits ruisseaux à eau courante, en connexion directe avec la Dronne. Ces petits

ruisseaux se caractérisent par la présence d'une végétation aquatique abondante, un ensoleillement régulier et une forte oxygénation. Ils constituent ainsi des habitats de qualité pour l'Agrion de Mercure.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial modéré.

Etat :

Comme la majorité des odonates, l'Agrion de Mercure est sensible aux perturbations de :

- la structure de son habitat (recalibrage, enrochement, mise sous buse et canalisation des ruisseaux, curage des fossés, piétinement, fauchage, etc.),
- la qualité de l'eau (pollutions agricoles, industrielles et urbaines) ;
- la durée de l'ensoleillement du milieu (fermeture par des ligneux, atterrissement).

L'Agrion de Mercure est principalement sensible à la qualité de l'eau ainsi qu'aux phénomènes de ruptures de débit pouvant entrainer une dégradation de ses habitats de vie. En effet, les larves d'Agrion de Mercure peuvent être menacées par les phénomènes de pollution (ponctuelle ou diffuse) mais aussi par l'assèchement brutal des milieux aquatiques.

A une échelle plus globale, les modifications de l'assolement en tête de bassin versant dans le sens de la régression des prairies au profit de cultures sont défavorables à l'Agrion de Mercure du point de vue de la qualité de ces habitats de chasse mais aussi de la qualité des milieux aquatiques dans lesquels il évolue (risque de pollution diffuse).

Lorsque la population est abondante dans un milieu favorable, une modification ponctuelle du milieu, même drastique peut être supportée par l'espèce. Cependant, lorsque la population est plus faible et isolée, notamment dans des zones présentant peu d'habitats favorables à l'espèce (émissaires, zones de sources, suintements, drains, rigoles, etc.), les interventions drastiques réalisées dans une partie, ou l'ensemble, de la zone en question sont très néfastes pour la pérennité de l'espèce.

L'Agrion de Mercure est assez fréquent sur les affluents de de la Dronne. Les plus gros effectifs connus dans le secteur géographique se situent le long de la vallée de la Tude qui est un affluent de la Dronne.

Les prospections réalisées en 2013 ont permis de mettre en évidence la présence de l'espèce sur :

- La Dronne entre Brantome et Lisle
- La Dronne en aval de Coutras

L'espèce semble très ponctuellement présente dans le lit mineur de la Dronne. Ceci s'explique par la nature des habitats qui ne sont pas aussi favorables à l'espèce que les petits affluents courants et bien oxygénés.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- La conservation et la restauration des ruisseaux et ruisselets pour préserver voire améliorer la qualité des eaux dans les habitats favorables à l'Agrion de Mercure ;
- La gestion conservatoire de la végétation aquatique et riveraine des ruisseaux et des bras morts et attiers pour maintenir un bon ensoleillement ;
- La gestion des habitats situés dans le lit majeur pour conserver des habitats de chasse favorables pour l'espèce. (les modifications de l'assolement en tête de bassin versant dans le sens de la régression des prairies au profit de cultures sont défavorables à l'Agrion de Mercure du point de vue de la qualité de ces habitats de chasse mais aussi de la qualité des milieux aquatiques dans lesquels il évolue (risque de pollution diffuse).

Espèce 1046 – Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii)*

Voir fiche complète espèce 1046 dans le Tome II et la cartographie spatiale des habitats dans le Tome III.

Le Gomphe de Graslin semble assez localisé dans la vallée de la Dronne. Il a été observé à Ribérac (24) et ponctuellement en aval jusqu'à la confluence avec l'Isle.

Figure 70 : Gomphe de Graslin (*Gomphus Graslini*), code Natura 2000 : 1046, (BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

Gomphus graslinii est une espèce héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents (eaux claires et bien oxygénées des plaines). Il cohabite avec *Macromia splendens* et *Oxygastra curtisii*. Les larves se développent principalement dans les rivières bordées d'une abondante végétation aquatique et riveraine, en particulier dans les secteurs sableux et limoneux calmes.

La larve, prédatrice, a un régime alimentaire varié composé de vers, d'insectes aquatiques ou encore de mollusques. Les adultes chassent les diptères, éphémères et lépidoptères de taille moyenne.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

En Aquitaine et Poitou-Charentes, l'espèce est considérée comme régulière sur les réseaux hydrographiques occupés.

Le Gomphe de Graslin affectionne les secteurs les plus lentiques de la Dronne. Des individus ont été observés en chasse le long de ripisylves, dans des zones lentiques sur substrat grossier (galets) favorisant la fixation de la végétation aquatique.

En vallée de la Dronne, il a été observé à Ribérac (24) et ponctuellement en aval jusqu'à la confluence avec l'Isle.

Malgré la connaissance limitée de la biologie et de l'écologie de cette espèce, certaines menaces sont bien identifiées.

- C'est le cas des travaux d'aménagement et/ou d'artificialisation des berges qui nuisent au développement des larves s'abritant dans le système racinaire. C'est le cas également des travaux de défrichement de ripisylves qui réduisent la surface en habitats de chasse disponibles pour les imagos et de toute autre action dans le lit mineur qui entraine une modification du fond (extraction de granulats mais aussi modification des conditions d'écoulement locales).
- La dégradation de la qualité des eaux liées à des pollutions diffuses ou ponctuelles des eaux (par des produits phytosanitaires, des substances d'origine industrielle ou encore des rejets de stations d'épuration) est limitante pour le développement de l'espèce. Les phénomènes de marnage (variation du niveau d'eau liée à l'exploitation hydroélectrique des barrages) sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur le développement des larves.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'espèce sur le site. Ces actions sont principalement orientées sur :

- La préservation de la qualité et de la ressource en eau ;
- L'absence de défrichement et la restauration des boisements rivulaires le long de la Dronne dans des secteurs favorables au Gomphe de Graslin ;
- La préservation de la végétation rivulaire, habitats des larves et des individus en métamorphose,
- Le maintien et l'encouragement des pratiques agricoles conservant des prairies, dans le lit majeur de la Dronne
- La poursuite de recherches visant à améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie de l'espèce.

Espèce 1060 - Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*)

Voir fiche complète espèce 1060 dans le Tome II et la cartographie des habitats dans le Tome III.

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans la plupart des prairies naturelles de fond de vallée de la Dronne et ses affluents

Figure 71 : Cuivré des marais (Thersamolycaena dispar), Code Natura 2000 : 1060, (T. Luzzato - BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans la plupart des prairies naturelles de fond de vallée.

Le Cuivré des marais affectionne particulièrement les prairies humides relevant de la classe des *Agrostietea stoloniferae*, mais il peut aussi se rencontrer dans d'autres types de prairies, plus mésophiles.
Les prairies pâturées relevant du *Cynosurion cristati* ou celles, fauchées, relevant de l'*Arrhenatherion elatioris* ou du *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis* (habitat 6510) accueillent donc aussi l'espèce qui peut y trouver sa plante hôte de prédilection : le Rumex crépu (*Rumex crispus*).

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Le Cuivré des marais est localisé le long de la vallée de la Dronne.

Le réseau de prairies humides en contexte bocagers sur la vallée laisse à penser que l'espèce est sous prospectée à l'échelle de la vallée.

Le Cuivré des marais souffre de la déprise agricole, mais aussi de l'intensification de la gestion agropastorale dans certains secteurs (assèchement des zones humides, pâturage intensif…).

Sa présence est liée à celle de sa plante hôte mais aussi à celles des prairies naturelles.
Or, au cours des dernières décennies, celles-ci ont été abandonnées à l'embroussaillement (abandon de la fauche et fermeture du milieu) ou, au contraire, retournées et transformées en prairies temporaires, plus productives, ou en cultures.

La plantation de peupleraies, en modifiant la couverture végétale, et l'extension des zones ombragées liées à un assèchement et une acidification de la couche superficielle du sol, conduisent à une disparition progressive des Rumex (plante hôte des chenilles) et des plantes nectarifères butinées par les adultes.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Le maintien des prairies naturelles (humides à mésophiles, pâturées ou fauchées) est la condition sine qua non de la présence de l'espèce.
Le caractère relictuel de sa population demanderait plusieurs efforts de gestion :

- préférer les fauches tardives (hors période de développement des chenilles), ou fauches en alternance, et les pressions de pâturage faibles,
- instaurer, si nécessaire, des zones de mise en défend temporaire de la végétation (fauchée ou pâturée extensivement en novembre-décembre).

Le maintien de corridors écologiques entre les biotopes permettra à cette espèce, qui a gardé un certain pouvoir de colonisation, de conserver une structure pour les populations et d'assurer sa stratégie d'expansion :

- préservation des zones humides,
- entretien de la diversité botanique des milieux ouverts…
- Le maintien et l'encouragement à des pratiques agricoles extensives (conservation de prairies) dans le lit majeur de la Dronne.

Espèce 1055 – Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Voir fiche complète espèce 1065 dans le Tome II et la cartographie des habitats dans le Tome III.

Au sein du site, les habitats favorables sont situés plus en retrait dans le lit majeur au sein des dépressions humides.

Le Damier de la Succise peut occuper des prairies humides, tourbeuses ou même des tourbières mais peut aussi être rencontré dans les bas-fonds humides de faible surface et les bords de chemin.

Figure 72 : Damier de la Succisse (Euphydryas aurinia), Code Natura 2000 : 1055, (T.Luzzato, BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans les biotopes humides où se développe la plante hôte, à savoir les prairies humides et les tourbières (prairies à Molinie et communautés associées).
Le Damier de la Succise (écotype *E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia)* fréquente également les pelouses calcicoles sèches, les prés maigres et pelouses calcaires subatlantiques semi-arides du *Mesobromion* (Cor. 34.32)*,* ainsi que les prairies calcaires subatlantiques très sèches du *Xerobromion* (Cor. 34.33).
On peut aussi l'observer dans des bas-fonds humides de faible surface comme les bords de route et de chemin.
Généralement, son habitat reste très fragmenté ; la dynamique des populations étant de type métapopulation, avec des phases successives d'extinction et de recolonisation locale.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial modéré.

Etat :

Le Damier de la Succise est assez fréquent le long de la Dronne ou de ses affluents.
Les habitats de cette espèce sont diversifiés. Le Damier de la Succise peut occuper des prairies humides, tourbeuses ou même des tourbières mais peut aussi être rencontré dans les bas-fonds humides de faible surface et les bords de chemin.
Ses chenilles sont parasitées par deux hyménoptères *(Cotesia melitaearum, Cotesia bignelli),* responsables des fluctuations de population observées d'une année à l'autre.

Le Damier de la Succise souffre de la déprise agricole, mais également de l'intensification de la gestion agropastorale dans certains secteurs (assèchement des zones humides, pâturage intensif, amendement des prairies en nitrates…).

Sa présence est liée à celle de sa plante hôte mais aussi à celles des prairies naturelles.

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans les milieux humides où se développe la plante hôte, à savoir les prairies humides et les tourbières (prairies à Molinie et communautés associées).

Or, au cours des dernières décennies, celles-ci ont été abandonnées à l'embroussaillement (abandon de la fauche et fermeture du milieu) ou, au contraire, retournées et transformées en prairies temporaires, plus productives, ou en cultures.

Si la disparition de ses habitats lui a été néfaste, leur fragmentation a accéléré son déclin en isolant les dernières populations et en rendant fort difficile toute recolonisation après une extinction locale. Ceci expliquerait l'absence de l'espèce sur certains habitats pourtant favorables.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Une relative abondance de plantes hôtes (succises ou scabieuses) est une condition nécessaire, mais non suffisante, à l'existence locale d'une colonie de Damier de la Succise.
Le maintien des prairies naturelles (humides à mésophiles, pâturées ou fauchées) est une condition *sine qua non* à la présence de l'espèce.
Maintien des milieux semi-naturels herbacés maigres, interconnectés, riches en plantes nourricières (succises et scabieuses) et fleurs nectarifères, avec des lisières arborées étendues.

La gestion par le pâturage ovin est déconseillée car générateur d'une trop forte pression sur la plante hôte *Succisa pratensis* : préférer le pâturage bovin extensif (charge < 0,5 UGB / ha / an).

Les fauches tardives (hors période de développement larvaire) sont vivement recommandées. Il en va de même pour l'entretien des bords de route et des fossés.

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'espèce au sein des deux vallées :

- Le maintien et l'encouragement à des pratiques agricoles extensives (conservation de prairies, de friches) dans le lit majeur de la Dronne dans le but de limiter le phénomène de fermeture des milieux,
- l'adaptation des périodes de fauche des accotements et du curage des fossés au cycle de développement de l'espèce qui permet de limiter les risques de destruction d'individus d'espèces mais aussi de conserver des zones refuges pour les individus.
- Que la gestion des habitats de l'espèce soit assurée par le pâturage ou le fauchage, il peut s'avérer nécessaire d'instaurer des zones de mise en défend temporaire de la végétation pour permettre à l'espèce de terminer sa vie larvaire (zones fauchées ou pâturées extensivement ensuite à partir du mois d'août).

Espèce 1083 - Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus)*

Voir fiche complète espèce 1083 dans le Tome II et la cartographie des habitats dans le Tome III.

En vallée de la Dronne, l'espèce est présente ponctuellement et régulièrement de Brantôme (24) jusqu'à la confluence avec L'Isle. Elle a été observée à la fois dans le lit majeur de la Dronne et ses affluents.

Figure 73 : Lucane Cerf-volant mâle (Lucanus cervus), Code Natura 2000 : 1083, (T.Luzzato, BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

L'adulte en vol est susceptible d'être rencontré dans tous les milieux terrestres naturels.
Par contre, la larve est inféodée aux souches et systèmes racinaires d'arbres feuillus morts ou dépérissant, en milieu forestier ou semi-ouvert.

Le biotope le plus fréquenté par l'espèce est celui des vieilles forêts de feuillus, peu exploitées (bois mort laissé au moins en partie sur place). Le Lucane cerf-volant vole aussi au niveau des lisières forestières, des bocages avec des arbres sénescents et dans les parcs urbains.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial modéré.

Etat :

En déclin dans la partie nord de son aire, le Lucane Cerf-volant ne semble pas menacé en France, ni même dans les départements du site Natura 2000 où il est encore rencontré très fréquemment.

En vallée de la Dronne, l'espèce est présente ponctuellement de Brantôme (24) jusqu'à la confluence avec l'Isle. Elle a été observée à la fois dans le lit mineur de la Dronne ainsi que sur quelques affluents.

L'arrachage ou la destruction systématique des souches d'arbres et des arbres morts semble être, avec la disparition des arbres dans les haies du bocage, un des facteurs limitants pour cette espèce.
Considérant qu'il s'agit d'une espèce commune sur l'ensemble du département et non menacée, le site ne revêt pas une responsabilité majeure dans la préservation de l'espèce.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Chez les insectes saproxylophages, les larves se développent lentement dans le bois pendant 2 à 6 ans. L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Les larves revêtent donc une valeur patrimoniale beaucoup plus forte que les adultes dans le sens où elles sont plus vulnérables et incapables de se déplacer. Les mesures concernent prioritairement les larves :

- Conserver les habitats présents relatifs à cette espèce (zones de vieille chênaie et arbres morts) sur le site ;
- Pour les arbres abattus accidentellement (tempêtes ou autre) ou intentionnellement, laisser dans la mesure du possible les souches et les grumes sur place.

Le maintien des haies arborées et d'arbres sénescents, ainsi que la conservation des souches en milieu boisé, semblent être les éléments les plus judicieux pour la préservation du Lucane Cerf-volant et celle du cortège de coléoptères saproxylophages.

Espèce 1088 - Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

Voir fiche complète espèce 1088 dans le Tome II et la cartographie des habitats dans le Tome III.

Figure 74 : Grand Capricorne (Cerambyx cerdo), Code Natura 2000 : 1088, M. Esslinger

Description des habitats utilisés :

Lié aux vieux chênes, *Cerambyx cerdo* est susceptible d'être présent sur l'ensemble des zones abritant ces arbres : bois, forêts, haies et même zones ouvertes avec arbres isolés.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial modéré.

Etat :

En Dordogne, Gironde, Charente et Charente-Maritime cette espèce est globalement bien répartie sur l'ensemble des départements.
Les populations de la partie sud de la France ne sont pas en danger.
Inféodé aux vieux chênes, *Cerambyx cerdo* n'est menacé que par l'abattage systématique de ceux-ci.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Le maintien de vieux chênes est indispensable à la présence de cette espèce ; cette mesure étant la plus à même de préserver une population lotoise bien portante.

Sur ce site Natura 2000, après identification des zones riches en vieux arbres, des îlots de vieillissements pourraient être mis en place afin de favoriser cette espèce et l'ensemble du cortège des insectes saproxyliques, cortège qui dépend souvent de la présence préalable de cet insecte xylophage.

Sensibiliser les acteurs locaux et la population au maintien des vieux arbres, ainsi que des arbres à cavités, dépérissant et/ou morts, lorsqu'ils ne représentent pas de danger, serait bénéfique à de nombreuses espèces, des insectes saproxyliques aux espèces cavicoles (avifaune et chiroptères notamment).

4.2.6. Un mollusque : la Grande Mulette

Espèce 1030 – Grande mulette *(Margaritifera auricularia)*

Voir fiche complète espèce 1030 dans le Tome II et la cartographie des habitats dans le Tome III.

L'espèce est connue sur 5 stations, uniquement sur la Dronne. De l'amont vers l'aval : Saint-Méard-de-Dronne (amont Moulin de la Pause), Combranche-et-Epeluche (Papalis), Petit-Bersac (Les Chenevrières), Bonnes (centre du village, sur le cours principal et les bras secondaires), La Barde (Rayraud du moulin et Les Sables de Chiron)

Des restes de coquilles ont également été observés sur la Dronne (Laprade, Aubeterre-sur-Dronne, Les Eglisottes-et-Chalaures et Les Peintures, entre autres) (PRIE, 2010). Certaines coquilles semblaient très âgées tandis que d'autres été mieux conservées.

Figure 75 : Grande Mulette (Margaritifera auricularia), code Natura 2000 : 1030, (V.Prie, BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

Selon la classification de Malavoi & Souchon (1989), les Grandes Mulettes apprécient particulièrement les faciès à substrat stable, principalement sur graviers grossiers à cailloux grossiers. L'espèce est présente hors des zones rapides régulièrement soumises à des phénomènes d'érosion dans une gamme de profondeur comprise entre 0,2 et 2,5 m mais qui peuvent atteindre des profondeurs plus importantes (jusqu'à 8 m sur la Charente). La vitesse d'écoulement maximale acceptable par l'espèce est de 1m/s environ. Elle supporte également des vitesses plus faibles notamment en période d'étiage (0 à 20 cm/s sur la Vienne). L'espèce apprécie également les eaux « dures », qui sont riches en calcium et dont le pH est plutôt basique (pH de 8 à 8,3 sur l'Ebre et de 9 sur la Charente). Les mesures de concentration en calcium effectuées dans l'Ebre mettent en évidence des taux de 150 mg de Ca/L.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial très fort.

Etat :

L'espèce est connue sur 5 stations, uniquement sur la Dronne. De l'amont vers l'aval :

- Saint-Méard-de-Dronne (amont Moulin de la Pause)
- Combranche-et-Epeluche (Papalis)
- Petit-Bersac (Les Chenevrières)
- Bonnes (centre du village, sur le cours principal et les bras secondaires)
- La Barde (Rayraud du moulin et Les Sables de Chiron)

Des restes de coquilles ont également été observés sur la Dronne (Laprade, Aubeterre-sur-Dronne, Les Eglisottes-et-Chalaures et Les Peintures, entre autres) (PRIE, 2010). Certaines coquilles semblaient très âgées tandis que d'autres été mieux conservées.

En milieu naturel non perturbé, il existe très peu de menaces qui mettent en péril les stades adultes et juvéniles des moules d'eau douce. Le stade le plus sensible est le stade larvaire, parce qu'il dépend de la réussite de la fixation sur le poisson hôte. Ce sont surtout les activités humaines qui représentent des menaces pour les bivalves à savoir :

- Les pollutions (industrielles, domestiques ou agricoles) qui peuvent avoir des effets directs (mortalité par incapacité de fuite lors d'une pollution chimique par exemple) ou indirects (diminution de la fertilité ou arrêt de la reproduction pouvant à terme entrainer la disparition de l'espèce).
- Les ruptures de continuités écologiques liées aux ouvrages hydrauliques en lit mineur (barrage, seuils, digue etc.) entrainent une modification (envasement à l'amont, érosion à l'aval) et une fragmentation des habitats. Ces ruptures ont également une influence sur le déplacement des poissons hôtes.
- Les modifications d'origine anthropique du lit mineur (recalibrage, rectification, reprofilage, etc.) induisent des destructions directes d'individus et des pertes d'habitats favorables (uniformisation des faciès d'écoulement).
- L'influence d'espèces invasives comme la Moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) et la Corbicule asiatique (*Corbicula fluminea*) sur les populations de Grande Mulette n'est à ce jour pas connue mais des phénomènes compétition pour l'accès à la ressource alimentaire ou de diminution des taux d'oxygène dissous ne sont pas à exclure.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Plusieurs mesures de gestion peuvent être mises en œuvre pour encourager le développement de l'espèce. Il s'agit notamment de veiller à :

- Limiter et réduire toutes les sources de pollutions qui sont susceptibles de perturber fortement les phénomènes de reproduction.
- Favoriser et maintenir les continuités écologiques (sédimentaire et biologique) pour permettre une diversification des habitats pour l'espèce mais également pour les poissons hôtes.
- Proscrire les modifications morphologiques du lit mineur de type recalibrage et favoriser au maximum la restauration/renaturation des cours d'eau.
- Etudier sous un angle scientifique les menaces potentielles dues aux espèces invasives.

4.2.7. Un crustacé : l'écrevisse à pattes blanches

Espèce 1092 – Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Voir fiche complète espèce 1092 dans le Tome II.

L'espèce n'est actuellement pas connue au sein du site mais elle a été contactée sur des affluents du bassin de la Dronne : l'espèce est actuellement connue sur la Sandonie (commune de Paussac-et-Saint-Vivien) et des données plus anciennes font état de sa présence sur le bassin du Boulou.

Figure 76 : Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes), code Natura 2000 : 1092, (C.Pichon, BIOTOPE)

Description des habitats utilisés :

Principaux habitats utilisés : Code Natura EUR 15/2 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

Habitat de reproduction et de croissance : Non applicable, les habitats présents au sein des sites Natura 2000 ne correspondent pas aux préférences écologiques de l'espèce.

Valeur patrimoniale :

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce est faible

Etat :

Autrefois commune sur l'ensemble des petits cours d'eau des bassins de de la Dronne, le nombre de stations où l'espèce est actuellement connue est probablement inférieur à dix sur l'ensemble du département de la

Dordogne (Source : ONEMA 24 comm. Pers). De plus l'espèce est totalement absente de la partie Girondine des bassins versants de ce cours d'eau (Source : FDAAPPMA 33 comm. Pers).

Par rapport la régression de l'espèce à l'échelle nationale mais aussi régionale, le groupement des fédérations de pêche d'Aquitaine a lancé en 2008 un programme visant l'amélioration des connaissances sur son aire de répartition.

L'espèce n'est actuellement pas connue au sein des sites mais elle a été contactée sur des affluents du bassin de la Dronne : l'espèce est actuellement connue sur la Sandonie (commune de Paussac-et-Saint-Vivien) et des données plus anciennes font état de sa présence sur le bassin du Boulou.

Plusieurs menaces sont susceptibles de porter atteinte à l'espèce :

- L'altération physique du biotope qui conduit à la régression de l'espèce du fait de la disparition de son biotope naturel (matières en suspension dans l'eau et envasement, destruction des berges, perturbation du régime hydraulique et thermique, réduction du taux d'oxygène dissous…).
- La présence d'écrevisses exotiques à caractère envahissant a pour effet l'augmentation des risques de compétition pour la ressource alimentaire et risque sanitaire (les écrevisses allochtones peuvent être porteuses de maladies).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Il n'y a pas lieu de proposer d'objectifs conservatoires sur le site de la Dronne dans la mesure où les habitats présents sont aujourd'hui trop éloignés des habitats préférentiels de l'espèce et cet état de fait semblent irrévocable.

CHAPITRE 5. Synthèse et analyse écologique globale

5.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire.

5.1.1. Représentativité

Le site la Vallée de la Dronne entre Brantôme et sa confluence avec l'Isle représente une surface de **5 643 hectares**. Des habitats d'intérêt communautaire ont été cependant inventoriés hors du site mais en continuité directe de celui-ci pour une surface de 288 hectares. Les habitats d'intérêt communautaire se retrouvent donc dans un espace représentant une **surface totale de 5 931 hectares.**

Dans sa séance du 08 juillet 2014, le comité de pilotage a validé un périmètre définitif aboutissant à une extension de site afin d'être cohérent dans le besoin de protection des habitats sur des ensembles de boisements alluviaux remarquables notamment (continuités écologiques avec les sites Natura 2000 « Les vallée de la Double » et de la Lizonne)

8 habitats génériques sont identifiés comme étant d'intérêt communautaire. Parmi ces 8 habitats reconnus comme d'intérêt communautaire, 1 habitat générique est prioritaire.

L'habitat communautaire prioritaire occupe une surface dans le site de 74 hectares, soit 1,26 % de la surface du site.

Les 7 autres habitats d'intérêt communautaire occupent un peu plus de 2826 hectares, soit 47,6 % de la surface totale du site. Au total, les habitats relevant de la Directive occupent 2901 hectares soit un peu moins de 49 % de la surface totale du site Natura 2000. Cette proportion d'habitat d'intérêt communautaire est grande à l'échelle des sites Natura 2000 en Aquitaine.

Parmi les groupements d'intérêt communautaire, la prairie de fauche (6510) est la mieux représentée avec 2311 hectares (40 % di site).

Tableau 21 : Synthèse des surfaces des types d'habitats du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle»

	Nombre d'habitats	**Surface dans le site (ha)**	**%/ surface totale du site**
Habitats génériques d'intérêt communautaire non prioritaires	7	2826,89	47,66
Habitats génériques d'intérêt communautaires prioritaires	1	74,82	1,26
Total habitats génériques d'intérêt communautaire	8	2901,71	48,92
Habitats ne relevant pas de la Directive		3029,89	51,08
Total		**5931,6**	**100**

Le détail des surfaces et des pourcentages de chaque habitat relevant de la Directive est donné dans le tableau suivant.

Tableau 22 : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés et représentativité sur le site Natura 2000 « la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ».

Habitats naturels	Statut	Code Natura 2000	FSD initial	Surface	
				ha	%
Habitats des secteurs d'eaux calmes					
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoeto Nanojuncetea*	IC[(1)]	3130		0,21	0
Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'*Hydrocharition*	IC[(1)]	3150		0,16	0
Habitats des secteurs des eaux courantes					
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	IC[(1)]	3260	X	18	0,3
Habitats des milieux alluviaux					
Végétations annuelles des berges vaseuses *Chenopodion rubri* et du *Bidention* des rivières montagnardes	IC[(1)]	3270		0,35	0,01
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	IC[(1)]	6430	X	94,13	1,59
Forêts galeries de saules blancs et forêt alluviales	**PR**[(2)]	91E0	X	75	1,26
Forêts mixtes des grands fleuves	IC	91F0	X	402,15	6,7
Prairies de fauches	IC	6510	X	2311	39
Total surface habitats d'intérêt communautaire				**2901**	

[(1)] IC : intérêt communautaire – [(2)] **PR** : prioritaire

5.1.2. Etat de conservation

Tableau 23 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « La vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle».

Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Surface	
	ha	%
Inconnu	2204	37,18
Excellent et bon	2265	38,18
Moyennement dégradé	885	14,92
Fortement dégradé	65	1,09
TOTAL	**5931**	**100**

37,18 % des habitats n'ont pas pu être évalué quant à leur état de conservation.

38,18 % des habitats relevant de la Directive Habitat sont jugés en bon état de conservation.

16 % des habitats relevant de la Directive Habitat sont moyennement à fortement dégradés.

Les principales menaces qui impactent les habitats de la Directive dans la vallée de la Dronne sont l'abandon des systèmes pastoraux (remplacé par les grandes cultures) et l'existence de nombreux ouvrages en travers du lit qui ne permet pas l'expression forte de milieux alluviaux dynamiques.

Sur la Dronne, la dynamique alluviale est fortement contrainte par la présence de nombreux seuils transversaux, affectant ainsi plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire, à savoir principalement les habitats d'herbiers, de boisements alluviaux et de grèves.

Les herbiers sont tout particulièrement sensibles au régime hydrologique des cours d'eau. Plutôt caractéristiques des eaux stagnantes et lentiques en amont des seuils transversaux et généralement d'intérêt non communautaire, les herbiers deviennent plus caractéristiques des eaux courantes en aval des seuils et généralement d'intérêt communautaire. Le cours d'eau possède une pente moyenne similaire au sein de son périmètre Natura 2000 jusqu'à la confluence avec l'Isle, de l'ordre de 0.1%, qui régresse progressivement d'amont en aval. La partie « lotique » (amont), favorable aux herbiers d'eau courante, relevant de l'habitat n°3260, est particulièrement affectée par la présence de seuils à usage divers (pompage, hydroélectricité, sans usage…). Ces seuils fractionnent ainsi considérablement la distribution des habitats au sein du lit mineur. Or suite à une étude récente relative à la continuité écologique menée sur la Dronne (Epidor/Ecogea, 2011), de nombreux seuils seraient à réaménager et certains à araser, rendant alors possible la modification des conditions d'écoulement et ainsi la distribution des herbiers.

Concernant les habitats de grèves, leur répartition est conditionnée par la rareté d'une dynamique sédimentaire due principalement au fractionnement de la Dronne. La distribution de cet habitat le long du cours d'eau est ainsi très discontinue témoignant d'une existence probablement historique (présence d'atterrissements sur les cartes anciennes type Cassini, Etat-major et photo aériennes). Leur caractérisation, rendue médiocre en raison d'un régime hydrologique figé ainsi que de la présence d'espèces invasives (jussie), pourrait être facilitée et la distribution de l'habitat amplifié en cas d'une restauration d'une dynamique alluviale même localisée.

Enfin, les habitats de boisements alluviaux apparaissent globalement vieillissants (habitat 91E0 très rare et habitat 91F0 apparaissent souvent d'état de conservation moyen ou dégradé) ou tributaires de niveaux d'eau figés en amont de certains seuils (aulnaie marécageuse donc non d'intérêt communautaire). L'effacement de certains ouvrages transversaux permettrait la restauration des régimes hydrologiques fluctuants et peut-être la réapparition d'habitats alluviaux plus pionniers (saulaies et aulnaie-frênaies de l'habitat 91E0).

Les principales menaces qui impactent les habitats de prairies (6510) pour la Dronne sont le risque de déprise agricole, de changement d'assolement ou de plantation forestière au niveau des prairies de fauche et de pâturage.

D'autres menaces concernent des pratiques de gestion mal adaptées sur la végétation alluviale : non-respect de la végétation alluviale lors des travaux d'aménagement et des pratiques d'entretien sur les terrains riverains de la Dronne.

Il faut aussi signaler que certains de ces habitats sont très impactés par la colonisation par des espèces invasives dont la dissémination est favorisée lors des activités anthropiques (travaux de remblais, de défrichage, de jardinage et d'implantation d'espèces exotiques ornementales).

5.1.3. Influence des activités humaines

Tableau 24 : Influence des activités humaines sur les habitats naturels du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ».

Habitats naturels	Code Natura 2000	Activités humaines					
		Agriculture	Sylviculture	enrochement, travaux dans le cours d'eau	Seuils, infrastructure, bâti	Eaux usées (Industrie/ habitation)	Randonnées nautique et terrestre
Herbiers aquatiques							
Herbiers à renoncules et callitriches	3260	Eutrophisation				Eutrophisation	Canoës, arrachage, piétinement
Herbiers à potamots ou lentille d'eau	3150	Eutrophisation				Eutrophisation	
Habitats terrestres alluviaux							
Gazons amphibies	3130	Eutrophisation				Eutrophisation	Piétinement
Végétation des berges vaseuses et graveleuses	3270	Piétinement par le bétail					
Mégaphorbiaies	6430	Piétinement par le bétail, drainage et mise en culture					Piétinement
Forêt alluviales à bois tendre	91E0	Piétinement par le bétail	Défrichement et plantation peupliers, noyers, robiniers				Piétinement
Forêt alluviales à bois dur	91F0	Défrichage et mise en culture					Piétinement
Habitat agro-pastoral							
Prairies mésophiles fauchées	6510	Conversion grande culture, fertilisation	Conversion Plantation peuplier, noyers				

Impact potentiel faible — Impact potentiel moyen — Impact potentiel fort

5.1.4. Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats

Les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site doivent être classés en fonction de leur valeur patrimoniale mais aussi de l'urgence des mesures à prendre sur ces milieux.

L'intérêt de cette hiérarchisation réside dans le fait qu'il est impossible de tout protéger avec le même niveau d'ambition ; elle est issue de la combinaison de plusieurs critères issus de l'analyse écologique :

- Le statut d'espèce ou d'habitat prioritaire au titre de la directive (critère majeur).
- L'état de conservation.
- La typicité / l'exemplarité par rapport à une situation optimale sur le plan floristique et faunistique.
- La représentativité des habitats (part que représente l'habitat dans le site).
- La dynamique d'évolution de l'habitat (régression …) face aux menaces représentées collatéralement par les activités humaines et la dynamique naturelle.
- Les possibilités de restauration.
- L'intérêt des espèces : rareté, niveau de menace, taille de l'aire de répartition, importance de l'espèce pour l'habitat, degrés d'isolement (limite d'aire, isolement génétique…), caractère emblématique (à valeur culturelle ou économique).

Cette analyse qualitative s'appuie sur les recommandations des cahiers d'habitats, les conclusions du rapport de décembre 2009 sur l'état de conservation des habitats et des espèces de la Directive Habitat Faune Flore au niveau biogéographique national du Museum National d'Histoire Naturelle. Elle intègre des paramètres de rareté et de vulnérabilité (menaces, état de conservation…) des habitats et des espèces sur le site et des considérations à des échelles plus larges (portée locale, régionale..).

Tableau 25 : Intérêt patrimonial des habitats d'intérêt communautaires pour le site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ».

Habitats naturels	Code Natura 2000	Représentativité sur le site (%)	Intérêt patrimonial pour le site
Herbiers aquatiques			
Végétation à renoncules des rivières	3260		Modéré
Végétation des eaux stagnantes	3150		Modéré
Habitats des milieux alluviaux			
Gazons amphibies	3130		Modéré
Végétations des berges vaseuses	3270		Modéré
Mégaphorbiaies hygrophiles	6430		Fort
Forêts galeries alluviales	91E0		Fort
Forêts mixtes des grands fleuves	91F0		Fort
Habitat agro-pastoral			
Prairies de fauche	6510		Fort

4 habitats d'intérêt communautaire présents sur le site « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle» présentent un intérêt patrimonial modéré pour le site.

4 habitats d'intérêt communautaire présents sur le site « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle» présentent un intérêt patrimonial fort pour le site. Il s'agit notamment des forêts alluviales à aulne et saules (Forêt galerie à bois tendre des bords de cours d'eau), habitat d'intérêt prioritaire au niveau européen et des prairies mésophiles de fauches par la qualité et les surfaces importantes qu'elles représentent sur le site.

Les forêts mixtes à chênes et ormes, ainsi que les mégaphorbaies sont particulièrement importantes pour les habitats du vison d'Europe (mégaphorbiaies) mais aussi pour les corridors écologiques qu'ils représentent.

5.2. Habitats des espèces d'intérêt communautaires

Les espèces d'intérêt communautaire sont des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Leur conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C)

La bibliographie et les prospections de 2012, et 2013 ont permis de mettre en évidence 22 espèces d'intérêt communautaire. Elles sont répertoriées dans le tableau suivant.

15 espèces ont été rajoutées au Formulaire Standard de Données (FSD), à savoir :

- 3 poissons : le saumon atlantique, l'Alose feinte, la Lamproie fluviatile

- 1 mammifère : le Vison d'Europe

- 8 insectes : la Cordulie splendide, le Gomphe de Graslin, l'Agrion de mercure, la Cordulie à corps fin, le Cuivré des marais, le Damier de la Succise, le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne.

- 1 mollusque : la Grande Mulette

Tableau 26 : Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore sur le site « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » et formulaire standard de données

Espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Espèce présente dans le Formulaire standard initial
9 Poissons		
Saumon atlantique	1106	
Lamproie marine	1095	X
Lamproie fluviatile	1099	
Grande Alose	1102	X
Alose feinte	1103	
Toxostome	1126	X
Lamproie de planer	1096	X
Bouvière	1134	X
Chabot	1163	X
1 Reptile		
Cistude d'Europe	1220	
2 Mammifères		
Loutre d'Europe	1355	X
Vison d'Europe	1356	
8 Insectes		
Cordulie splendide	1036	
Cordulie à corps fin	1041	
Agrion de mercure	1044	
Gomphe de Graslin	1046	
Cuivré des marais	1802	
Damier de la Succise	1065	
Lucane Cerf-volant	1758	
Grand capricorne	1088	
1 mollusque		
Grande Mulette	1030	
1 crustacé		
Ecrevisse à pattes blanches	1092	X

.

5.2.1. Représentativité

Tableau 27 : Présence des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore sur le site Natura 2000 « La vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle».

Espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Présence sur le site
9 Poissons		
Saumon atlantique	1106	Secteur de transit, enjeu de continuité écologique, 1 seul individu caractérisé passant Montfourat en 2013. Taux d'étagement du cours d'eau très important. Pas de secteurs de fraies favorable directement sur le site mais potentiellement à l'amont des affluents et à l'amont de Brantôme.
Lamproie marine	1095	Secteurs de frayères avéré l'aval de La Roche-Chalais. Existence d'habitats favorables potentiels à l'amont jusqu'à Brantôme.
Lamproie fluviatile	1099	Secteurs de frayères avérées entre Aubeterre sur Dronne et les Eglisottes. Existence d'habitats favorables potentiel à l'amont jusqu'à Brantôme.
Grande Alose	1102	Zones de frayères avérées à l'aval de Reyraud et potentielles à l'amont.
Alose feinte	1103	Zones de frayères avérées à l'aval de Coutras
Toxostome	1126	Faible densité mais des habitats favorables rencontrés sur tout le site
Lamproie de planer	1096	Faible densité mais des habitats favorables rencontrés sur l'ensemble du site
Bouvière	1134	Présence non caractérisée
Chabot	1163	Bien présent sur tout le site
1 Reptile		
Cistude d'Europe	1220	Bien présente aux abords des bras morts, des biefs lents et plans d'eau (partie moyenne et avale du site vallée de la Dronne
2 Mammifères		
Loutre d'Europe	1355	Sur la rivière Dronne et affluents
Vison d'Europe	1356	Sur la vallée de la Dronne et affluents
8 Insectes		
Cordulie splendide	1036	Caractérisée en amont de Coutras et sur les affluents
Cordulie à corps fin	1041	Caractérisée de Lisle à Riberac et de Saint Aulaye à la confluence avec l'Isle
Agrion de mercure	1044	Caractérisé entre Brantôme et Lisle, en avl de Coutras et sur les affluents (Tude en particulier)
Gomphe de Graslin	1046	Caractérisé à Riberac et jusqu'à la confluence avec l'Isle
Cuivré des marais	1802	Prairies de la vallée
Damier de la Succise	1065	Prairies très humides et mégaphorbiaies de la vallée
Lucane Cerf-volant	1758	Ensemble du site (Foret, bosquet et bois morts)
Grand capricorne	1088	Ensemble du site (Foret, bosquet et bois morts)
1 mollusque		
Grande Mulette	1030	5 sites d'implantation dans le lit mineur de la rivière caractérisés (Saint Méard de Dronne, Comberoche Epeluche, Petit Bersac, Bonnes, La Barde)
1 crustacé		
Ecrevisse à pattes blanches	1092	L'espèce n'est plus contactée sur l'axe Dronne mais sur les affluents en tête de bassin versant (Sandonie et Boulou)

5.2.2. Influence des activités humaines

Tableau 28 : Influence des activités humaines sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ».

Espèces patrimoniales	Code Natura 2000	Activités humaines					
		Agriculture	Sylviculture	Aménagements, travaux dans le lit mineur ou majeur	Ouvrages transversaux (Pont, seuil, routes)	Eaux usées	Randonnées nautique et terrestre, loisirs (chasse, pêche)
Poissons							
Saumon Atlantique	1106						
Grande Alose	1102						
Alose feinte	1103						
Lamproie marine	1095						
Lamproie de rivière	1099						
Lamproie de Planer	1096						
Toxostome	1126						
Bouvière	1134						
Chabot	1163						
Insectes							
Cordulie à corps fin	1041	Insecticides, perte de prairies et boccages (habitat de chasse)	Défrichement forêt alluviale pour autres plantations forestières	Rectification berge avec destruction végétation alluviale			
Gomphe de Graslin	1046						
Cordulie splendide	1036						
Agrion de Mercure	1044						
Damier de la Succise	1065	Insecticides, drainage, fauche précoce, fertilisation, conversion en grande culture		Destruction de prairies humides (infrastructure, urbanisation)			
Cuivré des marais	1802						
Lucane cerf-volant	1758	Destruction haies bosquets, boisements de berges	Pesticides, enlèvement des arbres morts				
Grand capricorne	1088						
Molusques							
Grande Mulette	1030						
Crustacé							
Ecrevisse à pattes blanches	1092						
Reptiles							
Cistude d'Europe	1220						
Mammifères							
Vison d'Europe	1356			Dérangement et disparition habitats	Perte de continuité et risque de collision	Pollution chimique	Dérangement, mortalité
Loutre d'Europe	1355						

: Impact potentiel faible : Impact potentiel moyen : Impact potentiel fort

5.2.3. Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des espèces

Tableau 29 : Intérêt patrimonial des espèces d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle».

Espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Intérêt patrimonial pour le site
9 Poissons		
Saumon atlantique	1106	Modéré
Lamproie marine	1095	Fort
Lamproie fluviatile	1099	Fort
Grande Alose	1102	Fort
Alose feinte	1103	Fort
Toxostome	1126	Fort
Lamproie de planer	1096	Modéré
Bouvière	1134	Modéré
Chabot	1163	Fort
1 Reptile		
Cistude d'Europe	1220	Modéré
2 Mammifères		
Loutre d'Europe	1355	Fort
Vison d'Europe	1356	Fort
4 Insectes		
Cordulie splendide	1036	Fort
Cordulie à corps fin	1041	Modéré
Agrion de mercure	1044	Modéré
Gomphe de Graslin	1046	Fort
Cuivré des marais	1060	Fort
Damier de la Succise	1065	Modéré
Lucane Cerf-volant	1083	Modéré
Grand capricorne	1088	Modéré
1 mollusque		
Grande Mulette	1030	Fort
1 crustacé		
Ecrevisse à pattes blanches	1092	Faible

Sur les 22 espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, 12 espèces présentent un intérêt patrimonial fort pour le site La Vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle. 9 espèces présentent un intérêt modéré et 1 espèce présente un intérêt faible.

5.3. Synthèse autour des enjeux écologiques et humains

Tous **les habitats alluviaux** (3130, 3150, 3260, 3270, 6430, 91E0, 91F0) sont liés à la qualité de la dynamique fluviale qui s'exprime sur le site. L'état de conservation est pour 16 % au moins des habitats fortement ou moyennement dégradé. Aussi, afin de garantir un état de conservation pour ces habitats, il est nécessaire de pouvoir travailler à la fois sur les conditions d'amélioration de cette dynamique fluviale (transport solide) et sur la possibilité pour la rivière de travailler dans son espace de fonctionnalité (l'espace rivière).
Ces habitats liés aux espaces riverains et des berges sont aussi impactés par des pratiques d'entretien mal adaptées qui favorisent ponctuellement l'invasion des milieux par des espèces exogènes et ou la disparition des habitats alluviaux (Entretien d'espaces privés (jardins), entretien des abords de parcelles en grandes cultures ou sylviculture). Cela a pour conséquence une perte de biodiversité et une banalisation des espaces riverains.
Les habitats liés aux bras mort (3260, 3150) sont d'une grande importance pour la reproduction et le gîte des poissons et des insectes aquatiques. La dynamique d'évolution naturelle d'un bras mort étant le comblement, il est important de veiller à leur restauration pour les plus dégradés.

Les **habitats de prairies** (6510) et espèces associées ont été définis comme des enjeux prioritaires du site, puisqu'ils sont très répandus (plus de 2000 hectares), et que leur état est intimement lié aux pratiques agricoles.
L'état de conservation est bon même si des menaces, telles que le changement de pratique agricole avec en particulier l'abandon de la fauche, pèse sur ces habitats.
Cependant ces milieux sont menacés par la conversion en prairie de pâture plus intensive voire en culture ou en plantations de peupliers du fait de l'abandon progressif de l'élevage par les exploitants.

Les **mégaphorbiaies** ne couvrent que de faibles étendues, car elles sont liées à des conditions particulières : la marge des milieux forestiers, les fossés… sur lesquels la pression anthropique ne s'exerce que peu (entretien par fauchage/girobroyage des bords de route et fossés).
D'autres formations peuvent occuper de grandes surfaces : c'est notamment le cas des mégaphorbiaies qui se développent suite à l'abandon du fauchage ou du pâturage des prairies de fond de vallée. C'est aussi le cas de celles qui occupent les peupleraies du site et qui se retrouvent brusquement en situation héliophile, lorsque les arbres sont coupés.
On privilégiera l'évolution naturelle de telles végétations vers des boisements naturels. Les mégaphorbiaies viendront alors en occuper les marges et les trouées. A contrario, on conservera les éléments linéaires de cet habitat (fossés, bords de route, lisières forestières) en pratiquant un entretien léger et peu impactant (fauche ou girobroyage hivernal, si possible pas tous les ans).

Parmi **les espèces piscicoles**, 6 représentent un intérêt patrimonial fort pour le site, il s'agit de la Lamproie marine, de la Lamproie fluviatile, de la Grande Alose, de l'Alose feinte, du Toxostome et du Chabot. Les principaux facteurs pouvant expliquer la dégradation de l'état de conservation pour les espèces piscicoles sont les ruptures de continuité nombreuses sur la Dronne, qui limitent très fortement l'accès aux zones favorables situées en amont et ce principalement pour les grands migrateurs. La dégradation des aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau et les nombreuses perturbations qui peuvent en résulter (réchauffement de l'eau, eutrophisation etc.) sont également de nature à influencer l'état de conservation des espèces piscicoles. Aussi, dans le cas des espèces piscicoles l'état de conservation varie de moyen à mauvais. Il est donc nécessaire de rester vigilant pour le maintien d'une bonne qualité des eaux sur ce secteur et de travailler à la bonne fonctionnalité des habitats d'espèces (continuité écologique pour les besoin de migration et la protection des frayères).

Pour **les mollusques**, avec La Grande Mulette représentée sur la majeure partie du site au sein de l'axe Dronne (individu vivants et indices de présence), les habitats favorables à cette espèce sont en mauvais état de conservation.

Pour **les mammifères**, les habitats du Vison d'Europe et de la Loutre bien que relativement proches différent du fait des exigences écologiques respectives de chacune de ces deux espèces. Aussi, bien que fréquentant les mêmes habitats, l'état de conservation de ces derniers pourra être distinct en fonction de l'utilisation qui en est faite par l'une ou l'autre espèce :

- Le Vison d'Europe est une espèce qui, bien que capable de se déplacer dans l'eau, préfère se mouvoir en berges. Elle affectionne en outre tout particulièrement les espaces régulièrement inondés comme les zones de marais car ces derniers offrent souvent des abris sécurisants pour le gîte et la reproduction. Les habitats de cette espèce sont globalement en mauvais état de conservation à l'échelle du site.
- La Loutre d'Europe est une espèce qui apprécie tout particulièrement se déplacer dans l'eau (chasse, transit) mais qui est également capable de se déplacer en berge et ce jusque dans les prairies humides, qu'elle va utiliser pour chasser. Les habitats de cette espèce sont globalement en moyen état de conservation à l'échelle du site.

La diversité des habitats disponibles est assez importante sur la Dronne, puisque l'on rencontre 25 typologies différentes, pour une surface totale de 4152,8 ha (dont 2889,6 uniquement favorable à la chasse et transit), soit environ 73% de la superficie totale du site NATURA 2000. Les principaux habitats sont les prairies humides, les mégaphorbiaies, les plantations de peupliers et les forêts mixtes de chênes, ormes et frênes et l'habitat « lit des rivières.

Parmi les mammifères, il faut aussi signaler la présence de chiroptères qui utilisent la vallée de la Dronne et ses espaces bocagers comme territoire de chasse. 18 espèces d'intérêt communautaire (Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin d'Alcathoe, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Oreillard roux, Oreillard gris, Sérotonine commune, Noctule de Leisler, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe) ont été qualifiées sur les communes du site Natura 2000.

Parmi **les odonates (libellules)**, 2 représentent un enjeu patrimonial fort, il s'agit de la Cordulie splendide et du Gomphe de Graslin. Les habitats de ces espèces sont globalement en bon état de conservation à l'échelle des sites étudiés. Les boisements rivulaires mais aussi et surtout la prédominance des secteurs faiblement courants sont favorables à ces espèces. Ces odonates utilisent aussi comme lieu de chasse les prairies humides de la vallée. Le maintien de ces milieux prairiaux constitue un facteur important pour la vie de ces libellules.

Pour **les reptiles**, avec la cistude, les habitats sont globalement en bon état de conservation. Le site représente un enjeu modéré pour cette espèce plutôt inféodée à des milieux de type étangs, milieux ensoleillés sur substrat meuble comme on peut le trouver dans le massif forestier et d'étangs de la Double.

Pour **les lepidoptères (papillons)** avec le Cuivré des marais et le Damier de la Succise), ils utilisent des habitats proches mais qui peuvent se distinguer notamment par des gradients d'humidité distincts. Cependant, au sein du site Natura 2000 concerné, ces deux espèces sont plutôt inféodées aux prairies humides, prairies de fauches et mégaphorbiaies en lien avec leurs plantes hôtes (Rumex spp. pour le Cuivré des marais et Succise des prés (Succisa pratensis) et Scabieuse colombaire (Scabiosa columbaria) pour le Damier de la Succise). Les habitats de ces espèces sont en moyen état de conservation pour le Cuivré des marais et mauvais état pour le Damier de la Succise.

Pour **les coléoptères** saproxylophages (Grand Capricorne et Lucane cerf-volant) utilisent au stade larvaire des arbres feuillus sénescents (*Quercus spp.)* isolés ou en îlots. Ces habitats sont en bon état de conservation au sein des sites.

La vallée de la Dronne présente une diversité d'activités humaines qui se recoupent dans leur aire d'action.

D'après les inventaires réalisés dans le site, il apparaît que l'agriculture est la principale activité gérante des espaces terrestres riverains.

Sur les milieux de vallée, la menace réside surtout dans le changement de destination des surfaces toujours en herbe, avec à la clef, davantage de culture de type monoculture.

Les perturbations affectant les habitats semblent également celles affectant la faune, à savoir notamment la rupture de la continuité écologique et les pratiques de rotation/conversion (peupleraies, cultures…) qui progressent très rapidement (entre le démarrage des prospections en 2012 et aujourd'hui, de nombreuses prairies ou mégaphorbiaies ont été remplacées par des cultures de maïs ou des peupleraies. La conservation et le suivi de ces corridors apparait ainsi comme une piste de réflexion primordiale pour l'opérateur Natura 2000.

Il apparaît donc que l'évolution de l'activité agricole aura un impact direct et impactant sur les habitats du site si des zones tampons ne sont pas mises en place.

Des actions volontaristes pourraient s'engager pour améliorer l'état écologique du site puisque les habitats naturels d'intérêt communautaire correspondent tous à des zones humides. Ces propositions sont issues de l'expertise réalisée par les experts de BIOTEC.

Sur la Dronne, des sites suivants sont ciblés par les acteurs locaux en tant que « réservoirs biologiques » : « l'ensemble de bocages humides, au lieu-dit les Sonneries, à Lisle », « les boisements humides en amont du moulin de Bressol à Tocane-Saint-Apre », « l'ensemble humide du lieu-dit des Rebeyrolles à la confluence avec le Boulou » et « l'ensemble humide du lieu-dit la Grand Batide à la limite communale aval de Petit-Bersac ».

L'effacement de certains ouvrages, notamment sur la Dronne, sera bénéfique pour différents habitats d'intérêt communautaire comme les habitats d'herbiers (3260) et habitats de grève (3130 et 3270) voire boisements alluviaux à plus long terme (91E0).

L'enjeu phare du site Natura 2000 reste inévitablement **la préservation d'un corridor amont/ aval (ripisylve, habitats à loutre et vison, poissons migrateurs, libellules), mais également la préservation des prairies alluviales (habitats, flore, papillons, etc.)**. Certaines prairies, difficilement rattachables à Natura 2000, souvent riches en espèces patrimoniales, assurent pourtant d'importante fonctionnalité écologique et sont très sensibles du fait des sols longuement engorgés. Elles mériteraient un niveau de gestion et de conservation voire de protection que n'offre pas Natura 2000. Sans nécessairement se résoudre à la sécurisation foncière, l'adoption de mesures de gestion, la réflexion d'indemnités compensatoires au titre de zones humides (expérimenté dans le marais Poitevin), seraient des mesures propices à leur conservation.

5.4. Orientations générales pour les habitats naturels et les habitats des espèces

A l'issue du diagnostic, plusieurs orientations générales ont pu être proposées avec les groupes de travail et le comité de pilotage pour répondre aux enjeux de conservation. Le but est de conserver, voire restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces tout en maintenant les activités humaines sur le territoire.

Pour l'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire, les orientations sont listées dans le tableau suivant :

Tableau 30 : Orientation de gestion pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle ».

Habitats naturels	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion
Herbiers aquatiques		• Restaurer une dynamique fluviale et des habitats alluviaux • Mettre en œuvre des pratiques permettant d'éviter la dissémination et l'expansion des espèces invasives. • Restaurer la qualité des eaux en luttant contre l'eutrophisation et les pollutions • Restaurer la ripisylve ou les milieux alluviaux lorsqu'ils ont disparus • Limiter le piétinement • Encourager la mise en place ou la préservation de zones tampons au niveau des terrains riverains, en particulier aux abords des milieux remarquables • Veiller à préserver et maintenir des mosaïques d'habitats dans les secteurs où se développent les formes les plus typiques des habitats existants • Restaurer les habitats remarquables notamment au niveau des annexes hydrauliques • En cas de défrichement, veiller à préserver au maximum les effets lisière • Promouvoir des bonnes pratiques de gestion des berges, de la végétation alluviale et des fossés • Informer, former et la sensibiliser.
Végétation à renoncules des rivières	3260	
Végétation des eaux stagnantes	3150	
Habitats des milieux alluviaux		
Gazons amphibies	3130	
Végétation des berges vaseuses	3270	
Mégaphorbiaies hygrophiles	6430	
Forêts galeries alluviales	91E0	
Forêts mixtes des grands fleuves	91F0	
Habitats agro-pastoraux		• Pérenniser ou négocier des pratiques de gestion extensive des prairies de fauche • Limiter le mitage des habitats en bon état en encourageant des initiatives d'élargissement des surfaces prairiales • Maintien de prairies par une gestion agro-pastorale • Limiter la fertilisation pour disposer de prairies diversifiées au niveau des cortèges floristiques • Encourager la préservation des prairies ou la préservation d'une zone tampon aux abords des milieux remarquables • En cas d'enfrichement, intervenir par broyage ou fauche tardive occasionnelle • Lutter contre les espèces invasives lors de leur introduction nouvelle dans un milieu préservé en supprimant tout nouveau foyer • Informer, former et la sensibiliser.
Prairies de fauche	6510	

Pour les habitats des espèces d'intérêt communautaire, ces orientations sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 31 : Orientation de gestion pour les habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ».

Habitats des espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion
9 Poissons		
Saumon atlantique	1106	• Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques (assurer la libre circulation piscicole dans les deux sens) • Restaurer et protéger les secteurs de frayères • Maintien d'une bonne qualité de l'eau • Informer, former et sensibiliser
Lamproie marine	1095	• Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques (assurer la libre circulation piscicole dans les deux sens) • Restaurer et protéger les secteurs de frayères • Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments • Informer, former et sensibiliser
Lamproie fluviatile	1099	• Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques (assurer la libre circulation piscicole dans les deux sens) • Protéger les secteurs de frayères • Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments • Maintien de débits minimum biologique dans les cours d'eau • Informer, former et sensibiliser
Grande Alose	1102	• Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques (assurer la libre circulation piscicole dans les deux sens) • Protéger les secteurs de frayères • Maintien d'une bonne qualité de l'eau et du bouchon vaseux à l'aval de l'Isle • Informer, former et sensibiliser
Alose feinte	1103	• Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologique (assurer la libre circulation piscicole dans les deux sens) • Protéger les secteurs de frayères • Maintien d'une bonne qualité de l'eau et du bouchon vaseux à l'aval de l'Isle • Informer, former et sensibiliser
Toxostome	1126	• Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques (améliorer la connectivité des tributaires au cours principal) • Protéger les secteurs de frayères • Maintien de débits minimum biologique dans les cours d'eau • Maintien d'une bonne qualité de l'eau • Informer, former et sensibiliser
Lamproie de planer	1096	• Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques (améliorer la connectivité des tributaires au cours principal) • Protéger les secteurs de frayères • Maintien de débits minimum biologique dans les cours d'eau • Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments • Informer, former et sensibiliser
Bouvière	1134	• Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques • Restaurer et protéger les secteurs de frayères (restaurer les connexions des sites de reproduction potentiels (couasnes, bras secondaires)) • Maintien d'une bonne qualité de l'eau • Informer, former et sensibiliser
Chabot	1163	• Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologique (assurer la libre circulation piscicole dans les deux sens, améliorer la connectivité des tributaires au cours principal) • Protéger les secteurs de frayères • Maintien de débits minimum biologique dans les cours d'eau • Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments • Informer, former et sensibiliser

Habitats des espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion
1 Reptile		
Cistude d'Europe	1220	• Préserver la quiétude et la pérennité des habitats terrestres (zones de pontes) • Conserver des prairies alluviales, landes et secteurs chauds et secs favorables à l'espèce • Préserver la qualité des eaux • Informer, former et sensibiliser
2 Mammifères		
Loutre d'Europe	1355	• Maintenir, préserver et restaurer l'espace rivulaire (végétation des berges, forêts alluviales) • Préserver et restaurer Les zones humides dans le lit majeur de la Dronne • Promouvoir des modes d'exploitation agricole et sylvicole à la périphérie des zones humides en vue de maintenir des lisières, des haies et des bordures de végétation naturelle • Limiter la fragmentation des habitats par le maintien de corridors écologiques • Installer des ouvrages de transparence sous les chaussés • Gestion des fossés (méthodes adaptées) • Maintenir ou restaurer la qualité des eaux • Informer, former et sensibiliser
Vison d'Europe	1356	• Maintenir, préserver et restaurer l'espace rivulaire (végétation des berges, forêts alluviales) • Préserver et restaurer Les zones humides dans le lit majeur de la Dronne • Promouvoir des modes d'exploitation agricole et sylvicole à la périphérie des zones humides en vue de maintenir des lisières, des haies et des bordures de végétation naturelle • Limiter la fragmentation des habitats par le maintien de corridors écologiques • Installer des ouvrages de transparence sous les chaussés • Gestion des fossés (méthodes adaptées) • Maintenir ou restaurer la qualité des eaux • Informer, former et sensibiliser
Insectes		
Cordulie splendide	1036	• Lutte contre les pollutions chimiques (pesticides, insecticides…) • Préserver et restaurer la végétation naturelle des berges dans les zones de culture et proscrire le défrichement des berges. • Préserver et restaurer les zones humides dans le lit majeur de la Dronne • Promouvoir des modes d'exploitation agricole à la périphérie des milieux aquatiques en vue de maintenir les lisières, les haies et les bordures de végétation naturelle • Limiter le curage ou la rectification des canaux, fossés • Surveiller, maintenir la qualité des eaux • Informer, former et sensibiliser
Cordulie à corps fin	1041	
Agrion de mercure	1044	
Gomphe de Graslin	1046	
Cuivré des Marais	1060	• Maintenir et encourager les pratiques agricoles extensives dans les prairies en lit majeur • Limiter la fragmentation des habitats par le maintien de corridors écologiques • Adapter la fauche des prairies et bords de fossés (report, alternance, mise en défend temporaire) et le curage en fonction du cycle de développement de l'espèce • Reconvertir des espaces de grandes cultures ou de forêts en prairies • Informer, former et sensibiliser
Damier de la Succise	1065	
Lucane Cerf-volant	1083	• Conserver des zones de vieilles chênaies et d'arbres morts sur le site • Informer, former et sensibiliser
Grand Capricorne	1088	
1 Mollusque		
Grande Mulette	1030	• Eviter les modifications morphologiques artificielles en lit mineur (travaux, recalibrage…) • Limiter la fragmentation des habitats par le maintien ou la restauration de corridors écologiques • Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments • Informer, former et sensibiliser
1 crustacé		
Ecrevisse à pattes blanches	1092	• Informer, former et sensibiliser

CHAPITRE 6. Objectifs généraux et opérationnels de conservation

6.1. Objectifs généraux de conservation

Les objectifs de conservation ont pour but d'aider à identifier les actions de conservation qui seront engagées durant la phase de mise en œuvre du document d'objectifs. Leur définition s'est appuyée sur l'analyse des facteurs ayant une influence sur l'état de conservation et sur les connaissances relatives à chaque habitat et à chaque espèce, issues de la bibliographie et des contributions des naturalistes et experts. Les orientations générales de gestion discutées lors des groupes de travail et lors des comités de pilotage ont servi à définir ces objectifs.

Les objectifs de conservation listés dans les tableaux ci-dessous déclinent donc, pour chacun des habitats naturels, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire les objectifs généraux suivant :

1/ éviter la destruction et la dégradation des habitats
2/ favoriser le développement voire la restauration des habitats
3/ promouvoir des pratiques adaptées au maintien des habitats
4/ informer et sensibiliser
5/ évaluer les résultats

L'objectif final de la démarche Natura 2000 est la préservation de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent. Partant de ce principe, la détermination des objectifs généraux permet de définir les problématiques communes qui prédominent sur le site afin de ne pas se focaliser sur des actions accessoires.

Ainsi, au regard des enjeux de conservation identifiés et de leur hiérarchisation, des objectifs généraux ont été définis. Ils ont été sélectionnés et approfondis dans les différents groupes de travail :

Objectif 1 : Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire

a. Promouvoir les pratiques agricoles contribuant au maintien des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaires ;

b. Veiller à éviter tous travaux de plantation d'essences à vocation exclusivement ornementale, voire à caractère indésirable et invasif marqué aux abords du cours d'eau

c. Préserver de tout remblai, ouvrage ou habitat temporaire, modes d'occupation inadaptés, les milieux alluviaux de la vallée

d. Prévoir et maîtriser l'occupation de l'espace (changement de destination des parcelles, urbanisation, projet d'aménagement, abandon, respect d'un espace rivière fonctionnel et des entités les plus remarquables (secteur à mosaïques d'habitats))

Objectif 2 : Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

a. Maintenir les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable ;

b. Restaurer des habitats dégradés (parcelles abandonnées ou gérées sans fauche, parcelles embroussaillées en vue d'une gestion pastorale, reconquête d'espaces alluviaux dégradés) ;

Objectif 3 : Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire

a. Préserver les habitats d'espèces d'intérêt ;
b. Maintien d'une bonne qualité des eaux ;
c. Promouvoir des pratiques adaptées aux espèces d'intérêt communautaire ;

Objectif 4 : Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site

a. Intéresser et motiver le public à la préservation des milieux naturels ;
b. Communiquer sur la gestion des milieux naturels ;
c. Accueillir, accompagner, encadrer, sensibiliser la population touristique ;
d. Ne pas générer une fréquentation de masse mais améliorer les conditions de visites.

Objectif 5 : Amélioration des connaissances, évaluation des résultats et animation du site

a. Inventaires scientifiques complémentaires.
b. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
c. Evaluation de la mise en œuvre des mesures du DOCOB ;
d. Animation du site.

6.2. Objectifs opérationnels de conservation et types d'action

Les objectifs de conservations généraux, peuvent être déclinés en objectifs opérationnels. Les objectifs opérationnels qui ressortent de l'analyse écologique et des activités humaines présentes sur le site sont :

Tableau 32 : Objectifs opérationnels de conservation pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle».

Objectifs opérationnels de conservation	**Habitats naturels et habitats d'espèces concernés (code Natura 2000)**	**Proposition de types d'actions ou mesures à engager (à titre d'exemple)**
Maintenir et restaurer des habitats alluviaux en restaurant une dynamique fluviale et des corridors alluviaux fonctionnels.	3130, 3150, 3260, 3270, 6430, 91E0, 91F0, 1036, 1041, 1044, 1046, 1220	- Accompagner les structures compétentes dans l'acquisition de terrain à fort potentiel d'érosion afin de reconquérir des milieux pour la rivière - Restauration de la diversité physique du cours d'eau et de sa dynamique érosive. - Conventions de gestion avec riverains - Pour les seuils sans usages et inopérants, réaliser des arasements ou des dérasements - Pour les seuils devant être équipés, mettre en place des passes de type rampe lorsque la hauteur de chute est faible (plus favorable au transport solide). - Travailler sur les règlements d'eau des ouvrages pour favoriser le transport solide (manœuvre de vannes) - Promotion d'outils de protection (classements EBC, APB, RNV, ENS) - Travaux de reconversion ou renaturation d'espaces rivulaires dégradés (secteurs d'ancienne gravières et de peupleraies, anciens sites industriels dans l'espace rivière) - Favoriser la conservation des grosses souches et des arbres pouvant former des abris avec leurs racines - Mise en place de zones tampons végétalisées - Mise en place de systèmes d'abreuvement et de mise en défend des berges (mise en place et entretien des clôtures le long des berges pâturées soumises à un piétinement significatif)
Maintenir ou restaurer les habitats des prairies et mégaphorbiaies par une gestion agro-pastorale (milieux ouverts herbacés)	6510, 6430, 1060, 1065	- Engager une action d'entretien mécanique (débroussaillage, fauche) ou un pâturage extensif. - Limitation ou absence de fertilisation - Amélioration des couverts déclarés en gel - Mise en défens de secteur de prairies - Augmentation de la largeur des bandes enherbées - Report de fauche - Reconversion de plantations ou de terres arables en prairies - Guide de bonnes pratiques à destination des usagers - Entretien des canaux et fossés (méthode respectant la mégaphorbiaie)
Maintenir des espaces boisés un réseau de haies, bosquets	1083, 1088	- restaurer et maintenir les haies et bosquets - Conservation d'arbres sénescents - restaurer les ripisylves
Restaurer les habitats remarquables (fonctionnalité des bras morts et annexes hydrauliques)	3150, 1134, 1096, 1220	- Travaux de génie écologique de restauration des annexes hydrauliques et des zones humides

Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques	1030, 1106, 1095, 1099, 1102, 1103, 1126, 1134, 1096, 1163	- Equiper les seuils de passes à poisson fonctionnelles sur l'axe Dronne et ses affluents - Favoriser l'arasement ou le dérasement des seuils lorsque c'est possible - Privilégier la création de seuils-rampes lorsque c'est possible (petites chutes) - Maintenir la continuité piscicole par une surveillance et un entretien - Conserver et améliorer la trame bocagère - Favoriser le maintien, voir la réhabilitation, des haies, bosquets et lisière des bordures de cours d'eau - Rechercher à maintenir un corridor d'au moins 10 m de végétation buissonnante, arbustive ou arborée le long des cours d'eau, ce qui favorisera des zones refuges pour les mammifères - Travaux sur les ouvrages de franchissements pour améliorer, maintenir et assurer la transparence des infrastructures routières
Restaurer et protéger les secteurs de frayères piscicoles ou de vie de la Grande Mulette	1030, 1106, 1095, 1099, 1102, 1103, 1126, 1134, 1096, 1163	- Eviter l'implantation d'ouvrages dans le lit, les travaux à proximité des zones de reproduction - Restaurer les frayères potentielles - Promotion d'arrêté de protection de biotope si nécessaire - Engager des opérations de reconnexions d'annexes hydrauliques - Veiller au bon fonctionnement des ouvrages de décantation des gravières pour éviter le colmatage des frayères
Maintenir des débits minimum biologiques dans les cours d'eau	1099, 1126, 1096, 1163	- Réalisation d'étude pour le respect des débits minimums biologiques à l'aval des ouvrages et sur les affluents - Amélioration de la gestion quantitative de l'eau en lien avec le Plan de Gestion des Etiages et le SAGE Isle-Dronne
Mettre en œuvre des pratiques permettant d'éviter la dissémination d'espèces invasives	3130, 3150, 3270, 6430, 91E0, 91F0	- Sensibiliser les riverains, les collectivités et les entreprises - Travaux d'élimination de dépôts sauvages de produits de fauches et de remblaies - Tenter de supprimer les foyers d'espèces invasives dans les secteurs à fort enjeu lorsque leur développement est encore limité - Observatoire de connaissances pour assurer une veille et une information - Guide de bonnes pratiques pour la gestion des berges
Restaurer la qualité des eaux en luttant contre l'eutrophisation et les pollutions toxiques.	3130, 1355, 1356, 1036, 1041, 1044, 1046, 1106, 1095, 1099, 1102, 1103, 1126, 1096, 1134, 1163, 1220, 1030	- Traitement des rejets - Augmentation des zones tampon (bandes enherbées) - limitation des engrais chimiques et organiques - limitation de l'emploi de substances phytosanitaires - Développement d'aires zéro phytosanitaires et d'opération de type « zéro phyto »

Niveaux d'enjeu pour priorités d'actions : fort moyen

Bibliographie

Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information

BARDAT J. et al., 2004, Prodrome des végétations de France. Publications scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle, MNHN, Publications scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle, 177p.

BENSETTITI F. et al., 2002, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 : Espèces végétales, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, 271p.

BENSETTITI F. et J. TROUVILLIEZ, 2009, Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats, Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48p."

BIOTOPE, 2011. Plan National d'Actions pour les Nayades de France - Grande Mulette, 92 p.

BOUCHARDY C., 2001. La loutre d'Europe, histoire d'une sauvegarde. Catiche Productions, Nohanent, Libris, Seyssinet-Pariset, 32 p.

BOUZILLE JB., 2007, Gestion des habitats naturels et biodiversité : concepts, méthodes et démarches, Lavoisier, Tec & Doc, 331p.

BOYER S., GUERRI O. & PUSTELNIK G., 2000. Situation des programmes migrateurs sur l'ensemble des bassins versants Garonne et Dordogne. Bull. Fr. Pêche Piscic. : 357-358 : 323-344.

BRUSLE et QUIGNARD, 2001. Biologie des poissons d'eau douce européens. Ed. Tec et Doc. 597 p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2001, Habitats forestiers, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, Volumes 1 et 2, 423+339P.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2002, Habitats humides, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, 457p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Salmo salar* (L., 1758) : Le saumon atlantique. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 189-192.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8.*Petromyzon marinus* (L., 1758) : La lamproie marine. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 171-173.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Alosa alosa* (L., 1758) : La grande alose. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 183-185.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Lampetra fluviatilis* (L., 1758) : La lamproie de rivière. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 177-179.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Alosa fallax* (Lacépède, 1803) : L'alose feinte. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 186-188.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Chondrostoma toxostoma* (Vallot, 1836) : Le Toxostome. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 196-198.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Rodeus sericeus amarus* (Bloch, 1782) : La Bouvière. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 203-204.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360p. ISBN : 2-11-004975-8. Cottus gobio (L., 1758) : Le Chabot. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 216-217.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Lampetra planeri* (Bloch, 1784) : La Lamproie de Planer. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 174-176.

CASSOU-LEINS F. & CASSOU-LEINS J.J., 1981. Recherches sur la biologie et l'halieutique des migrateurs de la Garonne et principalement de l'alose: *Alosa alosa, L.* Thèse Doctorat 3e cycle, INP Toulouse: 382p.

CAUDRON A. & CHEVRE P**.,** 1999. Suivi de la reproduction naturelle du Saumon Atlantique (*Salmo salar* L.) sur le bassin de la Dordogne dans le département de la Corrèze durant l'hiver 98-99 et cartographie des zones de frai. Rapport MI.GA.DO.

CAUT I., **CARRY L., GRACIA S. & FILLOUX D.**, 2009. Les poissons migrateurs amphihalins du bassin de la Dordogne- Secteur Aquitaine. Rapport MIGADO n°15D-09-RT, 77 p.

CAUT I. 2009. Suivi de la reproduction naturelle de l'alose vraie et la lamproie marine – Suivi de la population de l'alose feinte (*Alosa fallax*) du bassin Gironde-Garonne-Dordogne, 49 p.

CAUT I. 2011. Suivi de la population d'alose feinte sur la Garonne et la Dordogne en 2010. 28 p.

CAUT I. 2012. Suivi de la reproduction naturelle de la grande alose et la lamproie marine sur la Dordogne. 56 p.

CHANGEUX T., 2003. Evolution de la répartition des écrevisses en France métropolitaine selon les enquêtes nationales menées par le Conseil Supérieur de la Pêche de 1977 à 2001. Bulletin français de la pêche et de la pisciculture, N°370-371, pp 15-41.

CISTUDE NATURE, juin 2009. Guide Technique pour la Conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine, 174 p.

CISTUDE NATURE, mars 2010. Guide des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine, 91 p.

COLLECTIF, 2004. La gestion des habitats du Vison d'Europe. Recommandations techniques. DREAL Aquitaine. 64 p.

CORINE biotopes, 1997, Types d'habitats français - Version originale, Engref Nancy, 217p.

DELARZE R., GONSETH Y., 2008, Guide des milieux naturels de Suisse : Ecologie, menaces et espèces caractéristiques, Rossolis, Busigny, 2ème édition, 424p.

DEMERGES D, décembre 2010. *Gestion des prairies humides de Sauveterre-de-Comminges (31) - Suivi du Cuivré des marais (Lycaena dispar) et des espèces végétales invasives*. Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, 17p.

DOMMANGET J.-L. et al, février 2009. Document préparatoire à une liste rouge des odonates de France Métropolitaine complété par la liste des espèces à suivi prioritaire. Rapport non publié. Société Française d'Odonatologie, 47 p.

DIJKSTRA K.D. & LEWINGTON R., 2006. Guide des libellules de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, 320 p.

DREAL Aquitaine, Périmètres SIC (Directive habitat), DREAL Aquitaine, CD

DREAL Aquitaine, Périmètres ZNIEFF 1, DREAL Aquitaine, CD

DULUDE P., BACH J.M. & BRUGEL C., 1992. Etude de la reproduction des saumons atlantique (*Salmo salar*) dans la rivière Dordogne en aval du barrage d'Argentat. Département de la Corrèze. Rapport C.S.P. et MI.GA.DO.

ECOGEA, avril 2008. *Etude de l'impact écologique des éclusées sur la rivière Dordogne*. Rapport final de la phase 1, EPIDOR, 74 p.

ECOGEA, février 2009. *Etude de l'impact écologique des éclusées sur la rivière Dordogne*. Rapport final de la phase 2, EPIDOR, 50 p.

EPIDOR, 1992. *Charte de la Vallée de la Dordogne. Analyses et problèmes identifiés ayant servi de base à la recherche de consensus*. Bergerac, 76 p.

EPIDOR, juin 2006. *Reconquête de la qualité bactériologique des eaux du bassin versant de la Dordogne. Programme d'actions pour sécuriser la pratique des loisirs aquatiques*. Etudes et rapports, 33 p.

EPIDOR, juillet 2008. *Plan de gestion d'étiage du bassin Dordogne Vézère. Engagement partenarial et protocole*. 56 p.

EPIDOR, 2009, Zones potentiellement humides, Epidor

FDAAPPMA 24, Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles du département de la Dordogne (PDPG 24).

FDAAPPMA 33, 2008. Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles de la Gironde (PDPG 33) – Territoire Libournais, 47 p.

FERREZ Y., 2004, Connaissance des habitats naturels et semi-naturels de Franche-Comté : Référentiels et valeur patrimoniale, Conservatoire Botanique de Franche Comte, Diren Franche-Comté, Conseil Régional Franche Comte, Version 1.0, 57p.

GEREA – DIREN Aquitaine, 2007. Deuxième Plan National de Restauration du Vison d'Europe, 86 p.

GRAND D. & BOUDOT J.P., 2007. Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Edition Biotope, collection Parthénope, 480 p.

GREGE, 2003. La gestion des habitats du Vison d'Europe : recommandations techniques, 64 p.

GIRARDIN M., CASTELNAUD G. & BEAULATON L., 2005. Surveillance halieutique de l'estuaire de la Gironde: Suivi des captures 2003 ; Etude de la faune circulante 2004; CEMAGREF, 183p.

GIVORD J., 2009, Bilan des 5 années de suivi de la revégétalisation de berges à Angélique des estuaires (Condat, Libourne – Gironde) - Rapport de stage, Université de Montpellier II, 70p.

GOZLAN, R.E., 1998. Environnemental biology & morpholodynamics of the sofie Chondrostoma toxostoma (Cyprinidae), with emphasis on early developpement. Thèse. University of Hertfordshire for the degree of Doctor of Pholosophy in collaboration with the University Paul Sabatier, Toulouse, France. 192 p.

GRANDMOTTET, J.P., 1983. Principales exigences des Téléostéens dulcicoles vis à vis de l'habitat aquatique. Annls Univ. Fr. Comté Biol. An. 4 (4) 3-32.

IMAGE Consult, janvier 2009. *Cartographie des zones à dominante humide du bassin de la Dordogne*. Rapport final, EPIDOR, 42 p.

INPN, 2014, http://inpn.mnhn.fr/

KEITH P., **ALLARDI J. & MOUTOU B. 1992**. Livre rouge des espèces menaces de poissons d'eau douce de France. Coll. Patrimoines Naturels, vol. 10. SFF, MNHN, CSP, CEMAGREF, ministère de l'Environnement, Paris, 111 p.

KEITH P. et ALLARDI J., 2001. Atlas des poissons d'eau douce de France. Patrimoines Naturels, 47 :3 87 p.

KIRCHOFHER A., 1996. Biologie, menaces et protection des lamproies en Suisse. Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et des Paysages. 52 p.

LACROIX P., FIGUREAU C., 2009, Bilan des connaissances sur l'angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa* Lloyd), Conservatoire Botanique National de Brest, Jardin Botanique de Nantes, Nantes Métropole, 20p.

LAFRANCHIS T., 2010. *Papillons d'Europe, 2ème édition*. Diatheo, Paris, 380 p.

LAFRANCHIS T., 2000*. Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Biotope, Mèze, Collection Parthénope, 448 p.

LEMARCHAND, C., BOUCHARDY, C., BOULADE, Y., GUILLOUX, N. 2011. LA LOUTRE D'EUROPE (LUTRA LUTRA) DANS LE BASSIN DE LA DORDOGNE – REPARTITION, ETAT DE L'HABITAT ET RECOMMANDATIONS DE GESTION. EPIDOR-CATICHE PRODUCTION. 17 P.

MAITLAND P.S., 2003. Ecology of the River, Brook and Sea Lamprey. Conserving Natura 2000. Rivers Ecology Series n°5, English Nature, Petersborough.

MALAVOI J.R., 1989. *Typologie des faciès d'écoulement ou unités morpho-dynamiques d'un cours d'eau à haute énergie. Bull. Fr. Pêche Piscic. 315 : 189-210.*

MANION P.J., HANSON L.H., 1980. Spawning behavior and fecundity of lampreys from the upper three Great Lakes. Can.J. Fish. Aquat. Sci., 37(11) : 1635-1640.

MNHN, Fédération CBN, 2006, Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 66p.

MOINOT, F. & GUERRI, O. 2013. Document d'objectifss Natura 2000 FR 7200660 La Dordogne en Aquitaine – Tome 1 Document de synthèse. EPIDOR. 203 p.

MICHALET et al., Influence de la composition fonctionnelle des communautés alluviales et de l'histoire des perturbations sur l'invasion d'Acer negundo : l'exemple des vallées du Haut-Rhône français et de la Basse-Garonne - Rapport final, Programme Invabio, Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD)

NIETO, A. and ALEXANDER, K.N.A., 2010. *European Red List of Saproxylic Beetles*. Luxembourg : Publications Office of the European Union.

POCKL M., HOLDICH D.M., PENNERSTORFER J., 2006. Identifying native and alien crayfish species in Europe. European Project CRAYNET, 47 p.

POITOU-CHARENTES NATURE, 2004. Cahier technique N°4 : Amphibiens et Reptiles du Poitou-Charentes - Atlas préliminaire, 112 p.

PRIE V. BOUSQUET, P., SERENA, A., TABACCHI, E., JOURDE, P., ADAM, B., DESCHAMPS, T., CHARNEAU, M., TICO, UICN, 2004. Red List of threatened species – A global species assessment.

RAMEAU JC, GAUDERVILLE C., Drapier N., 2000, Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire (France : domaine Atlantique), France domaine Atlantique, Engref, IdF, ONF, 199p + monographies

ROMAO Carlos (compil.), 1997, Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, Commission européenne DG XI, Version EUR15, 109p.

SANDRE, Zone hydrographiques, SANDRE

SMITH C., REICHARD M., *et al.,* 2004. The reproductive ecology of the European bitterling (*Rhodeus sericeus*). J. Zool., Lond. 262, 107-124.

SOUTY-GROSSET, C., HOLDICH, D.M., NOEL, P.Y., REYNOLDS, J.D., & P.HAFFNER, 2006. Atlas of Crayfish in Europe. Éd. Muséum national d'histoire naturelle, Paris. Patrimoine naturel 64, 187 p.

SPEIGHT M., 1989. *Les invertébrés saproxyliques et leur protection - Conseil de l'Europe.* Collection Sauvegarde de la nature n°42, 76 p.

TAVERNY C. & ELIE P. 2010. Les Lamproies en Europe de l'Ouest: Ecophase, espèces et habitats. Coll Guide pratique, 112 p.

T., BRAMARD, M. & COCHET, G., 2010. Nouvelles populations de Grande Mulette Margaritifera auricularia (Spengler, 1793) (Bivalvia : Margaritiferidae) découverte dans le sud-ouest de la France. MalaCo, 6 : pp 294-297.

WASSON J.-G., CHANDESRIS A., PELLA H., BLANC L., 2002. *Les hydroécorégions de France métropolitaine, approche régionale de la typologie des eaux courantes et éléments pour la définition des peuplements de référence d'invertébrés*. CEMAGREF, 190 p.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste et longueur des principaux affluents de la Dronne (Source : BdCartage) 25

Tableau 2 : Débits caractéristiques de la Dronne (Source: banque Hydro) 25

Tableau 3 : Nombre de jours en dessous du DCR depuis 2005 aux points nodaux du SDAGE Adour –Garonne 2010 – 2015 (Source: banque Hydro) 29

Tableau 4 : Classification des faciès d'écoulement 29

Tableau 5 : Les faciès d'écoulement principaux sur la Dronne 30

Tableau 6 : Classe granulométrique utilisée pour la cartographie des substrats du lit de la Dronne sur le linéaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle » 31

Tableau 7 : Type et surface de granulométrie du lit de la Dronne sur le linéaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle » 31

Tableau 8 : le réseau de suivi de la qualité des eaux sur l'axe Dronne 32

Tableau 9 : Objectif de qualité des eaux sur les masses d'eau du site Natura 2000 « La vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » 35

Tableau 10 : Puissance maximale des ouvrages à usage hydroélectrique (Source: EPIDOR 2012) 53

Tableau 11 : Importance des ouvrages du site Natura 2000 de la vallée de la Dronne (Source: EPIDOR 2012) . 53

Tableau 12 : Industries rejetant dans la Dronne (Source: SIE AEAG 2012) 60

Tableau 15 : nombre total de cartes vendues par AAPPMA (Source: FDAAPMA 24, 16, 17) 75

Tableau 16 : Bases canoë sur le site Natura 2000 de la Dronne (Source : EPIDOR 2013) 76

Tableau 17 : Campings en bord de Dronne sur les communes du site Natura 2000 (Source : EPIDOR 2013) 79

Tableau 18 : Liste des Site Natura 2000 (SIC) proches du site au site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » 82

Tableau 19 : Liste des ZNIEFF de type II sur ou proche du site Natura 2000 82

Tableau 20 : Espèces patrimoniales de la directive habitat et du site Natura 2000 vallée de la Dronne à l'aval de Brantôme faisant l'objet d'un Plan National d'Action 87

Tableau 21 : Statut des habitats d'intérêt communautaire du site, code Corine biotope et code Natura 2000 .. 94

Tableau 22 : Espèces concernées par le site Natura 2000 « La vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle», statut et code Natura 2000 135

Tableau 23 : Synthèse des surfaces des types d'habitats du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle» 187

Tableau 24 : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés et représentativité sur le site Natura 2000 « la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » 188

Tableau 25 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « La vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle». 188

Tableau 26 : Influence des activités humaines sur les habitats naturels du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ». 191

Tableau 27 : Intérêt patrimonial des habitats d'intérêt communautaires pour le site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ». 192

Tableau 28 : Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore sur le site « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » et formulaire standard de données 193

Tableau 29 : Présence des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore sur le site Natura 2000 « La vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle». 194

Tableau 30 : Influence des activités humaines sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »..... 196

Tableau 31 : Intérêt patrimonial des espèces d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle». 197

Tableau 32 : Orientation de gestion pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à la confluence avec l'Isle ». 202

Tableau 33 : Orientation de gestion pour les habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ». 203

Tableau 34 : Objectifs opérationnels de conservation pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « la vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle». 208

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du bassin Isle-Dronne et situation du site Natura 2000 à l'intérieur du périmètre vert (Sources : IGN, Agence de l'Eau – BD Carthage, EPIDOR 2015) 16

Figure 2 : Localisation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » (Sources : IGN, Agence de l'Eau – BD Carthage, EPIDOR 2015) 17

Figure 3 : Occupation du sol d'après le référentiel Corine Land Cover (CLC 2006, EPIDOR 2013) 18

Figure 4 *: Occupation du sol des zones humides du site Natura 2000 (Source : Inventaire des zones à dominante humides d'EPIDOR, 2011)*..... 19

Figure 5 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000 «Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » 21

Figure 6 : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » 22

Figure 7 : Relief et climat du bassin Isle-Dronne (sources : Faculté des Sciences de Limoges, Météo France – BD Carthage (IGN, Agence de l'eau), EPIDOR 2013) 23

Figure 8 : Géologie et hydrologie du bassin versant Isle-Dronne (sources : IGN, Agence de l'Eau – BD-Carthage, EPIDOR 2013) 24

Figure 9 : Régime hydrologique de la Dronne à Coutras (Source: banque Hydro - DREAL) 25

Figure 10 : VCN 10 annuels (m3/s) sur la Dronne à Bonnes (Source: banque Hydro – DREAL) 27

Figure 11 : VCN 10 annuels (m3/s) sur la Dronne à Bonnes (Source: banque Hydro) 28

Figure 12 : VCN 10 annuels (m3/s) sur la Dronne à Bonnes (Source: banque Hydro) 28

Figure 13 : Exemple de cartographie de facies établie sur la Dronne en 2013 – secteur du Barrage d'Epeluche (Sources : EPIDOR - BD Carthage, EPIDOR 2013) 30

Figure 14 : Evolution du taux de nitrates dans la Dronne entre 1973 et 2013 – secteur de Valeuil (Sources : SIE Adour Garonne) 33

Figure 15 : Evolution du taux de nitrates dans la Dronne entre 1971 et 2013 – secteur de Coutras (Sources : SIE Adour Garonne) 33

Figure 16 : Evolution de la température dans la Dronne entre 1973 et 2013 – secteur de Valeuil (Sources : SIE Adour Garonne) 34

Figure 17 : Tableau de lien des différentes tables du Kit Natura 2000 sous QGis – source : CNBSA/Dreal Aquitaine. 43

Figure 18 : Evolution de la population de 1990 à 2010 (Source: INSEE) 47

Figure 19 : Population sur les communes du site Natura 2000 (Sources: INSEE 2010 -BD Carthage) 48

Figure 20 : Evolution de la population des communes du site Natura 2000 entre 1990 et 2010 (Sources: INSEE 2010 -BD Carthage) 48

Figure 21 : Part des différents secteurs d'activité dans la population active des commerces du site (Source : INSEE 2010) 49

Figure 22 : Réseau de communications autour du site Natura 2000 (Sources: INPN, IGN - BD Carthage, EPIDOR 2013) 51

Figure 23 : Répartition des usages des ouvrages de la vallée de la Dronne (Source: EPIDOR 2012) 52

Figure 24 : Localisation et franchissabilité des ouvrages sur le site Natura 2000 (incluant les ouvrages ruinés) de la Dronne (Source : EPIDOR – ONEMA 2012, EPIDOR 2013)..... 54

Figure 25 : Répartition en point de captage des prélèvements en eau sur les communes du site Natura 2000 (Source: SIE AEAG 2012) 55

Figure 26 : Prélèvements agricoles (en m^3) sur les communes du site Natura 2000 entre 2003 et 2011 (Source : SIE AEAG 2012)..... 56

Figure 27 : Prélèvements industriels (en m^3) sur les communes du site Natura 2000 entre 2002 et 2011 (Source : SIE AEAG 2012) 56

Figure 28 : Prélèvements AEP (en m^3) sur les communes du site Natura 2000 entre 2002 et 2011 (Source : SIE AEAG 2012) 56

Figure 29 : STEP présentes sur les communes du site Natura 2000 (Source MEDDE, EPIDOR 2013) 58

Figure 30 : SPANC sur le site Natura 2000 (Sources : EPIDOR 2013)..... 59

Figure 31 : Orientations technico-économiques des communes du site Natura 2000 vallée de la Dronne (Source : BD Carthage - RGA 2010, EPIDOR 2013) 61

Figure 32 : Emprise agricole sur les communes du site Natura 2000 vallée de la Dronne (Source : BD Carthage - RGA 2010, EPIDOR 2013) 62

Figure 33 : Evolution communale de la surface toujours en herbe sur les communes riveraines du site Natura 2000 entre 1988 et 2010 (Source RGA 1988 et 2010, EPIDOR 2013). 63

Figure 34 : Emprise sylvicole sur les communes du site (Sources : Cadastre 2009 – BD Carthage, EPIDOR 2013). 67

Figure 35 : Sylvo-écorégion traversant les communes du site Natura 2000..... 68

Figure 36 : Variations observées sur la Dronne à Bonnes en août 2012 (CRUDOR, 2012) 71

Figure 37 : Carrières sur les communes du site Natura 2000 « vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » (Source : AEAG-UNICEM, EPIDOR 2013)..... 72

Figure 39 : Répartition des habitats suivant un profil théorique type de de la Dronne dans leur partie médiane. 95

Figure 40 : Exemple d'habitat 3130, *Nanocyperion* (BIOTEC, 04.09.2013). 97

Figure 41 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3130, gazons amphibies. 100

Figure 42 : Habitat 3150, herbier à Potamots du *Nymphaeion albae* (BIOTEC, aout 2012). 101

Figure 43 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3150, herbiers à potamots. 104

Figure 44 : Habitat 3260, Herbiers à renoncules du *Batrachion fluitantis* (BIOTEC, juillet 2012). 105

Figure 45 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3260, herbiers à Renoncules. 109

Figure 46 : Habitat 3270, exemple de *Bidention* (BIOTEC, 04.09.2013). 111

Figure 47 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 3270, grèves à bident et chénopode rouge. 114

Figure 48 : Mégaphorbiaie proche du Thalictro – Filipendulion (image de gauche – août 2012) et ourlet forestier de l'Aegopodion (image de droite – mai 2013) - BIOTEC). 115

Figure 49 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 6430, mégaphorbiaie. 119

Figure 50 : Faciès hygrophile d'aulnaie-frênaie relevant de l'habitat 91E0, (août 2013, BIOTEC). 121

Figure 51 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion de l'habitat prioritaire Natura 2000 : 91EO, forêt alluviale à bois tendre (saules et aulnes). 124

Figure 52 : Habitat 91F0, Faciès mésophile de l'habitat de l'Ulmenion minoris (BIOTEC, juillet 2012) 125

Figure 53 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 91F0, forêt alluviale à bois dure, chêne-frênes. 128

Figure 54 : Exemples de prairies relevant de l'habitat 6510 : faciès typique d'une prairie mésophile du *Brachypodio-Centaureion* sur substrat acide (BIOTEC, 16 mai 2013). 129

Figure 55 : Surface, état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion pour l'habitat Natura 2000 : 6510, prairies de fauche. 133

Figure 56 : Saumon atlantique (Salmo salar), code natura 2000 : 1106, deux stades du cycle biologique d'un saumon atlantique : Tacon d'automne (illustration du haut) et Smolt (illustration du bas) (MIGADO ©) 139

Figure 57 : Lamproie marine (Petromyzon marinus), code Natura 2000 : 1095, (BIOTOPE) 141

Figure 58 : Lamproie fluviatile (Lampetra fluviatilis), code Natura 2000 : 1099, (MIGADO) 145

Figure 59 : Grande Alose (Alos alosa), code Natura 2000 : 1102, (http://blaw.free.fr ©) 147

Figure 60 : Alose feinte ((Alosa alosa) Espèce 1103, (http://blaw.free.fr ©) 149

Figure 61 : Toxostome (Parachondrostoma toxostoma), Code Natura 2000 : 1126, (F.Melki - BIOTOPE) 151

Figure 62 : Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), code Natura 2000 : 1096, Lamproie de Planer en reproduction, (N.Legrand, BIOTOPE) 153

Figure 63 : Bouvière (*Rhodeus amarus*), code Natura 2000 : 1134, (F.Melki - BIOTOPE) 155

Figure 64 : Chabot commun (*Cottus gobio*), code Natura 2000 : 1163, (B.Adam - BIOTOPE) 157

Figure 65 : Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), code Natura 2000 : 1220, (T. Luzzato, BIOTOPE). 159

Figure 66 : Loutre d'Europe (Lutra lutra), code Natura 2000 1355, (M.Briola, BIOTOPE) 161

Figure 67 : Vison d'Europe, Code Natura 2000 : 1356, (CATICHE PRODUCTION) 163

Figure 68 : Cordulie splendide (Macromia splendes), Code Natura 2000 : 1036, BIOTOPE) 167

Figure 69 : Cordulie à corps fin, code Natura 2000 : 1041, (BIOTOPE) 169

Figure 70 : Agrion de mercure, code Natura 2000 : 1044, reproduction, (BIOTOPE) 171

Figure 71 : Gomphe de Graslin (*Gomphus Graslini*), code Natura 2000 : 1046, (BIOTOPE) 173

Figure 72 : Cuivré des marais (Thersamolycaena dispar), Code Natura 2000 : 1060, (T. Luzzato - BIOTOPE) 175

Figure 73 : Damier de la Succisse (Euphydryas aurinia), Code Natura 2000 : 1055, (T.Luzzato, BIOTOPE) 177

Figure 74 : Lucane Cerf-volant mâle (Lucanus cervus), Code Natura 2000 : 1083, (T.Luzzato, BIOTOPE) 179

Figure 75 : Grand Capricorne (Cerambyx cerdo), Code Natura 2000 : 1088, M. Esslinger 181

Figure 76 : Grande Mulette (Margaritifera auricularia), code Natura 2000 : 1030, (V.Prie, BIOTOPE) 183

Figure 77 : Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes), code Natura 2000 : 1092, (C.Pichon, BIOTOPE) 185

Table des matières

Sommaire 5

Préambule : le réseau Natura 2000 11

FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE NATURA 2000 VALLEE DE LA DRONNE 13

Introduction 15

CHAPITRE 1. Présentation du site 16

1.1. Généralités 16

1.1.1. Périmètre du site et communes concernées 16

1.1.2. Occupation du sol 18

1.1.3. Statut juridique de la vallée de la Dronne 20

1.1.4. Présentation succincte des habitats naturels et des habitats d'espèces visés 20

1.1.4.1. Les habitats naturels : 21

1.1.4.2. Les habitats d'espèces : 22

1.1. Caractéristiques géo-climatique du site 23

1.2.1. Relief et climat 23

1.2.2. Géologie, hydrographie, hydrologie 24

1.2.2.1. Les crues 26

1.2.2.2. Les étiages 26

1.2.3. Géomorphologie 29

1.2.4. Qualité de l'eau 32

1.2.4.1. Le réseau de suivi et la qualité de l'eau 32

1.2.4.2. La qualité des eaux superficielles de la Dronne au sens de la Directive cadre sur l'eau (DCE) 34

1.3. Acteurs du territoire 36

1.3.1. Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale concernés. 36

1.3.2. Les services de l'Etat 36

1.3.3. Les acteurs spécifiques à l'agriculture et à l'aménagement rural 36

1.3.4. Les acteurs socioprofessionnels spécifiques à la forêt 36

1.3.5. Les acteurs socioprofessionnels liés à la pêche 37

1.3.6. Les acteurs liés à l'environnement ou aux loisirs pêche et chasse: 37
1.3.7. Les acteurs des Loisirs et du Tourisme 37
1.3.8. Les acteurs de l'artisanat et du commerce et de l'industrie 37
1.3.9. Les Riverains 37
CHAPITRE 2. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs 39
2.1. Des expertises scientifiques et naturalistes 39
2.1.1. Expertises selon 4 étapes 39
2.1.2. Précisions sur la cartographie des habitats 40
2.1.3. Définition des habitats, caractéristiques écologiques et état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces 43
2.1.4. Limite des expertises scientifiques et naturalistes 44
2.2. Des groupes techniques 44
2.3. Un Comité de pilotage (COPIL) 45
CHAPITRE 3. Activités humaines et usages 47
3.1. Population, zones urbaines, emploi 47
3.1.1. Population 47
3.1.2. Emploi 49
3.1.3. Le Logement 49
3.2. Urbanisation 49
3.2.1. Les axes de communication 50
3.2.2. Les seuils transversaux construits sur le linéaire de la Dronne 52
3.2.3 Les équipements relatifs au prélèvement d'eau 55
3.2.4. Les équipements relatifs à l'assainissement 57
3.3. Agriculture 61
3.3.1. Les orientations agricoles du territoire 61
3.3.2. L'évolution des exploitations agricoles 61
3.3.3. Les productions 62
3.3.5. Les pratiques agricoles et mesures environnementales engagées 63
3.4. Sylviculture 67
3.4.1 La dynamique sylvicole dans la vallée de la Dronne 67
3.4.2. La sylviculture et l'environnement 69
3.5. Hydroélectricité 70
3.6. Activité minière 72
3.6.1. Les carrières du site Natura 2000 72
3.6.2. Les carrières et l'environnement 73

3.7. Usages de pleine nature 74
3.7.1. La Chasse 74
3.7.2. La Pêche 74
3.7.3. La navigation 75
3.7.4. La Baignade 76
3.7.5. La randonnée 77
3.8. Patrimoine touristique 77
3.8.1. La dynamique touristique 77
3.8.2. L'Offre d'hébergement 78
3.9. Outils de protection réglementaires ou de gestion du territoire. 81
3.9.1. Sites classes et sites inscrits 81
3.9.2. Les sites Natura 2000 à proximité 81
3.9.3. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF°) 82
3.9.4. Espaces Naturels Sensibles (ENS) 82
3.9.5. Plans de Prévention des Risques (PPR) 83
3.19.6. Les actions de prévention des Inondations 84
3.9.6.1. Les programmes nationaux 84
3.9.6.2. Le programme Dordogne (PAPI Dordogne) 85
3.9.7. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 86
3.9.8. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) 86
3.9.9. Les plans nationaux d'actions et plans de conservation des espèces 87
3.9.10. Plan français de gestion de l'anguille 87
3.9.11. Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) 88
3.9.12. Zone vulnérable 88
3.9.13. Documents d'aménagement de l'espace : SCOT, PLU et cartes communales 90
3.9.13.1. Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT) 90
3.9.13.2. Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) 90
3.9.13.3. Autres outils de protection 90
CHAPITRE 4. Présentation et analyse des habitats 91
4.1. Habitats naturels de la Directive Habitat 91
4.1.1. Présentation des habitats naturels 92
4.1.2. Habitats naturels liés à la dynamique fluviale 95
4.1.2.1. Habitats des eaux calmes : 97
4.1.2.2. Habitats des secteurs des eaux courantes : 105

4.1.2.3. Habitats alluviaux terrestres 111
4.1.3. Habitats agro-pastoraux 129
4.2. Habitats d'espèces de la Directive Habitat 135
4.2.1. Espèces concernées 135
4.2.2. Les poissons 136
4.2.2.1. Les poissons migrateurs 137
4.2.2.2. Les poissons sédentaires 151
4.2.3. Un reptile : la cistude d'Europe 159
4.2.4. Les mammifères 161
4.2.5. Les insectes : libellules (odonates), papillons (lepidoptères) et insectes du bois (coléoptères) 167
4.2.6. Un mollusque : la Grande Mulette 183
4.2.7. Un crustacé : l'écrevisse à pattes blanches 185
CHAPITRE 5. Synthèse et analyse écologique globale 187
5.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire. 187
5.1.1. Représentativité 187
5.1.2. Etat de conservation 188
5.1.3. Influence des activités humaines 190
5.1.4. Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats 192
5.2. Habitats des espèces d'intérêt communautaires 193
5.2.1. Représentativité 194
5.2.2. Influence des activités humaines 195
5.2.3. Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des espèces 197
5.3. Synthèse autour des enjeux écologiques et humains 199
5.4. Orientations générales pour les habitats naturels et les habitats des espèces 202
CHAPITRE 6. Objectifs généraux et opérationnels de conservation 205
6.1. Objectifs généraux de conservation 205
6.2. Objectifs opérationnels de conservation et types d'action 207
Bibliographie 210
Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information 210
Liste des tableaux 214
Liste des figures 216
Table des matières 220